

MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

---

11<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME XVII.

---

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain n<sup>o</sup> 7

---

M. D. CCC. LXXXVI.



MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

*L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux  
insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions,  
tant pour le fond que pour la forme.*



MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

---

II<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME XVII.

---

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain. n<sup>o</sup> 7.

---

M. D. CCC. LXXXVI.



I

Séance publique du 8 Mai 1885



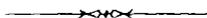


# LE TEMPS PRÉSENT



Lecture faite par M. Ed. LECESNE

Président



Mesdames et Messieurs, quoiqu'il soit dans l'usage,  
Qu'en prose un Président exprime son langage,  
De vous parler en vers je prends la liberté.  
Excusez cet écart, mais en réalité,  
Il n'y a pas de quoi soulever la colère  
D'auditeurs bienveillants, et, du moins je l'espère,  
Nos ancêtres d'horreur ne vont pas se voiler.  
Je cours donc l'aventure avec un cœur léger.

Nous vivons dans un temps à nul autre semblable,  
En nos corps on croirait que nous avons le diable.  
Je laisse de côté les révolutions,  
Qui nous font défiler, comme en processions,  
Royauté de tout genre, empire, république :  
Je ne veux pas ici faire de politique.  
Mais, sans m'embarrasser d'un sujet si scabreux,  
Je veux examiner si les malheurs affreux,  
Qui sur nous ont versé de si cruels orages,

Ont servi pour le moins à nous rendre plus sages.  
On promettait jadis de vivre en vrais reclus,  
On jurait de bannir tous plaisirs superflus :  
Le luxe, disait-on, causa notre ruine,  
Il faut s'habituer à plus de discipline ;  
De Sparte reprenons le régime si beau :  
Vivons de brouet noir, ne buvons que de l'eau,  
Et, pour faire de nous d'excellents patriotes,  
Revêtons-nous de bure et soyons *sans-culottes*.  
Ce fut serment d'ivrogne : après quelques instants,  
Nous étions retombés dans nos vieux errements ;  
Peut-être même, aux yeux de gens un peu sévères,  
Nous valons encor moins que ne valaient nos pères  
Avons-nous sans retour loin de nous rejeté  
Notre esprit d'imprudence et de légèreté ?  
Notre humeur serait-elle aujourd'hui moins volage  
Que sous l'ancien régime ? Arrêtez au passage  
Quelque *boulevardier*, vous verrez qu'en nos ans  
Nous sommes, comme alors, restés de grands enfants.  
Que présente partout ce siècle de lumière ?  
De nobles sentiments une ignorance entière.  
Les hommes sont mesquins, les femmes... je me tais,  
Désirant me soustraire au péril de leurs traits.  
Deux objets principaux nous trottent par la tête :  
Politique et fortune. Incessamment en quête  
Des nouvelles du jour, sans rime ni raison,  
Nous imposons à tout notre diapason ;  
Nous réglons haut la main le sort du ministère,  
Nous traitons de la paix, nous déclarons la guerre,  
Bismarck nous initie à ses moindres secrets,  
De Gladstone et de Giers nous savons les projets :  
Tout succès a pour nous une haute importance,  
Nous prenons au tragique un fait sans conséquence,

Nous sommes excessifs en notre jugement,  
Et l'on peut reprocher aux Français d'à présent  
Ce qu'aux Athéniens reprochait Démosthène,  
De poursuivre toujours une apparence vaine.  
Mais un autre travers est bien plus sérieux,  
Celui qui de la *Bourse* encourage les jeux.  
Plus vive que jamais la soif de la richesse  
Depuis quelque vingt ans, sans relache ne cesse  
De nous faire sentir son brûlant aiguillon :  
Au lieu de lui donner sa satisfaction  
Par un travail utile et des gains honorables,  
On préfère employer des moyens détestables :  
On demande au hasard les trésors de Crésus.  
Des scandales sans nombre ainsi sont apparus :  
On a vu se produire un vaste agiotage,  
Les *reports* ont fleuri, les *primes* ont fait rage,  
La plus mauvaise affaire eut ses spéculateurs,  
Et jusqu'aux *Philippart*, tout trouva des preneurs.  
Mais le *krach* est venu semer d'affreux désastres  
Sur ceux dont la fortune avait touché les astres :  
Il semble que chez nous règne encore une fois  
La débâcle de Law au quartier Quincampoix.  
Que deviennent les mœurs dans cette décadence ?  
Elles sont, sur tous points, en complète licence.  
Le *demi-monde* a pris un si fort ascendant  
Qu'il est une puissance, et taille dans le grand.  
Il faut bien l'avouer, le vice est de tout âge ;  
Mais, au nôtre, le vice est le dévergondage.  
Les Phrynés, les Laïs, les Ninon de Lenclos  
Faisaient de l'art pour l'art ; nous en faisons des lots  
Que le lucre, exploitant ces ignobles matières,  
Adjuge au plus offrant et soumet aux enchères.  
Aussi, quelque renom dans ce triste métier

Donne-t-il promptement de l'or à plein panier.  
Autrefois le bonheur pour les dames galantes  
Était de dépenser ; aujourd'hui, plus prudentes,  
Il leur plaît d'amasser, d'acheter des maisons,  
De jouer sur la rente et sur les actions :  
Il est même en ce genre une aristocratic  
Qui se fait appeler la *haute bicherie*,  
Et l'on a vu parfois de nobles décavés  
A ces femmes offrir leurs noms prostitués.  
Dans ces milieux impurs la jeunesse s'étale .  
Elle n'est plus *dorée*, elle est en chrysocale.  
Elle croit imiter Lauzun et Richelieu,  
Elle n'atteint pas même à leur moindre cheveu.  
On avait de l'esprit du temps de la Régence,  
Vous n'êtes que des sots, et votre impertinence,  
Qui devait vous hausser au niveau des *roués*,  
N'a su faire de vous que des *petits crevés*.  
La mode est en rapport avec de tels usages :  
Elle est extravagante en ses attifolages.  
D'ornements autrefois l'habit était chargé,  
De nos jours, les *dandys* l'aiment trop négligé :  
Avec leur *veston court* et leur *cape arrondie*,  
On penserait qu'ils sont des valets d'écurie.  
Le *débraillé* ressort jusque dans leur *frac noir*,  
Dans leur *gilet en cœur* et leur *col en sautoir*.  
Les femmes ont des goûts encor plus excentriques :  
Le ridicule ici dépasse les critiques.  
Par le ton des couleurs et par l'étrangeté,  
Leur mise des passants cause l'hilarité.  
Sur leurs chapeaux on voit la plume tapageuse,  
Des oiseaux voletant, une barque orangeuse.  
Les rubans, les pompons et les ajustements,  
Aux robes donnent l'air de travestissements ;

Sans compter la *tournure*, à l'éminente coupe,  
Qui semble faite exprès pour y monter en croupe.  
Tout ce peuple d'oisifs est ivre de plaisir  
Quand il voit un cheval sur la *piste* courir.  
Triompher à Longchamps ! Il n'est pas de victoire  
Qui puisse, suivant eux, procurer tant de gloire.  
Voyez-les s'agiter sur ce lieu de combat :  
Le grotesque s'y montre en son plus grand éclat.  
C'est là que, plus qu'ailleurs, la gent aventurière  
Exhibe ses talents et se donne carrière ;  
Devant le *sport* chacun est égal : un baron  
Se trouve au même rang qu'un *coulissier marron* ;  
La duchesse et l'actrice, en ces brillants parages,  
Ne se distinguent plus que par leurs équipages ;  
Leur jargon est pareil : c'est un affreux argot  
Où l'anglais au français se mêle à chaque mot.  
Les paris sont ouverts : le *bookmaker* habile  
Encaisse les enjeux arrivant à la file :  
Heureux les engagés si, pour le dénouement,  
Le receveur n'a pas emporté leur argent !  
Cependant du départ a retenti la cloche ;  
Une fièvre s'allume alors de proche en proche,  
Qui bientôt se répand sur tous les spectateurs ;  
D'attente et de désir palpitent mille cœurs :  
L'angoisse de l'amour est un feu qui dévore,  
L'angoisse du cheval est cent fois pire encore.  
Aussi, quand le vainqueur a touché le poteau,  
Des applaudissements à rompre le cerveau,  
Des vivats, des hurrahs partout se font entendre  
Et, pour perpétuer les honneurs à lui rendre,  
On porte ses couleurs, comme les chevaliers  
Portaient de leurs tournois les glorieux lauriers.  
Les cercles sont chez nous l'accessoire des courses ;

Tous les deux en effet viennent des mêmes sources.  
Les Anglais nous en ont dotés profusément,  
Ils nous auraient rendu service en les gardant.  
Il se forme par là de nouvelles manières  
A nos traditions d'urbanité contraires :  
Le cercle, on peut le dire, a tué le salon.  
Les hommes en ces lieux prennent un sans-*façon*  
Qui les tient éloignés du commerce des femmes,  
Et des goûts relevés éteint toutes les flammes.  
La passion du jeu, ce fléau destructeur,  
Sans contrainte y sévit de toute sa rigueur.  
Le *lansquenet*, cet ogre aux dents insatiables,  
Veut que des monceaux d'or soient servis sur ses tables ;  
Aussi par ces tripots que de gens ruinés,  
De pères de famille à la paille livrés !  
Ajoutez que des *Grecs* la coupable industrie  
Vient souvent les aider à perdre la partie.  
Le théâtre est aussi pour nous rempli d'attrait :  
Ce ne serait pas mal, si le théâtre offrait  
Ce qu'il devrait offrir, un agrément utile ;  
Mais nous l'avons rendu presque toujours futile,  
Et même dangereux. Le *drame* a nos faveurs,  
L'*opérette* s'élève au comble des honneurs ;  
Les morceaux les plus crus et le plus pur cynisme  
Voilà précisément ce qui fait *fanatisme*,  
Et, pour mieux attirer un public inconstant,  
La scène se transforme en un *café chantant*.  
Le roman a suivi cette mauvaise voie :  
D'un *réalisme* abject il est la triste proie.  
Ses lecteurs par l'abus des excitants blasés  
Pour goûter la liqueur veulent être grisés :  
L'*Assommoir* et *Nana* dénotent la démence  
Où peuvent arriver les temps de *décadence*.

Enfin, pour épuiser la coupe de nos maux,  
Je suis bien obligé de parler des journaux.  
Quelques-uns vont disant que c'est la pire peste  
Dont nous ait accablés la vengeance céleste.  
Je ne partage pas cet avis rigoureux ;  
Mais on peut demander s'il ne vaudrait pas mieux  
Que le journal devînt moins ardent et moins aigre,  
Et fût de l'équité défenseur plus intègre  
Trop souvent il a mis la raison aux abois,  
En despote il prétend tout soumettre à ses lois.  
La passion l'aveugle : il est, au préalable,  
Flatteur officieux, ou censeur intraitable ;  
Son doigt intolérant trace, de parti pris,  
Ces mots sur son drapeau : *Moi seul et mes amis !*  
Surtout, il est un point qui doit avec justesse  
Soulever la clameur contre certaine presse :  
C'est sa licence extrême, et la facilité  
Qu'elle montre à l'égard de l'immoralité.  
Elle professe peu le respect des personnes,  
Le scandale à pleins bords coule dans ses colonnes,  
Ses récits croustillants font monter la rougeur,  
Le vice s'y pavane avec toute impudeur ;  
Enfin, elle est un vrai danger pour la famille,  
Et la mère, avec soin, l'écarte de sa fille.  
Ces malheureux défauts, dont la contagion,  
Infeste plus ou moins toute la nation,  
Ont pour centre Paris : dans cette Babylone  
Lucifer s'est promis de relever son trône.  
On a nommé Paris *la ville du progrès* :  
Ce progrès quel est-il ? C'est celui des excès.  
Excès, je le veux bien, de talent, de lumière,  
Mais aussi trop souvent de vice et de misère.  
Le bien avec le mal s'y trouve confondu ;

Mais le mal y paraît tellement répandu  
Que la corruption de tous côtés déborde ;  
Et, comme en ce pays, l'opinion concorde  
Pour donner à Paris un pouvoir dirigeant,  
La province est aux pieds de ce maître arrogant.  
Que la province enfin redevienne elle-même,  
Qu'elle enlève à Paris son influence extrême,  
Qu'elle ose secouer un joug pernicieux,  
Et reprendre le rang qu'occupaient ses aïeux !  
Cessons donc de tourner les yeux vers cette idole,  
Et de sacrifier à son culte frivole !



# DISCOURS DE RÉCEPTION

de

M. J. LELOUP

---

## LA SOCIÉTÉ ACTUELLE

au

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

---

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai, parfois, ouï dire que certaines gens font des discours aussi naturellement que d'autres respirent. Chez eux, nul apprêt, nul effort ; ils se posent devant leur pupitre, prennent une plume du plus fin acier, secouent le front comme pour réveiller leurs idées qui sommeillent et soudain leur cerveau s'ouvre comme par enchantement, leur main glisse rapide sur le papier, ayant peine à suivre l'épanouissement de la pensée ! Et, que le sujet ou l'occasion les excite à se montrer spirituels, aussitôt, l'esprit, cette fée légère qui, dit-on, court les rues, obéissant à leur appel, leur prodigue ses plus chaudes caresses et ses meilleures inspirations.

Ce portrait, Messieurs, n'est pas, ainsi qu'on pourrait le croire, de pure fantaisie et comme le rêve d'une imagination capricieuse ou jalouse ; loin de là, il suffit d'ouvrir vos

Annales et d'y lire la plupart de vos discours pour en reconnaître la fidélité.

Combien je serais heureux d'emprunter leur charme à ces natures privilégiées et d'exprimer, aujourd'hui, dans un langage digne des personnes distinguées qui m'écoutent, les sentiments de respectueuse estime et de haute gratitude qui pénètrent mon cœur. Mais, comme l'a dit Alfred de Musset :

*Mon verre n'est pas grand et je bois dans mon verre.*

Composer un discours académique, couler le jet de sa pensée dans un moule aux contours arrêtés et convenus, quelle lourde tâche pour un esprit rebelle et indiscipliné ! Aussi, quel que soit l'honneur — très envié, vous le savez — d'appartenir à votre savante Compagnie, avais-je hésité à l'accepter, devant la périlleuse épreuve que vous imposez à vos élus. A la vérité, ce motif ne m'avait touché qu'à la surface, il en cachait un autre plus sérieux qu'aucune illusion ne me permet de taire.

Je n'ignore pas, en effet, qu'en daignant me recevoir parmi vous, vous dépassez la mesure habituelle de votre indulgence. Modeste travailleur, ayant étudié beaucoup de choses et ignorant de toutes, je n'ai aucun titre qui m'autorise à siéger au milieu d'historiens, de littérateurs et de savants, élite intellectuelle de la cité et dont la renommée s'étend jusqu'à l'étranger.

Ce sentiment de mon insuffisance, très vif, très personnel, j'y aurais conformé ma conduite, si par un excès de courtoisie qui m'a vivement touché — sans me convertir — quelques-uns d'entre vous n'avaient endormi mes scrupules, et par leur bienveillance entraîné ma soumission.

Enfin, puisque je suis en voie de faire ma confession publique, pourquoi n'irais-je pas jusqu'au bout ; pourquoi vous tairais-je la dernière cause de mon hésitation ? Si bizarre

qu'elle puisse paraître, j'ai cru bon d'en faire l'aveu, persuadé que, chez vous, l'étonnement ne serait que d'un instant et ferait vite place au sourire. Je veux parler des critiques dont vos Compagnies sont l'objet et des traits plus ou moins piquants que, à tout propos et hors de propos, certains écrivains grincheux décochent, de temps à autre, à ces utiles institutions.

Certes, Fontenelle avait grand tort, quand il comparait les Académies de province à ces vieilles filles dont le principal mérite est de n'avoir fait jamais parler d'elles ; ce n'était, même en ce temps-là, qu'une boutade plus spirituelle que juste et les travaux que, depuis, elles ont accomplis les ont noblement vengées du dédain de l'aimable philosophe. Mais ce n'est pas de lui qu'il s'agit ; non plus, de Paul-Louis Courier qui, dans son inimitable Lettre à Messieurs de l'Académie des Inscriptions, assaisonna les quelques bonnes vérités qu'il s'était complu à leur servir, de légères pincées de sel attique dont il eut soin de laisser tomber un peu, à droite et à gauche, et aussi sur nos Académies. Chacun sait que le savant helléniste donnait ainsi libre cours à de petites rancunes d'amour-propre déçu. Non, Messieurs, ce ne sont point les critiques des écrivains disparus que je vise en ce moment, mais bien celles de nos contemporains. Or, les uns aiment à représenter vos associations comme hostiles, par tradition, aux idées nouvelles et à ceux qui les professent, et il leur paraît que les mots de progrès, de liberté ne trouvent pas souvent, chez elles, un écho bien sonore ; selon eux, vous seriez des hommes de talent, toujours, et parfois de génie, mais absorbés par le culte des vieux souvenirs, et vous plaisant surtout à respirer les poussières du passé ; d'autres prononcent le mot de Sociétés d'admiration mutuelle, — en quoi ils se trompent fort et vous méconnaissent absolument ; ou encore de lieux de repos pour les esprits satisfaits.

Telle est, Messieurs, dépouillée de tout voile et de tout

artifice, la peinture que font de vous certains écrivains fantaisistes et irrévérencieux. Or, en France, vous le savez, le public goûte la satire, il tourne volontiers cette arme perfide contre ceux qui n'ont pas l'heur de lui plaire, et si les blessures reçues ne sont jamais mortelles, il en reste, suivant l'expression vulgaire, toujours quelque chose. C'est, sans doute, ce quelque chose que j'avais respiré et qui me troublait au point de vous méconnaître.

Que ceux qui vous jugent ainsi étudient vos Mémoires, qu'ils lisent l'Histoire de l'Académie d'Arras due à votre éminent Secrétaire-général, et, s'ils sont sincères, leurs préjugés seront bien vite dissipés. Vous êtes là, Messieurs, fidèlement représentés, vivants dans vos travaux et dans vos actes qui tous portent hautement témoignage de votre largeur d'esprit et de la sagesse de vos jugements. Vous ne demandez jamais à vos candidats compte de leurs opinions politiques, religieuses ou philosophiques ; vous voulez les ignorer. Vous ouvrez libéralement vos portes à ceux qui se sont distingués dans les lettres, les sciences et les arts ; à ceux qui unissent à une haute culture intellectuelle, l'ambition de suivre vos traces ; à ceux enfin qui, sensibles aux choses de l'esprit, ont pour simple bagage le désir de bien faire et sont capables de vous comprendre et aussi de vous admirer. Y a-t-il, Messieurs, de plus beaux titres à l'éloge et à la sympathie, pour une assemblée, que ceux qu'elle a elle-même gravés dans ses œuvres ; et ne sont-ils pas la meilleure, comme la plus fière réponse qu'on puisse faire à ses détracteurs ? Mais ce n'est pas tout, et si, pour mieux vous connaître, on vous suit dans votre intimité, quel saisissant contraste entre vos luttes tranquilles et les luttes ardentes du dehors ! A cette époque où les divisions sont si accentuées, où dans la vie publique comme dans la vie privée, les hommes les mieux faits pour s'entendre restent étrangers les uns aux autres, séparés qu'ils sont par des nuances

d'opinions comme par un mur d'airain, où d'une rive à l'autre de la pensée, on ne cesse de se jeter l'anathème, vos Compagnies, Messieurs, présentent le doux et consolant spectacle d'esprits poursuivant la recherche désintéressée du vrai, du beau et du bien au milieu d'une atmosphère d'union, d'harmonie et de paix. C'est là, Messieurs, un de vos plus beaux privilèges, un de ceux dont vous avez droit d'être fiers, et, en même temps qu'une leçon pour le grand public, la meilleure justification de la perpétuité de nos Académies.

\* . \*

L'homme distingué dont j'occupe ici le siège, M. Wartelle de Retz, avait été des vôtres durant l'espace de cinquante-deux ans, de 1832 à 1884.

A l'âge où, d'ordinaire, s'ouvrent à peine les portes de la vie active, il avait déjà, pendant huit années, noblement servi son pays comme officier d'état-major. Il quitta alors la carrière des armes, mais son dévouement ne fit que changer de forme, et il continua, dans sa belle et longue carrière civile, de se consacrer tout entier à son pays.

Ses fortes études, son intelligence ouverte, un savoir étendu, un passé déjà brillant le désignaient aux suffrages de l'Académie, qui s'honora en l'admettant dans son sein. Il n'avait alors que vingt-huit ans ! Quelque temps après, en 1836, ses Collègues lui accordaient leur plus haut témoignage d'estime en l'appelant au fauteuil de la présidence, qu'il occupa jusqu'en 1840 et plus tard l'élevaient à la dignité de Chancelier. Ceux de vous qui furent ses contemporains n'ont pas oublié les rares qualités qu'il déploya dans ces délicates fonctions et, depuis, aucun de vous n'a perdu le souvenir de la part qu'il prit à vos travaux.

Malheureusement pour l'Académie, d'autres occupations

sollicitèrent l'intelligence et l'activité de M. Wartelle de Retz et le tinrent souvent éloigné d'elle.

Je ne puis ici, dans le cadre étroit d'un discours de réception, retracer cette existence si bien remplie. L'homme qui a tenu une place si considérable dans notre cité, qui a occupé tant et de si importantes fonctions et laissé partout la marque profonde de son passage, a droit à une biographie digne de lui, c'est-à-dire complète ; c'est le seul et véritable hommage qu'on puisse rendre à sa mémoire.

Son biographe représentera M. Wartelle de Retz comme Conseiller municipal, Adjoint au Maire, Conseiller général, Député ; il dira quel rôle joua cet homme éminent dans les diverses assemblées dont il fut membre, la part active qu'il prit à l'organisation de l'enseignement primaire à Arras, l'empreinte ineffaçable qu'il laissa dans l'administration des établissements charitables.

Je vous demanderai la permission de rappeler simplement les qualités de l'homme public et de l'homme privé ; avec quel zèle et quel dévouement il s'acquitta de l'immense tâche qui absorba sa vie, et combien celle-ci fut digne du respect et de la sympathie dont elle fut constamment entourée.

Nature pleine de sève, fortement trempée et admirablement équilibrée, esprit ouvert et judicieux, caractère ferme et droit, parfois tenace, mais de cette tenacité qui est la vertu particulière des hommes de grand sens et de haute raison, cœur élevé et chaud, M. Wartelle de Retz dépensait généreusement toutes ses qualités pour le bien public et dans l'intérêt de ses concitoyens. Il ne comptait ni avec le travail ni avec la fatigue, ni même avec l'ingratitude, habituelle monnaie de retour des services rendus ; toujours prêt, toujours debout dès qu'il s'agissait d'être utile, et accueillant avec une grâce parfaite, une bienveillance exquise, ceux qui avaient recours à son expérience, à ses lumières et à son inépuisable bonté.

Il apportait en toutes choses, le souci de l'ordre, de la méthode, dons si précieux dans les discussions, si indispensables pour la bonne conduite des affaires et qui sont comme la conscience de l'esprit. Ses connaissances étaient étendues et variées, et bien qu'il les appliquât aux choses les plus diverses, il excellait dans les questions administratives, pour lesquelles il avait une prédilection marquée et qu'il traitait avec une rare compétence.

Pendant cinquante ans il demeura administrateur de nos établissements charitables et il fut là dans son véritable élément : homme de cœur et homme d'action, il se dévoua tout entier et avec une abnégation complète à cette œuvre qu'il avait en quelque sorte incarnée en lui, et qui lui a valu les bénédictions de tous les deshérités, en même temps que la reconnaissance publique.

S'il ne m'appartient pas de montrer M. Wartelle de Retz sur d'autres scènes plus élevées et aussi plus bruyantes de la vie publique, je puis cependant rappeler ici, — comme un hommage rendu à la vérité, — qu'il avait coutume de remplir son devoir simplement, sans rechercher l'éclat, sans courtoiser la renommée, plaçant au-dessus des suffrages de l'opinion, le témoignage de sa conscience. Il avait lu l'histoire et avait appris à cette grande école d'indulgence, à juger sans passion, des hommes et des choses, et il y avait, sans doute, puisé cette modestie et cette tolérance qui étaient les marques distinctives de son caractère.

Il se délassait de ses incessants travaux par l'affection des siens et dans le calme de la vie de famille, dont nul plus que lui ne sut apprécier la douceur et le charme.

L'existence de M. Wartelle de Retz peut se résumer en trois mots : honneur, dévouement, désintéressement.

\*  
\* \* \*

Parmi les études qui avaient occupé M. Wartelle de Retz, il en est une qui, depuis longtemps, est l'objet de mes constantes réflexions : celle de l'Économie politique ; et comme elle me vaut, je crois, l'honneur de m'asseoir dans ce fauteuil, je me conformerai à l'usage en vous entretenant d'un sujet qui se rapporte à cette science. Je me propose d'examiner *quel est l'état actuel de la société, au point de vue économique*, et, si vous le permettez, je chercherai, à l'aide des données qui découleront de cet examen, à soulever un des coins du voile encore très épais qui recouvre l'avenir. Rassurez-vous, d'ailleurs ; bien que la question soit vaste, je tâcherai d'en limiter l'étude à une courte synthèse.

Je vous ferai grâce de toutes les définitions qu'on a données de la science économique, depuis celle des physiocrates : « l'économie politique est la science des richesses, » jusqu'à celle de Proudhon : « c'est l'organisation de la misère. » Pour beaucoup, le mot de M. Thiers : « c'est de la littérature ennuyeuse, » restera toujours vrai.

Pour nous, c'est l'étude des phénomènes qui s'accomplissent dans le monde du travail et la recherche des lois naturelles qui les régissent. Quatre ordres de phénomènes se partagent cette science ; d'où quatre grandes divisions dans lesquelles on cherche respectivement de quelle manière se forment, circulent, se distribuent et se consomment les richesses, c'est-à-dire toutes les choses nécessaires, utiles ou agréables à la vie. La connaissance de l'organisme du corps social et de ses fonctions, tel est, à proprement parler, l'objet que se propose l'économiste ; son but est la prospérité et le bien-être de la population par le travail et la découverte de l'ordre le plus favorable à cette fin.

Il était utile, je crois, de poser ces préliminaires, pour rappeler dans quel milieu nous allons nous mouvoir.

De toutes les sciences morales, l'économie politique est la

plus nouvelle, — elle date à peine de cent ans, — et il n'en est aucune dont les principes soient plus contestés et, à l'heure actuelle, plus battus en brèche par les novateurs. Les phénomènes qu'elle observe sont, en effet, si complexes, elle touche à tant d'intérêts opposés et si importants, met aux prises tant de passions, qu'il est bien difficile d'en dégager les vérités.

Aussi, dans l'étude des questions qu'elle soulève, faut-il avoir toujours gravée dans la mémoire cette parole de Montesquieu : « *La passion fait sentir, mais jamais voir.* »

Messieurs, les personnes qui regardent de haut le monde économique sont frappées de son apparente harmonie. Tout semble y concourir à la satisfaction des besoins de l'homme; l'exploitation du sol fournit les matières premières, l'industrie transforme, le commerce échange, et sur toute la surface du globe une infinie variété de productions circule sans cesse, venant solliciter le consommateur au lieu et au moment qui lui conviennent. Une puissance mystérieuse semblable à celle qui préside aux lois de la gravitation paraît diriger et coordonner toutes ces forces en mouvement de manière que, partout règne l'ordre, la régularité et la vie.

Si, quittant ces hauteurs, on descend dans l'arène industrielle, le spectacle qui s'offre aux regards ne manque pas non plus d'une certaine grandeur. L'avènement de la grande industrie, ce fait capital du XIX<sup>e</sup> siècle, a entièrement bouleversé le vieux monde. Sous l'influence des découvertes scientifiques et des libertés économiques, la production a pris un essor inouï, la richesse publique s'est accrue dans d'énormes proportions. Les Expositions universelles, ces résumés de toutes les merveilles sont, chaque fois, un nouveau sujet d'étonnement, et dans son orgueil, l'homme n'assigne plus de limites à sa toute-puissance et aux manifestations de son génie, dans le champ infini du progrès.

Malheureusement, Messieurs, ce n'est là que le côté super-

ficiel des choses. Derrière ces décors recouverts de pourpre et d'or qui éblouissent les yeux, l'aspect est différent, la scène change, le contraste est saisissant. Nous entrons, en effet, dans l'immense laboratoire de toutes les merveilles de l'industrie ; c'est ici que « *le peuple* » est à l'œuvre et qu'en assistant à ses travaux et à ses efforts de géants nous sommes témoins, hélas ! de ses misères et de ses souffrances, de ses besoins et de ses aspirations, de ses désespoirs et de ses haines ; c'est ici, enfin, que se déroule, sous son aspect le plus poignant, le spectacle de cette lutte âpre, ardente, impitoyable qu'on appelle « *la lutte pour la vie,* » lutte de l'homme contre l'homme, de l'homme contre la matière, j'allais ajouter de l'homme contre le destin. Aussi, ce milieu est-il singulièrement propre à faire fructifier les germes de divisions et de discordes qui existent naturellement dans le corps social, et s'il est vrai que la grande industrie n'a pas donné naissance au socialisme, on peut, néanmoins, dire que les changements profonds qu'elle a apportés dans les rapports entre les capitalistes et les travailleurs, ont donné un nouvel aliment aux plaintes et aux revendications des mécontents de toutes sectes et de tous pays contre l'organisation de la société.

Qu'y a-t-il donc de nouveau dans l'état social actuel et quels reproches graves élève-t-on contre lui ?

Autrefois, c'est-à-dire jusqu'à la veille de 1789, le sort du travailleur, dans les villes comme dans les campagnes, était réglé et garanti par la coutume. Pour l'homme des métiers, le régime des corporations ; pour le cultivateur, l'organisation communale avec l'hérédité et la pérennité des baux, donnaient à l'un et à l'autre la stabilité, la sécurité pour l'avenir.

Aujourd'hui, sous le souffle des principes de liberté proclamés par la Révolution, les privilèges en même temps que les entraves des âges précédents ont disparu, laissant libre

le champ de l'activité humaine sur lequel se déploie et se déchaîne la concurrence universelle. Le travail, qui était une propriété, est devenu une marchandise dont le prix s'élève ou s'abaisse suivant l'offre ou la demande ; le fermage suit la même loi. En un mot, la liberté du travail avec toutes ses conséquences, règne sans entraves dans le monde économique.

C'est la lutte sans trêve qu'elle enfante avec ses crises et ses douleurs, avec les passions et les appétits qu'elle soulève, qui engendre les haines de classes, grossit sans cesse les rangs du socialisme et alimente partout cet esprit révolutionnaire dont la « *commune* » en France et les « *mouvements agraires* » en Irlande et en Andalousie ont été les plus éclatantes manifestations. Le socialisme, comme on l'a dit au Parlement d'un pays voisin, est devenu « *un mal universel* ; » mais c'est surtout en Allemagne, où « *l'ouvrier est l'un des plus malheureux de l'Europe*, » qu'il a établi son quartier-général, qu'il a fait son éducation philosophique et scientifique et qu'il a ses écrivains, ses orateurs, ses apôtres et même ses martyrs.

Nous entrons ici, Messieurs, dans le vif de la question et il convient de serrer de près, de prendre corps à corps les arguments des socialistes, en laissant de côté les formules creuses, les déclamations pures pour ne retenir que les faits ou les lois économiques qui suscitent leurs anathèmes ou qui provoquent leurs revendications.

De leurs principaux griefs, deux surtout feront l'objet de notre examen. Ils se traduisent l'un par la théorie de Ricardo sur la *rente du sol*, l'autre par la théorie de Turgot sur le *salaire*. Tous deux sont compris dans la grave question de la *répartition* des richesses, nœud gordien du problème social.

La théorie de Ricardo, nous venons de le dire, a trait à la *rente du sol*, et voici comment s'exprimait, sur ce sujet, l'économiste anglais : « La rente est cette portion du produit

» de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit  
» d'exploiter les facultés *productives* et *impérissables* du sol.»  
Et développant cette pensée, il ajoute : « On confond souvent  
» la rente avec l'intérêt et le profit du capital .. il est évident  
» qu'une portion de l'argent représente l'intérêt du capital  
» consacré à amender le terrain, à ériger les constructions  
» nécessaires et le reste est payé pour exploiter les *facultés*  
» *naturelles* et *indestructibles* du sol .. C'est pourquoi quand  
» je parlerai de rente..., je ne désignerai sous ce nom que ce  
» que le fermier paie au propriétaire pour le droit d'exploiter  
» les facultés *primitives* et *indestructibles* du sol. » Et par ces  
expressions répétées *facultés primitives* et *impérissables* du  
sol, Ricardo entend un don gratuit qu'à l'origine la nature  
aurait fait à la communauté et dont les premiers propriétaires  
et leurs successeurs seraient seuls à bénéficier.

Si l'en était ainsi, Messieurs, si la théorie de Ricardo était  
fondée, -- et les économistes de l'école anglaise la considè-  
rent comme telle, — il en résulterait des faits sociaux d'une  
immense portée. Le propriétaire serait un être privilégié  
s'appropriant une richesse qu'il n'a pas créée, qui n'est pas  
le fruit de ses efforts, mais de ceux de la nature et auquel  
profiteraient tous les progrès de la civilisation. Il justifierait,  
dans une certaine mesure, le célèbre apophthegme de Prou-  
dhon : La propriété, c'est le vol. »

Sur quelle base repose cette doctrine, quelle part de vérité  
contient-elle ? C'est ce que nous allons examiner.

D'après Ricardo, à l'origine des sociétés, une sélection des  
terres aurait été faite par les premiers occupants et se serait  
continué sous leurs successeurs. Les terres *les plus fertiles*  
auraient d'abord été mises en œuvre, puis la population  
augmentant, la demande des produits agricoles nécessaires  
à la vie se serait également accrue, ayant pour conséquence  
le relèvement du prix des denrées ; dès lors, de nouvelles  
terres — mais celles-ci moins fertiles — auraient été défri-

chées, jusqu'à ce qu'un nouvel accroissement de population, suivi d'une nouvelle augmentation dans la demande et dans le prix des produits, ait provoqué l'appropriation de terres moins fécondes encore que les précédentes. De cette succession de phénomènes ayant pour conséquence l'augmentation progressive du prix de revient des objets de consommation, il est résulté une hausse continue des fermages sur les terres *les plus riches et les mieux situées* relativement aux centres de consommation. De là, un accroissement constant de la rente du sol, c'est-à-dire la richesse du propriétaire, qui serait bien ainsi l'être privilégié, le parasite tirant à lui le bénéfice de tout le travail de la communauté, sans s'y associer, sans y coopérer en rien.

Eh bien, Messieurs, cette théorie repose sur une hypothèse toute imaginaire. Nous allons faire voir ce qu'elle a d'excessif et la réfuter, non à l'aide de théories contraires, mais par la méthode expérimentale, c'est-à-dire par des faits.

L'ordre historique des cultures supposé par Ricardo est absolument contraire à la réalité, ainsi que l'a prouvé, d'une manière péremptoire, l'économiste américain Carey, en prenant pour terrain de démonstration son propre pays. En Amérique, contrée neuve que l'on a commencé à défricher il y a peu d'années, Carey a observé que la culture s'était tout d'abord emparée des terrains légers parce qu'ils n'exigeaient que peu de main-d'œuvre et peu de capitaux ; la culture des plaines, des terrains riches et profonds des vallées était venue plus tard, lorsqu'il fut possible d'avoir recours aux capitaux ou aux efforts de l'association.

Sans aller aussi loin, en France n'est-il point connu de tous que, par suite des progrès réalisés dans l'art agricole, dans l'utilisation de certains engrais, de grandes variations se sont produites dans la valeur relative des terres ? N'est-il pas avéré que sous ce rapport, notre vieux cadastre est entièrement à refondre, entaché qu'il est d'innombrables er-

reurs et de choquantes inégalités ? M. Frédéric Passy, dans son livre : « *Des systèmes de culture*, » constate que de 1829 à 1852, c'est-à-dire en l'espace relativement très court de vingt-trois ans, les différences de revenu moyen d'un hectare par classe de terre se sont atténuées dans une proportion énorme ; ainsi, dans les départements de l'Eure et de l'Oise, par exemple, le revenu cadastral de la première classe s'étant élevé de 32 %, celui des terres de quatrième et cinquième classe s'est élevé de 250 à 500 % ; ce qui signifie que l'écart existant autrefois entre le revenu net des différentes classes de terre tend à disparaître ; c'est là un fait que nous voyons se confirmer partout. Et puis, combien de millions d'hectares de terre n'y a-t-il pas encore d'inexploités dans l'ancien et le nouveau monde, et dont la fertilité égale celle de nos meilleures terres d'Europe !

Que devient donc, Messieurs, en présence de faits aussi significatifs, le *privilege de fertilité naturelle* considérée par Ricardo comme la principale cause de la rente du sol et sur lequel il a étayé toute sa doctrine ? Et s'il est incontestable que ce privilège a existé autrefois, s'il existe même encore aujourd'hui, par exemple, pour l'heureux pionnier qui découvre une mine d'or ou de houille, pour le fortuné possesseur des terrains vinicoles de Château-Laffite ou de Chamberlin, il est non moins certain qu'on ne peut l'invoquer que comme un fait isolé, exceptionnel et nullement comme un fait général et permanent susceptible d'avoir des conséquences sociales de quelque portée.

Quant à la seconde cause que Ricardo assigne à la rente du sol, à savoir le *privilege de situation*, s'il convient de reconnaître qu'elle a eu, dans le passé, sa part d'influence, on peut affirmer qu'aujourd'hui, elle va sans cesse en s'affaiblissant par suite de la multiplication des voies de communication, des progrès réalisés dans les moyens de transport et qui sont tels, que, au point de vue des marchés, Marseille

est aussi près de Bombay et le Havre de New-York, que notre ville d'Arras l'est de Paris.

Est-ce à dire, cependant, que le revenu foncier n'ait pas subi de variations ? Loin de là ; il s'est, au contraire, accru généralement dans une notable proportion. En Angleterre, relativement à l'époque actuelle, il a triplé depuis 1800 et doublé depuis 1838 ; en Belgique, de 1830 à 1866, il a augmenté de 88 %. En France, il était estimé à 1,200 millions en 1790 ; à 1,500 millions en 1815 et à 2 milliards 750 millions en 1874, c'est-à-dire qu'il a presque doublé depuis soixante-dix ans ; soit, en fait, une augmentation du revenu foncier que l'on estime à environ 2 % par an. Cette statistique, qui semblerait au premier abord confirmer la doctrine de Ricardo, appelle quelques explications. En résulte-t-il que le revenu net du sol, dans les pays précités, ait augmenté dans la même proportion ? C'est ainsi que doit se poser la question. Nous répondrons très nettement : non. Et pourquoi ? Parce que, pour apprécier exactement la situation du propriétaire à un moment donné et pouvoir la comparer à ce qu'elle était à une époque antérieure, il faut tenir compte de trois éléments qui y jouent un grand rôle : d'abord la dépréciation des métaux précieux, c'est-à-dire la diminution de puissance libératoire de la monnaie d'or et d'argent, que M. de Foville estime à 20 ou 25 % depuis 1850 ; ensuite, l'augmentation dans tous les pays, notamment en France, en Angleterre et en Italie des impôts foncier et mobilier, qui, depuis trente ans, a été plus forte que la progression du revenu net du propriétaire, enfin, la masse des capitaux qui, depuis cent ans ont été en quelque sorte incorporés au sol sous les formes diverses de défrichements, drainages, reboisements, en un mot, d'améliorations agricoles de toute nature et qui ont augmenté dans une large proportion le revenu net du sol. Et lorsque, en dernière analyse, on met en regard de l'accroissement du prix des fermages les multiples influences

qui agissent, au contraire, pour l'atténuer ou l'annihiler, on acquiert la conviction que la rente du sol n'entre que pour une bien faible part dans le revenu des propriétaires fonciers et que ceux-ci *pris dans leur ensemble*, — je souligne ces mots, — n'ont que la représentation équitable des capitaux engagés dans la terre.

Messieurs, je viens d'esquisser à larges traits la théorie de Ricardo ; j'ai essayé de démontrer la fragilité des *causes* qu'il assigne à la rente du sol, combien est insaisissable la part de celle-ci dans le revenu foncier, et peu fondée la conséquence qu'il en tire touchant le rôle du propriétaire dans notre état social.

Mais, ce n'est pas tout et je voudrais par une dernière considération, vous faire toucher du doigt la véritable situation du propriétaire foncier, telle qu'elle est dans le temps présent et telle aussi qu'elle paraît devoir être dans un avenir prochain, sous l'action des causes économiques qui opèrent sous nos yeux.

Depuis quelques années, un fait d'une importance extrême a surgi : l'appropriation du sol des contrées neuves ou des pays anciens revenus à la civilisation et la concurrence victorieuse de leurs produits sur les marchés de la vieille Europe. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine du sourd malaise agricole dont les symptômes ne font que s'aggraver chaque jour et qui semblent les signes précurseurs d'un état de choses nouveau. Simple crise, disent les uns, que peut seule conjurer l'intervention tutélaire de l'Etat ; profonde évolution, objectent les autres, à laquelle il faut se soumettre comme à une inéluctable nécessité. A la vérité, Messieurs, il y a l'une et l'autre ; la première passera, quand aura disparu la cause qui lui a donné naissance, c'est-à-dire l'excès général et momentané de la production ; mais la seconde, — la plus importante, — reste debout et c'est avec elle que nous devons désormais compter.

Quelques mesures que prenne le politique, l'homme d'Etat; que, par exemple, l'union se fasse entre toutes les nations de l'ancien continent (acceptons cette hypothèse) pour constituer vis-à-vis des pays neufs une sorte de Zoolverein européen, ce ne seront là que d'insuffisants palliatifs et il n'est personne qui ne prévoie la nécessité d'accepter, tôt ou tard, la lutte sur le terrain de la liberté où se place l'étranger. Au moment où je parle, la concurrence des deux Amériques, de l'Australie, des Indes, de l'Afrique, est déjà singulièrement menaçante pour l'agriculture européenne. Or, en face de cette éventualité, n'est-il pas évident qu'une baisse universelle et considérable du prix des fermages s'impose désormais, que le propriétaire foncier va s'en trouver profondément atteint, et que dans l'évolution qui se prépare, c'est en partie sur ses dépouilles que s'établira l'équilibre nouveau ?

Ah ! si Ricardo sortant de sa tombe venait revivre dans le milieu économique où nous nous débattons, quel étonnement serait le sien ! Le propriétaire ne lui apparaîtrait plus comme l'être privilégié, profitant gratuitement de tous les progrès de la civilisation ; il le verrait, au contraire, ô ironie de la destinée ! frappé, par ces progrès mêmes, dans sa fortune, dans sa situation sociale, dans la considération séculaire qui l'entoure, en un mot, il assisterait à sa décadence et peut-être alors, prenant le rôle de Cassandre, annoncerait-il la ruine où autrefois il prédisait la richesse.

Sans aller aussi loin, il nous sera permis de dire que la grande propriété territoriale, avec son mal organique, l'absentéisme, semble condamnée à se transformer pour faire place — très probablement — à une classe moyenne vraiment rurale, exploitant directement le sol et en récoltant seule les produits.

Conséquence singulière, et bien inattendue, de l'examen de la doctrine de l'Ecole anglaise sur la rente du sol.

\* \* \*

J'arrive, Messieurs, à l'examen de la théorie de Turgot sur le salaire, qui constitue l'un des grands griefs formulés par les socialistes modernes contre la société dont — suivant eux — elle porte la condamnation.

« *En tout genre de travail, a écrit Turgot, il doit arriver* » et il arrive, en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à » ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance, » c'est-à-dire que le travailleur, quelle que soit sa profession, quelques efforts qu'il fasse, est perpétuellement condamné à ne gagner que ce qui est strictement indispensable pour vivre, lui et sa famille, et se maintenir dans la condition où il se trouve sans espoir d'en sortir jamais. On a donné à ce salaire minimum le nom de *salaire naturel*.

À l'époque où vivait Turgot, avec les idées qui régnaient alors, parmi les populations, touchant l'organisation providentielle des sociétés, la formule du grand économiste pouvait passer pour une de ces vérités morales dérivant de la nature de l'homme et présidant à sa destinée. Lui-même la considérait, peut-être aussi, comme l'expression d'un état de choses, en principe d'ordre divin, mais aggravé, en fait, par l'étroite réglementation qui étreignait toutes les branches du travail; et certes, il était loin de se douter de l'immense retentissement que l'avenir lui réservait. Depuis, les socialistes se sont emparés de cette formule — si terrible dans son laconisme — et en ont fait, sous le nom de *Loi d'airain*, le thème favori de leurs récriminations les plus amères et de leurs constantes revendications.

L'un des plus célèbres, Ferdinand Lassalle, dans une proclamation adressée, en 1878, au congrès général des travailleurs allemands, à Leipsig, s'exprimait ainsi :

« Cette cruelle *Loi d'airain* vous devez, avant toute chose, » la graver profondément dans votre âme et ne jamais vous » en séparer dans aucune de vos pensées. À cette occasion,

» je puis vous donner à vous et à toute la classe ouvrière un  
» moyen infaillible d'échapper une fois pour toutes à toutes  
» les tromperies et à toutes les mystifications. A tout homme  
» qui vous parle de l'amélioration du sort des travailleurs,  
» vous devez, avant tout, demander s'il reconnaît ou ne  
» reconnaît pas cette loi. S'il ne la reconnaît pas, vous devez,  
» dès l'abord, vous dire ou que ce homme veut vous trom-  
» per, ou qu'il est d'une lamentable inexpérience dans la  
» science économique. Car il n'y a pas, dans l'école libérale  
» même, un seul économiste ayant un nom, qui ait contesté  
» cette loi : Adam Smith comme Jean-Baptiste Say, Ricardo  
» comme Malthus, Bastiat comme Stuard Mill sont unanimes  
» à en reconnaître la vérité... »

Je ne chercherai pas si, pendant les quarante premières années de ce siècle, l'état chaotique où se trouvait la grande industrie n'a pas justifié, dans certaines limites, la doctrine des économistes sur le témoignage desquels s'appuie Lassalle. Il y eut là, il faut le reconnaître, une période de transition, de souffrance générale, pendant laquelle le monde du travail chercha en vain son assiette. Mais, aujourd'hui, est-ce que, en vérité, cette situation ne s'est pas heureusement modifiée? Peut-on dire qu'un pas immense n'ait été fait, surtout depuis trente ans, dans l'amélioration du sort des travailleurs sous le triple aspect matériel, moral et intellectuel? Qu'il y ait encore de loin en loin des crises douloureuses pour les salariés, que notre état social cache encore bien des plaies dont il importe de chercher la guérison ! personne ne songe à dire le contraire. Mais, ce qui est contraire à la réalité, c'est de représenter l'ouvrier comme destiné à rouler éternellement son rocher de Sisyphe, de considérer la formule de Turgot, comme l'expression d'un fait, non pas seulement accidentel, mais ayant une portée sociale d'une durée indéfinie et d'en tirer cette conséquence que : « *Avec l'organisa-*  
» *tion actuelle de la société, les riches deviennent chaque jour*  
» *plus riches et les pauvres chaque jour plus pauvres.* »

Je me propose de vous démontrer, non à l'aide de théories ou d'hypothèses, mais à la lumière des faits contemporains, que le courant de la civilisation moderne conduit à une moindre inégalité des conditions sociales, et que cette amélioration s'opère par la concomitance de ces deux phénomènes contraires : d'une part, l'accession de plus en plus facile des classes ouvrières à la richesse et au bien-être ; d'autre part, la diminution graduelle des grandes fortunes mobilières et territoriales.

Cette discussion étant très aride, je m'efforcerai d'être bref.

A une époque qui n'est guère loin de nous, la loi, de même que l'opinion publique, n'était pas favorable à l'ouvrier. Le livret, cette estampille de la sujétion individuelle, était obligatoire ; le code édictait qu'en cas de désaccord avec ses ouvriers, le maître serait cru sur sa simple affirmation ; les coalitions étaient interdites, les réunions et les associations prohibées ; toutes ces mesures contraires à l'égalité civile et à la liberté du contrat de salaire ont disparu ou vont disparaître. La grève, cette arme terrible, a permis au travail de traiter de puissance à puissance avec le capital et souvent d'en triompher. De plus, grâce au progrès des idées et des mœurs, le travailleur manuel jouit aujourd'hui d'une considération qu'on lui refusait naguère, et dans le pays où règne la liberté ou l'égalité politique, son influence sur la marche des affaires et dans l'élaboration des lois est considérable. En un mot, il est devenu une individualité avec laquelle il faut compter. Les écoles primaires, les cours publics, des écoles professionnelles lui sont libéralement ouvertes et l'accès de l'instruction secondaire et même de l'instruction supérieure lui est devenu possible par la création des bourses d'études. Est-ce que tous ces faits ne parlent pas suffisamment d'eux-mêmes, et ne sont-ils pas une preuve convaincante de tous les efforts réalisés en vue de l'amélioration morale et intellectuelle du sort de l'ouvrier ?

Sous le rapport matériel, il en est encore exactement de même, et le développement de la production industrielle, loin de correspondre, comme on ne l'a que trop répété, à un accroissement de misère, s'est, au contraire, traduit par une augmentation de salaires, de loisirs et par suite de bien-être pour l'ouvrier.

S'il est un fait constant, bien établi par toutes les statistiques, c'est, assurément, la hausse continue des salaires dans toutes les industries et dans tous les pays. Considérons d'abord l'Angleterre, qui est la contrée la plus industrielle du monde. En prenant le blé pour commune mesure, le salaire de l'ouvrier se serait accru, depuis 1850, de 30 à 40 %. En France, les salaires estimés en blé ont augmenté depuis 1819 de 70 à 80 %. Dans certaines professions, la hausse a été plus considérable encore ; à la suite de la grève parisienne de 1879, les salaires des boulangers ont été portés à un taux qui constitue sur ceux d'il y a cinquante ans, une élévation de plus de 80 % et, depuis dix-sept ans, une augmentation de 40 % ; dans l'industrie du bâtiment, à Paris, cette augmentation a été, depuis 1876, de 40 %. Même constatation pour les salaires agricoles qui, en Belgique, par exemple, ont progressé depuis quarante-deux ans de 60 à 80 % et en France de 75 %. Et ce phénomène s'accomplit, Messieurs, en même temps que cet autre en sens inverse, la baisse constante du prix de tous les produits fabriqués ou manufacturés et de toutes les choses de demi-luxe dont l'ouvrier use si largement aujourd'hui.

Et s'il est vrai que celui-ci, fort heureusement, ne se nourrit plus seulement de blé comme autrefois, et que la hausse du prix de la viande et du taux des loyers, est venue augmenter ses charges, il faut reconnaître également que celles-ci se trouvent largement compensées et qu'en fin de compte, le salaire réel s'est notablement accru.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport du salaire réel

qu'il y a du progrès dans la situation de l'ouvrier, c'est aussi sous le rapport de la durée du travail. Quand on compare entre elles les deux périodes quadragénaires qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle, on est frappé des différences de régime auquel les ouvriers ont été soumis. A ces interminables journées de travail se prolongeant jusqu'à quinze à seize heures, même pour les femmes et les enfants, a succédé partout le travail effectif de 10 heures avec tendance à une durée moindre. Ainsi, une *agitation* a lieu depuis quelques années, notamment parmi les ouvriers américains, à l'effet d'obtenir la réduction de la journée à huit heures. Et d'ailleurs, disons-le en passant, cette abréviation de la journée de travail qui, en laissant à l'ouvrier plus de loisirs, lui permettrait de jouir davantage de la vie de famille, serait avantageuse aussi pour les patrons, en ce qu'elle paraît être le seul remède à ce mal endémique de l'industrie moderne : la surabondance de production.

Ces heureuses réformes si favorables à l'ouvrier sont loin d'être les seules, il y en a bien d'autres, tout aussi importantes à enregistrer. Les manufactures, les usines, les ateliers sont devenus plus salubres et moins dangereux ; des lois protectrices ont été édictées en faveur des femmes et des enfants ; l'assurance contre les accidents est devenue la règle commune, et en Allemagne, s'est même fait place, récemment, dans la législation, sur l'initiative de M. de Bismarck. Les institutions charitables et de prévoyance, les cercles populaires, les syndicats professionnels, les sociétés coopératives de toute nature se sont multipliés. Toutes ces améliorations, tous ces progrès sont, il faut l'affirmer hautement, bien à l'actif de la société moderne ; ce sont des bienfaits de la civilisation et il est regrettable que ceux qui en profitent le plus soient ceux-là mêmes des rangs desquels parte l'anathème contre cette société et cette civilisation.

Nous venons, Messieurs, d'examiner les deux principales accusations portées contre notre état social et nous en avons démontré le peu de fondement. Nous avons établi, à l'aide d'une série de faits, que, à l'encontre des affirmations socialistes, et par l'action des lois naturelles de l'économie politique, la situation, le rôle du propriétaire foncier avait une tendance à s'amoindrir, tandis que l'amélioration du sort des classes laborieuses s'opère progressivement et tend à les élever peu à peu dans l'échelle sociale. Il nous reste, maintenant, à faire voir, par quelques courtes considérations, que tous les favorisés de la fortune, tous ceux qui appartiennent — selon l'expression usuelle — aux classes élevées : capitalistes, industriels ou commerçants, fonctionnaires, gens adonnés aux professions dites libérales, sont appelés à subir la loi de l'évolution actuelle, c'est-à-dire celle d'un rapprochement vers les classes dites inférieures.

Et de cette double série de phénomènes, nous tirerons cette conséquence, que la marche de la société contemporaine tend au nivellement des conditions.

A cette époque, il est un cri qui ne cesse de retentir à nos oreilles : la concurrence ; et en effet une concurrence sans limites s'exerce en tout, partout et sous toutes les formes. Par elle, les profits industriels et commerciaux se sont considérablement réduits, et la conquête d'une fortune rapide est devenue désormais impossible. D'ailleurs, les entreprises d'industrie et de négoce, grâce au développement de l'instruction, grâce aussi à la facilité des renseignements, sont beaucoup plus connues qu'autrefois ; aujourd'hui, la rapidité des communications met, pour ainsi dire face à face, sur un même marché tous les producteurs du monde, les grandes et brusques oscillations dans le prix des choses n'apparaissent plus que de loin en loin et tendent à disparaître ; en un mot, les mêmes éléments de succès sont dans toutes les mains ; plus de ces privilèges, plus de ces avantages qui

existaient autrefois dans la période chaotique et étaient fréquemment la source de rapides fortunes ou de gains énormes, comme aussi de ruines et de revers immérités.

Nous venons de voir à l'œuvre la « *concurrence des capitaux*, maintenant, tournons les regards vers les professions dites libérales où s'exerce surtout ce que Proudhon a appelé la « *concurrence des capacités*. » Est-ce que les fonctions élevées sont encore comme autrefois l'apanage de la haute bourgeoisie ? Est-ce que tous les hommes instruits, riches et pauvres, ne se font pas à l'entrée de ces carrières une concurrence effrénée, à ce point qu'elles sont — suivant un mot vulgaire — littéralement encombrées ? Qui ne voit, dans une foule de charges et de fonctions, des hommes de réelle valeur languir de longues années dans de modestes emplois ? Aussi, dans ces carrières comme dans les autres champs de l'activité humaine, chacun cherche aujourd'hui à creuser son maigre sillon, avec le clair pressentiment de difficultés plus grandes encore que l'avenir réserve à ses descendants.

Ne résulte-t-il pas de cet état de choses, Messieurs, qu'il est désormais impossible que les traitements, émoluments ou honoraires progressent ? et que les classes riches se trouvent particulièrement atteintes dans leurs intérêts matériels, c'est-à-dire dans la principale source de leur influence et de leur autorité, mais aussi dans leurs intérêts moraux ? Et ne peut-on pas en conclure qu'il y a là, pour elles, une cause d'amointrissement ?

Mais il est encore — et je termine par là — un facteur très puissant du nivellement des conditions et qu'il importe de mettre en relief parce qu'il touche à toutes les situations, parce qu'il atteint tous ceux qui possèdent, quelle que soit la forme de leur patrimoine, je veux parler de la *baisse progressive du taux de l'intérêt*.

Aujourd'hui, dans notre société laborieuse et économe, la

masse des capitaux s'accroît sans cesse et elle est devenue énorme. Grâce à cette abondance unie à une meilleure utilisation qui en multiplie les effets, le crédit de toutes les grandes nations s'élève malgré leurs dettes colossales et la lourde charge des impôts qui pèse sur elles ; même la plupart des nations secondaires, telles que l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, etc., réputées pauvres, il y a quelques années, commencent à faire bonne figure dans le concert des peuples. Aussi, l'intérêt des fonds d'Etat qui, il y a trente ans, était de 5 % sur le continent européen, est tombé à 3 1/2 % en France, à 3 % en Angleterre, où dans un avenir prochain, une nouvelle conversion des consolidés l'abaissera successivement à 2 1/2 et 2 %. En France, quand notre réseau ferré sera entièrement construit, l'intérêt tombera au même taux et l'on peut affirmer, sans être trop téméraire, que, avant cent ans, l'intérêt des fonds d'Etat ne dépassera pas 1 %. Qu'en résultera-t-il ? que l'intérêt de toutes les valeurs mobilières et immobilières suivra le même mouvement descendant, et que le capitaliste, le rentier, subira, de ce chef, une sorte de dépossession, verra ses revenus diminuer graduellement en même temps que s'amoin-drir la place qu'il occupe dans la hiérarchie sociale.

\* \* \*

J'ai fini, Messieurs.

De l'étude à laquelle je viens de me livrer, — trop longue pour vous, peut-être, mais trop brève pour l'importance du sujet, — des faits nombreux que j'ai signalés à votre attention, des réflexions qu'ils m'ont suggérées, il ressort que sous l'influence des progrès de la civilisation et sous l'action des lois naturelles qui régissent le monde économique, le mouvement qui entraîne la société moderne tend à un rapprochement continu des classes et en quelque sorte à un

nivellement général des conditions. Nul doute que les circonstances exceptionnelles, que le hasard, qui jouent un certain rôle dans les choses humaines, ne viennent contredire parfois la rigueur de notre conclusion ; mais, comme expression d'un fait général, elle n'a rien d'excessif et peut être considérée comme vraie.

En quel intervalle de temps s'accomplira cette évolution ? Les causes qui la provoquent agiront-elles brusquement ou à la manière de ces forces naturelles qui opèrent sous nos yeux et qui, par degrés insensibles, finissent par changer la face des continents et constituer les révolutions du globe ? Je ne sais. Mais, soit illusion, soit réalité, il me semble, à certains moments, que mes oreilles tintent et que j'entends craquer le vieux monde.

Quoi qu'il advienne, d'ailleurs ; que cette évolution soit rapide ou lente, il n'en faut pas moins la considérer comme une loi providentielle et comme un bienfait ; qu'importe, après tout, l'abaissement des privilégiés de ce monde ? Qui donc oserait élever la voix en leur faveur ? Est-ce que leurs examens de conscience ne leur apprennent pas, chaque jour, ce qu'ils ont à craindre ou à espérer ? Ne sentent-ils pas la fragilité de leur puissance et leur influence se dérober à chaque pas ?

Or, en face de l'instabilité générale, combien ne serait-il pas désirable, pour tous, de vivre dans un milieu social mieux organisé, plus calme, mieux équilibré ?

L'état des âmes, chez un peuple, on l'a dit avec raison, dépend de la philosophie régnante ; or, ne l'oublions pas, la société actuelle est fille du XVIII<sup>e</sup> siècle ; chez elle, l'idée religieuse dans ce qu'elle a de pur, d'élevé et de poétique s'efface de jour en jour davantage ; le spiritualisme, honneur de l'esprit humain, a fait place dans les âmes, soit à l'anthropomorphisme, soit au doute énervant, soit à un sensualisme grossier qui abêtit les populations et leur ferme toute

échappée sur l'idéal. La matière est devenue un dieu, la jouissance un culte, sans doute, en attendant que ce siècle de transition lègue à l'humanité un nouveau *Credo*. De là, Messieurs, l'origine du trouble moral qui agite toutes les classes ; de là encore, les convoitises, les appétits impatients de ceux qui prétendent, « *eux aussi*, » une large part au banquet social et leurs revendications hautaines, et leurs révoltes contre la société ; de là, enfin, l'envahissement du pessimisme, — cette philosophie du désespoir, — qui se traduit par ce malaise sourd, immense, que signalait, l'année dernière, l'illustre Renan, dans son discours de Tréguier, comme le plus grand mal de l'époque : *le dégoût de la vie*.

Eh bien, l'évolution sociale à laquelle nous assistons, en supprimant peu à peu l'anarchie dans les idées et dans les faits, nous conduira graduellement à l'état harmonique qu'ont rêvé les réformateurs animés du bien public et dont il est permis d'espérer la réalisation dès l'aurore du XX<sup>e</sup> siècle. Les grandes fortunes ainsi que les grandes misères individuelles n'apparaîtront plus que comme de rares exceptions ; l'éducation, l'instruction et le bien-être mis à la portée de tous, auront fait disparaître ces inégalités excessives qui nous blessent aujourd'hui. Une société sera, dans laquelle on ne comptera plus les vainqueurs ni les vaincus, les revendications seront apaisées, et la grande loi du travail s'imposant à tous comme une nécessité inéluctable et une dette sacrée, l'oisiveté et le parasitisme cesseront d'être héréditaires.

Et si quelque mécontent objecte que cet état social ainsi entrevu sera le règne de l'égalité dans la misère ou, selon le mot du poète latin, l'âge de « *l'aurea mediocritas*, » nous répondrons simplement qu'il reposera dès lors, — et pour le bonheur de tous, — sur sa base naturelle, la seule indestructible : *l'ordre*, expression suprême de la justice !

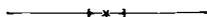
# DISCOURS

de

M. L. RICOUART

Vice-Chancelier

en réponse au Discours précédent.



MONSIEUR,

Les paroles qu'un auditoire attentif et curieux vient d'entendre sortir de votre bouche ont fait naître, je puis l'assurer sans peur d'être contredit, des impressions bien diverses. Notre siècle a cela de particulier que libre de toute règle, haïssant d'instinct ce qui représente la foi, la loi, la coutume, il affirme la toute-puissance de l'individu, et sort courageusement de l'ornière de l'obéissance. Personne ne dit plus : « *Magister dixit* » ; chacun a son opinion isolée, l'exprime avec indépendance et profite à sa manière de tout ce qui parle à son intelligence, même des discours académiques. Croyez bien que toutes vos pensées ont été analysées une à une, et que l'on s'est efforcé d'en pénétrer le fond sans trop tenir compte de la forme savante dont vous les avez revêtues. Ce que l'on veut, c'est connaître ; ce que l'on cherche, ce sont les enseignements de la science, surtout quand la nouveauté du sujet et la personnalité de l'orateur viennent ajouter un nouvel aiguillon à ce désir d'apprendre.

Si nous en étions encore à cette heureuse époque où floris-  
saient les sociétés littéraires, satellites de la grande  
Académie française ; si nous jouissions des bienfaits de cet  
âge d'or de l'amplification et de la prosopopée ; vous,  
Monsieur le récipiendaire, vous auriez fait deux parts de  
votre discours. Après avoir rendu hommage au Roi, compli-  
menté le Ministre, fait l'éloge du grand Cardinal ; après avoir  
étalé, à grand renfort d'hyperboles, votre timide modestie  
devant le vénérable cénacle qui daignait vous admettre dans  
son sanctuaire, vous auriez sollicité les faveurs de l'auditoire,  
ému déjà et vivement impressionné par votre début. Car  
devant les Scudéry, les Chapelain, les Conrart, vous auriez  
manié cette langue, tout fraîchement sortie des forges de  
Vaugelas et de Malherbe et damasquinée par les Précieuses  
de l'hôtel de Rambouillet. Tout était là :

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

Puis serait venu l'accessoire, la discussion de quelque sujet  
paradoxal ou rebattu, souvenir lointain des tournois scolast-  
iques, dont la division en quatre points aurait fait tressaillir  
d'émoi les habitués du logis. Par exemple, si l'économie  
sociale avait pu être entrevue par vous à travers le brouillard  
des révolutions futures, vous auriez examiné sérieusement  
si l'habitant des villes est plus heureux que celui des  
campagnes, et dans une éloquente péroration, déclaré que  
sous un monarque aussi paternel que celui qui gouvernait la  
France, les sujets sans distinction jouissaient nécessairement  
d'un égal bonheur.

Le bel esprit chargé de vous répondre aurait dit qu'à la  
vérité, vous ne pouviez vous faire gloire d'avoir bu aux  
sources de l'Hippocrène, ni fait vibrer les cimes de l'Hélicon,  
ni conduit le chœur des Nymphes sur les côteaues ombragés  
du Taygète ; mais, qu'après tout, vous étiez homme du

monde plus que personne, et que l'Académie prendrait un nouveau lustre en allumant sa lampe de travail au flambeau de votre science. Et l'assemblée, saturée d'harmonie, aurait applaudi ces beaux lutteurs de la joute littéraire et se serait pâmée d'aise avec le plus unanime accord.

Je ne sais vraiment si l'on ne doit pas regretter ce temps où sur des riens sonores s'échafaudaient des périodes retentissantes. Quelque madrigal servait d'épigraphe et de sujet aux dissertations Académiques ; on charmait l'esprit sans le fatiguer, et l'on berçait l'auditoire, au son d'une musique mélodieusement cadencée.

C'est que le temps des fictions est bien passé ! A la rhétorique de nos pères, enguirlandée de fleurs mythologiques, ont succédé le réalisme de l'écrivain, la logique de l'économiste, la sérénité, pour ainsi dire, chirurgicale du philosophe contemporain. Les Académies s'étonnent d'entendre dans leur sanctuaire la voix du penseur grave qui parle, non plus pour l'assistance, mais pour l'humanité ; et l'enseignement moral tombe d'une nouvelle tribune, distribuant le pain de la vérité aux affamés qui l'assiègent.

C'est de cette nouveauté, Monsieur, que vous venez de nous rendre témoins. Pour moi, je n'en suis pas surpris.

Les sérieux travaux qui ont occupé votre existence devaient vous conduire à l'étude des nécessités sociales. Nous vous connaissions déjà, et nous n'avons rien appris en voyant votre nom figurer dans les Revues scientifiques à côté des Corenwinder et des Pagnoul. Vos analyses des matières saccharines, vos études sur la distribution des gaz dans les hauts-fourneaux, vos manipulations dans les laboratoires métallurgiques vous donnent le droit de parler ex-professo de travail et d'industrie. Sorti de l'usine, vous êtes de ceux dont l'Etat sollicite les conseils quand il s'agit de mesures économiques et de questions internationales, et nous savions avant de vous entendre combien vous avez

de compétence en ces matières. Cessez donc de vous montrer modeste : c'est bien plutôt à moi de prendre ce rôle, en présence de la périlleuse mission dont l'Académie m'a chargé.

Il faut que je réponde à cet exposé profondément étudié, je dois combattre ces théorèmes formidables dont vous cherchez la solution, quand vous avez à votre service l'impitoyable logique des faits et l'*ἀντίγιν* séculaire. Je ne me fais pas illusion sur l'efficacité de mes efforts, et franchement, s'il n'était pas trop tard, je me déroberais à toutes jambes, comme le conserit au premier coup de la bombe ennemie. En effet, comment aborder un sujet aussi ardu que l'Economie sociale, sans être suffisamment armé ? Entrerai-je en lice avant de m'être muni, pour la riposte, d'arguments, sinon victorieux, du moins capables d'entamer la cuirasse ? Hélas ! je ne puis que déposer les armes, afin que ma défaite ne soit pas une déroute, et je me résigne à vous répondre en ces termes : « Vous avez raison. »

Mais non ! ce serait vraiment trop de honte que de ne pas faire au moins une tentative de résistance. Essayons.

Si vous avez raison dans les prémices, ce que je vous accorde, permettez-moi de trouver à redire à votre conclusion.

Vous me facilitez la tâche, Monsieur, quand vous signalez comme un dissolvant de la société moderne sa tendance avouée vers le sensualisme. La société semble en effet choisir dans ce système philosophique ses côtés les plus defectueux. Elle abrite ce qui lui reste de conscience derrière les théorèmes complaisants qui laissent le champ libre à la satisfaction de ses appétits. C'est là, au dire des sages, l'obstacle qui rendra impossible l'avènement de ce siècle doré, où tous les hommes, modérés dans leurs besoins, dans leurs amours, dans leurs ambitions, vivront côte à côte, sans haines et sans désirs, tous égaux comme les épis dans un champ de blé mûr. Il faut autre chose que l'assouvisse-

ment pour calmer les passions humaines. Il est nécessaire qu'un principe vivifiant guide et protège le genre humain comme l'amour de la patrie soutient les empires. Vous ne nous dites pas quel doit être ce fanal qui défie la tempête et, malgré les rafales, lance dans toutes les directions ses rayons sauveurs, avidement recueillis par les matelots en détresse

Jetons les yeux en arrière. Combien de civilisations grandioses ont sombré dans la suite des âges ! Toutes, ayant pour point de départ cette médiocrité égalitaire qu'on nous fait entrevoir aujourd'hui au point d'arrivée. Pour moi, les enseignements de l'histoire valent toutes les inductions de la philosophie et tous les tableaux de la statistique. En les étudiant avec l'attention qu'ils méritent, on est forcé d'avouer que le développement moral, religieux, politique des sociétés suit dans son évolution la ligne elliptique, avec la misère au départ, la gloire à mi-route, la misère au retour.

Voilà ce qu'on peut appeler, jusqu'à présent, la destinée des peuples.

Ne vous méprenez pas, Monsieur, sur la signification du mot que je viens de prononcer. Notre langue a inventé ce mot pour l'opposer à celui de destin. La destinée implique le bien et le mal, le libre arbitre, la récompense et le châtiment ; par conséquent le progrès libre et la marche en avant, quelle que soit l'issue de l'entreprise. Le destin dont vous parlez, c'est la résignation, le silence, l'immobilité de la mort. Ce destin, divinisé par les Romains, fut, en somme, ce qui leur tint lieu de tout un Olympe démodé et la dernière expression de leur panthéisme irrésolu. C'est que pour ces jouisseurs, propriétaires du monde, la croyance au destin s'adaptait sans résistance et sans trouble à leurs aspirations. Elle servait d'excuses à leurs débauches et supprimait le besoin de penser, d'agir, même celui de vivre, quand l'empereur héritier les invitait à mourir. Il fallut pour galvaniser

la nation fataliste une transfusion de sang chrétien, remède tardif qui ne la sauva point de l'étreinte des Barbares, mais qui servit du moins à prolonger son agonie. Et si de nos jours nous voyons subsister encore, aux portes de l'Europe, un empire destiné à devenir, tôt ou tard, la proie du plus fort, c'est que le Musulman, pour qui tout est écrit, a corrigé le fatalisme antique et puisé dans les versets du Coran l'idée de peine et de récompense dans la vie future.

Le matérialisme moderne n'a même pas cette excuse d'une croyance à une loi supérieure, quelle qu'elle soit, fût-ce même cette loi d'abandonnement qu'on appelle l'immuable destin. De ses bas-fonds est sortie une école qui secoue comme un fardeau gênant l'idée d'un Être suprême, laquelle avait pourtant trouvé grâce auprès des Jacobins les plus résolus, sans guide et sans flambeau, ressassant le mot *nature*, vague et intraduisible expression qui joue le rôle du paravent derrière lequel s'abritent les œuvres immondes, il marche au hasard, comme un alcoolisé, en battant la muraille. Et la race humaine court à sa suite, affolée par la lutte pour l'existence, et dans la boue sanglante des générations meurtries, elle se précipite vers le néant avec le ridicule espoir d'y perdre la mémoire de ses crimes. Et quand tout sera consommé, du milieu des ruines surgira quelque Deucalion, qui, semant les pierres de cette civilisation écroulée, repeuplera le monde et déplacera son orbite.

Votre pensée doit être celle-ci : Nous vous parlons statistique, vous nous répondez sentiment. De notre côté, la science froide, exacte, terrible par la seule énonciation du fait ; du vôtre, les aspirations vers l'idéal, les hypothèses nuageuses, l'inconnu, pour tout dire, où l'homme, perdant pied, s'égaré dans le vide. Je veux bien avouer mon infériorité. Le chiffre vainqueur nous jette à la face, comme une pluie d'eau glacée, des poignées d'arguments brutaux. Nous sommes forcés de baisser la tête et de nous incliner devant

lui. Mais comme les défenseurs d'Arras devant les soldats de Louis XI, ce ne sera pas sans gloire que nous succomberons en nous écriant : « Quand même » ! Terrassés, nous le sommes, je le veux bien ; subjugués, grâce à Dieu, non !

Aussi je vous remercie, Monsieur, de nous avoir développé dans toute leur vérité les théorèmes de la science sociale afin de nous éclairer sur l'état actuel de l'humanité, et d'avoir tiré de cette situation une conséquence optimiste, telle que peuvent la désirer les doux et les cléments de ce monde. Car la science n'a point obscurci en vous, on le voit, on le sent dans toutes vos paroles, cette étincelle qui, jaillissant du cœur, illumine et rend aimante l'intelligence. Vous êtes demeuré spiritualiste au milieu de l'émeute naturaliste et nous pouvons affirmer que notre nouveau Confrère est une recrue pour l'armée de l'idéal : jamais son  $A+B$  ne chicanera notre infini.

# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. JULIEN BOUTRY.

---

## LES ORIGINES DE LA GRAVURE

---

MESSIEURS,

Dans votre séance du 21 novembre dernier, vous m'avez fait l'honneur de m'inviter à prendre place parmi vous; je vous suis profondément reconnaissant de la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner; mais je dois, en toute conscience, avouer que ce n'est pas sans une certaine appréhension que je me vois désigné pour succéder à M. Henri Colin dans votre savante assemblée.

J'arrive sans expérience parmi vous, Messieurs; étranger aux travaux de votre Académie, je connais peu les choses qui vous intéressent et je n'ai à vous offrir que ma bonne volonté, bien entière, il est vrai, mais aussi bien insuffisante à justifier la confiance dont vous m'avez honoré. Et je dois ajouter que c'est un très grand honneur que me fait l'Académie d'Arras. Appelé par elle en qualité d'artiste, j'entre dans son sein comme autrefois un peintre éminent de notre chère cité y était entré: j'ai nommé le très regretté M. Dutil-

ieux, l'ami intime des Corot et des Delacroix, que je n'ai pas la prétention de remplacer parmi vous, mais dont je travaillerai de toutes mes forces à perpétuer le souvenir.

M. Colin était, lui, un Académicien de la vieille roche, fort de ses études, fort de son savoir : il a rendu à l'Académie des services que vous connaissez mieux que moi, et j'étais bien loin de penser, lorsque j'accompagnais M. Colin à sa dernière demeure, que je serais un jour appelé par vous pour occuper ici sa place.

La longue et pourtant trop courte carrière de M. Colin fut bien remplie ; cet homme de bien, digne et toujours modeste malgré ses connaissances solides, vécut longtemps au milieu de nous, perpétuant pour l'exemple de tous ce culte des vertus domestiques qui, comme le disait si bien notre honorable Président, faisaient autrefois l'honneur de nos Sociétés de province.

M. Colin n'est guère entré dans le monde moderne ; il fut dans notre ville un des rares représentants de ces hommes qui mettaient le savoir au-dessus de l'apparence et faisaient consister le bonheur dans une existence honorée, passée en paix au milieu de ces trésors que la science seule peut fournir.

Né à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il lui appartient tout entier cependant, par ses goûts simples et son amour de la nature.

Mais ce n'est pas de l'homme privé que nous devons vous entretenir : M. Colin ne fut pas seulement un citoyen respecté, il fut encore un naturaliste de premier ordre et un numismate distingué.

Collectionneur émérite, doué d'une puissance de mémoire extraordinaire et d'un génie de classification prodigieux, il se consacra à l'étude des infiniment petits ; épris des merveilles qu'il y rencontrait, son bonheur consistait surtout dans la recherche des variétés de types, de l'étrangeté des mœurs, de la rare beauté des espèces.

Admis au sein de la Société d'Entomologie de France, ses communications y furent appréciées comme des œuvres de mérite ; longtemps il entretint des relations avec un grand nombre de naturalistes étrangers qui l'avaient en très haute estime. Il est regrettable qu'il n'ait pas écrit davantage au sujet de ses découvertes.

Numismate passionné, M. Colin entreprit la classification des médailles et monnaies que possédait notre Musée ; grande fut sa peine ; tous les Artésiens savent les efforts qu'il fit pour initier ses concitoyens à cette science si difficile, l'une des branches les plus fécondes de l'histoire.

Président de la section des sciences de la Commission du Musée de notre ville, il créa ces remarquables collections d'ornithologie et de lépidoptères qui font l'admiration de tous les amateurs.

C'est en 1840 que M. Colin entra à l'Académie. Rendant hommage à son zèle et à ses efforts, votre Compagnie lui accorda la dignité de Chancelier. Les collections que laisse M. Colin sont autant de témoignages de ses travaux et de son merveilleux goût pour tout ce qui tient à la numismatique et à l'histoire naturelle

Comme numismate, doué du flair rapide du connaisseur, d'un coup-d'œil prompt et sûr, il s'adonna principalement à l'étude des médailles romaines, dans lesquelles la finesse de la gravure ne le cède en rien aux meilleures productions modernes.

« Dans les pièces romaines, nous disait dernièrement un savant numismate, membre de votre Académie, on rencontre à chaque pas un chef-d'œuvre de gravure et de dessin. »

Aussi M. Colin devait-il fatalement aimer la gravure...

C'est ainsi, Messieurs, que tous les arts se tiennent ; de la glyptique au burin, il n'y a qu'un pas : nous le franchirons, et, si vous le voulez bien, nous jetterons ensemble un rapide

coup-d'œil sur les *Origines de la gravure* et sur les *Procédés les plus usités parmi les graveurs*.

\*  
\* \* \*

« Malheur aux Sociétés, dit M. Charles Blanc, qui laissent périr la lithographie et la gravure ! Ce sont, en effet, ces feuilles volantes qui contraignent les passants à vivre pour quelques minutes dans les régions de l'art et de l'idéal : ce sont elles qui font pour rien l'éducation du peuple, lui enseignent le beau, lui apprennent l'histoire et se laissent comprendre aux plus illettrés, aux plus humbles, en leur donnant, chose admirable, le spectacle des idées. »

Voilà pourquoi, Messieurs, nous avons demandé à la gravure le sujet des paroles que votre bienveillance nous appelle à prononcer pardevant vous.

### Gravure sur bois

Il n'est pas douteux que la *gravure sur bois* fut la première inventée, et avant de vous entretenir de la gravure sur métal, nous devons, pensons-nous, consacrer quelques instants à cette branche de l'art.

Dès les temps les plus reculés, les étoffes d'Orient furent imprimées à l'aide de clichés en relief, taillés dans le bois dur. Ce mode de reproduction était complètement inconnu en Europe. Ce n'est que bien plus tard, peu après l'invention de l'imprimerie, que les initiales de certains livres furent gravées sur bois. Puis, les fabricants de cartes à jouer d'Allemagne se servirent de clichés de bois fabriqués par les *tailleurs de moules*. Enfin on appliqua ce mode de gravure à la reproduction des dessins, et il existe une épreuve de 1425 qui sert à illustrer la *Bible des pauvres*, antérieure de quelques années à la *Bible de Mayence*, datée de 1470. Disons

en passant qu'un exemplaire de ce dernier ouvrage, un rarissime trésor, existait à Arras, dans la bibliothèque de St-Vaast, avant 1790, et qu'à cette époque il disparut pour entrer à la Bibliothèque nationale, où il est encore aujourd'hui

La bibliothèque de Bruxelles possède même une vierge sur bois, de 1448, et le cabinet des estampes du Louvre conserve précieusement un saint Christophe peut-être plus ancien. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Albert Dürer gravait sur bois les merveilles que nous connaissons tous ; en Italie, Campagnola, Domenico della Crèche et bien d'autres créèrent dans ce genre de véritables chefs-d'œuvre.

Les premiers bois furent gravés au simple trait ; peu à peu on s'occupa des ombres, mais ce ne fut guère qu'avec Hugo de Carpi que furent mis en usage les clairs-obscur qui ont fait des gravures sur bois des dessins complets. On entra alors dans le XVII<sup>e</sup> siècle.

On peut suivre, au musée Plantin, à Anvers, les progrès de la gravure sur bois et admirer le développement d'un art qui rivalise aujourd'hui avec les plus belles tailles-douces.

*Procédés.* — Primitivement, l'artiste exécutait son œuvre sur poirier de fil ; à l'aide du canif et d'un ciseau recourbé, il enlevait les intervalles laissés blancs entre les traits noirs du dessin. On comprend quelles difficultés il devait rencontrer et on se demande comment, d'un procédé si ingrat, purent sortir tant de belles gravures.

Aujourd'hui encore, bien que les moyens aient été singulièrement modifiés, que les échoppes et les burins de toute forme et de toute nature aient pris la place du canif et du pauvre ciseau des premiers maîtres, on comprend difficilement les résultats vraiment prodigieux obtenus par les artistes modernes et qu'on rencontre, pour ainsi dire, à chaque pas jusque dans les moindres publications.

### Gravure sur métal.

Nous arrivons à la gravure proprement dite, à la gravure en creux sur métal.

Au XII<sup>e</sup> siècle, *Marco Polo*, l'intrépide voyageur, assurait avoir vu en Chine des assignats gravés sur cuivre et imprimés sur papier de mûrier. Doit-on ajouter foi à cette assertion du navigateur vénitien ? Nous n'osons le dire, mais il faut avouer que si son récit est exact, la vieille Europe était bien en retard sur l'Asie. Il n'y est en effet point de trace de gravure sur métal avant le XV<sup>e</sup> siècle. La première épreuve connue porte la date de 1440.

Mais avec le XV<sup>e</sup> siècle s'ouvrait une ère nouvelle : Gutenberg inventait l'imprimerie en même temps, pour ainsi dire, que *Maso Finiguerra* découvrait la gravure ; la *Bible latine à quarante-deux lignes* était imprimée à Mayence en 1460 et l'une des premières gravures, le *couronnement de la Vierge*, paraissait à Florence en 1452

Le XV<sup>e</sup> siècle fut une grande époque. Cosme de Médicis, le « Père de la Patrie, » gouvernait Florence et donnait à tous les arts, peut-être surtout à l'orfèvrerie, un essor inconnu jusque-là. Les ornements d'église que nous a légués le XV<sup>e</sup> siècle sont pour ainsi dire autant d'œuvres d'art : c'est que le gonfalonier florentin savait encourager les artistes.

*Les Nielles de Florence.* — A cette époque vivait à Florence un orfèvre habile, *Maso Finiguerra*, dont la spécialité consistait dans l'exécution des *nuelles*, alors très en vogue, surtout en Italie.

On sait que les nielles sont des ouvrages d'orfèvrerie consistant à graver en creux certaines parties d'une plaque d'argent, et à couler dans les traits gravés un émail noir composé de sulfure d'argent, de cuivre et de plomb. Le ton de cet

émail donné aux parties restées intactes un admirable relief.

Maso Finiguerra terminait, pour l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Florence, une patène ou *paix* représentant le *couronnement de la Vierge*. Il était d'usage, chez les nielleurs, avant de couler dans les ciselures la composition noire, de prendre, à l'aide de soufre fondu, une empreinte du travail, impossible à retoucher après la composition noire coulée.

Notre orfèvre fond donc du soufre sur sa patène : il est frappé, en enlevant ce soufre solidifié, de trouver noirs les extrêmes reliefs correspondant aux extrêmes creux du métal... Il avait omis de nettoyer le fond de ses tailles et il y était demeuré quelque peu d'une encre noire qu'il y avait versée. En certaines parties, le soufre présentait l'apparence d'un dessin à la plume.

Il essaya alors de remplir d'encre toutes les parties gravées et de placer sur le métal un vélin sur lequel il exerça une pression. Il obtint ainsi une épreuve bien imparfaite, il est vrai, mais il y avait là quelque chose de nouveau. Que de tâtonnements ensuite, que de patients essais de la part de l'artiste pour arriver à tirer de son procédé si rudimentaire un utile résultat !

Le hasard le sert encore. Un jour, il n'a plus d'encre : dans un godet, il reste seulement un peu de noir de fumée ; dans une burette, quelques gouttes d'huile. Il en fait un mélange, une sorte d'encre grasse dont il remplit les tailles de sa nielle. Sur le tout il applique un papier humide et il exerce une pression à l'aide d'un rouleau. L'encre s'est attachée au papier et Finiguerra a entre les mains une épreuve nette et précise. La gravure était découverte...

Un spécimen de cette curieuse estampe existe au cabinet du Louvre, où elle fut retrouvée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'abbé Zani. Elle porte la date de 1452.

Le procédé inventé par Maso Finiguerra fut employé par

d'autres orfèvres qui devinrent ensuite des graveurs : citons seulement Botticelli, Baldini et Pollajuolo, dont certains travaux méritent, à plus d'un titre, de fixer l'attention.

### Gravure au burin.

Mais il faut atteindre le XVI<sup>e</sup> siècle pour voir abandonner l'usage exclusif des nielles, qui firent place alors à la *taille du métal au burin*, à l'effet de reproduire en gravure les chefs-d'œuvre de l'art.

Par Mantegna, le cercle est élargi : aux simples traits donnant seulement la forme de l'objet, le gendre de Bellini sut ajouter les tailles qui constituent les ombres et le clair-obscur. Mantegna vivait en 1500, la gravure n'avait mis que cinquante ans à devenir un grand art.

*Traditions allemandes.* — Nous vous avons donné, Messieurs, la tradition italienne, la plus accréditée du reste, et la plus plausible ; mais l'Allemagne aussi revendique la découverte : l'Allemagne, qui donna naissance à Gutemberg, qui vit naître Aloïs Senefelder, l'inventeur de la lithographie, prétend aussi être le berceau de la gravure.

Un jeune berger du nom de Bocholt aurait, d'après une version allemande, devancé Maso Finiguerra. Comment ce pâtre, dont les occupations devaient différer quelque peu de celles d'un orfèvre, fut-il amené à une aussi importante découverte ? On ne le dit pas. Mais, peu importe, il doit avoir inventé, puisqu'il est allemand... Malheureusement, notre inventeur d'outre-Rhin ne fut jamais berger. Il n'est autre qu'une petite ville de Westphalie qui donna naissance à Israël Van Meckenen, ou Meecken, ou Mecheln qui, dans ses signatures, faisait indifféremment suivre son initiale *F.*, soit de son nom patronymique, soit du nom de sa ville natale, ce qui fut prouvé par la découverte d'une épreuve signée tout

au long des deux noms sans initiale : *Israël Mecheln van Bocholt*. Or, d'après Siret, Mecheln était né à Bocholt postérieurement à 1440 : il n'avait donc pas douze ans en 1452. C'est un âge par trop tendre.

Une autre tradition allemande, plus sérieuse peut-être, fait de la ville de *Culmbach* le berceau de la gravure. Culmbach est une ville de la Bavière. Cette autre version s'appuie sur une estampe de 1440 qui représente la Vierge avec la ville de Culmbach dans le lointain. Il est vrai que *Martin Schœn* naquit dans cette ville vers 1435; il est vrai aussi que Martin Schœn fut l'un des premiers peintres-graveurs et, à première vue, on pourrait croire que la date de l'estampe de 1440, antérieure de douze ans à celle de la paix de Florence, doit faire préférer la version allemande à la tradition italienne.

Mais ne perdons pas de vue que l'épreuve de Maso Finiguerra est indiscutable, n'oublions pas que cet artiste avait fait sa découverte en 1452 et que rien ne prouve que cette découverte n'est pas de beaucoup antérieure à cette date.

Il ne faut pas oublier davantage que Schœn était né vers 1435 et qu'il était encore bien jeune en 1452.

Quant à nous, nous n'hésitons point à admettre comme vraie la tradition italienne et à attribuer avec elle à Maso Finiguerra l'invention de la gravure.

Mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, malgré les puissantes raisons qui militent en faveur de cette opinion, que la certitude n'est pas absolue et que la question n'est pas encore définitivement tranchée.

Il est des auteurs fort recommandables qui trouvent dans la perfection des épreuves dont nous avons parlé une raison de penser que ni Schœn, ni Finiguerra ne sont des inventeurs, et que bien avant eux, en Italie comme en Allemagne, on cultivait l'art de la gravure.

Enfin, en admettant que cet art ait pris naissance au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, serait-il donc impossible qu'une même dé-

couverte ait été faite en même temps en Allemagne, ce pays des chercheurs, et en Italie, cette patrie des artistes ?

*Procédé.* — Le graveur au burin procède, de nos jours, à peu près de la même façon que le nielleur du XV<sup>e</sup> siècle. Au moyen d'un trait extrêmement fin et superficiel, il trace son dessin sur le cuivre : ce trait disparaîtra complètement dans la suite du travail. Puis, à l'aide d'un burin en forme de carré ou de losange et coupant d'un seul côté, il y creuse les traits, en évitant toute confusion entr'eux.

L'ébarboir est ensuite passé sur chacun des traits pour faire disparaître toute bavure qui nuirait à la netteté de l'épreuve. On tire cette épreuve comme toutes celles des gravures en creux, en pressant fortement entre deux rouleaux, la plaque de métal dont les tailles sont remplies d'une encre grasse et sur laquelle est appliquée une feuille de papier ou de parchemin légèrement humectée.

### Gravure à l'eau-forte.

Après le burin, l'*eau-forte* occupe la première place dans l'art de la gravure. Nous parlons ici de l'eau-forte des peintres et non de l'eau-forte dite des graveurs, qui n'est qu'un travail préliminaire à la gravure au burin.

Ce mode de gravure fut inventé vers 1580 par *Wenceslas d'Olmutz*, ou plutôt Wenceslas d'Olmutz appliqua pour la première fois à la reproduction des œuvres d'art, un procédé déjà depuis longtemps en usage parmi les armuriers dans le travail de la damasquinerie.

Wenceslas couvrit d'un vernis bien adhérent une planche de cuivre, comme les armuriers recouvraient de vernis les lames d'acier dont ils se servaient. Puis, après avoir dénudé le métal en certains endroits avec une pointe plus ou moins finé, il versa sur la planche un mordant qui n'était autre que

l'acide nitrique (l'eau-forte), et cet acide creusant les parties du métal mises à nu par la pointe, laissait intactes les portions demeurées couvertes par le vernis. Il obtint ainsi une gravure en creux sur laquelle l'acide nitrique avait joué le rôle du burin, et comme Finiguerra, il obtint des épreuves sur un vélin fortement pressé sur le métal par un rouleau.

Les premiers résultats de l'inventeur furent peu satisfaisants, mais avec Lucas de Leyde, Goltzius et surtout avec Albert Dürer, la gravure à l'eau-forte, de même que la gravure sur bois, atteignit bientôt un remarquable degré de perfection. Le *Saint-Jérôme* de 1512 faisait prévoir l'avenir réservé à ce genre de gravure. Au XVII<sup>e</sup> siècle, en effet, le premier des aqua-fortistes, comme aussi, peut-être, le premier des peintres, *Rembrandt*, transformait l'eau-forte, et de ce qui n'était à l'origine qu'un moyen de creuser le métal, fit un véritable procédé de peinture : peinture admirable de lumière, de clair-obscur et d'harmonie. Depuis Rembrandt, la gravure à l'eau-forte est devenue, nous pouvons le dire, un art réellement français : les Mellan, les Callot, les Claude Gellée et tant d'autres dont il serait trop long de citer les noms obtinrent par ce procédé des résultats vraiment merveilleux.

#### Gravure dans le genre de crayon.

En 1740, un habile dessinateur, français d'origine, Jean-Charles François, né à Nancy, en 1717, inventa un genre de gravure que l'on désigne sous le nom de *gravure dans le genre de crayon*, dont il imite, du reste, parfaitement le grain. Bonnet reproduisit avec un rare bonheur, par ce procédé, des pastels au moyen de plusieurs planches de cuivre superposées et diversement coloriées.

On opère à l'aide d'une roulette dentée qui produit sur la planche une série de points analogues aux hachures du crayon sur le papier.

### Aqua-tinte.

On a aussi essayé de laver sur le cuivre au pinceau avec l'eau-forte de la même manière qu'on lave sur papier un dessin avec l'encre de Chine : c'est la *gravure au lavis ou aqua-tinte*.

*Procédé.* — Pour donner de bons résultats, ce procédé exige certaines opérations moins simples qu'on ne le croirait d'abord. Généralement on procède de la manière suivante : le trait est gravé comme dans la gravure à l'eau forte, mais la pointe dont on se sert est mousse et n'entame pas le cuivre, le mordant doit aussi être extrêmement doux et pénétrer fort peu le métal. Après la morsure du trait, la planche est bien nettoyée et séchée, puis elle est de nouveau recouverte d'une couche assez épaisse de vernis et maintenue à une température suffisante pour conserver à ce vernis la consistance de l'huile. On tamise alors sur la planche du sel marin bien sec et finement pulvérisé, dont les parcelles doivent traverser le vernis et atteindre le métal. On laisse refroidir et on lave à grande eau. En se dissolvant, le sel laisse dans le vernis une infinité de petits interstices qui le rendent poreux et suffisamment transparent pour laisser apercevoir les traits gravés. On plonge dans le bain d'eau-forte et la morsure s'opère. Les parties du dessin sont couvertes à mesure qu'elles sont suffisamment attaquées par l'acide, les portions claires ne demeurant dans le bain que très peu, les parties noires continuant à subir l'action du mordant plus ou moins longtemps, suivant le degré d'intensité qu'elles doivent avoir. On retouche ensuite avec un pinceau trempé dans l'acide nitrique étendu d'eau.

Vous me pardonnerez, Messieurs, si j'insiste sur ces détails techniques : ils étaient indispensables pour faire comprendre les progrès successifs de la gravure.

### Metzo-tinto.

Il nous reste à vous parler d'un autre genre de travail qui présente un certain intérêt et qui trouva, surtout en Angleterre, de fervents adeptes. Abraham Botteling et Valentin Green en tirèrent un excellent parti en reproduisant certains portraits de maîtres hollandais. C'est aussi par ce moyen que Richard Earlon traduisit les fleurs de Van Huysum. Nous voulons parler de la *gravure à la manière noire* ou *metzo-tinto*.

*Procédé.* — Ici l'on procède à l'inverse du graveur en taille-douce. La planche est noire et le travail consiste à détacher les parties claires à l'aide du brunissoir, qui écrase les grains, et du grattoir, qui les enlève. Un morceau d'acier bombé, taillé dans sa partie courbe en manière de râpe, et qu'on appelle *berceau*, est régulièrement balancé sur la planche, partout et dans tous les sens. Le cuivre se grène alors à l'infini et l'épreuve que l'on tirerait après le travail du berceau serait absolument noire. Mais par le brunissoir et le grattoir, l'artiste détache les clairs de ce fond, et l'épreuve donne des blancs plus ou moins vifs selon que les grains ont été plus ou moins complètement foulés ou enlevés par ces instruments.

*Découverte.* — C'est à Robert de Bavière que Walpole attribue la découverte de ce curieux procédé. Ce prince, frappé, dit-on, de l'aspect d'un fusil maculé par la rosée de la nuit d'une large tache de rouille, crut y voir une sorte de figure formée d'innombrables petits trous rapprochés, ressemblant à des ouvrages damasquinés.

Il en conclut qu'il serait possible de produire sur toute une planche métallique de fines aspérités qui donneraient du noir et d'où il serait facile de dégager des clairs en y grattant plus ou moins.

On a discuté cette légende ; quoiqu'il en soit, si le prince Robert n'est pas réellement l'inventeur de la manière noire, il est du moins incontestable qu'il fut le premier à en tirer un parti utile ; sa gravure d'après Ribéra : « *Le bourreau tenant en main la tête de saint Jean-Baptiste.* » conservée au cabinet des estampes du Louvre, est peut-être le chef-d'œuvre en ce genre, peu pratiqué en France, mais, ainsi que nous le disions plus haut, fort en vogue en Angleterre.

\* \* \*

Nous avons cherché, Messieurs, à donner une faible idée des divers moyens par lesquels on obtient les estampes que nous voyons apparaître chaque jour, et dont le nombre toujours croissant témoigne de l'importance de l'art dont nous nous occupons.

Ainsi que nous le disions en commençant, c'est par la gravure que l'homme, de même que l'enfant, apprend à connaître les choses et en conserve le souvenir, c'est la gravure qui contribue le plus à répandre dans les masses le goût des arts et du beau.

Aussi sommes-nous heureux de constater que jamais, à aucune époque, on n'a vu aussi répandus, et à un prix aussi minime, les produits de cet art merveilleux et éminemment utile.

Il sera éternellement vrai, comme le disait Horace il y a dix-huit siècles, que les choses offertes à la vue frappent bien plus l'esprit que celles qui ne s'adressent qu'à l'oreille :

*Segnius irritant animos demissa per aures  
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.*

— \* —

# DISCOURS

de

M. TRANNOY

en réponse au Discours précédent.

---

MONSIEUR,

J'ai accepté la mission de répondre à votre Discours, vous y perdrez beaucoup. Vous ne rencontrerez ni l'esprit distingué, ni la voix éloquente qui, d'ordinaire, font valoir le mérite du récipiendaire. Je reconnais mon insuffisance ; mais l'amitié me guidera, et je n'aurai qu'à laisser parler mon cœur.

Je vous ai vu naître et grandir, j'ai applaudi à tous vos succès, et il me sera facile de rappeler les titres qui vous ont désigné au choix de l'Académie. Vous appartenez à la Magistrature, et, dans tous les temps, notre Société a été heureuse d'ouvrir ses rangs aux Membres de votre Compagnie. C'est, qu'indépendamment du caractère honorable dont ils sont revêtus, ils se distinguent par une érudition profonde et par un véritable talent littéraire. Si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous trouvons parmi eux des noms qui ont jeté le plus grand lustre sur notre Académie ; aujourd'hui encore, nous pouvons nous enorgueillir des

magistrats qui siègent parmi nous. L'un d'eux fut longtemps notre Président. Sa plume élégante et facile, l'élévation de ses pensées, l'aménité et la noblesse de son caractère lui ont valu nos suffrages. D'autres magistrats, par leurs travaux historiques, par leurs connaissances artistiques, nous font grand honneur.

Quant à vous, Monsieur, vous me permettrez de vous rappeler qu'avant d'entrer dans la Magistrature, vous aviez soutenu avec succès une excellente thèse de doctorat. Vous fûtes nommé juge à Château-Gontier au commencement de l'année qui a vu les désastres et l'humiliation de la France. Nos valeureux soldats ont été écrasés par le nombre. Notre organisation militaire n'a pu résister à celle que l'Allemagne avait préparée de longue main. C'est en vain que l'on fit appel à des masses indisciplinées, incapables de ramener la victoire dans nos rangs. De tous côtés, on cherchait les moyens d'échapper au péril d'une guerre qui ne laissait plus d'espérance. Bon nombre de jeunes gens, dont nous ne discuterons pas le patriotisme, venaient s'abriter derrière des fonctions publiques, plus recherchées encore alors qu'aujourd'hui. Vous étiez magistrat et dispensé de tout service militaire. Mais votre cœur s'est ému à la vue des dangers de la patrie, et vous vous êtes enrôlé dans un régiment du génie. Votre santé était délicate, rien n'a pu vous retenir. Vous êtes parti, le sac sur le dos, pour aller prêter votre concours à la défense du pays. Plus heureux que bien d'autres, vous avez résisté au danger, à la fatigue, et le simple soldat est revenu avec le grade d'adjudant. Après avoir donné ce bel exemple de patriotisme, vous vous êtes rappelé la devise *cedant arma togæ*, et vous avez repris votre siège de juge. Vous pouvez conserver votre épée avec orgueil, ce sera un honneur qui s'ajoutera à celui de porter la robe du magistrat.

Pendant votre séjour, comme juge, à Château-Gontier,

vous vous êtes préoccupé de la situation difficile que la violence allait imposer à nos concitoyens séparés de la mère-patrie. Vous avez fait paraître un petit traité sur le droit qui régit les Français et les étrangers devant la loi française. Vous vous êtes inspiré du plus pur patriotisme, et je ne puis résister au désir de citer une partie de la préface de votre livre :

« Au moment où la France en deuil pleure ses enfants  
» morts pour la défendre, au moment où la rapacité alle-  
» mande vient de lui arracher par la force une des portions  
» les plus essentiellement françaises de son territoire, nous  
» avons pensé pouvoir être utile à ceux qui portent dans  
» leur cœur l'amour de la patrie, en cherchant à mettre à  
» la portée de tous, les éléments de notre droit, relatifs à  
» l'acquisition et à la conservation, à la privation et au  
» recouvrement de la qualité de Français, et aux droits que  
» confère cette qualité. »

Etranger à la science du droit, je n'ai pas les connaissances nécessaires pour apprécier votre œuvre. Mais je puis vous dire que, de l'avis d'hommes compétents, votre ouvrage est digne des sentiments qui l'ont inspiré.

De Château-Gontier vous avez été nommé juge au tribunal d'Arras. Vous succédiez à Monsieur votre père, qui a laissé les meilleurs souvenirs dans la Magistrature, et que toutes les sympathies ont accompagné dans sa retraite. Votre nomination a été bien accueillie et vous avez répondu aux espérances que vous donniez.

Monsieur, vous avez, comme magistrat, des titres que l'Académie n'aurait pas méconnus. Je dois cependant l'avouer, on a songé à l'artiste, quand on vous a convié à venir prendre rang parmi nous.

Sans doute, les magistrats ne se distinguent pas seulement par leurs connaissances littéraires et scientifiques. Ils ne restent pas indifférents en présence des beautés artistiques dont

ils sont souvent justes appréciateurs. Mais vous avez fait plus, vous vous êtes livré à des travaux qui révèlent le véritable artiste.

C'est à ce titre que Messieurs Dutilleux et Grandguillaume vous ont précédé.

Admis en 1854, M. Dutilleux remerciait les membres de l'Académie : « C'est la première fois, disait-il, qu'il est donné à un peintre, à un artiste, de s'asseoir parmi vous. C'est, ajoutait-il, que vous avez voulu consacrer l'union indissoluble des lettres et des arts. »

Dutilleux était, tout à la fois, un peintre d'une grande valeur, un penseur profond, et un littérateur distingué. Son discours de réception, si remarquable à tous les points de vue, avait permis d'apprécier ses qualités littéraires. Depuis, cette vie si belle, animée par les meilleurs sentiments, a été racontée dans nos Mémoires. L'œuvre de Dutilleux y a été étudiée, et nous avons pu en comprendre tout le mérite; nous devons ce beau travail à l'un de nos membres, M. le Gentil.

J'ai rappelé le souvenir de M. Dutilleux. M. Grandguillaume, qui vint plus tard, ne doit pas lui être comparé, il possédait un talent d'un autre ordre. Et cependant, que de regrets laisse après elle, sa mort toute récente. Je n'ai pas à faire un éloge qui est dans toutes les bouches, mais l'Académie ne peut oublier ni les dons qu'elle a reçus de ce généreux bienfaiteur, ni les sommes importantes qu'il affectait à nos prix annuels.

Vous le voyez, Monsieur, nous pouvons être fiers des artistes admis parmi nous. Votre talent, qui a déjà fait ses preuves, les espérances qu'inspire votre jeunesse; tout nous permet d'affirmer que vous serez digne de vos prédécesseurs.

C'est vers la gravure que vos goûts artistiques vous ont dirigé. Vous venez de nous entretenir des origines de cet

art, vous en avez fait l'historique, et vous en avez décrit les procédés. Si je dois décliner ma compétence, je puis, au moins, constater avec vous l'importance de la gravure. Nous lui devons la reproduction des œuvres les plus remarquables de la peinture, du dessin et même de la sculpture. C'est elle qui a vulgarisé et fait pénétrer, jusque dans la chaumière, ces estampes qui rappellent les fastes de la nation et les gloires de la patrie. La gravure est arrivée, aujourd'hui, au plus haut degré de perfection. On ne peut qu'admirer la facilité, la correction, et la fidélité avec laquelle elle reproduit le style, et jusqu'à la couleur du maître. Sans doute il faut, pour arriver à ce résultat, que l'artiste soit bien doué, et qu'il ait fait des études sérieuses. Vous avez été, Monsieur, à peu près abandonné à vous-même. Si vous avez pu étudier à votre aise les divers traités de la gravure, les préceptes du maître vous ont manqué, ou vous n'avez pu les recueillir qu'à la hâte. Vous avez volé de vos propres ailes, et vous avez produit des œuvres qui ont lieu d'étonner.

Vous vous êtes souvenu de votre origine maternelle : un fils n'a rien de plus cher que sa mère. C'est à la Belgique que vous avez accordé la primeur de vos travaux. La richesse de ses musées, la beauté de ses édifices, vous ont vivement impressionné, et vous avez reproduit avec le sentiment du beau, avec une fidélité parfaite, ses monuments les plus remarquables.

Vos œuvres ont fait sensation. Un ancien ministre d'Etat vous a prié d'illustrer les volumes dans lesquels il retraçait l'histoire d'Ypres, sa ville natale. Vous avez accepté cette mission, et le talent avec lequel vous avez rempli la tâche qui vous était confiée, vous a valu la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

Après ce premier succès, sans abandonner complètement la Belgique, vos regards se sont tournés vers la France. Ils

se sont arrêtés avec complaisance sur cette ville d'Arras qui vous a vu naître, et vous avez fait revivre, par la gravure, les monuments de l'ancienne capitale de l'Artois. Vous avez prêté votre concours à un magistrat, l'un des membres les plus distingués de notre Académie, et le vieil Arras a trouvé de dignes interprètes. Nous avons relu, avec un vif sentiment de curiosité, les pages qui nous rappellent les anciennes grandeurs de notre ville. Nous avons admiré ces édifices si remarquables et cette magnifique cathédrale qui fut l'une des merveilles de la chrétienté.

Arras a perdu une partie des monuments dont nos ancêtres étaient si fiers. Mais il possède encore des beautés architecturales que vous avez voulu reproduire. C'est ainsi que vous avez célébré, par votre burin, le nouveau et le vieil Arras.

Vos travaux, Monsieur, vous ont conquis des droits à la reconnaissance de vos concitoyens.

Dans ces derniers temps, vous vous êtes présenté aux grandes assises de l'Exposition. C'est une épreuve à laquelle se soumettent les artistes de valeur. Cette épreuve, vous l'avez subie avec distinction. Vous avez été admis à prendre rang parmi ces rudes travailleurs qui ont porté si haut le drapeau de la France artistique. Vos œuvres ont figuré au Salon, et elles ont été appréciées. C'était déjà un grand honneur. Mais vous avez obtenu davantage. Le jury vous a décerné la mention réservée aux plus dignes. Cette mention, si difficile à obtenir, est de nature à nous inspirer les plus grandes espérances ; vous ne vous arrêterez pas dans la voie que vous parcourez si brillamment, et des récompenses plus élevées viendront, un jour, reconnaître un talent qui n'est pas encore parvenu à son apogée.

Vous ne vous êtes pas contenté de donner un libre essor à vos heureuses dispositions, vous avez voulu favoriser la culture des arts, et pour arriver à cette fin, vous avez pro-

cédé à la création de l'*Union Artistique*. Grâce à cette Société, une exposition permanente siège dans le palais de Saint-Vaast. Cette exposition stimule le zèle des auteurs et leur permet de conquérir un commencement de célébrité.

Des œuvres qui seraient restées inconnues peuvent se produire au grand jour, et leur vente, devenue plus facile, sert d'encouragement et vient permettre de continuer des études longues, pénibles, et souvent peu fructueuses.

Réunir nos artistes, établir entr'eux une espèce de solidarité, soutenir et diriger leurs efforts, exciter une noble émulation et créer une parfaite cordialité, venir au secours des malheureux, aider les déshérités de la fortune, voilà le but de l'*Union Artistique* ; ce but vous l'avez atteint. Les faits parlent assez haut et la jeune Société s'est affirmée par des actes que je n'ai pas à signaler. L'opinion publique l'a accueillie avec sympathie, des adhésions nombreuses et très honorables ont favorisé son développement. Elle peut aujourd'hui être fière de ses succès. L'honneur vous en appartient et quand les palmes académiques sont venues récompenser le Président de cette Association, nous avons tous applaudi à une distinction si bien méritée.

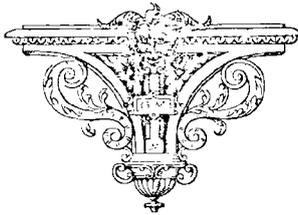
Vous allez occuper le fauteuil de M. Henri Colin, dont vous venez de retracer la vie simple et modeste. Ce travailleur intrépide n'a pas recherché les jouissances de la fortune. Ennemi de l'oisiveté, il a consacré son temps à l'étude des sciences naturelles et à la numismatique. Notre magnifique musée lui doit une partie de ses richesses, et personne plus que lui n'a concouru à son organisation. Courbé sous le poids des ans, il a, jusqu'à la dernière heure, continué ses travaux et ses recherches.

M. Colin a laissé, en mourant, un fils qui fait honneur à sa mémoire. Ce fils, qui compte aujourd'hui parmi les peintres célèbres, est un de nos membres correspondants.

Comme votre prédécesseur, vous avez, Monsieur, donné

l'exemple du travail. La délicate mission que vos devoirs de juge vous imposent, réclame du temps et de sérieuses études. Que vous ayez rempli consciencieusement votre tâche, cela devait être. Mais, ce que nous admirons, c'est le noble emploi que vous avez fait de vos loisirs.

Soyez donc le bien venu. L'Académie aime à entendre vibrer dans son sein la fibre nationale, elle aime les études qui se rattachent à notre histoire locale. Aussi fera-t-elle bon accueil au magistrat qui a su s'armer de l'épée quand la France était en danger, et à l'artiste dont le talent s'est appliqué à reproduire les beautés artistiques de notre ville.



## II

Séance publique du 21 Août 1885.





# DISCOURS D'OUVERTURE

par

M. DE MALLORTIE

Président.



MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

S'il me fallait une preuve de la tranquille prospérité de notre Compagnie, je la trouverais dans l'honneur que vous m'avez fait de m'appeler à la Présidence. Quand la mer et le vent s'entendent pour pousser le navire dans la bonne route, que grâce au zèle et à l'union de tous, la manœuvre se fait pour ainsi dire d'elle-même, ceux qui ont la science et l'autorité peuvent, sans inconvénient, laisser la direction à des mains moins habiles et moins expérimentées. Votre bienveillant concours, le dévouement et l'activité des Confrères que vous avez placés autour de moi, me rendent la tâche bien facile et bien douce ; aujourd'hui, seulement, elle devient difficile, parce que je me vois plus abandonné à moi-même ; et au moment où je prends la parole, je sens plus que jamais toute mon insuffisance, surtout en songeant à l'homme supérieur et distingué à qui je succède, et que je ne remplace pas.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous éprouvez, sans nul doute, à cette heure, un déplaisant mécompte. Vous pensiez entendre encore aujourd'hui, soit un de ces discours élevés où la haute et ferme raison de mon prédécesseur, appuyée sur une érudition aussi solide qu'étendue, traitait, comme en se jouant, quelque problème ardu d'une philosophie subtile, engageant et hardie, — soit une de ces allocutions charmantes, pleines de verve et d'esprit, d'atticisme et de bon goût, où l'ironie légère, la fine raillerie, perçait de traits, parfois assez vifs, en vers comme en prose, les malheureux travers de nos jeunes littérateurs, ou les extravagances, toujours anciennes, toujours nouvelles de certaines modes de nos jours !

Quelle malice aimable, quelle grâce enjouée et quel imperturbable bon sens ! Le bon sens, il n'en faut pas médire et encore moins en faire fi ; car, le bon sens, c'est la petite fleur bleue de la bruyère ; elle croit aux champs où on la foule aux pieds ; les bonnes gens de la province la mettent à leur boutonnière, le soir, quand ils viennent goûter le frais dans les prairies d'alentour, et cela les expose quelquefois à la risée des *élégants* qui ont vu la capitale. Mais veuillez faire attention qu'il se fabrique, dans le monde, bien des bouquets où l'on associe, avec fracas, la tulipe de Hollande aux cactus des tropiques, et où manque la petite fleur bleue.

L'Académie, Mesdames et Messieurs, aurait désiré vous convier encore aujourd'hui à l'une de ces fêtes de l'esprit dont on vous a fait une douce habitude ; hélas ! nos statuts sont inexorables ; après quatre années de présidence, la direction de l'Académie doit fatalement passer en d'autres mains pour une période de deux années. *Dura lex, sed lex*. Mais veuillez en être assurés, le jour même où, après avoir satisfait à notre loi, nous pourrons rendre à M. Lecesne la

présidence et la parole, nous nous empresserons de contenter votre désir qui est aussi le nôtre. Cette promesse, cet engagement, doit, il me semble, vous inspirer un peu d'indulgence envers celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment, qui n'a accepté cette périlleuse mission que pour obéir à des Confrères qu'il vénère et qu'il aime, et qui vous prie de vouloir bien lui accorder, en retour, une bienveillance égale à sa soumission et à sa bonne volonté.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Président d'une Société qui *a pour but de concourir au développement des connaissances humaines*, je me propose de vous parler aujourd'hui du progrès des Sciences, des Lettres et des Arts. Il y a un demi-siècle, la science, pleine de promesses pour ceux qui en avaient sondé les mystères, ne disait encore rien au commun des hommes; son langage était peu compris, même de ceux qui tenaient dans leurs mains les destinées des nations; on en regardait les démonstrations et les découvertes d'un œil distrait, en passant, et l'on disait : « Que m'importe cela ? »

Bientôt cependant, la vapeur couvrait les mers de ses rapides vaisseaux; les chemins de fer sillonnaient le continent; la pensée circulait d'un hémisphère à l'autre, portée par le souffle muet du télégraphe électrique; la betterave de nos climats bravait la canne à sucre des régions équatoriales; le gaz éclairait nos rues; des sels fossiles fécondaient les terres les plus arides, et les couleurs tirées de la houille déposaient, sur les tissus légers, des teintes qui rivalisent avec les plus fraîches nuances des fleurs.

Mais aussi, les navires à voiles pourrissant dans les ports, les messageries au repos, les routes délaissées, les colons menacés de ruine, tous ces signes d'une puissance irrésistible et sans cosse agissante, avertissaient les héritages et les

familles qu'il fallait compter avec la science et ne plus répéter au sujet de ses découvertes : « Que m'importe cela ? »

En même temps, le fer, l'acier, produits en abondance et perfectionnés, la poudre et les matières incendiaires et fulminantes rendues maniables, les armes de guerre converties en instruments de précision d'une portée inconnue et d'une puissance monstrueuse, devenaient des engins de dévastation, de mort et de domination. Devant les maisons en ruines, les moissons incendiées, les tombes sanglantes, devant ces longues caravanes de compatriotes en pleurs, condamnés à l'exil, comment méconnaître encore que la science est devenue une force redoutable, et comment répéter de nouveau, quand on a mission de gouverner un peuple comme politique, ou de le défendre comme soldat : « Que m'importent ces découvertes ? »

Messieurs, le Progrès, comme une herse de fer qui brise et broie toutes les mottes d'un champ pour faire germer une moisson nouvelle, le Progrès ne s'annonce et ne se manifeste presque jamais sans douleur et sans larmes. Toutefois, si pour notre malheur, comme le dit Bossuet, ce qu'il y a de plus fatal à la vie humaine, c'est-à-dire l'art militaire, est en même temps ce qu'il y a de plus ingénieux et de plus habile, il est d'autres côtés moins terribles où éclate aussi glorieusement le génie de l'homme.

Il y a quelques semaines, dans une de nos réunions particulières, un de nos jeunes et savants confrères nous entretenait, avec une admirable clarté et un saisissant intérêt, des plus récentes découvertes scientifiques. Il nous parlait de ces microbes, de ces vibrions, de ces bactéries qui sollicitent et occupent si fortement, et non sans raison, l'attention publique. Ces bâtonnets, ces bacilles, se trouvent partout, dans la terre qui nous porte, dans l'eau que nous buvons, dans l'air que nous respirons. Ils pénètrent en nous par la bouche, par les yeux, par les narines ; ils envahissent tout

dans notre organisme, et la secte indienne des Jâinas elle-même, qui ne vit qu'avec un bandeau de toile sur les lèvres pour que le jeu de l'aspiration pulmonaire ne puisse jamais nuire à un insecte passant, immole, à chaque instant, sans s'en douter, d'innombrables victimes.

Tels sont les êtres, invisibles à l'œil nu, dont le diamètre est compris entre quelques millièmes de millimètre et un dix millième de millimètre, qu'une légion de jeunes savants, après MM. Pasteur et Koch, observent à l'aide de lentilles si puissantes qu'ils peuvent en reconnaître la forme, le mode de reproduction, et surprendre, sur le fait, l'activité tour à tour bienfaisante ou funeste de ces minuscules qui jouent un rôle important sur notre planète. Individualités éphémères, mais espèces prodigieusement fécondes (1), de générations en générations, ils travaillent à la perpétuelle transformation de la nature. Ils sont la force indispensable à son évolution. — Si l'équilibre se maintient sur notre terre entre la nature vivante et la nature morte, si la poussière des êtres ne couvre pas le globe, inerte et stérile, si chaque printemps voit reparaître verdure et fleurs nouvelles, nous le devons en grande partie à ces invisibles agents. Ils font des berceaux avec des tombes. Par eux, chaque existence individuelle est en quelque sorte une forme passagère de la grande vie universelle qui ne s'éteint pas. Et nous, qui sommes un milliard d'hommes perdus au milieu de l'immensité du règne cellulaire, livrés à ces imperceptibles destructeurs, nous péririons infailliblement, si nous ne

(1) Elles sont plus fécondes même que le puceron, qui mettant au monde 90 pucerons au printemps, est, à la huitième génération, l'ancêtre de 400 trillions de pucerons ; et il peut y avoir plus de vingt générations dans l'année. Les arbres de toute la terre ne suffiraient plus bientôt pour porter les pucerons, si une foule de petits carnassiers ne les faisaient disparaître.

trouvions contre eux des moyens victorieux de lutte pour notre existence. Déjà nous utilisons quelques-uns de ces microscopiques. Ceux-là nous préparent des boissons, des aliments; ce sont les infatigables ouvriers des grandes industries. Pour les autres, nous apprendrons à limiter leur production, à atténuer leurs poisons ; nous les désarmerons, et si nous ne parvenons pas à en faire des auxiliaires, au moins cesseront-ils d'être redoutables. Nous resterons les maîtres. L'étiologie a fait de grands progrès ; espérons que l'art de guérir ne restera pas en arrière.

Si les infiniment petits sont à l'un des pôles de la nature, à l'autre, se trouvent les infiniment grands. Monde des microbes et monde des soleils, les uns et les autres peuplent l'infini. Ils nous échappent dans leur ensemble. L'imagination les entrevoit, mais s'effraie à les considérer, et nous ne pouvons arrêter sur eux notre esprit, sans être pris du vertige de ceux qui se penchent sur des abîmes. Vous le savez, Messieurs, c'est à la science de notre époque que nous devons la mesure des distances énormes qui nous séparent des mondes épars dans l'univers ; et cet univers s'étend chaque jour en raison de la puissance optique de nos télescopes. Ces mondes, Messieurs, *qui se comptent par millions*, n'ont pas été jetés au hasard dans l'espace ; tout y révèle un ensemble parfait et une origine commune.

Depuis deux cents ans, les astronomes ont pris l'habitude de classer les étoiles par ordre de grandeur ou plutôt d'éclat; ils comptent :

	20	étoiles	de	1 <sup>re</sup>	grandeur.	
	65	—	2 <sup>e</sup>	—		
	190	—	3 <sup>e</sup>	--		
	425	—	4 <sup>e</sup>	--		
	1,100	—	5 <sup>e</sup>	—		
	3,200	—	6 <sup>e</sup>	—		

Au delà de la sixième grandeur, les étoiles ne sont pas

visibles à l'œil nu, mais avec des lunettes on va beaucoup plus loin.

Au commencement de ce siècle on allait jusqu'à la dixième grandeur ; aujourd'hui on va à la seizième. D'après certains dénombrements, le nombre des étoiles de chaque classe est à peu près le triple, ou mieux les  $5/2$  de celui de la classe précédente ; si cette règle s'étendait jusqu'aux étoiles de seizième grandeur, le nombre des étoiles ou des soleils serait de *31 millions*.

Or, si on admet, ce qui paraît vraisemblable d'après les résultats obtenus au moyen d'appareils photométriques, si l'on admet qu'en moyenne, les étoiles sont à peu près de même grandeur, en sorte que leur diversité d'éclat tiennent seulement à celle de leur distance, on aura, pour leurs distances respectives, les nombres suivants :

Etoiles de 1 <sup>re</sup> grandeur,	1
— 2 <sup>e</sup> —	1,6
— 3 <sup>e</sup> —	2,5
— 4 <sup>e</sup> —	4
— 5 <sup>e</sup> —	6
— 6 <sup>e</sup> —	10
— 16 <sup>e</sup> —	965

Ainsi les étoiles de 16<sup>e</sup> grandeur, limite actuelle du pouvoir de pénétration de nos lunettes, seraient 965 fois plus éloignées que celle de la première. Le boulet de canon qui met neuf ans à aller de la terre au soleil, et neuf millions d'années à atteindre la région des étoiles les plus proches, en mettrait dix-huit mille millions à aller d'un bout à l'autre de l'univers ; la lumière, qui parcourt soixante-quinze mille lieues par seconde et qui vient du soleil à nous en huit minutes, y emploierait trente mille ans !

Ces notions dérivent, il est vrai, de suppositions qui ne sont point parfaitement exactes. Les étoiles ne sont pas toutes de dimensions égales ; elles n'ont pas le même éclat intrin-

sèque et ne sont pas uniformément réparties dans l'espace. Néanmoins ces calculs servent à fixer les idées sur les dimensions de l'univers ; ils montrent avec quelle économie la matière y a été distribuée (1).

Mais parmi ces globes colossaux, auprès desquels la terre n'est qu'un fêtu, au milieu de ces fournaies célestes auprès desquelles les nôtres ne sont qu'un feu de paille, de ces myriades de mondes qui se meuvent en tous sens, dans le vide, à grandes vitesses, que va devenir notre petite planète ? Et n'est-ce pas le moment de nous écrier avec le poète :

Où va, Seigneur, où va la terre dans les cieux ?  
.  
.  
.  
Soleils, mondes errants qui voguez avec nous,  
Dites, s'il vous l'a dit, où donc allons-nous tous ?  
Quel est le port céleste où son souffle nous guide ?  
Quel terme assigna-t-il à notre vol rapide ?  
Allons-nous sur des bords de silence et de deuil,  
Echouant, dans la nuit, sur quelque vaste écueil,  
Semer l'immensité des débris du naufrage ?  
— Ou, conduits par sa main sur un brillant rivage,  
Et sur l'ancre éternelle à jamais affermis,  
Dans un golfe du Ciel aborder endormis ?

Mesdames et Messieurs, ayons confiance dans notre divin Pilote ; il connaît cet Océan.

Passagers d'un jour sur cette nef qui tourne autour du soleil comme autour d'une île de lumière, entourée de sept autres vaisseaux, presque tous plus grands que le nôtre, qui voguent dans le même sens et de concert, semblables à une escadre en bon ordre commandée par un chef unique, nous n'avons qu'une chose à faire : fléchir les genoux à la lueur des étoiles devant le Dieu de l'Infini, et en l'adorant dans son incommensurable ouvrage, nous écrier, avec l'âme

(1) M. Faye, *Annuaire du bureau des longitudes*.

ardente et enthousiaste de Képler : « Père du monde ! La  
« créature que tu as daigné élever à la hauteur de ta gloire,  
« est comme le roi d'un vaste empire ! elle est presque  
« semblable à un Dieu, puisqu'elle sait comprendre ta pen-  
« sée ! » — ou bien répéter, avec le doux et pieux Linnée :  
« J'ai entrevu l'ombre du Dieu Tout-Puissant, immuable,  
« éternel, infini, et j'ai été frappé de stupeur. »

Messieurs, quelle admiration et quelle reconnaissance ne devons-nous pas aussi à ces infatigables travailleurs, à ces hommes de science et de cœur qui nous ont révélé toutes ces merveilles ! — Les uns passent leur vie tout entière dans l'atmosphère malsaine et parfois empestée d'un laboratoire, courbés sur des creusets qui sont trop souvent brutalement meurtriers ou lentement homicides, pour y saisir une loi nouvelle dont l'application enrichira tout le monde en les laissant pauvres ; — car, Messieurs, la théorie née de l'observation retourne toujours à toutes les réalités du monde physique, pour les rendre compréhensibles et fécondes ; — les autres, mathématiciens et marins intrépides, courent aux extrémités du monde, à travers les tempêtes, les rafales et les cyclones, pour aller s'établir, comme à un poste de combat, sur un îlot perdu au milieu du vaste bassin des mers australes, sur le cratère d'un volcan à peine éteint, sur un rocher stérile et inhabitable, à deux mille lieues de tout rivage, afin d'y observer plus sûrement un événement astronomique, qui ne s'est pas présenté depuis un siècle, qui ne doit durer que quelques heures, mais qui devra enrichir la science d'une vérité nouvelle et fournir de précieuses indications, si bien que, plus tard, pendant les nuits sereines, les astronomes pourront lire dans l'immensité des cieux, avec la plus rigoureuse exactitude, les lois qui président aux mouvements des mondes et Dieu semblera en quelque sorte leur avoir communiqué son journal de quart de l'éternelle traversée.

Tous ces savants, Messieurs, ont travaillé au progrès des sciences et au bonheur de l'humanité. Grâce à leurs découvertes, notre siècle qui s'avance à grands pas vers son couchant et sera bientôt le passé, ne fera pas mauvaise figure auprès de ses deux aînés, et lui aussi, aura quelques pages glorieuses dans les annales de l'humanité.

Mais, si le progrès des sciences, en notre pays, nous inspire un légitime et patriotique orgueil, éprouvons-nous un égal sentiment de noble satisfaction quand nous considérons nos dernières productions littéraires et artistiques? — Que devons-nous, de ce côté, attendre de l'avenir? Faut-il nous abandonner au découragement, ou concevoir de consolantes espérances? Avant de répondre, je vous demande la permission de vous soumettre quelques considérations générales.

Messieurs, on a toujours beaucoup parlé et beaucoup discuté du progrès. C'est la question des questions. C'est le problème de la destinée de l'homme; c'est, pour ramener les choses à leur expression la plus générale, le fond même du débat entre l'optimiste et le pessimiste, entre le croyant et le sceptique. Le croyant, en dernière analyse, est un homme qui croit que le monde a un sens, et la vie humaine, un idéal. Telle est, précisément, la signification des discussions sur le progrès. Au reste, il en est de ce débat comme de tant d'autres; les difficultés dont il est entouré, viennent de ce qu'on reste dans les généralités, faisant porter sur l'ensemble d'une notion très complexe, des considérations qui s'appliquent à l'un ou à l'autre seulement des éléments dont cet ensemble se compose. Il arrive ainsi que tout le monde finit par avoir également tort et raison.

Qu'entend-on par progrès? Un perfectionnement continu, un passage incessant du bien au mieux, un accroissement sans fin de la somme du bonheur sur la terre. Le progrès implique trois choses: Il suppose que chaque résultat obtenu

devient aussitôt le point de départ d'une conquête nouvelle ; il suppose, par suite, que ce mouvement va toujours s'accélération, se multipliant par lui-même, formant une progression plus que géométrique. Il suppose enfin que le but recule sans cesse, que les horizons s'étendent à mesure que nous avançons et que l'humanité est destinée à monter toujours sans arriver jamais. Cette idée du progrès a été empruntée à un ordre de faits où elle trouve sa réalisation, puis étendue à d'autres sphères de la vie humaine, où elle n'est plus d'une application aussi évidente.

Il y a progrès, au sens le plus strict du mot, dans les sciences positives et dans les arts utiles. L'astronomie et la physique n'ont jamais perdu un pouce du terrain qu'elles ont conquis, et elles continuent à profiter des conquêtes déjà faites pour en faire chaque jour de nouvelles.

La progression est plus sensible encore dans les arts mécaniques. Un moteur une fois trouvé, il est trouvé pour tous les siècles ; un appareil une fois adapté à ce moteur, on pourra en perfectionner le mécanisme, mais on n'en perdra plus le souvenir ni l'usage. La montre, la machine à vapeur, le télégraphe électrique sont autant de faits acquis, et il n'est point téméraire de croire que, dans cent ans, de nouvelles inventions auront dépassé celles qui excitent aujourd'hui notre étonnement. Non seulement donc, la société ne saurait rétrograder vers une condition industrielle inférieure à celle dont elle jouit, mais la vie matérielle de l'homme continuera certainement à devenir facile. Tandis que l'homme riche de nos jours possède mille biens qu'ignorait le monarque d'autrefois, le niveau du bien-être général s'est prodigieusement élevé. Voilà donc un domaine dans lequel le progrès est réel, incontestable. Or, à quoi tient ce progrès ? A cette circonstance que les connaissances dont se composent les sciences mathématiques, les sciences d'observation et les arts industriels, sont essentiellement impersonnelles. Elles dépendent,

aussi peu que possible, du génie de celui qui s'en rend maître. Elles sont affaire d'enseignement et de mémoire. Elles se transmettent sans s'altérer. Le simple écolier peut en savoir ici autant que l'inventeur. Le dépôt passe de mains en mains ; personne n'en enlève rien. D'où il suit que ce dépôt va toujours s'accumulant, que les gains faits vont toujours se capitalisant, que chacun devient comme le possesseur et le représentant des découvertes faites avant lui, et peut employer toute son intelligence et son activité à y apporter des accroissements.

Le point de départ ne recule jamais. Au contraire, chaque effort individuel le reporte plus loin en avant, et contribue ainsi, à son tour, aux perfectionnements ultérieurs. La capitalisation incessante des résultats acquis, telle est la cause et la loi du progrès.

Mais dans les lettres et les beaux-arts, il n'en saurait être ainsi. Cela est si vrai qu'on discute encore tous les jours sur la supériorité des anciens et des modernes. J'ajoute que si l'on ne s'est jamais entendu, c'est qu'on n'a jamais fait une distinction indispensable. Il y a deux choses dans les arts : ce qui s'apprend et ce qui ne peut s'apprendre ; ce qui tombe dans le domaine commun et ce qui appartient aux dispositions natives de l'individu, en un mot, les procédés et le génie.

Et par procédés, je n'entends pas seulement la partie purement matérielle de l'art. Il est clair que le dernier de nos rapins a sur Apelle l'avantage d'une palette mieux préparée ; comme le moindre de nos sculpteurs a, pour tailler le marbre, des instruments plus fins que ceux de Phidias ; mais il y a, de plus, les rubriques du métier, l'éducation de l'œil, l'habileté de la main, la science des effets, toutes choses qui, dans une certaine mesure, s'enseignent et se généralisent.

Le niveau même du goût n'est pas sans s'élever. Le génie

reste rare, le talent court aujourd'hui les rues. Pourquoi cela ? Parce que le talent est moins individuel que le génie.

Le génie est le don mystérieux de la puissance créatrice. Il se manifeste aussi bien dans la pauvreté des moyens, l'imperfection des procédés, la rudesse du goût, qu'au milieu des ressources de la civilisation la plus avancée. Le génie, c'est la part souveraine de l'individualité dans l'œuvre. Il ne se capitalise pas ; il ne produit pas d'autres génies. Un poète n'est pas nécessairement plus grand parce qu'il a été précédé par d'autres poètes. C'est pourquoi, Messieurs, ils sont si rares, ces mortels privilégiés qui ont ravi le monde et emportent, avec eux, à travers les siècles, comme fait Homère, depuis trois mille ans, le cœur même de l'humanité.

Quant au talent, au contraire, il se compose d'aptitudes qui se développent par la vue des chefs-d'œuvre et par la pratique. Il ne s'enseigne pas et toutefois il dépend, à bien des égards, de la culture générale de la société.

Partout, en effet, les formes artistiques ont toujours été en rapport avec l'énergie, l'instruction, la moralité de la race qui les produit. L'histoire en fait foi.

Les talents faiblissent toujours avec les caractères. Si un peuple est responsable de ses institutions, comment ne le serait-il pas aussi de ses livres ? Les arts de ce peuple, ainsi que ses lois, représentent la fortune bonne ou mauvaise qu'ont méritée ses mœurs, ses croyances, ses sentiments et ses actes. Ce n'est donc jamais impunément que les âmes fléchissent. Toutes les fois qu'elles abdiquent leurs droits et par conséquent leurs devoirs, les esprits déclinent, et cette inévitable expiation est surtout visible en un pays qui, plus que tout autre, peut dire avec Descartes : « Je pense, donc je suis. »

La littérature, pour nous, n'est pas seulement un jeu de la fantaisie personnelle, mais un écho de la conscience publique, et elle se ramène toujours au suprême intérêt

de tout ordre social, à une question de morale et de liberté.

Nous n'admettons pas un fatalisme qui condamnerait toute éloquence et toute poésie à parcourir trois périodes : la naissance, la vie et la mort, sans aucune chance de résurrection. Non, la langue française n'est point une de ces plantes chétives qui ne fleurissent qu'une fois, et se dessèchent aux approches de l'hiver, mais plutôt cet arbre généreux dont parlait Horace et qui renouvelle ses feuilles à chaque retour du printemps.

Quand vous passez, au mois de mai, parmi les champs de blé en fleurs, vous vous sentez charmé et touché du sourire de la nature ; le frémissement des épis, le parfum léger qui flotte sur les vastes et mobiles campagnes, l'air vif et doux des premiers beaux jours, le chant des oiseaux qui planent sur ces espérances de la vie de l'homme, tout ce spectacle vous fait entrer dans une douce rêverie. Puis, les jours s'écoulent ; un ardent soleil mûrit et attriste les plaines. Voici déjà les chants des glaneurs ; voici le bruit des fléaux battant les gerbes ; les greniers vont se refermer sur les moissons ; tout prend de jour en jour un aspect moins riant ; l'année est finie ; le cercle des jours va recommencer. Vous avez là l'image des rêves et des travaux de l'intelligence à la recherche du beau et du vrai, l'image des diverses époques dans les arts, de leurs révolutions, de leurs résultats définitifs sur la civilisation de la pensée. Vous voyez le cercle des fleurs et des fruits, des saisons et des années dans l'ordre des idées. Aussi ne serons-nous jamais de ces pessimistes qui ne peuvent se consoler d'être nés dans leur siècle ; sans vouloir flatter le nôtre, nous ne prendrons pas pour devise : « Laissez-là l'espérance. »

Le découragement seul est sans remède, et il n'y a pas de malheur irréparable pour un peuple soucieux de conserver, avec le sentiment de ce qu'il vaut, une foi vaillante en son

avenir et les vertus publiques ou privées qui en assurent la fortune.

Mais, si nous voulons relever les arts et la poésie, relevons les âmes. Chaque siècle fournit aux artistes et aux poètes la pensée dans ses doctrines, la forme vivante dans ses mœurs, et les artistes rendent au siècle ce qu'ils en ont reçu, mais agrandi, le bien comme le mal, le laid comme le beau. Les accuser de nous renvoyer, même amplifié, le reflet de nous-mêmes, c'est une injustice. Croyons ce que nous voulons qu'ils croient, faisons ce que nous voulons qu'ils représentent, soyons tels que nous désirons être peints.

Il y a un modèle vivant qui, sans cesse et partout, pose sous les yeux de l'artiste, au salon, au théâtre, à l'église, dans la rue ; ce modèle vivant, c'est tout le monde. Poursuivi par cette vision, ou plutôt la rencontrant toujours devant lui, comment l'artiste ou le poète y échapperait-il, ou comment l'oublierait-il tout entière lorsqu'il compose, retiré dans son cabinet ou dans son atelier ? Elle l'y suit, sachons-le bien. Et là elle s'impose fatalement à sa pensée. Tâchons que la vision soit belle, pour le moins quelquefois ; et comme son instinct l'attire vers le beau, c'est la beauté de la vision que l'auteur, l'artiste reproduira. S'il répond de lui-même et de ses œuvres, à titre d'être intelligent et libre, nous, à titres de modèles, nous répondons de lui. Chacun de nous, pour peu qu'il ait d'influence par la pensée, par la parole ou par la conduite, a donc en quelque sorte charge d'artiste. Si nous pensons mal, si nous parlons mal, si nous agissons mal, nous sculptons la laideur en nous-mêmes et hors de nous-mêmes. Et si, allant plus loin encore, nous applaudissons à la vue d'un détestable tableau, si nous achetons une statuette misérable, si nous courons à des pièces de théâtre qui blessent également le bon goût et la pudeur, si nous épuisons vingt éditions d'un livre malsain, c'est comme si nous disions à l'auteur : « Voilà le beau, recommencez. »

Et l'auteur se le tient pour dit, et il recommence en appuyant davantage encore sur les parties les plus condamnables qui ont fait le succès de son œuvre !

Nous crions alors à l'empoisonneur. Lequel des deux a donc perverti l'autre ? Nous disons que c'est l'artiste ; la postérité dira que c'est nous, tout en blâmant l'auteur, quel qu'il soit, sculpteur, peintre, musicien ou poète, de s'être laissé corrompre et d'avoir corrompu à son tour. La postérité, qui est désintéressée et qui juge à distance, ne confère le titre de grands qu'aux siècles qui ont su proposer pour idéal à la poésie et aux arts la vie puissante et ordonnée de l'âme libre.

Nous serions donc coupables, Messieurs, et indignes de pardon si, par notre faute, nous laissions se briser la chaîne d'or de la tradition. L'art français, se renouvelant selon le besoin des temps, docile aux instincts nouveaux sans rompre en visière aux principes qui lui ont fait un glorieux passé, peut encore consoler la Patrie et étonner le monde. Le génie de la France est, comme son cœur, toujours capable de miracles. Il n'y a que les siècles impies et les peuples athées qui doivent désespérer de la lumière. On ne croit au chaos que quand on ne croit pas à Dieu. Or, tant qu'il y aura une fibre dans le cœur humain pour vibrer au son de tout ce qui est juste et honnête, tant que l'âme instinctivement droite, préférera la pudeur à la vie ; tant qu'il y aura des amis du vrai pour sacrifier leur repos à la science, des amis du bien pour se dévouer aux œuvres utiles et saintes de la miséricorde, des cœurs de femme pour aimer ce qui est bien, pur et beau, il y aura des artistes et des poètes pour le rendre par des sons, des couleurs, des accents inspirés, car Dieu vivra en nous.

C'est seulement le jour où l'égoïsme, la bassesse du cœur, l'étroitesse de l'esprit, l'indifférence à la science, le mépris pour les droits de l'homme, l'oubli de ce qui est grand et noble, envahiraient le monde, c'est ce jour là que Dieu ne

serait plus dans l'humanité et que la véritable poésie serait morte pour jamais. Mais loin de nous de telles pensées ! Nos aspirations, nos souffrances, nos fautes même et nos témérités sont la preuve que l'idéal vit toujours en nous. Oui, la vie humaine, éclairée et armée par la science et ses étonnantes merveilles, embellie et consolée par l'art et ses nobles productions, est encore quelque chose de divin ; et dès que le sacrifice devient un devoir et le dévouement un besoin pour l'homme, il n'est plus de limite à l'horizon qui s'ouvre devant lui. Comme les parfums des îles de la mer Erythrée qui vogaient sur la surface des flots et allaient au-devant des flots d'Alexandre, cet instinct divin m'est un augure d'une terre inconnue et un messager de l'infini.



# RAPPORT

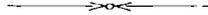
SUR LES

## TRAVAUX DE L'ANNÉE

PAR

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.



MESSIEURS,

L'Académie d'Arras a l'habitude de se faire rendre compte chaque année de ses travaux et de ses actes. Elle voit ainsi le chemin parcouru et elle sait ce qu'elle a à faire pour avancer ensuite vers l'accomplissement de la tâche qu'elle s'est proposée.

Cette tâche est noble et utile. Elle a d'abord pour objet l'étude et la pratique des sciences, des lettres, des arts, de tout ce qui est du domaine de l'intelligence. Elle a un second but encore, celui d'appeler aux mêmes études et à la même pratique les hommes de bonne volonté et les travailleurs intellectuels qu'elle sait encourager par des récompenses toujours enviées.

Il y a longtemps que l'on fait cela à Arras. Si nous avions ici le temps de parcourir, même sommairement, ses annales, nous verrions que la noble cité du Nord n'a peut-être rien à envier de ce chef aux intelligentes cités du Midi, si renommées

pourtant par leur culture continue des lettres. Nous citerions les Chambres de rhétorique comme les Trouvères, avec leur histoire si mouvementée ; nous dirions les formes diverses qu'a su revêtir selon les temps et les usages l'amour de l'étude ; nous ferions briller une fois de plus ce beau joyau, l'une des pierres précieuses de la couronne de cette cité. Peut-être y a-t-il un livre à faire sur cette donnée : volontiers nous signalons ce sujet aux jeunes amis des Lettres, qui ne perdraient ni leur temps ni leurs peines s'ils consacraient quelques années aux recherches que nécessiterait un semblable livre. Déjà d'ailleurs on a publié sur quelques-uns des points de ce vaste sujet plus d'une œuvre remarquable, parfois même tout-à-fait majeure : il suffit de citer ici, quoique placées à des degrés divers, celles de MM. de Coussemaker, d'Arthur Dinaux, du comte d'Héricourt.

Mais je m'éloigne de ma tâche, séduit par ce tableau des gloires anciennes de la ville d'Arras, et je me hâte de revenir au sujet spécial de ce rapport.

Le travail de l'Académie pendant l'année qui se termine aujourd'hui a été constant et jamais les lectures n'ont fait défaut aux séances hebdomadaires, toujours fréquentées par un grand nombre de Membres depuis que l'heure des réunions a été changée. C'est ainsi que M. de Linas a très souvent communiqué à la Société ses travaux si variés sur l'archéologie et particulièrement sur l'art chrétien. Ne se contentant pas de données générales plus ou moins reçues, M. de Linas analyse, cherche, compulse les témoignages, compare les monuments, va les chercher au besoin dans les contrées lointaines et se rend compte de tout. Et alors il nous donne la description d'ivoires admirables, d'objets d'orfèvrerie hors ligne, de crucifix aux formes antiques, aux mystérieux symboles, et ses mémoires substantiels vont incessamment enrichir les splendides livraisons de la *Revue de l'art chrétien*. C'est là que l'on pourra relire ces études conscien-

cieuses, toujours accompagnées de beaux dessins qui élucident le texte. C'est là aussi que l'on retrouvera ces articles instructifs de bibliographie sérieusement pensés, notamment celui dont il nous a donné dernièrement la primeur et qui traite de l'histoire des persécutions des deux premiers siècles de l'Eglise.

M. Deramecourt, notre nouveau Collègue, vous a aussi bien souvent entretenus de ce qui fait l'objet spécial de ses études. Il est intéressant de suivre pas à pas M. Deramecourt dans tous les détails de la vie d'un ecclésiastique du XVIII<sup>e</sup> siècle qui a laissé de longs mémoires formant une minutieuse autobiographie. On se rend ainsi un compte exact des habitudes de nos ancêtres, on voit leurs villes et villages, on est témoin de leurs actes, on connaît leur vie intime comme leurs monuments aujourd'hui détruits. Souvent aussi l'auteur de l'*Histoire du clergé du diocèse pendant la Révolution* vous a donné lecture de chapitres divers de son livre avant de les publier, et c'est toujours avec plaisir que vous avez reçu ces communications.

Un autre de nos plus jeunes Collègues travaille aussi beaucoup pour votre Académie. M. H. Trannin a une clarté d'exposition tout à fait remarquable, et c'est plaisir de l'entendre, soit quand il explique lui-même quelque instrument ingénieux et utile dont il est l'auteur, soit quand il expose les découvertes des princes de la science et qu'il vous fait, pour ainsi dire, toucher du doigt la réalité de faits scientifiques ou d'organismes si difficiles à constater.

M. le docteur Trannoy, M. Gossart et M. Pagnoul ont, de temps en temps, donné à l'Académie des explications à l'appui de celles de M. Trannin ou en dehors de ces sujets, mais dans le même ordre d'idées, et alors c'était fête complète et une sorte de festin de l'intelligence auquel tous vous preniez votre part.

M. Ricouart a pris depuis longtemps un sujet unique, et

il poursuit avec une rare persévérance l'étude de ce difficile sujet.

Les noms de lieux de tout le département, tel est l'objet de ces recherches arides dans lesquelles il est si aisé de se tromper, tant le fil qui relie les documents les uns aux autres est fragile, pénible à suivre ou à retrouver quand il vient à disparaître. Les noms subissent parfois des transformations tellement étranges que, l'imagination aidant, ils se trouvent dire à la fin le contraire de ce qu'ils disaient en commençant. Avec une méthode sévère on arrive pourtant assez souvent à la vérité. En laissant de côté l'esprit de système, chose mauvaise partout et toujours, en rassemblant lentement, patiemment, beaucoup de documents que l'on puisse comparer, en ne se hâtant pas, il devient possible d'aboutir à un résultat sérieux. C'est à cette méthode que M. Ricouart s'attache : il cherche aussi avec soin les faits généraux qui éclairent tout un ensemble de faits particuliers, et il arrivera ainsi sans doute à nous donner un travail aussi complet et aussi exact que faire se pourra sur une matière où, jusqu'ici, on a trouvé si peu de choses certaines et bien établies. Il faut un véritable courage et beaucoup de calme et de perspicacité pour suivre cette voie pleine d'écueils, et ce sera un grand succès que de la suivre jusqu'au bout. Puisse ce succès se produire bientôt, et tous vous serez heureux d'applaudir.

Une grande jouissance vous a été donnée dans une de vos séances. M. le Gentil a traité lui-même la question qui était dans votre programme depuis plusieurs années et que personne sans doute n'osait traiter. M. le Gentil vous a tenus sous le charme de ses descriptions pendant toute cette séance. Il vous a montré, du haut du beffroi, tout l'Arras ancien, Ville et Cité. Il vous a fait assister au concert des cloches d'alors, au grand jour d'une admirable solennité. Avec lui vous avez vu tout l'Arras d'il y a deux siècles, dans une

sorte de vivante réalité, tant la description était précise et bien présentée, et cette visite rétrospective qui vous a mis sous les yeux tant et de si belles choses vous est encore présente à l'esprit. Le tableau, en effet, était si saisissant, le panorama si animé, la réalité si parfaite, que c'est là un spectacle que l'on ne saurait oublier.

Ceci n'a pas empêché, du reste, M. le Gentil de vous donner, comme il le fait chaque année, d'excellentes Notices, notamment celle sur la porte Saint-Nicolas.

M. Paris ne peut pas nous donner souvent de ces études consciencieuses qu'il nous communiquait autrefois. Et pourtant il a trouvé le moyen de nous faire connaître, avec pièces anciennes trouvées par lui dans les dépôts de la capitale, un fief de l'abbaye de Saint-Vaast, la baronnie de Boves, située dans la paroisse Saint-Nicolas, et à cette occasion il vous a exposé toute une constitution ou état de choses analogue qu'il a suivi du XIII<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup>, avec ces explications lumineuses dont son érudition lui fournit avec abondance les éléments. Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir plus souvent de ces communications d'un Collègue que d'autres devoirs retiennent d'ordinaire loin de nous.

M. Wicquot vous a donné sur la Bibliothèque de la ville d'Arras une Notice pleine de choses et remontant à l'origine de cet important dépôt. C'est avec la plus grande attention que vous avez écouté la lecture de ce travail, ainsi que les autres communications, trop rares, de notre excellent Collègue. M. Wicquot, d'accord avec M. de Hauteclocque et M. Ricouart, a, d'ailleurs, travaillé d'une autre manière à la prospérité de l'Académie, et l'histoire des archives de la Société dira toutes les pièces qui sont venues enrichir ce dépôt, grâce à ses soins.

*Arras à table*, tel est le titre d'une communication de M. de Cardevacque que tout le monde voudra lire, tant il y a de choses curieuses dans ce travail. Se trouver dans une

salle à manger d'autrefois ; voir l'ameublement, les décorations, la table servie ; entendre les proverbes, les dictons, les chansons ; suivre tous les actes de ces longs repas à la manière des Flandres ; c'est chose fort intéressante ; c'est, pour ainsi dire, le complément de l'*Arras vu à vol d'oiseau*. L'*Arras à table* a été suivi d'une Notice non moins curieuse sur les corporations qui avaient pour objet tout ce qui concerne la nourriture : boulangers, bouchers, poissonniers, etc. Sans oublier les célèbres pains d'épices d'Arras, à qui une histoire spéciale a été consacrée.

M. Boutry nous a donné sur Ypres et sur M. Vandenneboom des détails intéressants qui nous font espérer d'autres communications de notre nouveau Collègue.

Nos nouveaux Collègues, d'ailleurs, se montrent pleins d'ardeur et ils continueront certainement les traditions de notre Académie qui n'est composée, après tout, que d'hommes fort mortels, se renouvelant trop souvent. On peut ajouter avec le poète, il est vrai :

*Uno avulso non deficit alter.*

Ne continuons pas la citation, bien que plusieurs nous donnent lieu de croire que l'épithète qui suit pourrait bien leur être appliquée. A ce point de vue de la continuité des traditions de travail, nous avons bien des raisons d'espérer que le corps méritera un jour le nom parfaitement inexact que l'on a donné parfois aux individus qui le composent.

N'oublions pas de rappeler ici les suppléments de recherches donnés par M. de Hauteclocque sur son *Histoire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais*, très utile travail dont nous avons longuement parlé l'an dernier, et disons aussi que c'est M. de Hauteclocque qui vous a rendu compte des réunions de la Sorbonne.

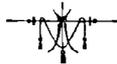
Au reste, nous travaillons tous, chacun selon nos forces

et selon que nous le permet plus ou moins le temps ou la santé. Il est vrai de dire que l'Académie d'Arras rivalise, à ce point de vue, avec les Sociétés les plus actives.

Réussit-elle toujours dans ses encouragements au travail ?

A cet autre point de vue elle n'a pas trop à se plaindre cette année, puisqu'elle a reçu pour le Concours plusieurs pièces sur des sujets divers sur lesquels vous allez entendre des rapports.

Elle accomplit donc la double mission dont nous parlions en commençant ce rapport, et elle compte bien continuer toujours à la remplir, pour le bien des Lettres, et aussi un peu pour l'honneur de la chère ville d'Arras.



# RAPPORT

SUR LE

## CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. le Baron de SÈDE de LIÉOUX

Membre résidant.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission de l'Académie m'a fait, encore une fois, l'honneur de me confier son Rapport sur le Concours annuel de poésie.

Mon premier désir, si ce n'était mon premier devoir, serait de la remercier de ce bienveillant témoignage, qui me ramène aux études toujours aimées de la jeunesse et m'arrache, un instant, aux travaux arides de ma profession.

Cette profession est dépendante, pourtant, des lettres, mais de ces lettres qui n'ont la possibilité d'aucun recueillement et suivent, au gré de la vapeur et du télégraphe, la rapidité des événements et la tyrannie de l'opinion, qui ne veut pas même *faillir attendre*.

Elle me permettra, aujourd'hui, quelques instants de douce école buissonnière dans le riche et merveilleux domaine de la poésie.

Notre Académie, vous le savez, Mesdames, la convie à tous ses Concours.

Cette année, deux écrivains se sont présentés dans des genres très différents.

Aucun d'eux n'a les larges envergures et le vol audacieux de l'aigle dominant les espaces. L'un et l'autre, cependant, ont fait preuve d'un mérite que nous avons voulu constater.

Celui dont je vous entretiendrai d'abord est l'auteur d'un poème intitulé : *Comm*, l'Atrébate, et portant pour épigraphe : *Majores cogitate* (Tacite.), « Méditez sur vos aïeux. »

Jetant un regard pénétré d'un ardent patriotisme vers ces temps lointains où, si la Gaule vaincue subissait les assauts de Rome, elle s'ensevelissait dans un noble linceul, l'auteur détache des mémorables et héroïques figures de cette période, celle du roi Commius. Il fut parmi nos ancêtres, parmi ces Atrébates, dont le généreux entêtement disputa, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, la vieille terre des Druides à l'épée de César. Un de nos éminents Collègues, notre Président d'hier, que le roulement de nos statuts ramènera encore au fauteuil quand le vénéré M. de Mallortie devra le quitter à son tour, M. Lecesne, a tracé de cette grande époque un éloquent tableau.

La page d'histoire est écrite, on a voulu y joindre l'hommage de la poésie.

Il était dû à un grand homme qui fut, avant d'autres, le type héroïque du courage malheureux, que les siècles doivent saluer avec autant de respect et plus d'émotion que les vainqueurs, il était dû à ce roi d'Arras qui a inspiré notre concurrent.

Ce dernier a incontestablement le mérite d'une pieuse intention.

S'il ne l'a pas complètement réalisée, il pourra, du moins, essayer de dire comme la Fontaine :

Et si de t'agrèer je n'emporte le prix,  
J'aurai, du moins, l'honneur de l'avoir entrepris.

Le chantre de Comm a suivi très scrupuleusement, et pas à pas, ce que l'histoire nous a transmis de la vaillante résistance des Atrébates, préludant à la lutte gigantesque de Vercingétorix.

Cette belle donnée comportait tous les développements, toutes les grandioses conceptions d'un poème épique et pouvait tenter la muse d'un descendant de Virgile ou du Tasse

C'est dans des bornes plus modestes, c'est dans ce que les critiques littéraires du commencement de ce siècle appelaient des héroïdes, que s'est confiné l'auteur de *Comm*.

Il a rappelé avec exactitude, et dans une sorte de correction classique, les péripéties de la guerre, où s'engloutirent les dernières espérances de nos lointains parents. Parfois, une émotion généreuse, une note vibrante, un élan filial se traduisent en vers concis, bien frappés, énergiques, qui attestent un certain commerce avec les grands écrivains des deux derniers siècles.

Mais, à côté de ces réminiscences qui ne sont pas des plagiats et qui ne brillent que semblables à des éclairs passagers, l'art de la composition, la méthode, la science qui harmonissent l'ensemble font trop souvent défaut à l'écrivain.

Il a généralement beaucoup plus le ton de simple chroniqueur que les ingénieuses images et le coloris brillant de la poésie.

Il ne domine pas son sujet, il n'en est pas maître ; il trébuche et, parfois, ses chutes blessent la prosodie elle-même et le montrent peu familiarisé avec les règles si ingénieusement tracées par Boileau et que savent par cœur les plus humbles rhétoriciens.

Tout en rendant un hommage mérité à l'intention, tout en manifestant une juste estime pour l'effort tenté, l'Académie s'est trouvée dans l'impossibilité de récompenser ce travail en lui décernant un prix.

Mais elle sait joindre à des sévérités nécessaires pour

maintenir la haute valeur de ses récompenses, les tempéraments que comporte un travail sérieux, et elle accorde à l'auteur de *Comm* une mention honorable qui sera constatée par une médaille d'argent de deuxième module.

\*  
\* \*

La seconde œuvre présentée à notre Concours n'a aucune prétention épique.

C'est l'essai fantaisiste d'un sceptique plein d'humour, qui rit avec les choses les plus sérieuses et dont le badinage n'épargne même pas ce qu'il y a de plus respectable : la vie humaine.

C'est par le côté plaisant qu'il aborde cette grande question du suicide, sur laquelle presque toutes les philosophies et les religions modernes sont d'accord. Elles le condamnent avec une égale sévérité.

L'Académie s'est un instant demandé si un tel sujet, légèrement traité, était digne de sa gravité et s'il était bon d'encourager, même en tenant compte de la facilité élégante et de l'esprit de l'auteur, des envois de ce genre ?

Mais elle s'est souvenue que la vieille devise de la Comédie : *Castigat ridendo mores*, était empreinte d'une haute et saine philosophie et qu'en définitive il ne pouvait rester qu'une utile impression et un enseignement de l'œuvre soumise à son jugement.

Dans cette œuvre, l'auteur met en présence un Bohémien appelé l'As-de-Pic et un crésus moderne du nom de Vauluisant, l'un et l'autre fatigués de la vie : le bohème par la pauvreté, le crésus par la pléthore des jouissances que prodiguent la fortune et la limpidité constante du bonheur.

Ils se disputent le terrain propice à l'accomplissement de

leur dessein et finissent par entrer dans de réciproques confidences sur le motif de la résolution qui les détermine au suicide.

Il y a dans Florian, une charmante fable intitulée : *L'aveugle et le paralytique*. L'aveugle a de bonnes jambes et l'autre des yeux excellents. Ils mettent en commun ce qui leur reste d'intact. Le paralytique est hissé sur les épaules de l'aveugle et le conduit, tandis que celui-ci marche pour tous les deux.

C'est un peu dans ce système des compensations, qu'après d'assez longs pourparlers, le bohème affamé et l'homme trop repu se décident à une existence commune qui ne tarde pas à donner le pain manquant au bohème et à l'autre les contrariétés et les ennuis qui faisaient défaut à l'heureuse monotonie de son existence.

Je citerais volontiers quelques passages, mais la lecture d'un dialogue à une seule voix offre peu de charmes et blesse la vraisemblance.

J'arrive donc immédiatement aux conclusions de l'Académie.

Elle a trouvé cette saynète écrite avec facilité, avec esprit, mais manquant un peu de l'allure, du relief qui font le piquant de ces sortes de dialogues.

Celui-ci est tout à la fois trop plaisant et trop sérieux et se maintient dans une nuance qui n'a ni les vrais éclats du rire, ni l'austérité de la raison.

Malgré ces réserves, *l'Homme trop heureux* a prouvé chez son auteur un talent réel, un sens philosophique digne d'être encouragé, et l'Académie lui a décerné une médaille d'argent de premier module.

\*  
\* \* \*

II

J'en ai fini, Messieurs, avec le rapport du présent Concours. Mais un autre devoir s'impose aujourd'hui à celui des Membres de cette Académie qui a l'honneur de porter la parole au nom de la Commission de poésie.

La poésie est en deuil.

Nous sommes en face d'une mère qui pleure le plus aimé et le plus illustre de ses fils, et ce tableau douloureux réveille les échos si vibrants encore de cette mort dont l'univers littéraire tout entier a subi la pénible commotion.

A ce malheur se mêle quelque chose de plus intime et de plus tendre pour nous, c'est que la France surtout est en deuil.

Nous nous associons aux larmes de ces deux mères, aux larmes de la poésie, dépouillée du plus radieux fleuron de sa couronne aux larmes de la France, orpheline d'une de ses plus grandes gloires.

Nous pleurons avec elles le grand homme rentré dans les mystères de l'éternité, qu'il essaya si souvent de sonder et dont son génie entrevit parfois les profondeurs et la lumière.

Je n'ai pas besoin de vous le nommer, Mesdames, son nom est sur toutes vos lèvres, son souvenir resté dans tous vos cœurs. Vous pleurez le tendre poète qui comprenait si bien vos exquis et pieuses sensibilités et qui vous enchainait, palpitantes et charmées, à ses lèvres harmonieuses. Quant à vous, Messieurs, vous mesurez, dans votre patriotisme et dans votre amour éclairé des lettres, l'immensité d'une semblable perte.

Certes, ces regrets sont légitimes. Aucune gloire poétique

n'atteignit de pareils sommets et ne domina plus victorieusement une époque.

Victor Hugo a ouvert à notre littérature des horizons inexplorés.

Pionnier hardi, audacieux, il s'élançait dans les espaces inconnus et y traçait un sillon étincelant

Rien n'était étranger, dans les champs féconds de la pensée, à ses recherches et à ses découvertes.

L'âme qu'il scruta dans toutes ses émanations ; le cœur, dont chaque fibre et chaque tressaillement n'avaient plus de secrets pour lui, l'intelligence universelle semblaient le pénétrer de leurs effluves les plus délicates. Tout ce qui, dans la pensée, dans les sentiments agite l'humanité, trouvait en lui comme un écho fidèle et retentissant.

Il a passionné toutes les générations de ce siècle, il a régné sur son goût, il l'a dirigé en souverain puissant et obéi, il l'a marqué comme de son empreinte, et si un homme pouvait encore baptiser une période littéraire, on dirait assurément de la nôtre : « le siècle de Victor Hugo. »

Tout ce qui a vécu, tout ce qui a aimé, tout ce qui a pleuré s'est retrouvé, s'est connu, s'est senti dans cette œuvre colossale. Nulle joie, nulle douleur ne lui est restée étrangère, il les a toutes comprises, toutes analysées, toutes traduites.

Victor Hugo eut dès l'enfance une intuition, en quelque sorte innée, de ce vaste empire de la poésie.

Il n'avait pas eu le temps d'en étudier l'histoire, que déjà il en possédait tous les secrets et qu'il se révélait au monde littéraire par de véritables coups d'éclat.

On a souvent nié la clairvoyance des Académies de province et critiqué leur attachement aux traditions classiques, qu'elles ont la mission de maintenir et de transmettre dans leur pureté.

Ce fut pourtant une de ces Académies, la plus vieille, la plus célèbre, il est vrai, et qui, depuis cinq siècles déjà, ho-

norait la poésie sur la tombe de Clémence Isaure, ce fut l'Académie des Jeux floraux qui eut comme le pressentiment de la grandeur future du poète naissant.

Après l'avoir comblé de ses couronnes, elle l'adopta solennellement et l'appela à siéger parmi ses *maîtres*. Il n'avait que dix-huit ans, et sa jeunesse embellit d'un éclat nouveau ce cénacle de vieux lettrés, d'anciens poètes, qui acclama l'*enfant sublime* avec Chateaubriand.

Le temps ne me permet pas, dans cette solennité, de prolonger l'hommage dû à la mémoire de Victor Hugo et d'esquisser, même à larges traits, cette féconde carrière dont chaque étape laisse un monument littéraire, marqué d'une impérissable empreinte.

Mais il m'a paru convenable devant notre Académie, qui est la sœur plus jeune et aussi la digne émule des Jeux floraux, de signaler le premier de ces monuments.

Il avait déjà cueilli plusieurs de ces fleurs d'or que dame Isaure distribue toujours à ses fidèles disciples, quand le beau poème : *Moïse sauvé des eaux*, le mit tout-à-fait hors de pair.

On trouve en germe, dans cette poésie éloquentة et véritablement inspirée, tout ce qui sera, plus tard, la grande physionomie du poète, et le classera parmi ceux dont il dit avec raison, dans la préface des *Voix intérieures*, c'est-à-dire dans les confidences de sa première maturité : « Ils » sont l'écho fidèle de ce chant qui répond en nous au chant » que nous entendons hors de nous. »

Cet écho intime et secret, était aux yeux de l'auteur la poésie elle-même.

« Son nouveau volume, disait-il, ne fait que continuer ceux » qui l'ont précédé, à cette différence près que, dans les » *Orientales*, par exemple, la fleur serait plus épanouie ; » dans les *Voix intérieures*, la goutte de rosée ou de pluie » serait plus cachée.

» La poésie, en supposant que se soit ici le lieu de prononcer un si grand mot, *la poésie est, comme Dieu, une » et inépuisable.* »

Cette magnifique définition, Victor Hugo l'a réalisée souvent. Toutes les fois qu'il s'est trouvé grand poète, il est revenu aux qualités sérieuses et brillantes de son premier ouvrage

Il a retrouvé le souffle pieux de ses jeunes inspirations, il a parlé de Dieu, avec l'ampleur d'un génie qui comprend son immensité ; il a parlé de la Mère et de l'Enfant avec ces profondeurs et ces délicatesses dont il a connu tout le charmant secret ; il a idéalisé la jeune fille dans ses grâces naïves, dans sa chasteté, et la nature tout entière dans ses attractions irrésistibles.

Je vous demanderai, Mesdames, la permission de vous relire ces beaux vers, que je me permettrai, après avoir répété la qualification de sublimes, d'appeler aussi féminins. En effet, est-ce que, dans nos grandes et mystérieuses destinées, la femme, la mère, ne concentre pas toutes les noblesses et toutes les grandeurs de l'âme humaine ?

### Moïse sauvé des Eaux.

« Mes sœurs, l'onde est plus fraîche aux premiers feux du jour !  
Venez : le moissonneur repose en son séjour ;  
La rive est solitaire encore ;  
Memphis élève à peine un murmure confus ;  
Et nos chastes plaisirs, sous ces bosquets touffus,  
N'ont d'autres témoins que l'aurore.

Au palais de mon père on voit briller les arts ;  
Mais ces bords pleins de fleurs charment plus mes regards  
Qu'un bassin d'or ou de porphyre ;  
Ces chants aériens sont mes concerts chéris ;  
Je préfère aux parfums qu'on brûle en nos lambris  
Le souffle embaumé du zéphyre,

Venez : l'onde est si calme et le ciel est si pur !  
Laissez sur ces buissons flotter les plis d'azur  
De vos ceintures transparentes ;  
Détachez ma couronne et ces voiles jaloux :  
Car je veux aujourd'hui folâtrer avec vous,  
Au sein des vagues murmurantes.

Hâtons-nous... Mais, parmi les brouillards du matin,  
Que vois-je ? — Regardez à l'horizon lointain...  
Ne craignez rien, filles timides !  
C'est sans doute, par l'onde entraîné vers les mers,  
Le tronc d'un vieux palmier, qui, du fond des déserts,  
Vient visiter les pyramides.

Que dis-je ? si j'en crois mes regards indécis,  
C'est la barque d'Hermès ou la conque d'Isis  
Que pousse une brise légère.  
Mais non : c'est un esquif, où, dans un doux repos,  
J'aperçois un enfant qui dort au sein des flots,  
Comme on dort au sein de sa mère.

Il sommeille, et de loin, à voir son lit flottant,  
On croirait voir voguer sur le fleuve inconstant  
Le nid d'une blanche colombe,  
Dans sa couche infantine il erre au gré du vent ;  
L'eau le balance, il dort, et le gouffre mouvant  
Semble le bercer dans sa tombe.

Il s'éveille ; accourez, ô vierges de Memphis !  
Il crie... Ah ! quelle mère a pu livrer son fils  
Au caprice des flots mobiles ?  
Il tend les bras ; les eaux grondent de toute part ;  
Hélas ! contre la mort il n'a d'autre rempart  
Qu'un berceau de roseaux fragiles.

Sauvons-le... — C'est peut-être un enfant d'Israël ;  
Mon père les proscrit ; mon père est bien cruel  
De proscrire ainsi l'innocence !  
Faible enfant ! ses malheurs ont ému mon amour :  
Je veux être sa mère : il me devra le jour,  
S'il ne me doit pas la naissance. »

Ainsi parlait Iphis, l'espoir d'un roi puissant,  
Alors qu'aux bords du Nil son cortège innocent  
Suivait sa course vagabonde ?  
Et ces jeunes beautés qu'elle effaçait encor,  
Quand la fille des rois quittait ses voiles d'or,  
Croyaient voir la fille de l'onde.

Sous ses pieds délicats déjà le flot frémit.  
Tremblante, la pitié vers l'enfant qui gémit  
La guide en sa marche craintive ;  
Elle a saisi l'esquif ! Fière de ce doux poids,  
L'orgueil sur son beau front, pour la première fois,  
Se mêle à la pudeur naïve.

Bientôt, divisant l'onde et brisant les roseaux,  
Elle apporte à pas lents l'enfant sauvé des eaux  
Sur le bord de l'arène humide,  
Et ses sœurs tour à tour, au front du nouveau-né,  
Offrant leur doux sourire à son œil étonné,  
Déposaient un baiser timide.

Accours, toi qui, de loin, dans un doute cruel,  
Suivais des yeux ton fils sur qui veillait le ciel ;  
Viens ici comme une étrangère ;  
Ne crains rien : en pressant Moïse entre tes bras,  
Tes pleurs et tes transports ne te trahiront pas,  
Car Iphis n'est pas encor mère !

Alors, tandis qu'heureuse et d'un pas triomphant,  
La vierge au roi farouche amenait l'humble enfant  
    Baigné des larmes maternelles,  
On entendait en chœur, dans les cieus étoilés,  
Des anges devant Dieu de leurs ailes voilés,  
    Chanter les lyres éternelles :

« Ne gémis plus, Jacob, sur la terre d'exil ;  
Ne mêle plus tes pleurs aux flots impurs du Nil :  
    Le Jourdain va t'ouvrir ses rives ;  
Le jour enfin approche où vers les champs promis  
Gessen verra s'enfuir, malgré leurs ennemis,  
    Les tribus si longtemps captives.

Sous les traits d'un enfant délaissé sur les flots,  
C'est l'élu du Sina, c'est le roi des fléaux  
    Qu'une vierge sauve de l'onde.  
Mortels, vous dont l'orgueil méconnaît l'Éternel,  
Fléchissez ; un berceau va sauver Israël ;  
    Un berceau doit sauver le monde !

Je paraîtraï peut-être paradoxal, mais ainsi que je l'ai dit plus haut, Victor Hugo est là tout entier.

Là, par le gracieux tableau du début, qu'on retrouve, avec de splendides développements dans un si grand nombre des pages de son œuvre ; là, par le relief et l'exactitude des images, là par la fidélité des impressions, par la solennité, la magnificence et l'ampleur du langage.

Le poète, tour à tour, perçoit les voix de la terre et contemple les beautés de la nature et de l'humanité, puis s'élève dans les régions les plus sublimes de l'espace, franchit les sommets les plus vertigineux, plane au-dessus des mondes et des âges, prend l'accent des prophètes, et fait retentir leurs infaillibles prédictions.

C'est le sentiment religieux, surtout, qui a dicté *Moïse sauvé des eaux*, c'est lui qui semble, dans presque tous ses transports les plus éloquents, inspirer et diriger sa muse

Dieu semble ne jamais disparaître de ses yeux, il le voit, il le montre radieux dans ses splendeurs éthérées, dans ses miséricordes, dans son amour des hommes, comme aussi dans ses terribles et impitoyables colères ; mais toujours grand, toujours emplissant les immensités de l'univers et des âmes, plus vastes encore que l'univers.

Il faut donc le reconnaître, et Victor Hugo l'a toujours prouvé, la source la plus abondante, la plus inépuisable, la plus merveilleuse de la poésie est celle qui se cache dans les profondeurs, tantôt sereines, tantôt orageuses, du ciel.

Et cette source n'est interdite à personne, et ceux qu'on regarde comme les plus indépendants des penseurs, comme les plus irréconciliables ennemis de Dieu, y ont eux-mêmes puisé leurs plus magnifiques inspirations.

Est-ce qu'au siècle dernier, Voltaire, dont on a voulu faire le Dieu d'un nouveau paganisme, n'avait pas emprunté aux rayonnantes beautés de la foi les accents les plus émus et les plus émouvants de *Zaïre* ?

Est-ce qu'elle ne restera pas éternellement belle, cette page que nos collégiens savent peut-être encore par cœur, mais que les âmes emplies de grands et nobles sentiments ne se laisseront jamais d'entendre.

. . . . .  
Ma fille, tendre objet de mes dernières peines,  
Songe au moins, songe au sang qui coule dans tes veines ;  
C'est le sang de vingt rois, tous chrétiens comme moi ;  
C'est le sang des héros, défenseurs de ma loi ;  
C'est le sang des martyrs... O fille encor trop chère :  
Connais-tu ton destin ? Sais-tu quelle est ta mère ?  
Sais-tu bien qu'à l'instant que son flanc mit au jour  
Ce triste et dernier fruit d'un malheureux amour,

Je la vis massacrer par la main forcenée,  
Par la main des brigands à qui tu t'es donnée ?  
Tes frères, ces martyrs égorgés à mes yeux,  
T'ouvrent leurs bras sanglants, tendus du haut des cieux :  
Ton Dieu que tu trahis, ton Dieu que tu blasphèmes,  
Pour toi, pour l'univers, est mort en ces lieux mêmes,  
En ces lieux où mon bras le servit tant de fois,  
En ces lieux où son sang te parle par ma voix.  
Vois ces murs, vois ce temple envahi par tes maîtres ;  
Tout annonce le Dieu qu'ont vengé tes ancêtres ;  
Tourne les yeux, sa tombe est près de ce palais ;  
C'est ici la montagne où, lavant nos forfaits,  
Il voulut expirer sous les coups de l'impie ;  
C'est là que de sa tombe il rappela sa vie ;  
Tu ne saurais marcher dans cet auguste lieu,  
Tu n'y peux faire un pas sans y trouver ton Dieu ;  
Et tu n'y peux rester sans renier ton père,  
Ton honneur qui te parle, et ton Dieu qui t'éclaire.  
Je te vois dans mes bras et pleurer et frémir ;  
Sur ton front pâlisant Dieu met le repentir ;  
Je vois la vérité dans ton cœur descendue :  
Je retrouve ma fille après l'avoir perdue ;  
Et je reprends ma gloire et ma félicité  
En dérobant mon sang à l'infidélité.

. . . . .

Ces sentiments, Messieurs, sont de tous les âges, de tous les pays, de toutes les croyances, de toutes les piétés, de toutes les opinions même. La merveilleuse beauté de leur expression défie et la critique, et le temps et les révolutions.

Si nous poursuivions l'étude des œuvres de Victor Hugo, dans ses poèmes si nombreux, dans ses *Odes et Ballades*, si pleines de fraîcheur juvénile, dans ses *Feuilles d'automne*, dans ses *Chants du Crépuscule*, dans ses *Voix intérieures*, dans les *Rayons et les Ombres*, dans tous ces volumes de pure poésie, *les seuls dont nous voulons parler ici*, combien nous aurions de magnifiques chants à vous rappeler. Je dis à vous

rappeler, et non à vous signaler, car vous avez tous aimé, admiré, lu, relu et souvent retenu dans votre mémoire, les entraînantes strophes du jeune maître.

Il méritait assurément ce titre de maître et marchait à la tête de cette révolution littéraire que Chateaubriand, Lamartine et d'autres avaient pressentie, et dont ils étaient devenus les précurseurs et les collaborateurs. Victor Hugo s'y était jeté, avec trop de passion, peut-être, mais avec une puissance, une verve, qui entraînaient victorieusement d'innombrables disciples.

Moins funestes, moins meurtrières que les révolutions politiques, celles des lettres qui les confinent et parfois les préparent, laissent, au moins, sur les ruines, des édifices nouveaux et des richesses que le temps féconde et que l'avenir récolte.

L'or ne vient pas sans alliage, dans le sable des rivières qui le promènent, ni les diamants sans leurs gangues grossières.

Il faut séparer le pur métal et le cristal précieux des matières indignes de ce riche et splendide voisinage.

Un triage semblable devra être fait dans l'œuvre immense de Victor Hugo.

Le temps effacera les exagérations qui la déparent, dessèchera les plantes parasites et touffues qui l'enserrent, et dégagera des mélanges divers qui les ternissent, les métaux merveilleux avec leurs ciselures divines et leurs pierreries étincelantes. Il restera de notre contemporain, à côté de ceux qu'Homère et la Grèce, Virgile, le Dante et l'Italie, ont légués aux âges futurs, un splendide écrin sur lequel les générations françaises liront avec émotion et avec orgueil, à côté de celui de Napoléon, dont personne, mieux que lui, n'a compris toute la grandeur, le nom de Victor Hugo, l'un dans l'auréole de la victoire, l'autre dans celle de la pensée et de l'humanité.

Et l'on dira peut-être, avec un lointain disciple de Victor Hugo, en contemplant leur resplendissante image qui domi-nera les siècles :

Oh ! mon Dieu, qu'il est beau d'être un de ces génies,  
Un des rares élus pour d'éternelles vies,  
De voir passer la mort et le temps devant soi,  
Et de rester debout, invincible symbole,  
Géant mystérieux ou bien puissante idole.  
    Dans laquelle on a foi.

Deux ou trois noms ainsi traversèrent les âges,  
Immobiles, planant au-dessus des orages,  
Contemplant, devant eux, l'avenir à genoux...  
Et nous, nous avons vu, dans les mêmes années,  
Deux gloires à ce sort divin prédestinées,  
    S'élever au milieu de nous !



RAPPORT  
sur le  
CONCOURS DES SCIENCES

---

M. Gossart, en quelques mots très sympathiques et très élogieux, rend compte du travail présenté sur la *Flore des environs d'Arras*, et conclut, avec la Commission dont il est le Rapporteur, à ce que l'Académie récompense l'auteur de ce bon travail par une médaille d'or, de la valeur de cent francs.

---

RAPPORT  
sur les  
MÉMOIRES HORS CONCOURS

---

M Boutry, d'accord avec la Commission, demande une médaille d'argent pour l'auteur de la *Biographie d'un artiste artésien*, et l'Académie a ratifié le vœu de la Commission.

Le nom de cet artiste artésien, dont Arras gardera ainsi le bon souvenir, est M. Jules Thépaut. L'auteur du travail couronné fait bien ressortir les qualités de M. Thépaut, soit qu'il le considère comme artiste, soit aussi qu'il le considère comme homme de cœur.

---

# LAURÉATS DU CONCOURS DE 1885

---

## POÉSIE.

---

### MÉDAILLE D'ARGENT.

M. l'abbé **Harlez**, Professeur au Petit-Séminaire d'Arras  
pour une pièce de vers ayant pour épigraphe :

*Majores Cogitate.*

### MÉDAILLE D'ARGENT (GRAND MODULE).

M. **Bouic**, chef de Bataillon au 3<sup>e</sup> Régiment du Génie  
pour sa pièce intitulée :

*Un Homme trop Heureux*

---

## SCIENCES.

---

### MÉDAILLE D'OR

M. l'abbé **Masclef**, Professeur au Petit-Séminaire  
pour sa

*Flore des environs d'Arras.*

---

## SUJETS HORS CONCOURS.

---

M. Léonce **Viltart**, Avocat à Arras  
pour sa

*Biographie d'un Artiste artésien.*

---

## SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1886.

---

### HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

---

Monographie d'une des Eglises paroissiales ou d'une des Maisons conventuelles ou hospitalières de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Cartes de l'Artois entre le XI<sup>e</sup> siècle et le XVII<sup>e</sup>, avec les divisions politiques, religieuses, administratives et judiciaires.

---

### LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

---

### BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.  
Biographies d'artistes artésiens.

---

SCIENCES.

---

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

---

Il est entendu que chacun de ces sujets emporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction.

---

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle accordera des médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

---

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1<sup>er</sup> juin 1887. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

*N.-B.* — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

Fait et arrêté, en séance, le 14 août 1885.

*Le Secrétaire-général,*  
L'abbé E. VAN DRIVAL.

*Le Président,*  
DE MALLORTIE.





### III

Lectures faites dans les Séances  
hebdomadaires,





MONOGRAPHIE  
de la  
CRISE ÉCONOMIQUE

PAR  
J. LELOUP  
Ingénieur (E. C. P.)  
Président de la Chambre de Commerce d'Arras  
Membre résidant de l'Académie.

---

MESSIEURS,

Le sujet que je me propose de traiter devant l'Académie est un des plus graves qui puissent solliciter les méditations de nos contemporains. La crise économique actuelle, quand on la considère de haut, semble, en effet, être le prodrome d'une évolution destinée à modifier profondément la situation respective des peuples et susceptible d'aboutir à des conséquences sociales d'une haute portée. Une question d'une telle importance exigerait une compétence spéciale et de grands développements. A défaut de ces deux conditions, je dois me contenter, après l'exposé sommaire, mais impartial des faits, d'étudier avec une complète indépendance d'esprit les effets et les causes

de la crise, d'indiquer les solutions possibles, en vous laissant le soin d'en tirer les conséquences de diverse nature que la réflexion vous suggérera.

Dans des recherches de cet ordre, les chiffres jouent un grand rôle et constituent de précieux arguments ; je tâcherai, néanmoins, de n'en pas abuser.

Je ne parlerai pas des crises d'autrefois, je dirai cependant qu'une seule, — celle de 1819 à 1829, que nous aurons l'occasion de rappeler plus loin, — semble offrir avec la présente une frappante analogie. Quant aux autres, elles affectent, pour la plupart, un caractère local et passager. Leur origine est tantôt politique, comme en 1830 et 1848 (révolutions), comme en 1870 et 1871 (guerres étrangère et civile) ; tantôt économique, comme celle qui accompagne la disette de 1846 ; ou financière, c'est-à-dire résultant des excès de la spéculation ou de l'abus du crédit, exemples : les crises de 1825 et 1827 en Angleterre, de 1873 en Autriche, de 1882 en France, de 1884 aux Etats-Unis, etc., etc. Ce dernier genre de crises — les crises financières — est d'ailleurs très fréquent partout.

Toute différente est la crise actuelle, et par le caractère, et dans les causes, et dans les effets.

Les caractères spéciaux de la crise actuelle sont :

L'universalité ;

La complexité ;

La baisse graduelle et ininterrompue du prix des choses.

La crise étend aujourd'hui ses fâcheux effets sur tous les pays, sans exception, il n'y a de différence que dans le degré d'intensité.

Elle est complexe, car elle est industrielle et commerciale, agricole, financière, monétaire. La crise agricole comprend elle-même des subdivisions spéciales : céréales, sucre, vigne.

Quant à « la baisse du prix des choses, » que nous signalons comme un des caractères de la crise actuelle, elle est indéniable. M. Giffen, en Angleterre, a publié sur ce point, dans le *Board of trade*, un tableau d'articles de consommation, avec indication de leur prix pendant les années 1873 et 1883, respectivement ; les résultats inscrits sont tout à fait probants.

En France, M. de Soubeyran a dressé, pour les années 1873 et 1885, un tableau analogue que nous croyons utile de reproduire :

Articles.	Prix en francs.		Baisse %.
	1873	1885	
Blé . . . . .	41 50	21 25	49
Huile (colza) . . . . .	87 25	39 45	55
Huile (lin) . . . . .	88 »	51 55	41
Alcool . . . . .	75 50	47 75	37
Sucre . . . . .	62 50	41 25	43
Fonte . . . . .	113 60	43 »	62
Étain . . . . .	210 »	150 »	22
Cuivre . . . . .	235 »	106 75	55
Plomb . . . . .	60 »	30 »	50
Zinc . . . . .	69 50	40 »	45
Fer . . . . .	30 »	12 »	60
Coton . . . . .	107 »	57 »	40
Soie . . . . .	115 »	57 »	50
Café . . . . .	126 50	42 »	67

C'est cette persistance, cette continuité dans la baisse

des prix qui rend si douloureuse la crise actuelle. L'industriel qui achète des matières premières, le négociant, des marchandises ouvrées, constatent chaque jour, sur ces articles, des cours inférieurs à ceux de la veille. D'où perte inévitable pour tous, transactions commerciales très limitées et faites au jour le jour, ayant pour conséquence immédiate une nouvelle baisse. Tout différent est le caractère général des périodes prospères ; alors, la hausse est presque continue, parfois très faible, mais constante, pendant une période plus ou moins longue, et cela suffit pour la marche progressive des affaires, c'est là un naturel excitant.

Pour se rendre un compte exact des effets de la crise économique, déterminer son influence sur les diverses branches de l'activité industrielle et commerciale, sur les transactions de toute espèce et aussi sur la consommation, la méthode la plus sûre serait d'étudier pour chaque nation :

- Les mouvements du commerce extérieur ;
- L'état de l'industrie et du commerce intérieur ;
- Les recettes des chemins de fer ;
- Le rendement des impôts ;
- Le bilan des banques.

Ces divers éléments permettraient de suivre pas à pas, et partout, la marche de la crise, de mesurer son étendue, son degré d'intensité ; nous nous contenterons d'en examiner quelques-uns, les plus essentiels, et nous limiterons notre étude aux principaux pays et surtout à la France.

## FRANCE

### I. — Commerce extérieur (spécial).

	Importations	Exportations	Totaux des importations et des exportations expri- mées en millions de francs
	exprimées en millions de francs.		mées en millions de francs
Moyenne quinquennale 1876-1880	4,292	3,378	7,670
1881	4,863	3,561	8,324
1882	4,821	3,574	8,395
1883	4,804	3,451	8,255
1884	4,343	3,232	7,575
1885	4,215	3,185	7,400

L'ensemble de notre commerce extérieur est évidemment en décroissance, puisque depuis cinq ans, il a fléchi *en apparence* de près de 1 milliard. Mais il faut tenir compte de la baisse du prix moyen général de la plupart des marchandises qui composent le commerce de la France avec ses colonies et avec l'étranger. Ce prix moyen est, on le sait, révisé annuellement par la *Commission permanente des valeurs* et sert à celle-ci pour établir le tableau général du commerce de la France. Comme il baisse chaque année, il s'ensuit qu'il vient affecter dans le même sens les chiffres des importations et des exportations inscrits à ce tableau. En d'autres termes, la masse des marchandises échangées n'a pas suivi la même progression descendante que celle de leur valeur. Elle est un peu moindre qu'autrefois, il n'y a là qu'un simple ralentissement dans les transactions. Ce qui

provoque surtout les plaintes, ce sont les bas prix des marchandises, ce sont les bénéfices nuls ou insignifiants.

Si disséquant ces gros chiffres, on entre dans quelques détails, on constate que les *importations* des principales matières nécessaires à l'industrie continuent de décroître, telles que les houilles, les bois de construction, les soies, etc.

L'année 1882 accuse, relatif à 1881, une différence de 53 mill.

1883	—	1882	—	3
1884	—	1883	—	173
1885	—	1884	—	50

C'est là l'indice d'un certain ralentissement dans la production et la consommation intérieures.

Par contre, le chapitre des principaux objets d'alimentation nous permet de relever cet excellent symptôme : une diminution considérable et continue dans les importations des *céréales, graines et farines*, lesquelles ont été :

En 1880, de 788 millions de francs.

1881	519	—
1882	502	—
1883	375	—
1884	360	—
1885	252	—

Quant aux *exportations*, elles ont fléchi spécialement :

1° Sur les objets fabriqués par l'industrie parisienne, et aussi sur les articles de mode, la confection, les faïences et porcelaines, sur les tissus de soie et ceux de laine, les ouvrages en peau, etc.

2° Sur les principaux objets d'alimentation : grains, vins, sucre brut, sucre raffiné, boissons, bestiaux, beurre, etc.

Ainsi pour cette seconde série d'articles :

1882 a fléchi sur 1881 de 14 millions de francs.

1883	—	1882	36	—
1884	—	1883	34	—
1885	—	1884	49	—

En somme, si notre industrie est moins active qu'autrefois, elle se soutient cependant encore assez vigoureusement. Un gros point noir semble, il est vrai, s'élargir à l'horizon : c'est la diminution dans l'importation des matières premières nécessaires à l'industrie, et dont la conséquence est une diminution correspondante dans l'exportation des objets fabriqués. De ce côté, nous avons à soutenir une lutte très active contre l'étranger, et surtout contre l'Allemagne, que nous rencontrons aujourd'hui comme rivale sur tous les marchés et qui parvient parfois à nous supplanter dans la vente de produits pour lesquels notre goût traditionnel et la supériorité de nos façons donnaient à notre pays un monopole très marqué.

## II. — État de l'industrie et du commerce intérieur.

Les relevés de nos principales productions, joints aux renseignements statistiques que nous venons de fournir sur notre commerce extérieur, nous permettra de compléter l'état et la marche du travail national en corroborant nos précédentes observations.

Productions	1881	1882	1883	1884	1885
Houille (millions de tonnes) .		20,6	21,3	20,1	19,5
Fonte — . . . . .		2	2	1,8	1,6
Fer (mille tonnes) . . . . .		1073	979	878	771
Acier — . . . . .		458	521	509	527
Sucre — . . . . .	410	423	473	308	290
Céréales (millions d'hectolitres).	97	122	103	84	105
Vins — . . . . .	34	31	36	34,7	28,5
Alcool (mille hectolitres) . .	1,821	1,766	2,017	1,934	1,864
Soie (kilog.) . . . . .	8,846	9,721	7,659	6,796	

Ces chiffres accusent pour la plupart un recul très sensible dans la marche des industries françaises. On extrait moins de houille parce que les usines en consomment moins; on produit moins de fer et de fonte parce qu'il y a ralentissement ou arrêt dans les travaux de construction. Une des industries les plus atteintes est assurément celle de la fabrication du sucre, qui, avec la culture des céréales et celle de la vigne, constituent les principales sources de la richesse agricole de la France. Nous en parlerons plus loin à propos de la crise qui sévit sur l'agriculture.

### III.— Recettes des chemins de fer.

Les recettes des chemins de fer peuvent être considérées, avec raison, comme la résultante du mouvement industriel et commercial, et, à ce titre, doivent être relevées comme des éléments précieux d'information dans la crise actuelle

Voici les résultats constatés dans les cinq dernières années :

Années	Millions de francs
1881 . . . . .	1065,8
1882 . . . . .	1079,6
1883 . . . . .	1102,8
1884 . . . . .	1066,5
1885 . . . . .	1032,8

De la comparaison de ces chiffres nous tirerons cette conclusion qui ressort déjà de nos précédentes investigations, que jusqu'en 1882-1883, la crise économique n'apparaît pas en général très accusée. Le malaise est cependant sensible ; il se traduit, non pas encore par la restriction des affaires, mais par plus de difficultés dans les transactions, par la baisse continue du prix des marchandises ; à partir de ce moment, les symptômes de la crise s'accroissent, la chute devient rapide et se continue sans que rien fasse pressentir où l'on s'arrêtera dans ce mouvement descendant.

#### IV. — Rendement des impôts.

Le rendement des impôts, et surtout de certains impôts, est aussi un élément dont il convient de tenir compte. Quand la fortune publique est atteinte, les diverses branches du revenu de l'Etat le sont également. Ce n'est pas sans raison qu'on a appelé le revenu des impôts le manomètre de la richesse publique.

Or, l'ensemble des impôts directs et indirects s'est élevé :

En 1881, à . . . . .	2,297 millions de francs.
1882 . . . . .	2,260
1883 . . . . .	2,293
1884 . . . . .	2,289
1885 . . . . .	2,277

Ces gros chiffres, pris en bloc, ne disent presque rien, mais si nous les décomposons en quelques-uns de leurs éléments, et que nous fassions ressortir, par exemple, ceux relatifs à certains objets de grande consommation, tels que le sucre, le vin, l'alcool, la bière, le tabac, nous pourrions certainement en tirer plus d'un enseignement.

Or, les rendements de ces impôts ont été les suivants :

	En millions de francs				
	1881	1882	1883	1884	1885
Sucre . . . .	126,7	139,5	138,7	159,3	157,8
Vin . . . . .	151,7	147,5	148,3	152,2	147,9
Alcool et bière .	264,4	258,0	266,8	268,4	260,0
Tabac . . . .	353,5	362,5	371,0	376,5	374,4

Voilà, en vérité, un tableau fort instructif à la fois pour l'économiste, pour le moraliste, et pour le psychologue. Le premier remarque que toutes ces consommations, qui sont, dans une certaine mesure, des consommations de luxe, ont augmenté jusqu'en 1884 inclus et se félicite de voir un peuple qui crie misère se donner à lui-même d'aussi heureux démentis. Le moraliste estime que ce malade, qui fume et boit tant, n'est pas si à plaindre puisqu'il ne sait se retrancher rien de ses jouissances. Quant au psychologue, l'examen de l'année 1885 lui paraîtra très significatif: il ne manquera pas d'en tirer cette réflexion, que l'homme ne délaisse ses habitudes de bien-être et de luxe que quand la nécessité l'y oblige. Il semble, en effet, quand on observe le tableau précédent, que notre population qui, depuis plusieurs années cependant, souffre d'un

grand malaise, n'ait pas voulu jusqu'en 1884 se restreindre, ni diminuer son train de vie, soit qu'elle ne croyait pas à la durée de la crise, soit parcequ'il est toujours douloureux de se priver des choses dont on a l'habitude. Quoi qu'il en soit, les chiffres accusés en 1885 nous prouvent qu'on s'est résolu à entrer dans une voie nouvelle, celle d'une diminution de bien-être, ou d'augmentation de misère ; et c'est là un fait toujours douloureux à constater.

Ce que nous venons de dire s'applique surtout aux classes les moins aisées. Mais il importe de faire remarquer que les classes riches ne sont pas les moins atteintes. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater les impôts qui frappent spécialement la propriété, par exemple *les droits d'enregistrement*.

En voici le relevé exprimé en millions de francs :

1881	1882	1883	1884	1885
570	555	514	519	520

Les recettes qui, autrefois, suivaient chaque année une progression croissante, sont aujourd'hui en plein recul, ce qui indique bien une diminution sensible de la valeur de la propriété. Pas n'était besoin, d'ailleurs, de recourir à ce moyen pour prouver la diminution de valeur de la propriété mobilière et foncière. La cote de presque toutes les grandes valeurs industrielles est là qui en fournit une preuve incontestable. Quant à la valeur des terres, il est de notoriété publique qu'elle a généralement beaucoup baissé. Dans nos régions du Nord, qui souffrent particulièrement de la crise des céréales et de la crise betteravière, les baux à ferme ne se contractent plus

qu'avec une réduction variant de 15 à 50 % (1).

### V. — Bilans de la Banque de France.

Il y a ici encore des éléments qui ne doivent pas être négligés si l'on veut apprécier d'une manière générale l'étendue, la durée, l'intensité de la crise.

Dans les périodes où les affaires sont actives, de fréquents et larges appels sont faits au crédit, l'escompte du papier s'opère sur une grande échelle et le portefeuille de la Banque reflète naturellement les mouvements que nécessitent ces opérations. En un mot, le *portefeuille* s'accroît et reste élevé. *L'encaisse*, au contraire, suit le mouvement opposé, puisqu'il sert à satisfaire aux demandes de métal contre papier. Il diminue et se tient bas.

Dans les années de crise, ce double phénomène se reproduit, mais en sens inverse. Telles sont les indications que nous fournit le tableau ci-dessous, où sont disposés parallèlement les chiffres qui représentent le portefeuille et l'encaisse depuis 1881 jusqu'en 1885 :

	<b>Portefeuille</b>		<b>Encaisse</b>
	<small>Moyenne des chiffres extrêmes exprimés en millions de francs.</small>		
1881 . . . .	1,207,5	(au 31 décembre)	1,801,7
1882 . . . .	1,307,5	—	2,042,1
1883 . . . .	1,072,5	—	1,948,8
1884 . . . .	1,074,5	—	2,029,8
1885 . . . .	849,5	—	2,238,8

Un économiste distingué, M Clément Juglar, dans une

(1) Pour les terres appartenant aux hospices d'Arras, la baisse du prix des fermages qui était, depuis quelques années, d'environ 30 %, atteint aujourd'hui 50 %.

étude toute récente sur la crise actuelle et en étendant le champ de ses investigations à divers pays, vient de démontrer quel curieux parti l'on peut tirer de l'observation du bilan des banques pour prédire la venue des crises, et par voie d'induction, fait entrevoir la possibilité d'en prévoir la période finale et de conclure à la reprise prochaine des affaires.

S'inspirant de ces intéressants travaux, M. Jacques Siegfried en a résumé la substance sous la forme parlante d'un diagramme, avec cet exergue : *Les crises et la reprise des affaires. Possibilité de les prévoir par la corrélation entre l'encaisse et le portefeuille de la Banque de France.* Une grande ligne brisée, tracée en bleu, indique les mouvements du portefeuille de 1847 à 1885 ; une autre, en rouge, les mouvements de l'encaisse dans le même laps de temps. Or, en observant les directions respectives de ces lignes et en les comparant entre elles : 1° à l'époque des années de crise aiguë : 1847, 1856, 1863, 1869, 1873, 1882 ; 2° à l'époque des années de reprise des affaires : 1852, 1859, 1867, 1877, M. Siegfried en a tiré cette formule :

*La crise est proche quand la ligne bleue du portefeuille s'élève considérablement, pendant que la ligne rouge de l'encaisse s'abaisse en proportion.*

*La reprise n'est plus éloignée quand, au contraire, c'est la ligne rouge qui est très haut et la ligne bleue très bas.*

Il y a là une prédiction qu'on pourrait très justement appliquer au temps présent, puisqu'en ce moment les réserves métalliques (ligne rouge) sont extrêmement élevées, tandis que le portefeuille (ligne bleue) est extrêmement bas. On ne le ferait peut-être pas, cependant, sans

témérité, car nous ne nous trouvons plus aujourd'hui simplement en face d'une crise générale des affaires de la nature de celles d'autrefois ; la crise actuelle est, comme nous l'avons dit en commençant, très complexe. Plusieurs crises spéciales, que nous étudierons plus loin, viennent se greffer sur elle, l'aggraver et lui imprimer le caractère spécial d'une évolution économique, c'est-à-dire d'un phénomène de grande portée et de longue durée.

---

## ALLEMAGNE

S'il importe de nous rendre compte des effets généraux de la crise, surtout en France, il est aussi fort intéressant de savoir quelle influence elle exerce sur la marche de l'industrie et du commerce à l'Étranger, notamment chez les nations qui sont nos plus redoutables concurrents. Aussi, commencerons-nous par l'Allemagne, qui se pose aujourd'hui, sur tous les champs de lutte, comme notre rivale la plus dangereuse.

L'Allemagne n'est plus ce pays essentiellement agricole et presque pauvre d'il y a vingt ans. Tous ceux qui l'ont visitée ou qui l'étudient depuis quelques années sont frappés du prodigieux développement de sa production industrielle et du chiffre sans cesse croissant de ses exportations. A l'instar des États-Unis, elle a voulu devenir une nation industrielle, et par les mêmes procédés, la protection, sous la triple forme de tarifs douaniers, de

bonis à la fabrication et de primes à l'exportation, elle a créé des usines et des manufactures de toute espèce, agrandi les anciennes et les a toutes dotées d'un outillage perfectionné, profitant ainsi des plus récentes découvertes de la mécanique et des procédés scientifiques les plus nouveaux pour les appliquer à l'*abaissement du prix de revient des objets manufacturés*. Travailler économiquement, vendre à bon marché, tel est, en effet, le but auquel tendent les efforts de tous les producteurs chez tous les peuples. L'Allemagne y est parvenue, et grâce à sa politique économique, elle a fait tourner à son avantage l'article 11 du traité de Francfort et l'a annihilé dans ses conséquences défavorables.

Sur tout le continent européen, à l'exemple de l'Allemagne, les diverses nations dont l'agriculture constitue la principale ressource, la Russie, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne entrant vigoureusement dans la même voie, veulent, elles aussi, créer de toutes pièces les industries dont les produits leur font défaut et qu'elles sont obligées d'importer de l'étranger. Il semble que chaque peuple ait désormais pour objectif de se suffire à lui-même et que tous ensemble, ceux de l'ancien comme ceux du nouveau monde, considèrent comme un joug pesant dont elles veulent se débarrasser à tout prix les importations de marchandises manufacturées des deux grandes nations autrefois les plus industrielles du monde, la France et l'Angleterre. Nous verrons plus loin quelles conséquences fâcheuses ce système aura pour l'avenir industriel de notre pays.

Cela dit, examinons de quelle manière se comporte l'Allemagne au cours de la crise actuelle.

Les importations et les exportations des dernières années ont été les suivantes :

	Importations.	Exportations.	Total.
	Exprimées en millions de francs.		
Moyenne quinquennale 1871-1880 . .	3,536	2,773	6,309
1881 . .	3,703	3,721	7,424
1882 . .	3,911	3,987	7,898
1883 . .	4,112	4,168	8,280
1884 . .	4,105	4,086	8,191

Que nous apprend ce tableau ?

Que, alors qu'en France, la moyenne quinquennale du commerce extérieur, de 1871 à 1880, atteignait 7,670 millions de francs,

En Allemagne, elle s'élevait seulement à . . . 6,309

Tandis qu'en 1884, l'ensemble du commerce extérieur de la France restait à . . . . . 7,575

Celui de l'Allemagne montait à . . . . . 8,191

C'est-à-dire que depuis 1880, le mouvement du commerce extérieur a *diminué*, pour la France, de plus de 1 milliard, pendant que celui de l'Allemagne s'accroissait de près de 900 millions.

La situation respective des deux pays se trouve donc renversée. L'année 1884 même, ne fait pas exception à ce mouvement ascensionnel, le recul qu'elle indique n'étant qu'apparent, largement compensé qu'il est par la diminution de prix appliquée par la commission des valeurs aux marchandises en douane. Il est vrai que si l'on détaille les gros chiffres précités, on constate, pour 1884, à l'exportation une baisse notable comme quantité et comme prix sur certaines catégories de produits, tels que les produits métallurgiques, qui perdent 26 millions de francs, et les produits agricoles, 98 millions. Mais dans son ensemble, la masse des marchandises entraînées dans le mouvement du commerce extérieur n'a pas sensiblement varié.

C'est là une preuve de la grande vitalité de l'industrie allemande. Et ce qu'il nous importe surtout de mettre en relief, c'est que cette vitalité s'est principalement accusée par le chiffre sans cesse croissant de ses exportations, et qui, plus est, de ses *exportations de produits manufacturés*, lequel a bondi, en moins de dix ans, de plus de 1 milliard, alors que pour la France, fait douloureux à constater, *l'exportation des objets fabriqués tombait de plus de 1/2 milliard.*

C'est ce qu'indique le tableau ci-après, en même temps qu'il rend compte des progrès accomplis par l'Allemagne dans chaque catégorie des objets manufacturés :

**Commerce extérieur de l'Allemagne.**

*Exportation par catégories des principaux produits manufacturés de 1874 à 1884.*

NATURE DES MARCHANDISES.	Valeur en millions de francs.			
	1874	1877	1880	1884
Poteries, faïences, porcelaines, verreries, cristaux .	60,2	39,2	84,4	99,3
Ouvrages en métaux : fer, cuivre, zinc, plomb, étain.	64,5	98,3	170,0	345,9
Machines, mécaniques, instruments divers . . . .	99,0	90,0	117,7	170,9
Ouvrages en cuirs et peaux : maroquinerie, pelleterie, ganterie . . . . .	54,4	79,9	109,2	168,1
Tissus de toutes sortes : coton, laine et soie, feutres, lingerie, bonneterie, confections . . . . .	461,6	523,2	844,9	885,9
Papiers et cartons. . . . .	25,5	35,6	66,0	82,1
Quincaillerie fine, bijouterie, objets d'art . . . . .	48,0	61,6	94,2	124,2
<b>Totaux des princ. produits manufacturés</b>	<b>813,2</b>	<b>927,8</b>	<b>1,486,4</b>	<b>1,876,4</b>
<b>Total des produits manufacturés . .</b>	<b>1,052,7</b>	<b>1,177,7</b>	<b>1,487,2</b>	<b>2,162,5</b>

Etant donné cet accroissement énorme (1 milliard) des exportations allemandes depuis dix ans, il n'est pas sans intérêt de constater quelle part en a reçu la France, et d'une manière générale, comment s'est comporté le mouvement des échanges entre notre pays et l'Allemagne.

C'est ce qu'indique le tableau suivant :

COMMERCE SPÉCIAL

	Importations d'Allemagne en France.	Exportations de France en Allemagne.	Différence en faveur de l'exportation française.	Différence en faveur de l'exportation allemande.
1875 . . .	349,0	426,9	77,9	
1876 . . .	389,0	431,2	42,2	
1877 . . .	372,8	395,1	22,3	
1878 . . .	418,5	343,7		
1879 . . .	413,0	343,5		
1880 . . .	438,2	361,9		
1881 . . .	454,6	383,1		71,6
1882 . . .	476,5	338,7		137,8
1883 . . .	461,7	326,0		135,7
1884 . . .	416,9	327,9		89,0

On voit que jusqu'en 1877, la balance commerciale était favorable à la France, mais que depuis, l'Allemagne nous vend plus qu'elle ne nous achète. Et si, poursuivant notre comparaison, nous cherchons quels sont les principaux objets fabriqués sur lesquels nous avons le plus à redouter la concurrence allemande, nous constatons que ce sont surtout les machines et mécaniques, les tissus de coton, les sucres, les papiers, la verrerie et la faïencerie, les fils, les produits chimiques, les bois à demi-ouvrés, les fers, les fontes et les aciers. Les produits pour lesquels nous conservons notre supériorité sont les

tissus de laines et de soie, la bimbloterie et la tableterie, les ouvrages en cuir, les plumes, les peaux et pelleteries préparées, la bijouterie.

Parmi les causes qui ont concouru à ce développement de l'industrie, et par suite, du commerce d'exportation de l'Allemagne, il faut citer, dit M. Marteau, consul de France, dans son remarquable rapport au Ministre, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1885 :

« Le bon marché des principales matières premières, telles que la houille, le fer et le bois;

» Le bon marché de la main-d'œuvre; l'on peut ajouter un personnel industriel plus souple et plus discipliné que partout ailleurs;

» La diffusion des capitaux par le moyen des banques populaires, fort utiles à certaines industries qui se pratiquent à domicile et des sociétés de consommation qui rendent à certaines classes d'ouvriers la vie plus facile et meilleure;

» L'esprit d'entreprise qui s'est emparé d'un grand nombre de négociants allemands et qui les pousse à aller s'établir ou à établir des comptoirs dans tous les pays du globe, où ils travaillent avec ardeur à la diffusion des produits nationaux.

» Enfin, dans une large mesure, les écoles commerciales de tout ordre, les écoles industrielles et d'apprentissage qui existent déjà ou qui se créent chaque jour dans l'empire, les écoles professionnelles pour toutes les industries, écoles dans lesquelles les jeunes gens viennent s'initier aux connaissances pratiques et techniques de la carrière qu'ils veulent embrasser. On compte plus de deux cent cinquante de ces utiles établissements en Alle-

magne, et il s'y forme un personnel excellent d'ouvriers, de contre-maîtres et aussi de futurs patrons. On compte des écoles de tissage, de teinture, de sucrerie, de brasserie, de féculerie, d'ajustage, de vannerie, etc.

» L'initiative privée a une très grande part dans la fondation et l'entretien de ces écoles, surtout des écoles professionnelles, il y en a cependant qui reçoivent des subsides de l'Etat (1).

» Cela explique comment l'Allemagne, à côté d'une industrie très au courant des progrès réalisés, possède maintenant, presque au même degré que l'Angleterre, l'organisme indispensable à toute nation industrielle, c'est-à-dire un corps de négociants instruits et ardents qui n'hésitent pas à s'expatrier, à s'en aller dans les contrées les plus lointaines et les plus inconnues, aussi bien que dans les grands centres commerciaux du monde, à l'effet d'y chercher des débouchés pour leur industrie nationale. Or, c'est là précisément et très malheureusement ce qui manque à la France, dont les industriels sont le plus souvent obligés de passer par l'intermédiaire de maisons étrangères pour la vente de leurs produits du dehors. »

Ce sont là des indications très précieuses qu'il importait de relever pour en faire notre profit.

Est-ce à dire, cependant, que l'Allemagne ne subisse pas les atteintes de la crise dont souffrent tous les pays industriels. Non, certes, et là, comme partout ailleurs, retentissent les plaintes sur l'avalissement des prix, sur

(1) Voir la très intéressante *Etude sur les écoles de commerce à l'Etranger*, par MM. Jourdan et G. Dumont, ingénieurs.

l'excès de production, sur la réduction des bénéfices qui ne sont nullement en proportion des efforts faits pour les acquérir. A la vérité, quelques industries sont particulièrement châtiées, telles que la métallurgie, la fabrication du sucre, mais quand un pays multiplie ses fabriques au point de quadrupler en dix ans sa production en sucre et de décupler ses exportations, il a bien mauvaise grâce, il faut l'avouer, à se plaindre ensuite de la surabondance de production, c'est-à-dire de l'avilissement des prix et de l'encombrement des marchés qu'il a été le premier, l'on peut dire le seul, à provoquer.

En résumé, la rapide marche en avant de l'Allemagne subit un temps d'arrêt. Il n'y a pas de recul. Là se bornent pour elle les conséquences de la crise. L'attitude de la France à son égard doit être celle que l'on garde devant son plus cruel ennemi : l'observation la plus attentive pour déjouer tous ses coups et paralyser les effets de l'article 11 du traité de Francfort jusqu'à ce que nous ayons, par l'expiration des conventions, en 1892, recouvré notre liberté.

## ANGLETERRE

Ce pays, qui constitue, à proprement parler, une immense usine et un immense comptoir, souffre naturellement plus que tout autre (la France exceptée), de la crise industrielle et commerciale.

Le mouvement de ses échanges extérieurs est représenté par les chiffres suivants :

	Importations	Exportations	Totaux
	exprimées en millions de francs (la livre sterling estimée à 25 francs)		Millions de francs
1876-1880	8,562	6,449	15,011
1881	9,925	7,427	17,352
1882	10,325	7,666	17,991
1883	10,672	7,635	18,307
1884	9,750	7,399	17,149
1885	9,327	6,773	16,100

Quand on compare le mouvement commercial de l'Angleterre avec ceux de la France et de l'Allemagne, on est tout d'abord frappé de son importance. A lui seul il dépasse, et de beaucoup, l'ensemble des deux autres. Si on l'étudie d'une façon isolée, on constate, — ainsi que nous l'avons déjà fait pour la France, — que son apogée se trouve, vers 1882-1883, et qu'à partir de ce moment, la décroissance est rapide. En effet, 1884 est en diminution sur 1883 de plus de 1 milliard sur l'ensemble des échanges et 1885 est également en diminution de 1 milliard sur 1884, soit en deux années une perte de plus de 2 milliards sur l'ensemble du commerce extérieur. Cependant l'année 1885 dépasse encore de 1 milliard la moyenne quinquennale de 1876-1880, tandis qu'en France les chiffres s'équilibrent, ce qui démontre que nous sommes plus atteints encore que l'Angleterre par la crise industrielle et commerciale.

Quoi qu'il en soit, il y a là des symptômes qui caractérisent la situation d'une façon trop précise pour qu'il soit besoin d'insister. Si, cependant, nous décomposons quelques-uns des chiffres qui figurent, soit à l'entrée, soit à la sortie, nous constatons qu'en 1885, les *importations*, comparées à celles de l'année précé-

dente, accusent une diminution de 315 millions de francs sur les matières textiles, de plus de 54 millions sur les autres matières premières, ce qui atteste bien l'intensité de la crise dont souffre le travail national. La comparaison entre les années 1884 et 1883 ne fournit pas les mêmes résultats ; la diminution des importations en 1884 ne portait pas sur les matières textiles, dont l'entrée se maintenait comme de coutume, le déficit atteignait surtout les matières alimentaires, les animaux vivants, etc., et s'élevait au chiffre énorme de 764 millions de francs ; les autres matières premières, il est vrai, accusaient une diminution de plus de 100 millions.

Quant aux *exportations*, soit que l'on compare 1885 à 1884 ou celle-ci à 1883, on recueille les mêmes constatations : les diminutions pour 1885 portent principalement sur la catégorie des fils et tissus de coton, de lin, de jute, de soie, sur les machines, et aussi, pour 1884 sur celle des métaux et ouvrages en métaux.

D'ailleurs, on rencontre en Angleterre le même concert de plaintes que dans les autres pays. Les manufactures de tissus, étant donné l'énorme développement qu'elles ont prises depuis longtemps en Angleterre, souffrent tout naturellement davantage ; l'industrie métallurgique, comme partout, est dans le même cas.

Les doléances de la marine marchande, celles de l'agriculture ne font pas non plus défaut. En somme, décroissance des affaires, faiblesse de demandes, accumulation des stocks de marchandises, baisse de prix, réduction au minimum des bénéfices, tels sont les symptômes qui caractérisent en ce moment la situation industrielle et commerciale de l'Angleterre. Comme

nous, elle rencontre aujourd'hui sur les marchés dont elle était autrefois maîtresse, la concurrence des pays nouvellement outillés, et se voit obligée de partager une suprématie naguère incontestée. C'est aussi pour elle le commencement de la décadence.

## ÉTATS-UNIS

Les États-Unis, comme tous les peuples du monde, se débattent aujourd'hui contre les étreintes d'une crise commerciale d'autant plus cruelle que les affaires y avaient pris un essor extrêmement rapide et en quelque sorte sans limites, grâce au régime de serre chaude auquel sa production industrielle était soumise, c'est-à-dire à une protection douanière excessive, équivalant presque à la prohibition, et ajoutons, grâce aussi au régime relativement libéral des autres nations qui leur permet de les inonder de ses produits.

Rien d'intéressant, d'ailleurs, comme l'histoire économique de ce peuple, dont la prodigieuse expansion va nous faire toucher du doigt l'une des causes, la principale, de la crise générale actuelle.

Quelques chiffres vont nous permettre, en jalonnant les grandes étapes de la production américaine, d'en suivre les étonnants progrès.

Avant la guerre de sécession		Après la guerre de sécession	
Production générale estimée en millions de francs.			
1850	1860	1870	1880
5,247	9,709	17,436	27,344

**Production agricole et minière**

	1867	1880	1882	1883	1884	1885
Céréales (millions d'hectol.) } (maïs, froment, avoine) }	482	986	979	923	1,050	1,060
Coton (millions de kilog.)	439	1,255	1,168	1,542	1,128	1,220
Laines (id.)	76	108	»	1,313	»	»
Pétrole (millions de litres)	679	4,230	5,413	»	»	»
Charbon (millions de kil.)	33,388	70,999	»	88,666	»	»

Si, d'un autre côté, nous considérons le commerce extérieur des Etats-Unis, nous sommes également frappé de son rapide développement :

	Importations	Exportations
	en millions de francs.	
1861-1870 (Moyenne annuelle) .	1,646	1,377
1871-1880 (Moyenne annuelle) .	2,721	3,077
1881 . . . . .	3,309	4,646
1882 . . . . .	3,731	3,865
1883 . . . . .	3,723	4,243
1884 . . . . .	3,438	3,813

Même observation que pour l'Allemagne concernant la balance des échanges qui, à partir de la période 1871-1880, commence à se solder régulièrement en faveur des exportations. Il convient toutefois de remarquer que si, grâce aux tarifs protecteurs, l'industrie américaine a pu prendre une énorme extension et réserver à ses produits le marché de l'Union, en repoussant ceux de fabrication européenne, elle n'a cependant pas fait de progrès dans la voie de l'exportation des produits manufacturés. Ce ne sont donc point ceux-ci qui ont grossi les chiffres de son exportation générale. Une cause très puissante, la demande européenne, est venue ouvrir

un immense débouché aux produits de la culture américaine de 1870 à 1880, en même temps qu'elle explique le prodigieux développement de la culture des céréales dans ce pays depuis quinze ans.

Néanmoins, le tableau ci-dessus indique que, comme partout depuis quelques années, un arrêt s'est produit dans le mouvement ascensionnel des échanges, auquel succède aujourd'hui un mouvement en sens contraire dont il est difficile de prévoir le terme et la durée.

Quand on décompose ce tableau par nature de marchandises importées et exportées, on remarque qu'à l'importation, celles qui ont donné lieu aux plus fortes diminutions, sont principalement les articles de fantaisie, les peaux, les soies, les sucres, les métaux. A l'exportation, les diminutions portent en majeure partie sur les céréales, les cotons, les machines agricoles, les viandes de porc.

La production de certaines grandes industries, la métallurgie, l'extraction de la houille, par exemple, nous fourniraient les éléments les plus probants de la gravité de la situation aux Etats-Unis.

Ainsi, dans les cinq dernières années, ces deux industries accusent les productions suivantes :

	Fer et Acier	Charbon
	Mille tonnes	
1881 . . . . .	4,144	» »
1882 . . . . .	4,623	» »
1883 . . . . .	4,595	» »
1884 . . . . .	4,097	» »
1885 . . . . .	4,044	» »

A ces indications des effets de la crise, nous pourrions ajouter celles que l'on rencontre également partout :

plaintes relatives à la marche insuffisante de la consommation, à la baisse des prix, à l'énormité de stocks qui restent stationnaires. A côté de ces doléances, il faut ici enregistrer des faits plus graves : la diminution des salaires, des grèves vraiment effrayantes, entraînant trois à quatre mille ouvriers et ajoutant le cortège inséparable des misères d'une lutte sociale au trouble de la situation économique (1). Il semble, en vérité, qu'il y ait un manque total d'équilibre dans l'économie intérieure de ce grand peuple ; tout y est extraordinaire, tout y est rapide : les événements, les fortunes et les désastres, et l'on se prend à croire qu'il voudrait racheter par son intensité de vie le fait de n'avoir pas assez vécu dans le passé et faire honte de sa marche trop lente à notre vieille civilisation. Ce n'est pas non plus à lui qu'il appartient de se plaindre de la crise actuelle. C'est chez lui qu'elle a débuté et son excès de production en a été la cause déterminante.

Nous venons de constater, d'une manière générale et succincte, les effets de la crise économique dans les principaux pays industriels. Nous aurions pu porter nos investigations partout, en Belgique, en Autriche, en Italie, en Espagne, et partout nous aurions recueilli les mêmes résultats. Tous sont atteints, bien qu'à un inégal degré, dans leur production industrielle, dans leur commerce international, en un mot dans leur activité économique.

(1) Depuis la lecture de cette notice, des grèves nombreuses sont venues désoler également la Belgique.

### CAUSES GÉNÉRALES. — REMÈDES.

Si l'on ne craignait d'émettre un paradoxe, on pourrait dire que la cause première de la crise économique actuelle, c'est le *progrès*.

C'est, en effet, le progrès sous toutes ses formes qui a amené les modifications profondes qui se manifestent dans les conditions respectives de la production chez les différents peuples, et qui a opéré ces multiples transformations ayant pour conséquence l'abaissement du prix de toutes choses. Cette cause synthétique de l'évolution actuelle peut se décomposer ainsi qu'il suit :

D'abord, la surabondance de production ;

L'offre de beaucoup supérieure à la demande ;

L'appropriation des pays neufs, qui a eu pour effet immédiat la baisse des prix des produits agricoles ;

L'accroissement et la facilité, la rapidité et le bon marché des moyens de communication ;

L'application des découvertes scientifiques de toutes espèces tendant à l'abaissement du prix de revient ;

Les perfectionnements mécaniques, soit dans les machines à vapeur, soit dans les machines-outils ;

L'utilisation des déchets et résidus, etc. ;

La diminution des intermédiaires entre le producteur et le consommateur ; bien qu'il y ait, de ce chef, encore beaucoup d'améliorations à réaliser ;

La diminution de la spéculation, celle-ci ne soutenant plus les cours et les affaires se traitant au jour le jour.

La cause principale de la crise, nous venons de le dire, est une rupture d'équilibre entre la production et la con-

somation. Presque partout la production a marché d'un pas trop rapide, elle a manqué de mesure. C'est qu'en effet, tous les peuples aujourd'hui sont outillés ou s'outillent pour se jeter dans la carrière industrielle.

Ce n'est plus seulement comme autrefois l'Angleterre et la France, ce sont les Etats-Unis, c'est l'Allemagne, c'est l'Autriche-Hongrie, c'est la Prusse, c'est l'Italie, c'est l'Espagne, auxquelles l'exploitation de leurs richesses agricoles ne suffit plus, qui sont devenues ou veulent devenir chacune une nation industrielle ; ne plus être *tributaire* de l'étranger paraît être l'idéal rêvé par tous les peuples. D'autre part, le défrichement et la mise en culture des *pays neufs* a développé la production agricole dans d'effrayantes proportions. La production du blé, par exemple, a doublé dans le monde depuis dix ans.

Or, qu'est-il advenu ? que la surabondance des marchandises a amené une baisse générale des prix telle, qu'il ne reste plus aujourd'hui pour le producteur et l'intermédiaire aucune marge aux bénéfices. On produit et on vend à perte dans l'espoir d'un relèvement prochain qui ne vient pas. Et cet état de choses ne fait que s'accroître sans qu'on ose prévoir où il s'arrêtera. De là un malaise extrême, c'est à-dire la crise.

A une situation aussi nette que désastreuse, il semble n'y avoir qu'un remède, et un remède qui s'impose : *la diminution de la production* ; mais il ne faut pas s'illusionner, c'est pour beaucoup un arrêt de mort. Le monde est doté, en effet, d'un outillage industriel assez puissant pour alimenter deux mondes ; car la puissance des machines actuelles est sans limites. Or, réduire la production, c'est aller à l'encontre d'une bonne organisation indus-

trielle, laquelle tend sans cesse à diminuer le coût des frais généraux pour abaisser le prix de revient. Qu'arrivera-t-il donc ? Que la loi de Darwin exercera dans ce domaine, comme dans celui de la nature, ses implacables effets. Les mieux outillés (et ce sont les nouveaux venus dans la carrière), les mieux placés, les mieux doués, en un mot, les plus forts résisteront seuls et resteront debout ; les autres succomberont fatalement. Et lorsque le terrain sera un peu déblayé, la lutte continuera de nouveau entre les survivants pour l'abaissement du prix de revient ; ce sera partout et toujours la *lutte pour la vie*.

Les industriels doivent donc diriger tous leurs efforts vers la recherche des moyens propres à limiter la production. Déjà des syndicats ont été formés, à cette fin. Quant au commerce, qui cherche partout des débouchés, il pourrait devenir un auxiliaire très précieux de l'industrie en la renseignant exactement sur les goûts, les habitudes et les besoins de chaque pays, de manière qu'elle puisse s'y plier et y satisfaire, et en même temps mesurer son pas sur celui de la consommation ; il devra encore se réformer en bien des points et surtout dans le sens de la simplification, c'est-à-dire de la diminution des intermédiaires, de la suppression des rouages inutiles, qui sont aujourd'hui une des principales causes de la cherté relative de nos produits. Cette réforme est absolument indispensable, d'abord pour l'industriel dont les bénéfices, par suite d'une concurrence excessive et de l'égalisation dans les moyens de production, tendent à se réduire de plus en plus, ensuite pour le consommateur qui ne profite pas, dans une mesure suffisante, de l'abaissement des prix de revient, enfin et surtout afin de pou-

voir soutenir avec quelque avantage la lutte internationale. Notre organisation commerciale est vicieuse, nos méthodes sont surannées. Il faut résolument en chasser la routine et les régénérer. Nos grandes écoles spéciales peuvent beaucoup pour nous faire entrer rapidement dans les voies nouvelles.

N'y a-t-il pas d'autres palliatifs que cette solution brutale à laquelle semble nous mener fatalement la force même des choses? On parle beaucoup de protection; les uns la considèrent comme le remède à tous les maux; d'autres, au contraire, comme une nuisance ou une inutilité. Il a été question aussi d'autres mesures, propres à atténuer la crise, par exemple, d'une diminution ou d'une meilleure répartition des impôts, ou encore de la réforme des tarifs de chemins de fer, lesquels généralement servent de tête de Turc à tous ceux qui ont à s'en plaindre, et Dieu sait si le nombre en est grand!...

Examinons :

Et d'abord, nous ne dirons rien de ces derniers moyens. Non pas qu'ils ne puissent être efficaces dans une certaine mesure, car il existe dans les tarifs des chemins de fer des anomalies choquantes qui n'ont pas toujours pour prétexte la concurrence, soit d'autres compagnies françaises ou étrangères, soit de la navigation fluviale ou maritime, mais parce que, étant donné la situation financière de notre pays et les contrats qui lient l'Etat et les grandes compagnies, nous n'en reconnaissons pas comme possible l'application. D'ailleurs, il existe entre ces deux termes : diminution des impôts, d'une part, de l'autre, diminution des tarifs de chemins de fer, une contradiction tellement frappante qu'il est inutile d'insister.

L'excès de la production industrielle, c'est-à-dire le mal dont nous souffrons tous, est le fait même des peuples; il provient, nous l'avons vu, de ce que les pays, autrefois importateurs de nos produits manufacturés, se sont outillés et ainsi se sont rendus eux-mêmes producteurs; bien plus, le progrès industriel et la protection aidant, ils sont devenus exportateurs, et après nous avoir fermé leur propre marché, ils nous disputent encore ceux de l'étranger et le nôtre par surcroît.

De là une double atteinte portée à notre industrie et à notre commerce. Voilà le fait. Et si, par impossible, il plaisait à toutes les nations de suivre la même voie, il ne resterait bientôt plus à chacune d'elles qu'un seul débouché, sa propre consommation.

A cela, que faire? L'augmentation de nos tarifs de douane ou la prohibition empêcherait-elle nos concurrents de se passer de nos marchandises? de nous battre sur les marchés étrangers, grâce à des prix de revient moins élevés que les nôtres? — diminuerait-elle l'importance de l'outillage industriel et mettrait-elle un frein au développement de la production? — augmenterait-elle le nombre et les besoins des consommateurs?

Et si l'on fabrique dans le monde trop de tissus, trop de métaux, trop de sucre, etc., ce qu'il y a de plus urgent à faire n'est-ce pas de régler la production sur les besoins hélas trop restreints de la consommation? N'oublions pas d'ailleurs que le régime conventionnel sous lequel vit notre industrie, tout regrettable qu'il soit en principe et en fait, puisqu'il aliène jusqu'en 1892 une liberté qui nous serait si précieuse dans une période d'évolution économique, n'a très heureusement pour elle

rien de commun avec la liberté des échanges, surtout depuis que la baisse du prix des choses a accru de 20 à 50 % le rapport entre le quantum des droits portés au tarif et la valeur des marchandises.

Voilà des objections sérieuses que peuvent méditer tous ceux qui, de prime-saut, sans réflexion préalable, considèrent la *protection* comme une panacée universelle.

Ce n'est pas à dire, cependant, que quoi qu'il arrive, quelle que soit la politique économique des autres peuples, il n'y ait pas lieu d'en tenir compte et qu'il faille marcher franchement dans la voie de la liberté des échanges. Loin de là, notre conduite doit, au contraire, dépendre de celle de l'étranger, et les circonstances actuelles sont trop critiques pour ne pas recourir à tous les moyens susceptibles de relever nos industries, dont l'existence est menacée. Quand, par suite de conditions exceptionnelles résultant soit d'avantages naturels, soit d'avantages artificiels, c'est-à-dire de primes à la fabrication ou à l'exportation, un de nos concurrents est parvenu à abaisser considérablement le prix de revient et par conséquent de vente de certaines marchandises, alors que nous nous trouvons dans des conditions toutes différentes, faut-il laisser notre frontière librement ouverte à ces marchandises, et n'est-il pas rationnel d'abord de prendre les mesures propres à sauvegarder notre propre marché, ensuite de laisser à notre industrie le temps et les moyens de s'outiller afin de soutenir la lutte ?

Tel est, entre parenthèses, le cas de plusieurs de nos industries, notamment de la première de toutes : l'agriculture.

Quand la question se pose d'assimiler, *sous le rapport*

*des douanes*, nos colonies et celles de protectorat à la mère-patrie, ne devons-nous pas approuver des deux mains à ce moyen de relever nos exportations ? Est-il juste que ces pays faits de notre sang et de notre or frappent les marchandises françaises d'un droit égal à celui perçu sur les produits étrangers ? Et n'est-il pas tout naturel de nous assurer ces marchés ?

Quelle objection les partisans même absolus du libre-échange peuvent-ils élever contre l'emploi de la protection ainsi comprise ? Ils ne veulent pas, certes, la disparition de nos grandes industries et en désirent patriotiquement le maintien et la prospérité. Ils ne pensent pas que « *périssent les colonies plutôt qu'un principe* » !

Le système protecteur est, nous le savons, en complète opposition avec les pures doctrines économiques, mais le proscrire aujourd'hui systématiquement et proposer l'application des doctrines contraires, ne serait-ce pas aussi téméraire que de demander le désarmement de la France, alors que tous les peuples qui nous entourent sont armés jusqu'aux dents ?

Assurément, on ne doit jamais encourager ni la routine, ni l'incapacité ; mais quand une grande industrie est menacée dans son existence, il ne faut pas hésiter à lui mettre en main toutes les armes — y compris celles de la protection — nécessaires à son relèvement.

Que, au point de vue doctrinal, certains procédés soient étranges, par exemple, les primes à l'exportation, usitées cependant en beaucoup de pays, il faut bien en convenir. Mais, s'il est en effet absurde, pour une nation, d'accorder à ses industries certains avantages aux dépens du trésor public, pour le seul bénéfice des consomma-

teurs étrangers, ce système devient plausible si l'on y a recours pour tuer une industrie rivale et s'établir sur ses ruines ; c'est là, d'ailleurs, le but secret de ceux qui s'en servent et l'Allemagne entre autres ne cache pas ses desseins à notre égard.

Comme exemples d'application, nous pourrions citer la raffinerie française, qui, grâce aux libéralités du Trésor, depuis un temps immémorial, alimente de sucre l'Angleterre à meilleur marché que la métropole. Tel est aussi le cas des fabricants de sucres allemands, austro-hongrois, belges et de tous les pays producteurs de sucre, la France exceptée. Et s'il est vrai que grâce aux primes, ces industries ne sont pas parvenues à tuer leurs rivales étrangères, elles les ont rudement battues en brèche et vont les forcer à disparaître si celles-ci ne recourent pas aux mêmes moyens.

En résumé, la diminution de la production générale, de quelque manière qu'elle s'effectue, soit par la chute forcée ou volontaire des industries impuissantes, soit par voie amiable ou syndicale, est la première mesure qui s'impose comme remède à la crise aiguë que nous traversons.

Les syndicats peuvent commencer à remplir le rôle important qu'ils n'ont pas su prendre jusqu'ici et que, il faut l'espérer du moins, leur réserve l'avenir. L'isolement des producteurs conduit à l'empirisme actuel, à l'inconnu ; leur union au contraire, une union sérieuse, établirait l'ordre dans ce chaos et permettrait par de sages réglementations de maintenir d'une façon constante l'équilibre, aujourd'hui constamment instable, entre la production et la consommation.

La protection peut devenir aussi un remède, et le législateur ne doit jamais hésiter à y recourir dans des cas précis et déterminés, par exemple, dans la crise agricole, ainsi que nous le verrons plus loin.

Dans ces cas, il convient de se placer avant tout sur le terrain des faits, d'étudier séparément, comme une espèce particulière, l'état présent de chaque industrie, tant en France que chez nos concurrents, les causes de notre infériorité, celles qui sont notre fait et celles qui nous sont étrangères, et par comparaison appliquer les remèdes. C'est la méthode rationnelle.

Quant à considérer *a priori* systématiquement le régime protecteur comme la solution définitive de la crise économique, c'est là, nous le répétons, une illusion et une erreur. Sinon, la conduite de tous les peuples — quelles que soient actuellement leurs doctrines et leur politique économique — constituerait un étrange anachronisme.

Et en effet, les peuples cherchent aujourd'hui à se rapprocher par tous les moyens. On multiplie les voies ferrées, on traverse les montagnes. Pour faciliter les rapports du nord et du centre avec le sud de l'Europe, on perce en France le Mont-Cenis, en Allemagne le Saint-Gothard, en Autriche, l'Arlberg. On ouvre Suez pour jeter l'Orient dans les bras de l'Occident, Panama pour pouvoir alimenter plus facilement l'Europe des productions du Pacifique et pour donner dans ces régions un plus large débouché à nos marchandises ; on fait de la Basse-Seine un canal anglais pour permettre aux Parisiens de se chauffer de charbon de Cardiff et de Newcastle, on agrandit nos ports, on subventionne la marine marchande, on aug-

mente le tonnage et la rapidité des navires en fer, etc., en un mot, on supprime les distances entre les pays et les obstacles qui les séparent, on cherche à multiplier leurs relations, et tout cela... pour élever ensuite des murailles, je veux dire des barrières de douane entre les peuples ! Quelle contradiction. Qu'on le veuille ou non, qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, le courant qui emporte le monde est un courant de liberté économique !

Les intérêts sont tellement liés, tellement enchevêtrés et tellement solidaires, qu'il y a comme une sorte de tendance à l'unité.

On cherche à établir l'unité des poids et mesures, l'unité monétaire, voire même l'unité de langue commerciale, on a constitué l'unité des forces électriques, pour affirmer en quelque sorte la solidarité universelle entre peuples, leur fraternité !

Mais, quoi qu'il advienne, il n'est pas sans intérêt, je crois, de signaler à l'attention de ceux qui regardent d'un peu haut le mouvement des choses de ce monde, ce double courant : l'un, large, général, peut-être inconscient, qui tend au rapprochement des peuples ; l'autre, étroit, particulariste qui pousse chaque pays à s'affranchir des pays voisins.

Il y a là une contradiction au moins apparente, momentanée, sans doute, et que peut expliquer jusqu'à un certain point l'état d'esprit dans lequel nous a jetés la concurrence que font les pays neufs à l'industrie et à l'agriculture européenne.

Quelle sera l'issue de cette lutte entre ces deux courants. L'un des deux triomphera-t-il de l'autre ? ou tous les deux continueront-ils à co-exister ?

Il serait difficile de faire une réponse précise. Remarquons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas ici de doctrines à faire triompher.

Il y a — j'oserai dire — au-dessus d'elles des intérêts considérables, ceux de la production, dont la sauvegarde importe puissamment à notre prospérité, au maintien de la paix sociale, en un mot, à l'existence même de notre pays et à son rôle dans le monde.

Ces intérêts peuvent être défendus suivant les époques, les circonstances et les lieux, soit par le libre-échange, soit par la protection.

Aucune de ces deux doctrines n'est appelée à triompher d'une manière complète. Et en effet, dans notre vieux monde, dont les rouages sont si compliqués, avec notre vieille civilisation faite de traditions, de passions et d'intérêts si divers, les phénomènes économiques et sociaux les plus élémentaires ont, la plupart du temps, des causes très complexes, et les solutions qui paraissent les plus simples ne sont pas souvent les plus justes. S'éloigner des extrêmes et ne pas chercher l'absolu est, il est vrai, un vieil adage d'application bourgeoise ou prudent-hommesque, mais c'est encore le meilleur moyen d'être dans le vrai.

Aussi pensons-nous que cet état intermédiaire entre le libre-échange et la protection, que représente assez justement le régime *conventionnel*, est appelé à devenir le régime régulier, normal entre toutes les nations, dans un avenir un peu éloigné, peut-être, c'est-à-dire quand l'acuité de la crise ayant disparu, chaque peuple aura recouvré son assiette.

Le combat pour la vie devient tellement âpre, que la

lutte économique entre les peuples ne pourra nécessairement se résoudre que par des unions ou conventions douanières. Sinon, cette lutte tournera au féroce et aboutira à une guerre sociale et à une guerre étrangère. On a dit, il y a longtemps déjà, que le traité de Francfort ne pourrait être détruit qu'à coups de canon.

### **Crise agricole.**

La crise industrielle et commerciale se complique, nous l'avons dit, d'une crise agricole qui sévit également partout, même chez les peuples qui l'ont provoquée et qui vient sérieusement aggraver la première. Nous allons en parler succinctement.

La France souffre tout particulièrement de cette crise, spéciale aux peuples agricoles, car son agriculture est atteinte dans ses principales productions, les céréales, la betterave, la vigne et dans tous leurs dérivés.

Il en est résulté dans le prix des fermages et la valeur de la propriété foncière une baisse qui varie suivant les régions de 15 à 50 % et même davantage et qui, en appauvrissant les millions de nos concitoyens qui vivent du sol, a fait perdre à notre industrie manufacturière sa meilleure clientèle.

### *Céréales.*

La baisse du prix des céréales est continue depuis nombre d'années, ainsi que le constate le tableau suivant :

Cours du quintal de blé en France :

1871-1875 . . . . .	31,13
1876-1880 . . . . .	28,97
1881 . . . . .	28,82
1882 . . . . .	27,69
1883 . . . . .	24,83
1884 . . . . .	21,32
1885 . . . . .	20 »

Une baisse analogue s'est produite dans tous les pays et si elle est, en vérité, désastreuse pour l'agriculture française, il faut ajouter que l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Italie en souffrent également et que les Etats-Unis eux mêmes deviennent inquiets devant la concurrence dont les menacent l'Inde, l'Australie, et dans un avenir prochain la Californie et la Plata, sur les marchés européens.

La cause déterminante de cette crise a été l'invasion des céréales étrangères amenées en Europe, par suite de leur bas prix de revient et de l'abaissement du frêt.

Après la Russie, qui était notre épouvantail il y a vingt ans, sont venus les Etats-Unis, puis l'Inde, l'Australie, qui nous menacent en ce moment ; bientôt la Californie, la République argentine nous menaceront à leur tour.

Quel que soit le prix de revient, d'ailleurs très variable en ces pays où se pratique sur une grande échelle et pour ainsi dire industriellement la culture des céréales, il est de beaucoup inférieur au nôtre, car les blés peuvent être amenés facilement dans nos ports au prix de 16 à 18 fr. le quintal, soit de 8 à 10 fr. au-dessous de notre prix de revient. Aussi, depuis quelques années, l'importation

dans la plupart des pays d'Europe a-t elle été énorme. Voici, pour la France seule, le relevé de ces importations en blé depuis 1872 :

	Russie	Turquie	Etats-Unis	Inde	Australie	Autres pays	Totaux.
Quintaux métriques							
1872.	1,530,005	643,204	196,366	»	»	1,675,573	4,045,284
1873.	902,906	568,612	648,572	»	»	2,833,737	4,953,827
1874.	2,354,097	1,349,571	1,085,061	»	»	3,112,144	7,900,883
1875.	2,055,416	651,704	11,390	»	»	775,201	3,493,741
1876.	2,060,373	1,715,870	156,043	»	»	1,349,171	5,281,459
1877.	1,103,223	905,436	202,636	»	»	1,136,167	3,397,462
1878.	4,789,372	602,742	5,737,538	79,652	31,748	2,632,431	13,873,483
1879.	4,954,286	911,584	13,205,436	»	232,933	2,856,727	22,170,966
1880.	3,240,324	303,008	12,439,501	351,932	662,540	3,002,132	19,999,437
1881.	1,854,637	432,000	6,330,307	1,436,053	781,733	2,018,324	12,853,054
1882.	2,870,682	486,000	5,396,475	1,580,151	712,816	1,900,856	12,946,981
1883.	2,191,793	823,930	3,627,304	1,695,641	99,850	1,679,955	10,117,673
1884.	2,636,369	713,164	2,969,110	1,620,192	1,148,646	1,450,533	10,548,064
1885.							6,477,000

Et malgré la baisse des prix qui, dans ces derniers temps, a dû entraîner de graves mécomptes pour les importateurs, la production n'en continue pas moins son mouvement ascendant; exemple : celle des Etats-Unis, inscrite sur le tableau ci-joint :

	Heclares ensemencés.	Blé Quantité produite en quintaux (103 kil.)
1882 . . . .	14,997,301	131,975,000
1883 . . . .	14,749,693	110,535,750
1884 . . . .	15,871,585	134,592,413
1885 . . . .	»	100,500,000

Et s'il est vrai que la production du blé semble diminuer depuis quelque temps, par contre, la production des

maïs et des avoines augmente considérablement, ainsi que l'indiquent les chiffres ci-dessous :

	<b>Maïs</b>	<b>Avoines</b>
	En mille hectolitres.	
1881 . . . .	433,748	151,182
1882 . . . .	586,980	190,416
1883 . . . .	563,037	207,382
1884 . . . .	655,776	211,857
1885 . . . .	702,832	218,475

La concurrence des pays neufs est donc singulièrement menaçante pour la production européenne, et il ne semble pas qu'elle soit près de s'affaiblir de sitôt, puisque la culture des céréales tend encore à s'y accroître sans aucun souci des besoins de la consommation.

L'agriculture française, dont *vivaient* vingt-cinq millions de nos concitoyens, souffre particulièrement d'un pareil état de choses. Elle voit chaque jour s'évanouir sa prospérité d'autrefois, et se demande si elle ne va pas se trouver forcée d'abandonner la culture des céréales — qui constituait sa plus grande richesse — comme elle a dû abandonner la culture des graines oléagineuses devant l'invasion des graines similaires de l'Inde et de l'Afrique, comme elle a abandonné pour le même motif la culture du lin et du chanvre, comme elle délaisse depuis quelques années la culture de la betterave devant la concurrence désastreuse des sucres étrangers. Car la baisse des cours est arrivée au point de compenser et au-delà la valeur des fermages, c'est-à-dire que le cultivateur, — même en annulant la rente du sol, — travaille à perte.

A cette situation cruelle, sans précédent, y a-t-il des remèdes et quels sont-ils ?

Quelques pays, la France, l'Allemagne et aussi l'Autriche ont recours à l'augmentation des droits de douane, — à la surtaxe ; — d'autres, chez lesquels il n'existe aucun droit à l'entrée, comme l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemarck, ou qui déjà ont des droits, comme l'Italie, l'Espagne, se refusent à entrer dans cette voie.

Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur le principe même de l'impôt sur le blé, il est certain que l'établissement de la surtaxe de 3 fr. a été pour nos producteurs français une mesure efficace. Il a permis d'arrêter le mouvement des importations, de maintenir le cours à environ 1 fr. 50 le quintal au-dessus des marchés libres, en même temps qu'il restait sans influence sensible sur le prix du pain (par suite, peut-être, de notre organisation commerciale). On demande, il est vrai, en ce moment, l'élévation de cette surtaxe à 5 fr., dans l'espoir, sans doute, qu'elle aura pour conséquence une augmentation proportionnelle du prix du blé. Cela est possible, mais n'est rien moins que certain; il ne faut pas, en effet, se faire d'illusion sur l'influence de la surtaxe. La surtaxe n'exerce aucune action sur le cours général de la marchandise ; c'est la loi de l'offre et de la demande qui établit les cours, c'est le marché universel qui les règle. Quel est donc son effet dans un pays où elle existe? Il est variable suivant l'état du marché intérieur dont il dépend absolument. En ce qui concerne la France, pays qui suffit sensiblement à sa production, la surtaxe a eu déjà pour résultat d'arrêter l'avalissement des cours. En fait, il en sera généralement ainsi ; un exemple va permettre de le comprendre :

La cote des blés roux d'hiver, à New-York, est	
aujourd'hui de . . . . .	13 fr. 50 l'hect.
Le fret des Etats-Unis en Europe environ .	1 50
	<hr/>
Soit le prix de . . . . .	15 » pour

l'hectolitre de blé d'Amérique rendu dans nos ports.

Le cours du blé sur nos marchés étant de 16 fr. 50, la marchandise entrerait, n'était la surtaxe. Celle-ci étant de 3 fr. les 100 kil. ou de 2 fr. 30 l'hectolitre, on voit que jusqu'au cours de 17 fr. 30 il n'y aurait pas crainte d'introduction, à moins que l'importateur étranger ne prenne à sa charge une partie du droit. Dans ce cas, il y aurait lieu de la déduire. Si cette fraction était de moitié, le prix à l'entrée monterait seulement à 15 fr. + 1 fr. 15, c'est-à-dire 16 fr. 15, et alors la marchandise entrerait.

D'une manière générale, on peut affirmer que, étant donnée la grande production actuelle des céréales dans toutes les parties du globe, le prix des blés étrangers ne s'élèvera plus guère au-dessus des dernières moyennes: 13 fr. à 13 fr. 50 l'hectolitre. Dès lors, quand la production française sera abondante, la surtaxe exercera peu ou point d'influence sur les cours; au contraire, quand la récolte sera médiocre ou mauvaise, elle produira alors seulement son plein et entier effet.

La surtaxe n'est donc pas la solution de la crise des céréales, c'est-à-dire qu'elle ne pourra jamais relever les cours au niveau de ceux d'autrefois, même si on la doublait, même si on la triplait; c'est un simple palliatif, mais indispensable, d'abord, pour empêcher la ruine de l'agriculture et ensuite pour donner à celle-ci le temps

d'arriver à la véritable solution, qui réside surtout dans l'abaissement du prix de revient. C'est de ce côté que doivent se diriger désormais tous les efforts des cultivateurs.

L'abaissement du prix de revient doit être demandé à plusieurs éléments. D'abord à l'augmentation de rendement (1). Le tableau suivant nous prouve combien ont été faibles, en France, les progrès réalisés dans cette voie :

*Rendement par hectare en hectolitres.*

	France	Etats-Unis	Angleterre	Prusse	Hongrie
1815-1835 . .	11,3	»	»	»	»
1836-1855 . .	12,9	»	»	»	»
1856-1875 . .	14,3	»	»	»	»
1876-1884 . .	14,2	»	»	»	»
1884 . .	15,93	11,80	25,37	20,44	13,98

Nous sommes loin, comme on le voit; d'avoir atteint l'Angleterre et l'Allemagne. Il est vrai d'ajouter que dans ces pays, on fait choix d'excellentes terres pour la culture des blés, ce qui n'a pas lieu partout en France. Il convient évidemment de les imiter sur ce point. En délaissant les terres médiocres, peu fertiles, on augmenterait la production dans une proportion suffisante à la fois pour ne point abaisser les cours de la marchandise et pour rendre inutiles les importations de l'étranger.

Mais cette mesure n'est pas la seule et elle est, d'ailleurs, adoptée depuis longtemps dans nos régions; il y en a d'autres aujourd'hui bien connues et qui aboutissent soit à l'augmentation du rendement, soit à de sérieuses

(1) Voir *Physiologie et culture du blé*, par Eug. Risler.

économies ; ainsi, la connaissance de la composition de ses terres est absolument indispensable au cultivateur, de manière à approprier à chacune d'elles la plante qui lui convient le mieux et à choisir, en toute certitude, les amendements qui lui manquent ; il ne s'exposera plus alors à épandre inutilement des engrais et à faire ainsi, en pure perte, une dépense coûteuse. L'achat de ceux-ci devra toujours s'opérer sur analyse, c'est-à-dire d'après leur teneur en matières fertilisantes. Que de millions perdus par l'agriculture en payant l'azote, la potasse et l'acide phosphorique le double ou le triple de leur valeur réelle !

Le choix des espèces, la mesure du degré de pureté et du pouvoir germinatif des graines sont là aussi des points très importants et qui doivent éveiller justement l'attention.

Aujourd'hui, ce qui manque à l'agriculture, c'est d'aborder avant tout la *science* ; ensuite, c'est l'organisation du crédit comme en Allemagne, comme en Angleterre, comme en Italie (1). Il faut donc mettre, par tous les moyens, la science à sa portée. Les écoles pratiques, les stations agronomiques, les professeurs départementaux d'agriculture, les champs d'expériences, voilà les véritables éducateurs, les meilleurs conseillers, voilà les seuls sauveurs de notre agriculture, les seules forces qui peuvent dénouer la crise actuelle, si toutefois elle peut être dénouée, c'est-à-dire si nous ne sommes pas écrasés par la concurrence étrangère avant d'être sortis de la période de transformation.

(1) Voir *Enquête sur le crédit agricole*, par J. Barral, 1884

*Crise sucrière.*

Quelques mots seulement.

La fabrication du sucre dans le monde entier souffre aussi depuis plusieurs années de ce mal endémique que nous avons constaté dans toutes les branches de l'activité industrielle : la surabondance de production.

Ici l'excès de production a été provoqué par l'application du système de primes que nous avons jugé plus haut et auquel tous les pays de l'Europe, nos concurrents, ont soumis l'industrie sucrière. L'appât de ces primes a surexcité les industriels et la pléthore de marchandises est devenue telle que le cours des sucres est descendu de beaucoup au-dessous du prix de revient naturel et a subi un véritable effondrement. Voici les cotes comparatives relevées depuis cinq ans, à cette époque de l'année :

*Bourse de Paris ; sucres blancs n° 3.*

1881	1882	1883	1884	1885	1886
67 50	67	60 50	50	43	39

Aussi, notre agriculture en a-t-elle ressenti le contre-coup le plus fâcheux, forcée qu'elle est de subir dans la vente de la matière première les fluctuations de valeur des produits fabriqués.

Le tableau suivant nous indique les mouvements de la production dans les principaux pays sucriers de l'Europe :

	France	Allemagne	Autriche-Hongrie	Russie
	Tonnes de 1,000 kilog.			
1871-75 . . . .	411,000	271,000	154,000	179,000
1876-80 . . . .	337,000	421,000	371,000	242,000
1881 . . . . .	393,000	644,000	411,000	308,000
1882 . . . . .	423,000	848,000	473,000	284,000
1883 . . . . .	473,000	986,000	446,000	307,000
1884 . . . . .	325,000	1,155,000	540,000	386,000
1885 . . . . .	290,000	825,000	342,000	525,000

Comme l'apprend l'examen de ce tableau très instructif, ce n'est pas la France que l'on peut accuser d'avoir exagéré sa production sucrière, mais c'est elle, sans conteste, qui souffre le plus cruellement de l'exagération des autres.

En constatant les doléances des fabricants allemands, autrichiens et autres, il n'y a donc pas lieu de s'en préoccuper. Pour eux, le seul remède est dans la diminution de leur production.

Le relevé des importations de sucres étrangers en France et des exportations va nous permettre, en complétant nos renseignements, de mesurer la profondeur du mal dont souffre notre industrie.

COMMERCE SPÉCIAL.

	Importations en France de sucre brut étranger.	Exportations en raffiné.	Exportations de sucre brut.
	(Moyenne de chaque période triennale exprimée en tonnes).		
1874-1876 .	92,797	197,623	84,092
1877-1879 .	81,902	162,229	42,780
1880-1882 .	139,621	116,016	33,662
1883-1885 .	134,719	101,135	23,588

C'est-à-dire qu'en dix années les importations de sucre en France ont doublé et les exportations diminué des trois quarts, au seul profit de l'Etranger. C'est là un contraste dont il est impossible de n'être pas saisi.

Ainsi donc, voilà encore une de nos grandes industries en décadence et qui est menacée de périr sous la concurrence écrasante des autres nations. On peut même dire que ses jours sont comptés, si des remèdes énergiques n'interviennent à bref délai.

Ces remèdes, quels sont-ils? Comment relever cette importante industrie sucrière et la branche de l'agriculture qui lui est connexe de l'état d'abaissement où elles sont tombées? La réponse est aisée et les moyens à employer le sont également : c'est de mettre dans les mains de la fabrication française les mêmes armes dont s'est servi l'Allemagne pour la battre. Dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, la lutte sera possible.

C'est là le seul moyen de réduire la production générale, d'y reprendre en partie la place que nous avons perdue, et ensuite de refouler les importations étrangères. C'est ainsi que nous pourrions conserver notre propre marché et peut-être même, dans un avenir prochain, lutter sur le marché du monde et reconquérir l'exportation que nous avons perdue.

Assurément il ne faut pas juger un pareil système au point de vue des doctrines de l'Ecole, et il vaudrait mieux, certes, appliquer le *régime conventionnel*, si conforme à la raison, à tous les intérêts, et qui supprime, dans chacun des pays producteurs, les sacrifices du trésor public. C'est là, sans doute, le régime de l'avenir, le remède qui sortira des excès mêmes du mal actuel. Cependant, quelque artificiel que soit le système des primes, quand on met en regard, d'une part, les heureuses conséquences de son application, d'abord en Autriche, puis en Allemagne, aujourd'hui en Russie : un prodigieux mouvement d'expansion industrielle, un développement énorme de la richesse publique, la prospérité répandue partout dans le pays ; d'autre part, le coup funeste qu'il a porté à notre production sucrière qui diminue sans cesse quand s'accroît, au contraire, celle de tous nos concurrents dans

d'effrayantes proportions, quand, enfin, c'est le seul moyen qui s'offre de sauver la fabrication française, on est bien forcé de convenir qu'il est rationnel d'en demander l'application en France et qu'il serait sage de la part du gouvernement de l'accorder. Non pas que nous puissions jamais obtenir les mêmes résultats, il est trop tard ; la place que nous aurions pu occuper dans le développement de la production est prise, mais, du moins, nous aurions en main quelques armes défensives, nous pourrions lutter et éviter la mort.

La loi du 29 juillet 1884 qui, comme en Allemagne, a établi l'impôt sur la matière première, en accordant des primes à la fabrication, n'a pas eu pour objet d'encourager la routine, mais, au contraire, d'inciter à la marche vers le progrès dont elle a fait la condition *sine qua non* de leur obtention. On peut dire, en effet, que cette loi qui pousse le cultivateur à améliorer ses procédés pour faire de la betterave riche, et le fabricant à perfectionner son outillage pour extraire le plus possible de sucre, est véritablement une loi de progrès, puisqu'elle crée un double courant agricole et industriel tendant à l'abaissement du prix de revient du produit fabriqué. On doit ajouter qu'elle est en même temps une loi de salut, puisqu'elle contient dans son principe essentiel le relèvement de l'industrie betteravière.

Le maintien de cette loi est donc indispensable, mais il ne suffit pas ; il faut la compléter par l'extension de la surtaxe de 7 fr. à tous les sucres étrangers indistinctement. Cette surtaxe, vous le savez, frappe déjà les sucres étrangers de betterave, mais par une anomalie étrange, n'atteint pas les coloniaux ; or, que l'invasion de notre

marché viennois, comme les années dernières, de l'Allemagne ou, comme cette année, de Java, peu importe ; l'effet produit est le même. Ce qu'il importe, c'est qu'elle ne vienne d'aucun côté. Voilà les desiderata de la sucrerie française et la solution de la crise qui la tue. Plus tard, si la lutte continue de persister entre les nations productrices de sucre et qu'une solution pacifique n'intervienne pas, une autre question se posera qu'il conviendra de régler également : le régime de l'exportation.

Malheureusement, la fabrication française n'en est pas encore là ; elle n'a pas encore recouvré ses exportations et se contente, pour le moment, de demander la conservation du marché français.

Je n'ignore pas les objections que l'on peut élever contre ces conclusions : l'intérêt de la raffinerie des ports, l'intérêt du consommateur, celui de la marine marchande, tous très respectables.

Je n'y répondrai que deux mots. Écartons d'abord l'intérêt de la marine marchande, qui n'est pas en jeu, puisque 95 % des importations de sucres coloniaux étrangers se font par navires étrangers. La raffinerie des ports est une industrie dont l'importance diminue de jour en jour, écrasée qu'elle est par sa puissante sœur, la raffinerie parisienne, et par la raffinerie étrangère. Les intérêts qu'elle représente et qu'elle dessert sont peu importants et ne sont rien en raison de ceux attachés au maintien de notre industrie betteravière. Elle est, d'ailleurs, protégée sur le marché intérieur par la surtaxe de 8 fr. sur les raffinés étrangers, et nous n'avons pas à payer de notre ruine la gêne momentanée d'une industrie d'exportation dont le maintien est des plus problématiques ;

ajoutons, d'ailleurs, que ces intérêts peuvent être *entièrement* sauvegardés, soit par le *raffinage en entrepôt*, soit par le remboursement de la surtaxe *dans des conditions équitables*. Quant au consommateur, il est curieux de remarquer que son intérêt est à peine sensible dans la question. Il n'a, en effet, aucunement souffert de l'augmentation des droits (10 fr. par 100 kilog.) nécessitée par la loi de 1884. Loin de là, il paie aujourd'hui cette denrée quelques francs moins cher qu'avant cette augmentation.

Tellement il est vrai de dire, — d'une manière générale, — que les progrès industriels et la concurrence sont les agents les plus sûrs et les plus actifs de la baisse du prix des marchandises, agents bien autrement influents que le retrait de faveurs fiscales ou des diminutions d'impôt.

#### *Crise vinicole.*

On disait autrefois que les céréales et la vigne étaient les plus beaux fleurons de la couronne commerciale de la France. On n'aurait plus aujourd'hui les mêmes raisons de le répéter.

Nous venons de constater combien est inquiétant l'avenir de l'agriculture française, en ce qui touche la production des céréales. Du côté de la vigne il en est de même, et si l'ennemi est ici d'un genre tout différent, il n'en est pas moins redoutable.

*L'oidium*, le plus ancien adversaire, est sans cesse combattu et toujours renaissant; mais ce n'est pas ce champignon parasite qui est le plus à craindre aujourd'hui, c'est le *phylloxera*, dont la marche lente, mais sûre, s'étend depuis quinze ans comme une tache d'huile sur toute la surface de nos riches vignobles.

Ce fléau sévit, il est vrai, dans les autres pays européens vinicoles : l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, etc., mais c'est surtout la France qui, par un triste privilège, semble, dans ce cas encore, la plus frappée. Notre Algérie qui, jusqu'ici, en avait été heureusement préservée, en reçoit depuis un an l'atteinte, et l'espérance qu'on avait conçue de voir un jour sa production combler les vides de la nôtre est bien près de s'évanouir.

Au phylloxera est venu s'ajouter, depuis quelques années, le *mildew*, autre insecte non moins terrible, de sorte que la lutte est partout engagée par nos producteurs contre ces infiniment petits dévastateurs.

Pour faire juger de l'importance de la production française et de la place qu'elle occupe dans la production générale, estimée à environ 115 millions d'hectolitres, voici celle des principaux pays vinicoles (1884) :

France . . . . .	34,700,000 hectolitres.
Algérie . . . . .	1,000,000
Italie . . . . .	27,500,000
Espagne . . . . .	22,000,000
Autriche-Hongrie .	8,000,000
Portugal . . . . .	4,000,000
Allemagne . . . . .	3,700,000
Russie . . . . .	3,500,000

Or, avant l'invasion du phylloxera, c'est-à-dire il y a seize ans, la superficie des vignobles français était de 2,500,000 hectares. Aujourd'hui elle n'est plus que de 1,990,000 hectares, dont, malheureusement, 642,000 sont malades, de sorte qu'il ne nous reste à l'état sain qu'un peu plus de la moitié de nos vignes d'autrefois. Et

cela, malgré une lutte incessante pour la reconstitution de notre vignoble à l'aide de cépages étrangers. On peut juger par là de l'étendue du désastre qui frappe cette branche de notre agriculture française et affirmer que nos populations laborieuses du Nord n'ont rien à envier à celles du Midi.

Quant à la production, et aussi quant à l'importation et à l'exportation, elles se sont naturellement ressenties de cet état de choses et sont indiquées au tableau suivant :

INDUSTRIE VINICOLE FRANÇAISE.

	Production	Importations	Exportations
1871-1875 . .	57,951,000 h.	458,000 h.	3,538,000 h.
1876-1880 . .	40,483,000	2,628,000	2,952,000
1881-1885 . .	32,874,000	8,132,000	2,644,000

Ces chiffres parlent assez d'eux-mêmes, tout commentaire ne pourrait qu'en affaiblir la signification.

Quelles mesures peuvent être efficaces pour conjurer l'aggravation du fléau et empêcher ainsi l'amointrissement de ce patrimoine national ?

Dans l'espèce, s'il y a des mesures de protection à prendre, ce n'est ni à la frontière, ni contre l'étranger.

Le grand mal, ici, ne réside pas dans un excès de production, — loin de là, — ni dans l'envahissement de notre marché par les importations étrangères, bien que nous ayons, de ce côté, à nous défendre contre certains abus très préjudiciables à nos viticulteurs et au Trésor public, ni dans une baisse de prix obligeant le producteur à vendre au-dessous du prix de revient. Non, rien de tout cela. Le mal est d'une nature toute spéciale et c'est à des

remèdes ou à des procédés spéciaux qu'il faut avoir recours pour le combattre.

Des savantes recherches des micrographes, des études et observations persévérantes des praticiens les plus éclairés n'est encore, malheureusement, sorti aucun remède pratique contre le phylloxera, et les divers moyens préconisés, immersion ou traitements chimiques, ne sont pas tous applicables et, d'ailleurs, sont loin d'être tous topiques. Un seul moyen est efficace et sûr, la destruction des vignes contaminées et leur remplacement par les cépages américains, plus rustiques, plus résistants. C'est ainsi qu'il sera possible de reconstituer nos richesses disparues. La lutte, d'ailleurs, individuelle ou syndicataire, est organisée d'une façon tellement énergique, que les progrès de la résistance sont aujourd'hui supérieurs à ceux du fléau, c'est dire que la reconstitution de notre vignoble marche plus vite que l'envahissement.

Voilà qui prouve bien l'indomptable énergie des viticulteurs et nous donne l'espoir que leur constance finira par triompher du mal.

Mais, en dehors de ces moyens, il en est d'autres d'une nature toute différente et dont l'emploi peut apporter une amélioration très sensible dans la situation des viticulteurs : c'est le *vinage* et le *sucrage* à prix réduit. L'article 2 de la loi du 29 juillet 1884, en autorisant le sucrage au droit de 20 fr., a donné en partie satisfaction à ce double desideratum. On sait en quoi consistent ces procédés. Appliqués judicieusement, ils sont très recommandables sous tous rapports. Ils permettent aux viticulteurs d'améliorer la qualité des vins dans les mau-

vaises années ou, dans les régions à vins faibles, d'en élever la richesse alcoolique et de récupérer ainsi pour la consommation une partie importante de la production qui, à défaut de ces pratiques, lui échappe aujourd'hui.

L'impôt sur l'alcool étant très élevé, — 156 fr par hectolitre, — les vigneronns qui ont recours à l'addition directe pour augmenter la richesse alcoolique de leurs vins doivent payer à l'Etat cet impôt qui se traduit pour eux par une dépense de 1 fr. 56 par degré de vinage.

Or, s'ils veulent lutter contre les vins alcoolisés d'Espagne et d'Italie qui leur font une si grande concurrence sur notre marché et qui, d'après les traités, n'acquittent à leur entrée en France que 2 fr. de droit par hectolitre jusqu'à 15°, ils sont forcés de payer 7 fr. 80 par hectolitre pour amener leurs vins de 10° à 15°.

Il y a là pour nos viticulteurs une condition flagrante d'infériorité vis-à-vis des producteurs étrangers, et qu'il importe d'autant plus de faire cesser que les vins d'Espagne et d'Italie, dont la richesse naturelle ne dépasse pas 10 à 12°, sont additionnés, pour atteindre 15°, d'alcools allemands qui entrent ainsi en France sans payer le droit ; d'où, vis-à-vis de nos producteurs, une concurrence déloyale et, pour le Trésor, une perte qu'on a estimée à environ 75 millions.

Le vinage au droit de 25 fr. par hectolitre d'alcool remédierait à ce fâcheux état de choses.

Quant au *sucrage*, c'est là une opération qui ne saurait trop être recommandée et dont les travaux de Dubrunfaut ont fait ressortir toute la saine efficacité, surtout à l'égard de certains vins du centre, de l'est et de l'ouest qui n'ont pas emprisonné assez de rayons de soleil. L'ad-

dition de sucre à la cuve, c'est-à-dire sur le moût, à raison de 1 kil. 700 de sucre pur par degré d'alcool dont *on veut enrichir chaque hectolitre de vin*, suivie ensuite de la fermentation ordinaire, permet d'obtenir des vins de deuxième et troisième cuvée de saveur très appréciable et même très estimée et d'accroître ainsi la production vinicole.

### Crise monétaire.

Si tout le monde est d'accord sur les causes de la crise monétaire, il s'en faut de beaucoup qu'il y ait la même unanimité sur les conséquences de cette crise et sur les moyens d'y remédier.

Et d'abord, en quoi consiste-t-elle ?

En deux mots : elle consiste dans la hausse de l'or et dans la dépréciation de l'argent.

Ici, deux écoles sont en présence parmi les économistes.

Les uns (MM. de Laveleye, Allart, en Belgique ; Goschen, en Angleterre ; Soubeyran, Cernuschi, en France ; etc.), attribuant à la crise monétaire une importance excessive, la considèrent comme la cause principale, sinon unique, de la crise économique actuelle. C'est le trouble monétaire, affirment-ils, qui est la cause directe du trouble commercial. D'autres économistes (MM. Pirmez, en Belgique ; Leroy-Beaulieu, en France), sans nier aucunement l'existence de la crise monétaire, en contestent absolument les effets et ne lui attribuent aucune influence sérieuse sur la situation économique.

A l'appui de leur thèse, les premiers invoquent cet axiome classique : *Le prix des choses dépend du rapport entre la masse des objets à échanger et la masse des moyens*

*d'échange.* Or, ajoutent-ils, la masse des moyens d'échange, des métaux précieux, *a notablement diminué* depuis nombre d'années, c'est-à-dire dans une période où le développement des affaires dans le monde en exigeait l'accroissement; il y a donc rareté relative des métaux précieux, contraction monétaire; en d'autres termes, il y a plus-value ou hausse de l'or, c'est-à-dire que son pouvoir libératoire a augmenté, ou encore que pour une même quantité de monnaie on acquiert plus de marchandises, on obtient plus de services. D'où, par voie de conséquence, on conclut que: les marchandises, les services ont baissé de prix.

La question ainsi posée, il s'agit de prouver que la masse des instruments métalliques de l'échange a diminué, et ce point est facile à établir. En effet :

1° La production de l'or dans le monde a diminué, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

*Production moyenne annuelle de l'or.*

1852-1856 . . . . .	750 millions.	
1857-1861 . . . . .	615	
1862-1866 . . . . .	568	
1867-1871 . . . . .	563	
1872-1875 . . . . .	480	
1876-1880 . . . . .	494	
1881 . . . . .	451	} Moyenne : 420
1882 . . . . .	419	
1883 . . . . .	411	
1884 . . . . .	400	

Quant à la frappe de l'or, elle s'élevait annuellement en France, de 1850 à 1870, à 250 ou 300 millions.

Or, depuis 1879, les presses sont restées muettes, et il en a été de même en Angleterre et en Belgique. C'est

que, en effet, la production de ce métal précieux est devenue insuffisante ;

2° L'absorption de l'or pour des besoins spéciaux a été énorme par quelques pays depuis dix ans.

Ainsi, les Etats-Unis, d'une part, l'Italie, de l'autre, ont absorbé pour le développement de leurs échanges et pour la reprise de la circulation métallique, environ 2 milliards d'or ; d'un autre côté, l'Allemagne plus de 1 milliard pour l'établissement de l'étalon d'or. C'est ainsi que plus de 3 milliards ont été repris à la circulation métallique générale pour cette affectation exceptionnelle et que la production du métal or est devenue insuffisante pour les besoins de la consommation des autres peuples.

Si, par suite du manque d'or, la frappe a été presque nulle en Europe depuis quelques années. par contre, les Etats-Unis seuls ont absorbé et au-delà tout l'or produit. Voici, en effet, quels ont été, depuis sept ans, les résultats de la frappe dans l'union américaine :

*Millions de dollars (dollar : 5 fr. 15).*

1878 . . . .	52,8	} Soit un total de 382 millions de dollars, contre une production d'or de 231 millions de dollars ; c'est-à-dire un excédent de frappe, sur la production, de 150 millions de dollars.
1879 . . . .	41,0	
1880 . . . .	56,1	
1881 . . . .	78,7	
1882 . . . .	89,4	
1883 . . . .	35,9	
1884 . . . .	27,9	

L'union américaine seule a donc enlevé à la circulation monétaire de l'Europe, depuis sept ans, plus de 750 millions de francs d'or.

En présence de ces phénomènes simultanés : diminution dans la production du métal précieux, besoins ex-

ceptionnels à satisfaire, développement considérable de l'industrie dans presque tous les pays, et surtout dans les échanges des pays neufs avec l'Europe, augmentation naturelle de la population, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait disette d'or et que le mot de M. de Bismarck soit justifié : « L'or est devenu une couverture trop étroite, on se bat pour en avoir. »

3° Mais la contraction monétaire ne vient pas seulement de la raréfaction de l'or, elle résulte aussi de la proscription du métal argent. La frappe de l'argent est suspendue partout en Europe ; elle ne fonctionne plus guère que dans l'Inde et les Etats-Unis (Bland-Bill).

Mais ce n'est pas, comme pour l'or, la rareté de ce métal qui a fait arrêter la frappe.

Au contraire, la production de l'argent est en augmentation, comme l'indique le tableau ci-dessous :

*Production moyenne annuelle de l'argent.*

1852-1856 . . . . .	198 millions.
1857-1861 . . . . .	202
1862-1866 . . . . .	240
1867-1871 . . . . .	300
1872-1876 . . . . .	444
1877-1880 . . . . .	452
1881 . . . . .	477
1882 . . . . .	510
1883 . . . . .	524
1884 . . . . .	526

On voit que les relations qui existaient autrefois entre la production de l'or et celle de l'argent sont aujourd'hui renversées. En effet, on produit annuellement environ pour 500 millions d'or et 600 millions d'argent. Aussi,

le rapport du prix de l'or à celui de l'argent s'est-il considérablement modifié et comme l'or est par excellence le métal des échanges, et en tous pays la véritable commune mesure de la valeur des choses, il s'en est suivi une dépréciation énorme du métal argent qui atteint aujourd'hui de 22 à 23 %. En fait, sur le marché des métaux précieux, la pièce de 5 francs ne vaut plus aujourd'hui que 3 fr. 85. On conçoit quel trouble cette diminution de valeur d'un des métaux monétaires jette dans les transactions internationales, surtout étant donnée la différence du régime monétaire des différentes nations. Aussi, celles-ci ont-elles cherché, depuis longues années, à se constituer à l'état d'union en vue de régler entre elles la circulation monétaire. Vaine tentative n'ayant abouti, à grand-peine, qu'à la constitution, puis à la prorogation de l'*union latine*, c'est-à-dire de la convention entre la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et la Grèce.

Quoiqu'il en soit, d'autres causes ou d'autres mesures, en précipitant la dépréciation de l'argent, sont venues encore aggraver le mal.

L'adoption, en 1871, par l'Allemagne de l'étalon unique d'or et ses tentatives de démonétisation du métal blanc, la réduction chez les peuples de l'union latine, en 1874, du monnayage de l'argent, la suspension complète de la frappe en 1878, ont troublé si profondément le régime monétaire des nations, et surtout des nations bimétallistes, que l'on peut dire qu'en fait, s'il existe encore quelque part un régime monétaire ayant un nom, c'est le régime monométalliste or. C'est lui qui régit aujourd'hui toutes les transactions, l'argent ne servant plus que de monnaie d'appoint. Et quant à la masse

énorme d'argent monnayé qui se trouve (nous ne disons pas qui circule) dans le monde et que dans la France seule on estime à 3 milliards, elle ne représente plus, suivant l'expression de M. Henri Cernuschi, qu'une masse *d'assignats métalliques*.

Et de fait, ces 3 milliards ne valent plus aujourd'hui que 2,240 millions. D'où une perte de 760 millions.

Ainsi, la contraction monétaire résultant de la raréfaction de l'or et de la proscription de l'argent est un fait actuel et certain. Or, s'il est vrai, ainsi qu'on le reconnaît généralement, que c'est l'affluence considérable de l'or qui a contribué au prodigieux développement des affaires de 1850 à 1870 ; ne peut-on admettre avec raison, dit M. de Laveleye, que le phénomène inverse, la cessation complète de l'afflux monétaire, ne doive avoir pour effet *la baisse des prix, des pertes sans cesse répétées infligées à l'agriculture et à l'industrie et par suite la dépression de la vie économique, la crise ?*

Et à l'appui de cette opinion, l'éminent économiste belge rappelle la crise de 1819 à 1829, dont on retrouverait tous les caractères dans la crise actuelle : le prix de la plupart des denrées et marchandises s'abaissant en Angleterre jusqu'à 40 %, la dépréciation de la valeur des terres atteignant 30 % et plus, en Hollande et en Allemagne, phénomènes coïncidant avec une diminution de la production des métaux précieux. Et il reproduit le tableau qu'en a tracé Sismondi (1):

« Sans doute un engorgement universel dans le commerce est beaucoup plus rare qu'un engorgement partiel ;

(1) *Nouveaux principes d'économie politique*, Sismondi, 1827, t. 2, p. 404 à 407.

il était peut-être réservé à nos jours d'en fournir un grand et funeste exemple....

» Un cri de détresse s'élève de toutes les villes manufacturières du vieux monde, et toutes les campagnes du nouveau monde lui répondent. Partout le commerce est frappé d'une même langueur ; partout, il rencontre la même impossibilité de vendre. Il y cinq ans, au moins, que la souffrance a commencé ; loin de se calmer, elle semble s'accroître par la durée....

» La détresse des manufacturiers est la plus cruelle, parce que, à la différence des agriculteurs, leur subsistance tout entière dépend des échanges. Elle est plus grande en Angleterre, parce que l'Angleterre comprend proportionnellement un plus grand nombre de manufactures qu'aucun pays de l'Europe. On ne peut lire sans frissonner l'adresse des fabricants de Nottingham....

» C'est aussi un symptôme funeste de cette souffrance universelle que ces associations patriotiques que l'on voit se former en Belgique, en Allemagne, pour repousser les marchandises étrangères. Le système (protecteur) qui prévaut aujourd'hui dans l'opinion, c'est la détresse qu'on a partout sous les yeux qui l'a fait adopter. L'abondance des produits ruraux est moins remarquée.... Cependant, l'industrie agricole est généralement en souffrance, les prix des denrées ne compensent qu'à peine les frais de production. En même temps, les fermiers et les propriétaires se plaignent de leurs ruines ; ils demandent à grands cris des lois protectrices, des monopoles ; ils déclarent ne pouvoir soutenir la concurrence étrangère ; et, en effet, beaucoup de fermiers font faillite, beaucoup de propriétaires abandonnent volontairement le quart ou le tiers de leurs fermages. Enfin, de fré-

quents incendies de récoltes et de maisons rurales annoncent l'irritation et la fermentation sourde des journaliers de l'agriculture et l'état précaire de toute la société.

» On ne peut contempler cette grande calamité européenne sans se reporter de tout son cœur, de tout son esprit vers la recherche des remèdes qui mettraient un terme à tant de souffrances. »

Et comme pour répondre aux économistes de son temps (aussi à ceux de notre époque) qui nient la surabondance de production, Sismondi ajoute : « Toutefois, nous croirons avoir fait quelque chose si nous avons établi que le pouvoir de consommer ne s'accroît point nécessairement avec le pouvoir de produire. »

On ne peut, assurément, s'empêcher de reconnaître une certaine similitude entre la situation que dépeint Sismondi et l'état de crise actuel. Mais de là à conclure que la contraction monétaire est la cause de tout le mal, il y a loin.

Qu'il y ait, en général, baisse du prix des choses, cela est incontestable ; quelques exceptions importantes se présentent, néanmoins, telles que la viande, le lait, les œufs, le beurre, le vin, etc. Or, si cette baisse avait pour seule et unique cause l'appauvrissement du stock en or, c'est-à-dire la hausse de la valeur de l'or, l'augmentation de sa puissance d'achat, elle atteindrait indistinctement, partout et dans la même proportion, toutes les marchandises, de quelque nature qu'elles soient. Ce n'est pas le cas. Mais n'insistons pas trop, car dans les phénomènes de cet ordre, les effets les plus simples sont dus à des causes souvent très complexes.

Ce qu'il importe de dire, c'est que si la contraction

monétaire a pu avoir quelque influence sur le cours des marchandises, les véritables causes de la baisse des prix sont tout autres, et nous les avons énumérées plus haut.

Faisons encore, en ce qui touche la crise monétaire, cette dernière remarque, que le prix des choses étant *fonction du rapport qui existe entre la masse des marchandises et la masse des moyens d'échanges métalliques et fiduciaires*, quand l'instrument métallique se contracte, comme aujourd'hui, l'autre moyen d'échange, le papier, c'est-à-dire le crédit, peut venir s'y substituer dans une très large mesure. C'est, en effet, ce qui a lieu, et la contraction monétaire perd ainsi de l'influence qu'on lui attribue (1).

Quelle que soit, d'ailleurs, cette influence et quelque divergente que soit l'opinion des économistes sur ce point, un double fait reste néanmoins ; à savoir :

1° L'existence d'un trouble profond et général dans la circulation monétaire ;

2° Une baisse générale, et qui tend à se généraliser, du prix de toutes choses.

Peut-on remédier à la crise de la circulation monétaire et comment ?

Examinons.

Si le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent n'avait pas varié ou s'il était encore en réalité sensiblement le même qu'autrefois, c'est-à-dire environ celui de 15 à 1, qui a duré près de deux cents ans et qui est, d'ailleurs, celui fixé par la loi de l'an XI, il ne resterait

(1) M. Giffen nie qu'il y ait substitution sérieuse, et à l'appui de son dire, invoque les chiffres de compensation du Clearing-House et ce, avec une apparence de raison.

de la crise monétaire que la raréfaction des métaux précieux, et la circulation métallique en pourrait être gênée, mais non troublée.

L'or et l'argent feraient prime, voilà tout.

Toute différente est la relation actuelle entre la valeur de ces deux métaux ; or, pour les causes que nous avons énumérées, la valeur de l'argent a baissé successivement de 5 % en 1875, 13 % en 1880 et 22 % en 1885.

Que vaut, dès lors, comme solution préconisée par certains économistes et financiers, l'adoption du régime bimétallique ?

Le bimétallisme existe légalement en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, etc. ; le monométallisme or, en Angleterre, en Allemagne, etc. Mais en fait, c'est un régime bâtard se rapprochant de ce dernier qui subsiste en France et l'on pourrait ajouter, partout. Le monnayage de l'argent est suspendu, en Europe, du moins ; la baisse de ce métal fait chaque jour de nouveaux progrès et l'on ne sait où elle s'arrêtera. Est-il possible, dans de telles conditions, de convier tous les pays, surtout ceux à éalon unique d'or, à l'adoption effective du régime bimétallique avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire avec la reprise immédiate de la frappe des monnaies d'argent ?

Les débats qui ont eu lieu lors des dernières conférences monétaires, et surtout en 1881, nous disent suffisamment quel accueil serait fait à de pareilles ouvertures. Cependant le remède peut naître, ici comme en bien des cas, de l'excès du mal et si, selon toute probabilité, la baisse de l'argent s'accroît encore jusqu'à atteindre 25 ou 30 %, c'est-à-dire jusqu'au moment où le prix de revient du métal n'en permettra plus l'extraction, il faudra bien aviser, soit en modifiant le rapport légal confor-

mément au rapport réel, tout en laissant subsister le système monétaire actuel, le bimétallisme, soit en nous acheminant doucement vers le monométallisme or, et en prenant avec la Banque de France, notre grand réservoir métallique, des arrangements de nature à introduire ce système dans notre législation ; soit enfin en adoptant le régime de fait qui existe actuellement, le monométallisme mitigé, et en en régularisant le fonctionnement.

**En résumé :**

Une crise économique sévit partout, présentant les caractères d'une évolution. Les vieilles nations industrielles, l'Angleterre, la France, la Belgique, etc, en sont surtout atteintes, mais les plus récemment entrées dans la carrière souffrent aussi, notamment les Etats-Unis; ensuite, et à un moindre degré, l'Allemagne et les autres pays de l'Europe. La grande cause du mal est que les conditions respectives de la production se sont profondément modifiées chez la plupart des peuples, à l'avantage des nouveaux venus en agriculture et en industrie. Fait nouveau, capital qui oblige les plus anciens peuples producteurs à prendre des mesures défensives, s'ils ne veulent succomber dans la lutte économique. De plus, chaque peuple veut devenir industriel, alimenter sa propre consommation, et s'affranchir ainsi de l'importation des produits manufacturés de l'étranger. Le développement industriel qui en est résulté a amené partout une pléthore de marchandises qui encombre tous les marchés ; de là une baisse des prix telle que ceux-ci se trouvent, pour le plus grand nombre de producteurs, au-dessous du prix de revient. La lutte est aujourd'hui engagée, ardente, implacable entre les nouveaux venus admira-

blement outillés, et protégés. et les anciens peuples dont nous sommes; lutte pour l'abaissement du prix de revient, lutte pour la conservation du marché national et ensuite pour la conquête de nouveaux débouchés. La loi Darwinienne s'exercera ici naturellement dans toute sa rigueur, mais qu'elles en seront les conséquences pour notre pays? C'est là surtout ce qu'il nous importerait de savoir. Or, d'une part, les peuples nouveaux venus en industrie tendent à réserver leur propre marché à leurs produits manufacturés. Nous allons perdre ainsi une partie de nos débouchés, d'autre part, nous allons rencontrer les mêmes produits en concurrence avec les nôtres sur les marchés de l'étranger, double cause d'affaiblissement pour nous d'autant plus grave que nous avons en France un puissant outillage industriel et que, avec la terminaison des voies ferrées, l'ère de nos grands travaux publics est close pour longtemps. Et puis, nous avons à notre passif une main-d'œuvre élevée, des impôts énormes, des méthodes commerciales surannées, des habitudes de luxe.....

La situation de la France est d'autant plus critique qu'elle est aussi une nation agricole et qu'une crise agricole est venue se greffer sur la crise industrielle et commerciale.

De plus, tandis que la plupart des autres peuples, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, etc., ne souffrent que peu ou point dans la culture des céréales et de la vigne, l'Allemagne et l'Autriche que dans la culture betteravière et un peu aussi dans celle des céréales, la France seule est triplement frappée dans sa production des céréales, dans sa production vinicole, dans sa production sucrière, on peut ajouter dans sa situation monétaire, car c'est elle

de toutes les nations qui possède le stock le plus élevé d'argent.

C'est donc, entre tous les pays, la France qui se trouve le plus atteinte dans sa situation industrielle, commerciale et agricole et qui, en définitive, supporte le poids le plus lourd de la crise économique.

Quoi donc de plus rationnel que de chercher son relèvement dans l'adoption des moyens qui, en développant le travail national chez ses concurrents, ont assuré en même temps leur prospérité ?

En matière agricole surtout, nous ne voulons ici parler que des céréales et des betteraves à sucre, y a-t-il vraiment d'autre moyen *immédiat* de soulagement que la protection ? Ce serait étrangement méconnaître la question ou la juger avec des idées préconçues, que de nier la nécessité et l'efficacité de ce moyen de défense.

Dans la lutte économique comme sur les champs de bataille, il faut être armé et mieux vaut encore se servir des armes de ses adversaires, quelque défectueuses qu'elles soient, que de n'en pas avoir du tout.

La solution ou mieux l'atténuation de la crise agricole se trouve donc en germe dans la loi du 29 mars 1885 sur les céréales et dans celle du 29 juillet 1884 sur le régime des sucres.

Ajoutons encore que, tandis que l'Italie et l'Espagne cherchent surtout, et non sans succès, le remède à la crise des céréales dans l'extension de la culture de la vigne (1), l'Autriche-Hongrie et la Russie, dans le dé-

(1) Il convient de faire remarquer que la loi italienne du 1<sup>er</sup> mars 1886, en même temps qu'elle a accompli la péréquation de l'impôt foncier, a *dégrévé* la *propriété agricole*.

veloppement de leur industrie ; qu'en Angleterre la grande propriété utilise ses capitaux dans l'achat et la mise en rapport de terres en Amérique et dans l'Inde, et la petite propriété recourt à l'élevage, la France avec ses 8 millions de propriétaires fonciers, n'a pas malheureusement à sa disposition de parcelles ressources, et les conséquences de la crise agricole retombent sur elle plus douloureuses encore que dans tout autre pays.

Quant à la crise de la circulation monétaire, si elle intéresse, en effet, tous les peuples, c'est encore, en Europe, la France bimétalliste qui, à cause de son énorme stock d'argent monnayé, perd le plus à la baisse du métal blanc. C'est donc, en somme, notre malheureux pays qui est, de tous, le plus éprouvé et n'étaient son grand ressort, son esprit d'économie, ses immenses ressources, on pourrait le croire arrivé à l'époque de sa décadence et se prendre à désespérer de son avenir.

Quoi qu'il advienne d'ailleurs, quelle que soit l'issue définitive de la lutte économique engagée aujourd'hui entre tous les peuples et de quelque manière qu'on l'envisage, il ne ressort pas moins de la crise ou évolution actuelle ce phénomène nouveau, permanent, *la baisse générale du prix des choses*, qui intéresse également toutes les nations, parce qu'il affecte tous les intérêts, généraux et particuliers, et qui peut avoir sur notre organisation sociale de graves conséquences.

Ces conséquences quelles sont-elles ?

Dans l'industrie et le commerce, les profits seront de plus en plus réduits, car le volume des affaires et les profits de chacun tendront constamment à se restreindre par suite de la concurrence intérieure et internationale

et parce que les bénéfices par unité de travail produit tendent aussi toujours à diminuer.

Le propriétaire foncier et immobilier, par suite de la baisse des loyers et des fermages, va subir dans ses revenus, et par suite dans son capital, une perte de 15 à 50 %, à moins toutefois que, comme la rente, le taux de capitalisation des terres ne tende à s'abaisser, ce qui est probable.

Les débiteurs d'intérêts fixes, locataires, fermiers, emprunteurs sur hypothèques, resteront en mauvaise situation jusqu'à l'époque de l'expiration de leurs baux ou obligations, qu'ils pourront alors renouveler dans de meilleures conditions. Tous les contribuables, pour les impôts directs, se trouvent dans le même cas, mais sans chance d'amélioration.

Les rentiers, fonctionnaires, porteurs d'hypothèques et généralement les personnes ayant un revenu ou un traitement fixe verront leur situation s'améliorer, ce qui viendra compenser les conséquences fâcheuses qu'exerce sur leur position sociale la *concurrence des capacités*.

La baisse du taux de l'intérêt ou la diminution du taux de capitalisation de l'argent semble d'ailleurs être un fait permanent régulier avec lequel tout le monde désormais doit compter.

Quant au prix des salaires ou des services, seront-ils entraînés dans le mouvement général de baisse ? C'est là une question fort délicate et à laquelle il est difficile de répondre. La main-d'œuvre est une marchandise d'une nature spéciale, nullement incerte mais bien vivante, pensante et agissante, dont le prix a toujours suivi une progression ascendante. Soumise il

est vrai, à la loi naturelle de l'offre et de la demande, elle peut néanmoins en modifier profondément l'application et les effets dans le sens de ses intérêts et on peut être convaincu qu'elle usera de tout le pouvoir et de toutes les ressources que la civilisation moderne met à sa disposition, en un mot, qu'elle ne reculera devant aucun moyen légitime pour atteindre ce but.

Il convient, d'ailleurs, d'ajouter que l'excès de production dont souffre le monde pourrait être atténué sensiblement par l'adoption de mesures qui, en même temps qu'elles empêcheraient le mal de se développer, apporteraient à la classe ouvrière certaines satisfactions morales et matérielles très désirables : nous voulons parler de la diminution des heures de travail et du repos dominical (1).

Le temps consacré aux menus travaux du ménage et du jardin, à la culture morale et intellectuelle, aux joies de la famille, au repos, serait gagné pour la paix sociale.

Nous croyons qu'en général les salaires ne diminueront pas sensiblement, et qu'en dernière analyse, si l'évolution actuelle doit avoir pour conséquence une moindre aisance, ou si l'on veut un appauvrissement des classes riches, elle aura aussi pour résultat *une moindre inégalité des conditions sociales* (2), c'est-à-dire le rapprochement des classes.

(1) Proudhon n'a pas écrit de plus belles pages que celles de son livre : *De la célébration du dimanche*.

(2) Voir l'*Essai sur la répartition des richesses*, par Paul Leroy-Beaulieu.

Mai 1886.

---

POLÉMIQUE  
sur le  
LIEU DE NAISSANCE  
DE  
SAINT VAAST

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

---

En 1873 j'ai publié dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, d'accord avec M. Proyart, une dissertation historique sur le lieu de naissance de Saint Vaast, travail de douze pages in-8°. Dans ce mémoire, dont une lettre écrite de Limoges à M. Proyart nous donna l'idée, nous avons établi, d'après un texte de la *Vita brevior* de St-Vaast, antérieure à celle d'Alcuin, que le célèbre Evêque d'Arras était né à Courbefy, dans le diocèse de Limoges. Nous avons donné ce texte d'après un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle, lequel, rapproché d'un manuscrit du XI<sup>e</sup> donné par M. Dehaisnes et de plusieurs autres documents, précise la question et la résout en faveur de Courbefy, comme l'a fait de son côté M. Proyart dans la Vie de Saint Vaast.

Nous sommes l'un et l'autre d'accord avec M. le chanoine Arbello, de Limoges, bien connu par ses savants écrits, et depuis lors il ne s'était élevé sur ce point aucune réclamation. Souvent même nous avons reçu du diocèse de Limoges, M. Proyart et moi, des remerciements affectueux, comme d'un service rendu.

L'an dernier, M. l'abbé Pergot, doyen de Terrasson, diocèse de Périgueux, me demanda une brochure, par une lettre datée du 13 juillet 1884, et dans la *Semaine religieuse* de Périgueux, du 23 août suivant, il commençait une série d'articles destinés à combattre notre thèse et à établir le lieu de naissance de Saint Vaast dans le diocèse de Périgueux. Il luttait ainsi pendant quelque temps contre M. l'abbé Carles, auteur connu de bons ouvrages de liturgie, lequel était et demeure de notre avis et tient pour Courbefy.

Voici les arguments de M. Pergot.

1° Il y a dans les deux villages de Villac et de Châtres une tradition disant que saint Vaast, issu de parents fort riches, possédait sur ces deux paroisses des propriétés d'une vaste étendue ;

2° L'église paroissiale de Villac reconnaît saint Vaast pour patron ;

3° Sur les limites des deux paroisses susdites on trouve une fontaine qui porte le nom de Fontaine de saint Vaast. C'était là pour lui, dans sa jeunesse, un rendez-vous de chasse ;

4° Une autre tradition rapporte que saint Vaast, né dans les environs de Trassalvas, village de Villac, possédait autour de ce village d'immenses propriétés.

Si on joint à ces quatre faits l'assertion que le texte

de la *Vita brevior* a été interpolé, on a tout l'ensemble de la dissertation de M. Pergot, le reste ne renfermant que des plaisanteries et des hors-d'œuvre.

C'est ce que M. Carles a très bien vu et très bien fait connaître. Il a invité M. Pergot à rester dans son sujet, à être moins long, à donner des arguments. Il lui a répondu, et c'était indiqué, que saint Vaast pouvait avoir des possessions à Villac et à Châtres sans y être né ; que les fontaines de saint Vaast se rencontraient encore ailleurs ; que d'autres paroisses avaient saint Vaast pour patron ; qu'il ne suffisait pas de parler d'interpolation, mais qu'il fallait la prouver. Il le rappelle à la question, ne veut pas qu'il s'en éloigne et se dérobe ; mais M. Pergot a une manière à lui de combattre : il s'adresse personnellement à son adversaire, il le plaisante, il lui donne à chaque instant du cher confrère, du vénéré confrère ; il s'amuse, il tourne, il retourne, il affirme, il affirme encore ; à l'entendre tout est décidé, c'est irrévocable, son siège est fait, s'opposer à son affirmation est vraiment scandaleux.

Au reste, tout cela est dit d'une manière aimable, agréable même : on est presque fâché de ne pas pouvoir lui donner raison.

M. Carles s'est lassé de cette manière de faire. Après lui avoir donné la réponse et la réplique, il a suivi le conseil des anciennes Facultés dans les discussions analogues, il l'a laissé parler tout seul : il lui a octroyé ce *dernier mot*, auquel l'excellent doyen avoue qu'il tenait beaucoup.

Alors intervient M. le chanoine Arbello, qui n'est pas d'humeur à laisser enlever à Limoges une de ses plus

grandes gloires, et M. Arbellot entre en lice le 23 octobre 1884. Il m'avait écrit trois jours auparavant et m'avait demandé de l'aider, ce que j'ai fait. Les manuscrits de la Bibliothèque d'Arras ont ajouté bien des choses nouvelles à celles que déjà ils nous avaient données, et c'est surtout ici et à Paris que nous avons trouvé des documents pour ce nouveau débat.

A Arras, j'ai compulsé des manuscrits plus anciens ; à Paris, M. Léopold Delisle en a fait connaître d'autres, les recherches dans la Bibliothèque Nationale ont été portées aussi loin que possible, et comme le passage de la *Vita brevior* contesté par M. Pergot se trouve partout, l'accusation d'interpolation a été réduite à néant. On peut voir dans le long travail de M. Arbellot tous les détails de ce que je viens de vous donner ici en résumé, la question y est suivie avec le plus grand soin.

M. Arbellot a divisé son travail de la manière suivante :

Il examine d'abord et compare les manuscrits, et il établit nettement l'authenticité de l'ancienne Vie de saint Vaast, antérieure de beaucoup à celle d'Alcuin. Il va même jusqu'à soupçonner l'auteur de cette vie ancienne, lequel ne serait autre que saint Géry lui-même, qui très certainement a vu Courbefy et le mont Leucus, lorsqu'il alla dans le Limousin et le Périgord pour constater les possessions de l'évêché d'Arras-Cambrai. Nous reviendrons une autre fois sur cette question.

Il examine ensuite les caractères archéologiques, intrinsèques, extrinsèques, de ces manuscrits, le style, les expressions : bref, il en fait une étude approfondie.

Puis il entre dans la tradition locale, et l'on est

étonné de suivre la chaîne non interrompue d'auteurs qui, non pas depuis hier, comme M. Pergot le dit, mais depuis des siècles, donnent Courbefy comme lieu de naissance à saint Vaast. On avait oublié tout cela, on ne savait plus où était né l'apôtre de l'Artois, c'est vrai; mais autrefois on l'a su. C'est là une histoire plus commune qu'on ne pense, ce *vieux-neuf* qui étonne toujours et se trouve d'ordinaire si piquant.

M. Arbellot étudie ensuite la tradition liturgique, et il constate le culte de saint Vaast à Limoges de temps immémorial. Il donne des textes à partir du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à présent.

Il examine enfin les quatre arguments de M. Pergot, déjà cités, il les refute avec soin.

Il termine son travail en établissant ces trois faits :

La montagne où est né saint Vaast s'appelait *Mont Leucus*; le castrum qui s'y trouvait avait pris le nom de cette montagne; les peuples de cette région s'appelaient *Leuci*, et le territoire de ces *Leuci* occupait une grande partie de l'Aquitaine, et s'étendait jusqu'à l'Océan.

C'est exactement ce que j'ai dit dans mon mémoire, sauf ce qui regarde Châlus, où il paraît que j'ai fait erreur, en compagnie de M. M. Deloche, qui a dit la même chose que moi sans que nous nous soyons concertés. C'est un détail peu important. L'essentiel, le grand point, c'est que nous sommes tous d'accord sur le lieu de naissance de saint Vaast, qui est bien Courbefy.

M. Arbellot a eu une excellente idée, c'est celle d'une visite à Courbefy, et c'est ainsi qu'il en rend compte.

» Le 12 octobre 1884, nous avons fait une excursion archéologique à Courbefy, lieu de naissance de saint Vaast.

Nous voulions étudier les ruines du château féodal, souvent mentionné par nos chroniques, pendant la période du moyen-âge, dans les guerres contre les Anglais, et aussi à l'époque de la Ligue ; nous voulions surtout explorer les vestiges de l'oppidum gaulois, signalé en premier lieu, ou, pour mieux dire, découvert par M. Félix de Verneilh. Nous étions en compagnie de quatre membres de la Société Archéologique : M. Louis Guibert, vice-président de la Société ; M. Nivet-Fontaubert, qui avait visité ces ruines avec M. de Verneilh, en 1862 ; M. Camille Marbouty, qui a lu, dans une séance de la Société, un intéressant rapport sur cette excursion ; M. Jules Tardieu, qui a exécuté deux plans très beaux et très exacts, dont l'un en relief, des ruines du château et de l'oppidum de Courbefy.

» Descendus à la gare de Bussière-Galand, nous sommes arrivés, après une marche ascendante de quatre ou cinq kilomètres, au village de Courbefy, qui ne se compose aujourd'hui que de cinq à six maisons de paysans, auprès desquelles s'élève une pauvre église délabrée, sans aucun ornement, plus semblable à une grange qu'à une église (1).

» Il y a deux sortes d'antiquités bien distinctes à Courbefy, les unes celtiques, les autres du moyen-âge : l'oppidum gaulois et le château féodal :

(1) La cure de Courbefy ne comptait, avant la Révolution, que 140 communicants. Au xv<sup>e</sup> siècle, elle était à la nomination du prieur du Chalard. La plus ancienne mention de cette paroisse, dans le Pouillé de Nadaud, est de 1515. Un acte de 1538 l'appelle « prieuré-cure et église paroissiale de Sainte-Marie et de Saint-Eutrope de Courbefy. » (*Pouillés de Nadaud et de Legros*).

» 1° L'oppidum gaulois, qui occupait le plateau de la montagne, et dont l'accès est défendu, du côté de l'ouest, par un fossé encore très apparent. Cet oppidum s'appuie, au nord, sur une espèce de citadelle entourée de deux larges fossés concentriques.

» 2° C'est au sommet de ce mamelon, et sur l'espace assez réduit qu'environnent ces deux fossés profonds, qu'on a construit le château féodal. Cette forteresse est mentionnée dans nos annales depuis l'an 1252 jusqu'au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle (1).

La construction de ce château paraît remonter au xiii<sup>e</sup> siècle. Les courtines étaient flanquées, à l'ouest et à l'est, par deux tours carrées, dont on peut mesurer les fondements. Du côté sud, se dresse la base, à demi-ruinée et couverte de lierre, d'une tour octogonale qui servait de donjon, et qui a été renversée par la poudre. Ses deux étages supérieurs, ayant été détachés séparément, et étant tombés tout d'une pièce, gisent, comme deux blocs gigantesques dans l'intérieur de la place. Les chambres des deux étages étaient voûtées comme des fours. Ce donjon, qui avait environ vingt mètres de hauteur, dominait toutes les campagnes voisines.

» Le chanoine Collin, dans ses *Vies des Saints*, imprimées en 1672, dit, en parlant du château de Courbefy : « Les habitants de Limoges, ayans obtenu du Roy la permission de le démolir, pour ce qu'il servoit de

(1) Voir, sur l'histoire du château de Courbefy, notre *Guide du voyageur en Limousin*, p. 206, et un savant article de M. l'abbé Lecler, dans *l'Almanach limousin* de 1880, 2<sup>e</sup> partie, p. 75-83.

retraite à quantité de voleurs qui se retiroient là-dedans, *il y a environ soixante ans* (1). »

» Il est visible que les fossés gigantesques qui environnent le château féodal n'ont pas été creusés en vue de ce château : ce sont des retranchements celtiques dont on a profité, au moyen-âge, pour rendre l'accès de la place plus difficile, et pour augmenter les moyens de défense de la forteresse qu'on a élevée sur ce point.

» Au moyen âge, les fossés qui entouraient le château étaient creusés à fond de cuve, c'est-à-dire étaient revêtus, des deux côtés, de murs à pied droit ; puis l'on se contentait d'un seul fossé pour défendre la forteresse. A Courbefy, ce sont deux larges fossés concentriques, qui ont été creusés de manière à laisser entre eux un *agger* dont le sommet est assez étroit. Les pentes de cet *agger* sont à 45 degrés, et les fossés, à de certains endroits, ont de 20 à 30 mètres de profondeur. De pareils retranchements accusent une époque antérieure au moyen-âge.

» Tout près de l'église, dans un cimetière abandonné, quelques dalles tumulaires apparaissent çà et là, mais n'ont aucun caractère archéologique qui puisse en faire connaître l'antiquité. Derrière le chevet, un bloc énorme de maçonnerie fortement cimenté indique l'existence d'un ancien édifice. C'est peut-être un débris de la villa romaine où naquit saint Vaast.

(1) *Vies des Saints du diocèse de Limoges*, p. 41. Cette démolition eut donc lieu au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est par erreur que M. Allou (p. 356) assigne cette démolition à l'an 1660 ; et c'est par suite d'une erreur typographique que nous l'avons assignée nous même à l'an 1669 (*Guide du voyageur en Limousin*, p. 207).

» Le plateau de la montagne, en dehors du village, est couvert de vestiges de substructions qui apparaissent à fleur de sol sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. Au milieu de ces ruines, nous avons distingué un petit réduit rectangulaire, de peu de profondeur, en appareil assez régulier, dont on n'a pu nous dire la destination ; plus loin, des pierres amoncelées, des fondements de murailles, annoncent clairement que tout ce plateau a été autrefois couvert d'édifices ; toutefois l'absence de monuments construits en appareil romain nous fait présumer que ces ruines remontent à l'époque celtique ; et, sur l'emplacement de cet oppidum, se serait élevée, au iv<sup>e</sup> ou v<sup>e</sup> siècle, une villa appartenant aux parents de saint Vaast, et que le saint aurait illustrée par sa naissance.

» L'auteur de l'ancienne Vie de saint Vaast avait certainement visité Courbefy : la description qu'il en fait est celle d'un témoin oculaire. Cette montagne élevée, qui se trouve à peu près à égale distance de Limoges et de Périgueux, et sur laquelle on voit les ruines d'une cité ou d'un *castrum* ; ces fortifications magnifiques que signale cet écrivain, et qui répondent si bien à la double enceinte des fossés profonds qui défendent la citadelle, montrent suffisamment qu'il avait visité ce lieu. Faut-il émettre une conjecture ? Nous soupçonnerions que l'auteur de cette *Vita prior* serait saint Géry (*Gaugericus*), successeur de saint Vaast sur le siège de Cambrai, qui, en se rendant en pèlerinage au tombeau de saint Front, et en allant visiter les domaines que l'Eglise de Cambrai possédait dans le Périgord par suite d'un legs de son prédécesseur, se serait arrêté, en passant, dans le lieu qui avait vu naître saint Vaast.»

Nous avons beaucoup aidé M. Arbellot dans son rude travail ; disons ici qu'il nous a remercié chaleureusement en le terminant. Dernièrement encore il nous demandait de nouveaux renseignements avant de distribuer les exemplaires du tirage à part. Il veut prendre toutes les précautions afin d'en finir une bonne fois.

En finir une bonne fois ! Ce n'est pas facile avec un joueur comme M. Pergot.

Voici venir de nouveau le terrible doyen de Terrasson avec une brochure de seize pages, la première de plusieurs qui vont suivre. Cette feuille est du 21 novembre.

On doit le dire en toute vérité : ces pages sont fatigantes à lire. Ce sont toujours les mêmes plaisanteries, la même accusation d'interpolation, si bien réfutée, plus une longue dissertation sur le sens exact de *civitas* et de *castrum*, chose bien étrangère au fond de la question. Le croira-t-on ? Moi le compagnon de travail de M. Arbellot, moi qui ai fait un mémoire pour établir le lieu de naissance de Saint Vaast à Courbefy, je suis pris à partie et cité, oui cité, comme opposé à cette thèse ! Cela vient à propos d'une de mes dernières lettres à M. Arbellot. Dans cette lettre, outre le texte demandé je lui fais la description du manuscrit dans lequel on a réuni tout ce qu'on a pu trouver sur Saint Vaast. On y met donc, outre la vie d'Alcuin, précédée de son prologue, un autre prologue, puis encore un autre prologue où se trouve le lieu de naissance, puis la vie, puis des sermons sur Saint Vaast, enfin une collection de documents. En donnant ces renseignements, mon intention était de montrer le soin pris par nos religieux de Saint-Vaast d'Arras pour conserver leurs trésors de diverses épo-

ques. Eh bien ! M. Pergot me fait transformer ces pièces en « *un vrai salmigondis où tous les goûts trouvent leur satisfaction.* » Franchement, il n'est pas permis d'agir ainsi, même avec l'idée fixe, avec le parti-pris. Disons toutefois, pour la décharge du digne doyen, qu'il y a dans une de ses dissertations quelques pages qui se font lire avec plaisir. Ce sont celles où il décrit la manière dont se fait un Propre des Saints d'un diocèse. Ici Monseigneur un tel est indigné de ne pas voir son patron dans le Propre, et il l'y insère d'office ; là, M. le Chanoine un tel, grand ami de tel saint, veut l'y mettre et il l'y met ; ailleurs, tel saint très vénéré, très connu, est exclus parce qu'il arrive que tel membre de la Commission a oublié de l'étudier, etc. etc. Et puis, M. Carles est chargé de la rédaction du nouveau Propre que l'on prépare. Là est le danger. Il faut lui inspirer une frayeur salutaire pour qu'il ne soit pas trop radical dans ses retranchements. Cette dernière pensée n'est pas exprimée, on la devine pourtant, mais la confection du Propre est décrite de main de maître et nous fait penser à des scènes analogues se passant assez loin de l'Aquitaine. Décidément il y a de l'homme partout.

L'intrépide champion de Périgueux parlera-t-il encore ? Oui, certainement. Tout en admirant un tel courage, digne d'une meilleure cause, il sera sage, pensons-nous, la question de Courbefy étant si bien traitée, il sera sage de le laisser désormais parler tout seul.

Arras, le 4 décembre 1885.



DES DIVERSES  
TRANSFORMATIONS DU NOM  
DE  
SAINT VAAST

Par M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général

---

Dernièrement une main amie m'a envoyé toute une série de numéros de la Revue anglaise *the Athenæum*.

Il y avait le 3 janvier 1885, le 10 janvier, le 24 janvier, le 7 février. Chacun de ces cahiers contenait naturellement des articles sur un même sujet, que l'on avait cru de nature à m'intéresser : en effet, ce sujet est intéressant, puisqu'il s'agit du nom de notre Saint Vaast, évêque d'Arras, et des transformations étranges que ce nom a subies.

C'est à propos des difficultés énormes que l'on rencontre pour donner l'explication des noms de lieux et des points divers du vieux Londres, que cette question est soulevée et traitée par M. Henry B. Wheatley, à l'occasion d'une vieille église et d'une ruelle qui portent le nom de *Foster Lane* ou *Saint Forster's Lane*.

Quel est ce saint Foster, titulaire de l'église de la ruelle en question ?

Jusqu'ici ce point de la topographie londonnienne a été un grand embarras pour les guides. On vient de découvrir pourtant, qu'autrefois on disait dans certains actes : *Ecclesia S. Leonardi in venello S. Vedasti*. D'après d'autres, Pierre Cunningham a pu dire : « l'église est appelée Saint Vedast, *Foster lane*. » D'autres confusions se sont produites ; mais de ces confusions mêmes, dont nous allons avoir la clef, il résulte que souvent le nom entier de Vedast ou même Vedastus se retrouve dans des pièces authentiques, notamment après le grand incendie, qui a beaucoup endommagé l'église. Dans les actes mortuaires dressés après cette époque, on l'appelle, sous la lettre *V.* des registres : église de Saint Vedast, *alias* Foster, et sous la lettre *F* nous trouvons saint Foster's, tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant les années. On peut voir les détails aux pièces justificatives, où nous avons mis tous les articles de l'*Athenæum*, dans leur texte anglais.

Vedastus, Vedast, Foster et Forster sont donc une seule et même personne.

Comment et quand notre Saint Vaast fut-il ainsi connu en Angleterre ?

Le premier recteur de l'église susdite est signalé en 1308 ; mais l'église est déjà mentionnée dans des actes mortuaires un siècle plus tôt. L'auteur croit que c'est lors de la conquête normande qu'une communauté de Français vint établir cette église, peut-être même dès le temps d'Edouard le confesseur.

Quoiqu'il en soit de la date précise de l'établissement,

toujours est-il que le Saint honoré là est notre Saint Vaast. Je crois même me rappeler que déjà, lors d'un premier séjour que je fis à Londres en 1847, l'aumônier de la Chapelle française, M. Toursel, m'avait fait remarquer cette ruelle, cette église et ce nom, en m'assurant qu'il s'agissait bien de notre Saint Vaast.

Comment Vedastus a-t-il fait Foster? La chose n'est pas bien difficile à expliquer, et M. Wheatley en donne une démonstration véritable.

D'abord la première corruption vient de la France, dit-il avec raison. Sauf pour les actes latins, où Vedastus a été conservé, comme en France dans les livres de la liturgie, la forme familière sous laquelle il fut porté de France en Angleterre était certainement Vaast ou Vast. En anglais ce mot a été tout de suite prononcé Vaust, comme on dit Vause en écrivant *Vase*, et comme on pourrait citer bien des analogues. Quant au changement de *V.* en *F.*, il n'est pas moins fréquent. Vicus de Lupo, par exemple, a fait Vis de loup, puis Videlou. En cette forme il est venu en Angleterre, où il a fait Videlow, Vidler et Fidler. De même Vaust est devenu Faust. L'introduction de l'*r* à la suite du nom est un fait qui se rencontre fort souvent, et la forme définitive Fauster est ainsi expliquée : Foster n'est qu'une simplification.

Voici donc la route parcourue par le nom de notre Saint pour aller depuis Vedastus jusqu'à Foster. Elle comprend huit étapes, ainsi désignées par M. Wheatley.

1, Vedast; 2, Vaast; 3, Vast prononcé Vaust; 4, Fast; 5, Fastés; 6, Fastres; 7, Fauster's; 8, Foster's ou Foster.

Dans le numéro du 10 janvier, l'*Athenæum* publie quatre notes nouvelles sur ce sujet.

La première est de M. Thomas Kerslake, annonçant qu'il a donné, il ya vingt ans, une identification semblable, établie il est vrai sur d'autres données, mais d'après lesquelles il expliquait Foster par Vedastus. Seulement il n'a pas de citations d'actes, mais des rapprochements linguistiques, qu'il donne et qui sont certainement moins clairs que les précédents donnés par M. Wheatley.

La seconde est de M. J. Clare Hudion. Elle annonce gracieusement à M. Wheatley qu'il y a une église paroissiale sous le vocable de saint Vedast à Tathwelle, près de Louth, dans le Comté de Lincoln.

La troisième est de M. O. W. Tancock. Il s'agit de Norwich. A la page 13 des *Antiquitates Capellæ D. Johannis Evangelistæ, hodiè Scholæ Regiæ... de sir Thomas Browne*, il est dit : « *Non sunt, ut opinor, jam Ecclesiæ Sancti Cuthberti, fratrum minorum, et Sancti Vedasti, in vicinia sua olim positæ, ut ex antiquis scriptis constat. A Vedasto quidem nomen habuit venella quædam... quæ majoribus nostris contractè saint Vaists, nobis corruptè saint Faiths-lane dicitur, quasi S. Videi seu Fidis Virginis esset.* » Il cite encore d'autres formes données dans des vies des saints de Baring Gould : Vaast, Vaat, Wast, Wât, et souvent Gaston. Dans les emblèmes des saints, du D<sup>r</sup> Husenbeth, on trouve saint Vedast mis en relation d'identité avec Foster. Il y a près de Norwich une église de saint Faith. « *Thers is a church horsham saint Faith's near Norwich.* »

La quatrième, signée A. B. C. D., dit que Saint Vedast, d'Arras, est appelé dans de vieux martyrologes anglais St Sawster.

La cinquième, de M. J. H. Round, indique des rappro-

chements à faire entre Foster-Lane, *Venella Sancti Vedasti*, et d'autres corruptions non moins étranges qui ont eu lieu à Colchester, à propos de Sainte Hélène et de Sainte Osyth. C'est une confirmation de tout ce qui a été dit jusqu'ici.

La sixième est de M. A. Hall, qui explique une double fondation faite dans la Cité de Londres, l'une ancienne, de Sainte Foi, ou Faith, l'autre de Saint Vedast.

La septième est un résumé et un remerciement de M. Wheatley à ses aimables collaborateurs. Il donne en même temps son avis sur leurs communications. A M. A. B. C. D. il fait observer que la forme Sawster est une erreur de copiste pour Fawster. Il constate la priorité de M. Kerslake, mais en faisant observer que c'était une appréciation et non une démonstration fondée sur documents précis. Il n'admet pas certaine référence à un mot flamand indiqué par un des correspondants, pas plus que les raisonnements sur Sainte Foi; mais il est très-reconnaissant des indications données sur d'autres églises de Saint Vaast existant sur divers points du Royaume-Uni.

En somme, c'est une vraie séance académique; on trouve la thèse, les appuis de la thèse, les observations et remarques, une conversation de bon ton et tout académique sur ce curieux sujet.

Nous y trouvons, de plus, une illustration nouvelle et une marque de la grande situation qu'a toujours occupée dans l'opinion et dans l'histoire notre glorieux apôtre Saint Vaast d'Arras.



# INCIPIIT VITA

## SANCTI AC BEATISSIMI VEDASTI

EPISCOPI ET CONFESSORIS



### I

Sanctorum presulum gloria, potissimo semper jure ac solerti indagazione, vel imitando exemplo, vel litterarum serie memoriæ est commendanda, ut clare prorsus luce reddita, ad sui cultus imitationem delinquentium animas studeant revocare, quatenus non solum sibi mercedis lucra affatim compilata, verum etiam aliorum profectu coadunata congaudeant. Eritque æquus arbiter rerum sator æternus, ut qui illis solamina ad augendam religionis copiam tribuit imitatoribus supplementum, perficendi præbere non abnuat. Nec fastidire quispiam debet, si in aliquibus rebus quæ exiguæ hominibus videantur, supernæ virtutis indicia suffragari, cum crebro in magnis ac minimis rectus arbiter et pensando subveniat et subveniendo, ut in majoribus convalescant, præstet auxilium. Venerandi ergo viri Vedasti, pontificis Atrabatum urbis, memoriam posteris commendare ratum ducimus, ut unde originem duxerit, vel qualiter sanæ vitæ cursum peregerit, quemque finem habuerit, prosequi studeamus verbis.

### II

Aquitania montem habet, qui, æqualibus pene spatiis, Petragoricam et Lemovicam civitates dirimit. Mons ille magnus, et sui quantitate multum terræ occupans longe lateque, altitudine fere nubes penetrans, si graves sint. Super cacumen ejus, antiquis et præteritis ætatibus, in-

certum an civitas, an castrum situm fuit : cujus enormitatem et munitissimam magnificentiam ruinarum indicia et moles dirutæ satis demonstrant. quanta fuerit res ipsa. Nomen montis ex tunc et nunc Leucus est ; ex nomine montis castrum illud etiam nomen sortitum est ; sed et populi regionis illius Leuci sunt dicti, maxima pars Aquitanix usque in Oceanum. Testes sunt perpetua fama et plures scripturæ jam hodie quo l illa omnia ita nuncupantur. De Leucis ergo B. Vedastus oriundus fuit, nobilibus procul dubio natalibus, prosapia sicut ingenua. ita insigni et famosa, prædiorum affluentia et abundantia divitiarum locupletissimis, ut nihil de sæculari defuerit gloria. Puer studio litterarum felici auspicio mancipatus est ; nam omnia quæ ad institutum studium attinebant, divino suggerente suffragio, plenissime hausit. Verum in his omnibus nullo abusus est. sed, gradatim ad summa aspirans vere secundum Deum et quæ illius sunt philosophatus est, ut solum Deum et voluntatem ejus, et præcepta amplecteretur, certus de reposito fructu. Demum beatissimus, plus quam adolescens, parentes fugit, divitias contempsit paternas et gloriam ; et amplissimas possessiones ita sprexit, ac si brevissimæ essent, ita patriam evasit. Applicuit tandem, ita solitarius, ita vacuus, ad fines qui Alemannos prospiciunt. Ibi de loco ad locum pauper exulavit pro amore vitæ æternæ.

### III

Igitur cum inclitus Francorum rex Chlodoveus, omni industria solers, Francis regnaret, evenit ut quodam in tempore, inter incendia bellorum, adversum Alamannos, gentem ferocem, bellaturus pergeret. Quò cum venisset ab utroque acies, et nisi obvium hostem habuisset. Reni alveum transire vellet ; cumque tergo utrinque hostium cunei adstarent, et tam Franci quam Alamanni ad mutuum cædem inhiarent, commisso prælio, ita vehemens

terror Chlodovei animum obreperat, ut in ea pugna seviendi finem horrenda anxietate trutinaret. Cumque ergo suos pene ad interuiccionem opprimi cerneret, tandem divino fultus auxilio in animo, oculosque ad cælum elevatos attollit : « Unice, inquit, potestatis ac majestatis Deus, quem Chlodchildis conlateranea mea confitetur, quemque humili prece die noctuque supplicare non cessat, tu mihi hodie hanc de hostibus concede victoriam, ut et ego te deinceps et corde credendo teneam et adorem ». Cumque his et hujusmodi precibus rerum Auctorem pulsaret, cessit tandem hostis, terga vertendo, victoriam Chlodoveo. Victor deinde Alamannos cum rege in ditione cepit, ovansque ad patriam festinus rediens, ad Tullum oppidum venit.

#### IV

Et cum jam desiderium rex teneret, ut celer ad baptismi gratiam confugeret, sciscitando comperit inibi beatum Vedastum sub religionis cultu vitam degere, quem mox sibi in itinere junxit. Cum pariter pergerent, quadam die venerunt in pagum Vungisem, qui dicitur Grandeponte, juxta villam Riguliacum super fluvium Axona, obvium habens cæcum multorum annorum spatio ab hac luce damnatum. Petiit beato Vedasto ut pro se immensæ pietatis postularet auxilium, ut lumen quo carebat, ipso impetrante, recipere mereretur. Ille fidus de misericordia Domini dexteram levavit, super oculos cæci signum crucis imposuit, statimque lumen oculorum recepit ; ibique a Christianis hominibus basilica constructa esse videtur, ubi in ejus honorem multa mirabilia fiunt.

Ac inde ad Remorum urbem, ad pontificem Remigium, qui tunc inibi sacerdotalem cathedram regebat, perduxit. Quo tantisper moratus, sacræ Trinitatis fidem Chlodoveus professus baptismi gratiam recepit. Indeque

progressus, victor ad patriam rediens, jam dictum Vedastum beato Remigio commendavit.

V

Qui cum apud eum moraretur, et in præfata urbe Remorum vitam degeret, accidit ut quodam in tempore aliquis ex illustribus viris ad cellulam ejus veniret. Erat enim mitis animo, alloquioque suavis. Noverat opem miseris ferre, mestosque verbis fovere, ac ignavos quosque ad sobrietatis normam redigere, omnemque religionis censuram et exemplo monstrare et verbis studebat edocere. Cum ergo, ut diximus, quidam de illustribus viris ad eum prope pervenisset, ille de industria ministro jubet, ut concito gradu post salubria affamina huic viro vini poculum inferret. Ille ait, nequaquam in vas, quo haurire solitus fuerat, quidquam vini remansisse. Quo audito, gemens cælum conspicit, ac mentem ad superna attulit, ut cito clemens pietas subveniret. Mox eodem more, qui in Cana Gallilleæ aquas in vini mutavit saporem, hujus necessitatis tribuit vicissitudinem. Ac mox, post impletam orationem, ministro urgens imperat, ut ad vas festinus properet, et quæ Dominus tribuit, afferre festinet. Moxque obediens minister celer venit, vasque a quo vinum haurire solitus fuerat superfluens reperit. Repletus gaudio, imperatum munus deportat ac de affluente munere letus denunciat. Quod ille statim audiens, ne favor patratæ virtutis mentem macularet, ministro jubet ut nulli hoc in propatulo jactitando denuntiet, sed quoadusque inter superos vitam degeret, silendo tegi jubet.

VI

Cumque jam celeberrimæ famæ in præfata urbe Remorum esset, et beatus Remigius eum venerationis cultu attollere niteretur, fuit tandem consili ut Atrabatam urbi eum pontificem faceret, quo Francorum gentem ad

baptismi gratiam paulatim docendo ac de industria monendo attrahere curaret. Suscepto itaque pontificalis cathedræ onere, ad urbem Atrabatum venit; dumque intra muros adire vellet, obvios habuit cæcum et claudum, alimoniam postulantés. Cumque ille apostolica de fonte hauriens, verba depromeret, ac diceret se nequam supplemento auri argentique onerari, illi attentius pulsant, ac de industria pecuniam quam haberet extorquere nitebantur. Ille deinceps importune opem petentibus ait: « Pro auri argentique munere, si fides vestra meum comitaretur affectum, divini muneris mox uberius affluentia redundaret ». Illi aiunt sese ad omnia paratos. « Si fides, inquit, vestra meis comitatur dictis, pristinam sanitatem utriusque vestrum omnipotentis dextera largiatur ». Manuque mox oculis superposita, ac debilia membra adtractata, signo crucis facto, sursum cœlos aspiciens, quæ poposcit, impetravit. Nam statim cæcus visum, claudus gressum recipiens, ovantes uterque ad propria remearunt.

## VII

Pervenit ergo ut ecclesiam introiret; quam cernens incultam, ac negligentia civium paganorum prætermisam, veprium densitate oppletam, stercorebus de bestiarum habitaculis pollutam, merori corda subdit, omnique tristitiæ colla submittit. Nec prorsus hominis habitatio urbem frequentabat; quæ olim ab Attilane, Hunorum rege, diruta, ac turpi squalore relicta fuerat. Ibi et habitatio ursi reperta, quem cum animi dolore a vallo urbis eiecit; ac ne Crientium fluviolum, qui ibi fluit, ultra progrediretur, imperavit. Nullatenus illuc visus fuit revertisse. Erat autem beatus Vedastus penes regiam aulam, nec valebat Francorum viros a profanis erroribus ex integro deviare, sed paulatim; et qui se per dulcia

rationis affamina religioni subdebant, Ecclesiæ recipiebantur sinu.

### VIII

Actumque est deinceps, ut, mortuo Chlodoveo, Chlotarius, filius ejus, patris in locum suffectus, Francis regnaret; et cum egregie regni regimina regeret, evenit ut aliquis vir Francus, nomine Hocinus, regem Chlotarium ad prandium vocaret, ac inter aulicos regis venerabilem virum Vedastum pontificem invitaret. At ille, non quod eis consentiendo gulæ faveret, sed quod adunatam ad regis prandium turbam suis salubribus doctrinis edoceret, ac per regis auctoritatem plerosque ad sacrum baptismum provocare vellet. Cumque ergo attonitus ad prandium vocatus venisset, domum introiens, conspicit gentili ritu vasa plena cervisæ domi astare. Quod ille sciscitans quid sibi vasa in medio domus posita vellent inquireret, responsum est, alia Christianis, alia verso paganis apposita ac gentili ritu sacrificata. Cumque ita sibi denuntiatum fuisset, omnia vasa de industria signo crucis sacravit, ac, omnipotentis Dei nomine invocatum fidei adminiculo, celesti auxiliante dono, benedixit. Cumque benedictionem cum crucis signo super vasa quæ gentili fuerant ritu sacrata præmississet, mox soluta ligaminibus, cunctum cervisæ liquorem, quem capiebant, in pavementum dejecerunt. Unde rex, miraculo percussus, ac omnis procerum caterva sciscitatur quæ gestæ rei causa fuerit, et id sibi in propatulo narrari jubet. Cui venerandus vir Vedastus ait : « O Rex, tuorum decus Francorum, cernere potes quanta sit diabolicæ fraudis astutia ad animas hominum decipiendas. Nam quam putas hic demonum fuisse conjecturam, quæ per hunc liquorem cervisæ corda fidelium per prævaricationem suffocata æternæ morti subdere studerent. Sed nunc virtute divina pulsata, et effugata demonis arte, scire cunctis necessarium est, qualiter ad salubria medicamenta veræ

fidei Christiani discant confugere, et has superstitiones gentilium omni nisu studeant prætermittere ». Quæ causa multis qui aderant profuit ad salutem. Nam multi ex hoc ad gratiam baptismi confugerunt, ac sanctæ religioni colla submiserunt.

## IX

Rexit ergo supradictam ecclesiam multa per spatia temporum, annos circiter quadraginta ; ac, cursu vitæ consummato, cum jam vellet eum Dominus de hujus vitæ ærumnis ad celeste provehere regnum, febre corripuit, ac exitum denunciavit. Nam, cum in eadem urbe in quadam cellula jaceret, ignis columna cælo diffusa super cellulæ tegumenta caput tenuit, ac per longa noctis spatia, plusquam duarum fere horarum, immobilis stetit. Quod cum vir venerabilis audisset, suum exitum denunciavit, ac, omnibus valedicens, post monitionis affamina, animam Creatori reddidit, viii Idus februarii, felicemque de hac vita exitum agens, solum desiderium viventibus reliquit. Multi in hac hora psallentium choros audierunt in cælo. Cum hoc beati funus omnes audissent, advenerunt clerus et plebs non solum de illo oppido, sed etiam de vicinis urbibus pontifices et sacerdotes, ut ipsum Dei servum, sanctum Vedastum pontificali, qua dignus erat, traderent sepulturæ

## X

Beatum corpus in medio domi positum, ut mos est, omnibus accipientibus feretrum cum ipso sancto corpore, nullatenus eum de loco promovere potuerunt. Interrogatum est a viro venerabili Scupilione archipresbytero loci illius, quem ipse beatus pontifex enutriverat, quidnam esset : at ille nescire se dixit. « Utique unum scio, quia cum esset in corpore, sæpius audiivi eum dicentem, quod infra muros civitatis nullus defunctus requiescere

deberet. Nam ipse pontifex in oratorio quod *ipse vivens de ligneis tabulis* super littus Crientii fluvioli ædificaverat, requiescere disponebat. Sed tamen nec locus sic delectus, nec monumentum præparatum esse videbatur». Dum hæc ad invicem loquebantur, *vel quid de ipso agere deberent*, venerabilis vir Scupilio, merore cordis repletus commotus in lacrymis, super corpus beati Vedasti genibus provolutus, erupit in vocem, dicens : « Heu me, beatissime pater, quid vis ut faciam ? quia dies jam declinat ad vesperam, et omnes qui convenerunt remeare festinant ad propria. Jube ergo te deportari ad locum quem olim tibi præparavimus. » Cum hæc dixisset, accepto feretro in quo gleba corporis sancti jacebat, levaverunt eum in humeris suis, nullum onus sentientes, et cum magno psallentium cætu eum deferentes, canebant, dicentes : « Ambula, sancte, viam quam elegisti : festina ad locum qui tibi præparatus est ». Tradiderunt sepulturæ, quam decuit Dei servum, in ecclesia, ad dextrum cornu altaris, ubi ipse pontificalis cathedræ fungebatur officio.

## XI

Nam actum est post aliquod tempus, ut domus eadem in qua vir sanctus Vedastus pontifex vitam finierat ignis incendio flagaret, ac totem partem domus consumeret, cum subito visum est ut una ancillarum fidelissima, nomine Habitta, beatum Vedastum visibiliter cerneret, et ignem a cellula ubi lectus erat, in quo defunctus fuerat avelleret, et non omnino consumeret ; sola tantummodo cum lecto cellula incolumis remansit. Quam propterea rerum sator urere non permisit, ut virtutis suæ, suffragatione sui muneris, monumentum viventibus relinqueret, præstante Domino nostro Jesu Christo, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

Explicit vita sancti Vedasti.

# LES SÉMINAIRES

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LES ÉCOLES SPÉCIALES

dans le Pas-de-Calais, jusqu'en 1804 \*

Par M. G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

---

### I. — Séminaires.

L'institution des séminaires paraît fort ancienne dans l'Église et l'honneur en revient à saint Augustin qui, le premier, établit la vie chrétienne parmi les clercs (1). Pendant le cours du moyen-âge, on vit de tous côtés fleurir des écoles et des académies de théologie. Mais les séminaires ne furent canoniquement érigés et régulièrement constitués que par le Concile de Trente, sur le modèle créé par saint Ignace pour les jeunes novices de la compagnie de Jésus (2). Jusque-là, les jeunes gens qui témoignaient de quelques dispositions pour l'état ecclésiastique trouvaient d'abord dans les écoles de chapitre, dans les monastères, dans les collèges, les éléments d'une instruction solide, dispensée sans bruit, largement et

(1) Il avait organisé dans le jardin attenant à son église un couvent pour les clercs afin d'y vivre en commun avec eux, pratiquant, à la manière des apôtres, la prière, le jeûne, les veilles et l'étude des sciences (*Hist. des institutions d'éducation ecclésiastique* par Theiner).

(2) Pie IV fit, en 1563, un décret au sujet des séminaires, et l'archevêque de Cambrai, en 1565, est le premier prélat français qui, dans un concile provincial, déclare que leur établissement était le meilleur moyen de préserver l'Église des hérésies et de lui rendre son ancien éclat.

(\*) Voir *Mémoires de l'Académie*, années 1882, 1883 et 1884.

aux conditions les plus modiques. Des bourses étaient même octroyées à ceux qui ne pouvaient subvenir à leurs dépenses personnelles. De là, les élèves passaient aux grandes Universités qui, seules, avaient le droit de conférer les grades dans les sciences. Parmi celles-ci, la théologie tenait, à juste titre, la première place. Elle était considérée comme la mère et la maîtresse de toutes les autres.

Pour faciliter les hautes études aux jeunes gens de notre province qui se destinaient à la prêtrise, on avait fondé auprès de ces Universités des collèges avec des bourses réservées aux Artésiens(1) Nous avons déjà parlé des collèges de Saint-Vaast et de Dainville, à Paris. Au chapitre de Saint-Omer appartenait la collation d'un grand nombre de bourses aux Universités de Douai et de Louvain(2). L'abbaye de St-Bertin avait fondé un collège dans cette dernière ville. Là aussi, Nicolas le Ruistre ou Ruyter, évêque d'Arras et chancelier de l'Université de Louvain, établit, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *collège d'Arras*, un séminaire où l'on étu-

(1) Vers 1580, Antoine Lesur, chanoine de St-Amé, à Douai, fonda trois bourses à l'Université de cette ville pour des écoliers *nés à Béthune* (archives de Béthune).

(2) Cette abbaye envoyait à ses frais dans les Universités quelques novices que leurs dispositions particulières indiquaient pour cette faveur. En 1397, elle alloua 30 livres 8 sols à un jeune moine de l'abbaye envoyé à l'Université de Paris. En 1493, elle donnait 62 livres à un maître de Louvain pour la dépense de deux élèves. En 1499, le principal régent en la pédagogie de la Fleur de Lys, à Louvain, recevait 9 livres pour trois religieux escoliers (Baron de la Fons-Mélicocq, *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1861).

diait la philosophie, la théologie, le droit canon et même les arts (1).

Quand l'Université de Douai fut fondée, Philippe de Caverel créa en cette ville un collège avec trente six bourses, qui fut dirigé par des religieux de l'abbaye de St-Vaast. Jean Richardot, évêque d'Arras et de Douai, établit en cette ville, en 1571, avec le concours de son chapitre et des abbayes de St-Vaast, de Marchiennes et d'Anchin, un séminaire qui porta le nom de cette dernière abbaye. Mathieu Mœllart, son successeur, fonda également un établissement du même genre, auquel il donna son nom (2). Il était donc facile aux jeunes gens

(1) Il y avait seize bourses, dont trois étaient réservées aux jeunes gens d'Arras et de préférence aux écoliers de la maîtrise. Les élèves boursiers étaient d'abord logés et nourris dans la maison, tenus à des exercices religieux assez nombreux et soumis à un règlement sévère. Plus tard, le collège fut aliéné et ils durent loger en ville. Sous la Révolution, une partie des biens ayant été vendue, le revenu fut diminué et on réduisit les bourses. Le droit des Artésiens fut cependant sauvegardé, car nous lisons dans le *Journal de Belgique* du 3 janvier 1844, cette annonce : « Collège d'Arras à Louvain, de la fondation Ruyter et Damen, douze bourses chacune de 125 fr. pour étudier la philosophie et la théologie, dont deux en faveur des natifs de la ville de Luxembourg, trois en faveur de ceux de Cambrai, trois en faveur de ceux d'Arras et une en faveur de ceux de Louvain. Collateurs : MM. le curé de St-Pierre, à Louvain, et le commissaire de l'arrondissement de Louvain. » La modicité de la bourse fait que les Artésiens n'en profitent pas (Voir sur ce séminaire, Manuscrits du P. Ignace, bibl. d'Arras ; *Vie de Mgr le Ruistre*, par M. le chanoine Proyard, *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1876).

(2) L'évêque d'Arras était premier proviseur de ce séminaire. On affichait des avis pour inviter les élèves à se présenter pour obtenir les bourses, dévolues aux plus dignes, c'est-à-dire à ceux qui jouis-

de notre pays de suivre les cours de l'Université de Douai (1). Mais là ne se bornaient pas leurs ressources, et nous allons voir avec quelle largesse l'instruction leur était offerte par les divers séminaires organisés dans la région même qui forme aujourd'hui le département du Pas-de-Calais

## ARRAS

Pénétré de l'avantage d'avoir dans la ville épiscopale une maison spécialement destinée aux jeunes lévites et dirigée par l'autorité diocésaine, l'évêque Moreau résolut de fonder un séminaire à Arras (2). Il obtint, par lettres-

saient de la meilleure réputation et qui répondaient le mieux sur la dialectique. Ils devaient apporter des certificats de bonnes vie et mœurs de leurs professeurs, de leurs curés ou d'autres personnes notables.

(1) Les particuliers fondaient aussi des bourses dans la plupart des établissements d'instruction ecclésiastique.

(2) Mgr Richardot avait établi à Arras un petit séminaire, indépendamment du collège d'Anchin. En effet, nous lisons dans une ordonnance datée de Douai, 5 décembre 1574 : « C'est chose manifeste qu'il n'y a point un expédient plus à propos pour avoir toujours furniture de bons et suffisants pasteurs pour la direction des églises que de choisir entre la jeunesse quelque multitude de bons esprits, aptes à la discipline des bonnes mœurs et des vertus et les ayant choisi les former et instruire de sorte que venant en âge on les puisse seurement et proufitablement employer au régime des églises et soins pastorales et pour cette cause les pères du saint Concile de Trente ont très expressément ordonné que par tous les diocèses de la chrestieneté les évêques et prélats doivent dresser des escholes et séminaires là où, au dépens des églises, serait envoyés et instruits plusieurs jeunes adolescents selon la portée du

patentes, en 1669, la permission d'élever les constructions nécessaires, de les payer et d'entretenir la maison au moyen d'une contribution levée sur les abbayes, prieurés et autres bénéfices de son diocèse (1). Ce sémi-

revenu d'icelles églises, lesquels séminaires serviraient de pépinière et semence pour peupler et remplir les lieux et charges ecclésiastiques de personnages idoines tant en science comme en vertu pour instruire et édifier comme il convient le peuple rude et ignorant et pour rendre en tout plus honorable et respectable le ministère de l'église. » Puis il rappelle que dans un synode convoqué par lui et où furent appelés les doyens, chapitres et pasteurs du diocèse, on résolut de créer à Douai le *collège d'Anchin*, sous la direction des Pères de la Société de Jésus « et en outre de dresser en la cité d'Arras là où est l'escholle dudit chapitre un séminaire d'aucuns jeunes enfants pour apprendre la langue latine et grecque, si faire se peut, pour pouvoir commodément et littéralement entendre ce qui se dit à l'église et les commandements et rudiments de la dialectique et rhétorique pour acquérir toujours quelque dextérité et promptitude et pour être capable des leçons du grand séminaire dudit Douai quand ils y seront envoyés. » Puis il fixe la part que les abbayes, chapitres et bénéfices devront fournir pour payer et entretenir ces établissements, indique le mode d'obtention des bourses (on n'y admettait que les enfants légitimes), le règlement de la maison et l'organisation des études. Nous croyons que ce petit séminaire fut transporté à Douai après le concile provincial de Mons, en 1586. Quand il fut question d'établir un grand séminaire, il restait encore quelques bâtiments en ruines (Renseignements fournis par M. l'abbé Nicq, professeur au grand séminaire d'Arras).

(1) Voilà comment eut lieu cette répartition en 1688 : abbayes de St-Vaast, 360 livres ; d'Anchin, 360 ; de St-Eloy, 150 ; de Marchiennes, 240 ; de Vicogne, 120 ; de Hanon, 120 ; d'Arrouaise, 54 ; d'Eaucourt, 36 ; d'Hénin-Liétard, 30 ; de Marœuil, 21 ; de Chartreuse-l'Abbaye, 18 ; le chapitre d'Arras, 120 ; les chapelains de Notre-Dame d'Arras, 6 ; les abbayes d'Etrun, 43 ; d'Avesnes, 27 ; de Denain, 9 ; de Sains, 3 ; de Flines, 100 ; des Pretz, 45 ; d'Annay, 18 ; du Vivier,

naire devait être situé rue Baudimont, sur l'emplacement de l'ancien hôtel d'Ivergny. La mort empêcha l'évêque d'effectuer ce projet. Guy de Sayve, qui lui succéda, fut plus heureux. Il obtint des lettres de confirmation et, en 1677, fit un mandement pour remercier les villes voisines des services que leurs séminaires avaient rendus à son diocèse. En même temps, il annonçait pour le jour de la Pentecôte l'ouverture du nouvel établissement (1), dont il confia la direction à quatre pères Lazaristes, servis par deux frères. Le traitement de ce personnel, fixé d'abord à 2,400 livres par an, fut augmenté par la suite, et enfin porté, le 1<sup>er</sup> janvier 1789, à 5,000 livres (2).

12 ; de la Paix, à Douai, 9 ; les anciens chanoines du chapitre de Béthune, 15 ; le chapitre de St-Amé, 45 ; les prévôts de St-Michel, 12 ; de Gorre, 24 ; de Berclau, 30 ; de Sailly, 10 ; le prieur de St-Albin, 9, celui de Pas, 9. Les doyennés payèrent également ; les paroisses et les chapelles, en général, étaient tenues à une livre. La première répartition, en 1678, avait été moins forte. La répartition fut homologuée par le Parlement. Par la suite, elle souleva de nombreuses réclamations, on accusa l'évêque de malversation en 1682, en 1686 ; en 1691, nouvelles difficultés ; en 1735, l'abbaye de St-Vaast refusa de payer, de là assignations, procès, etc.

Cette contribution fournissait 2,500 livres. Plus tard on fit représentation au conseil du roi que cette somme était peu proportionnée aux frais qu'occasionnait cet établissement, et un arrêt du conseil intervint qui porta cette taxe à 5,000 livres.

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, n° 11,619, f° 4, recto Mgr de Sayve fonda dix bourses de 100 livres chacune pour dix pauvres clercs, avec la faculté d'en jouir jusqu'à leur procuration à la prêtrise. On débuta avec quinze élèves ; en 1681, il y en avait soixante-huit. Le prix de la pension était de 220 livres par an ou 275 livres pour les quinze mois qu'on passait au séminaire.

(2) Voilà en quoi consistaient les revenus du séminaire : 1<sup>o</sup> la taxe

L'édifice, déjà en mauvais état en 1776, avait été notablement endommagé, en 1783, par un incendie qui épargna seulement la chapelle et son clocher en charpente. On résolut de le reconstruire (1). Plusieurs maisons furent achetées pour agrandir et permettre d'élever deux corps de bâtiments (2). On ne démolit d'abord qu'une

sur les abbayes, etc. dont nous avons parlé plus haut, produisant 5,000 livres ; 2<sup>o</sup> le revenu de 265 mesures de terres sur Bucquoy, de deux rentes sur les Etats d'Artois produisant 4,040 livres et une sur le clergé de France de 100 livres. Ces terres et ces rentes provenaient de chapelles sises à Dainville, fondées en 1377, par Jean de Dainville, frère de l'évêque de ce nom. Mgr de Sayve obtint de l'abbaye de St-Vaast, qui en était alors possesseur, et du gouvernement, de réunir ces deux chapelles en une et d'en attribuer le produit au séminaire, à charge de payer 630 livres au chapelain ; l'abbaye de St-Vaast avait droit à quinze bourses et on devait lui rendre compte de l'emploi des revenus ; 3<sup>o</sup> 22 mencaudées de terre, sises à Vaulk et Ecaudaine, affermées 660 livres et provenant d'une église détruite par les guerres ; Mgr de Sayve avait décidé que les 2/3 du revenu serviraient pour des bourses au séminaire ; 4<sup>o</sup> de terres à Garguetelle et Marœuil ; 5<sup>o</sup> de rentes sur les Etats d'Artois, produisant 1,611 livres ; 6<sup>o</sup> de rentes sur la ville d'Arras (328 livres de revenu), sur la fabrique de St-Nicolas-en-l'Atre (100 livres), sur l'Hôtel-de-Ville (69 livres), sur les tailles (68 livres), sur les bouchers d'Arras, etc. ; 7<sup>o</sup> l'abbaye de St Vaast donnait, depuis 1686. 100 livres par boursier qu'elle envoyait (Histoire de cette abbaye, par M. de Cardevacque, t. III, p. 23).

(1) Arras, par Terninck, p. 194. Par lettres-patentes de juin 1773, l'évêque fut autorisé à acquérir les bâtiments du Bon-Pasteur et une maison dépendant de la chapellenie de la cathédrale, plus les refuges des abbayes de Cercamps et d'Arrouaise qu'elles vendirent pour acquérir une maison dans la Basse-Ville.

(2) L'architecte Gillet fit un plan, en 1777, pour un grand et un petit séminaire juxtaposés. M. Brongniart en fit un autre, mais ce furent MM. Verly et Bioré, de Lille, qui furent chargés des travaux ;

partie des anciennes constructions, car il fallait conserver le moyen de loger les séminaristes. Pour payer les travaux, l'abbaye de St-Eloy fut taxée annuellement à 10,000 livres (1). Ils furent bientôt interrompus par la Révolution. Cependant, le Directoire du département ordonna, par décision du 30 novembre 1790, quelques restaurations à la façade pour l'empêcher de tomber (2). Les élèves continuaient d'y habiter. Le supérieur s'appelaient alors Michel-Réné Ferrand, MM. Ledoux et Flament étaient professeurs (ce dernier ne tarda pas à se retirer), M. Trévaut était procureur (3). Le décret du 12 juillet 1790, les maintint provisoirement dans la gestion des biens du séminaire (4).

(1) Un premier brevet du roi fixa à vingt-cinq ans la durée de cette taxe, un second brevet de 1788 prolongea de dix ans cette perception.

(2) Le 1<sup>er</sup> août 1790, le corps municipal d'Arras, vu la misère et le peu de travail qu'avaient les ouvriers, députa deux de ses membres à l'évêque pour l'inviter à faire reprendre le plus tôt possible la construction du séminaire. Mgr de Conzié fit venir M. Brongniart, surintendant du Mont-de-Piété, qui surveillait et payait, pour lui dire d'obtempérer au désir de la Municipalité. Celui-ci répliqua qu'il n'avait pas d'argent; l'évêque insista, mais nous croyons qu'on fit peu de chose.

(3) Ils demandèrent si le refus de serment les exposait à être déportés; le Directoire du district leur répondit affirmativement le 7 septembre 1792.

(4) Comme ils éprouvaient des difficultés pour percevoir le revenu des terres provenant de la chapelle de Dainville, ainsi que celui de deux rentes sur les Etats d'Artois et les impôts de la province, produisant 2,492 livres, et deux autres sur la caisse des vingtièmes, rapportant ensemble 160 livres, ils écrivirent, en juillet 1791, aux administrateurs du département pour s'en plaindre et, ce qui était bien bon de leur part, ils terminaient en disant « qu'ils ne cessaient

On les laissa d'abord habiter la maison, mais les 13 août et 14 septembre 1792, on vint mettre les scellés, et un gardien fut établi ; il y était encore en novembre 1794. Le district d'Arras agita, en 1793, la question d'ouvrir une rue qui traverserait les terrains du séminaire et ceux de l'évêché, pour joindre la rue Baudimont à la rue de la Paix. Ce projet n'eut pas de suite (1), et le séminaire, avec sa cour et son jardin, occupant une surface de 2,165 toises carrées, furent mis en vente, en 1795, sur

d'intéresser le ciel pour la conservation de leurs jours. » Ceux-ci ne pouvant leur rien refuser, décidèrent, le 14 juillet 1791, « vu la requête présentée par les prêtres de la congrégation de la Mission, directeurs du séminaire d'Arras, expositive qu'ils ont fait tous les efforts et diligences nécessaires pour percevoir les revenus dépendants de l'ancienne chapelle de Dainville, qu'ils disent avoir été légalement réunis à leur congrégation et qu'ils éprouvent des oppositions de la part des débiteurs et autres personnes qui se sont mises en possession desdits biens et revenus, pourquoi ils demandent d'être maintenus dans la libre disposition desdits biens et d'être autorisés à faire lever tous obstacles et oppositions à la perception d'iceux. L'assemblée, considérant que lesdits prêtres ont eu l'administration desdits biens en 1790 et années antérieures, les autorise, en conséquence, à percevoir les revenus de 1790 et arrérages, s'il y a lieu, des biens dont il s'agit, à charge d'acquitter incessamment par lesdits directeurs les dettes par eux contractées » (Sans doute pour la construction du séminaire, car on ajoute que les 2,492 livres de revenu de la principale rente resteraient en dépôt pour payer les travaux et qu'on leur remettrait seulement les 160 livres des autres rentes).

(1) Dans l'acte de vente on inséra que l'acquéreur serait tenu de souffrir l'établissement de ladite rue et même d'en faire l'ouverture et la clôture à ses frais aussitôt qu'il en serait requis et sans avoir le droit de réclamer aucune indemnité.

la mise à prix de 43,710 livres 18 sols, montant de la soumission faite par le sieur Verly (1). Une première tentative, faite le 12 août 1795, n'ayant pas produit de résultat, le 29 on adjugea le séminaire pour 718,000 livres en assignats au citoyen Guislain Philippe, demeurant à Arras. Cet établissement faisait face à la rue Baudimont, derrière tenait au jardin de l'évêché, d'un côté aux Brigittines, de l'autre à l'hospice des Cinq-Plaies (2). Les bâtiments, assez dépourvus de style, furent démolis en partie. L'emplacement en est actuellement occupé par la maison vendue à l'évêché par M. Desvignes pour établir l'école dite *des Saints-Anges* et par la demeure de M. Demay.

(1) M. Verly et son collègue réclamaient 2,000 livres pour leurs honoraires. Les briques furent faites à Beaurains. Tout le dossier de ce constructions, avec d'autres pièces sur ce séminaire, est conservé aux archives du Pas-de-Calais.

(2) Il se composait de deux corps-de-logis, un vieux démoli en partie et celui encore habité; l'aile des cuisines donnait sur la rue Baudimont, une façade était en équerre sur la cour, le bâtiment avait trois étages. La chapelle ancienne était démolie, la nouvelle devait avoir une grande croisée au fond et une horloge sur la porte donnant sur la cour ; on avait fait une chapelle provisoire dans une chambre de la maison voisine, occupée par M. Mabile, chanoine. Il y avait autrefois boulangerie, bûcher, deux sacristies, une chapelle dédiée à St-Charles, une bibliothèque, une infirmerie avec petite chapelle. On entrait par une grande porte cochère Intérieurement se trouvaient six chambres de maitres, plus celles des frères et des cabinets, un réfectoire, un parloir, des chambres au premier et au deuxième étage pour les séminaristes, avec quarante-six lits ; comme mobilier, un calice, un ciboire, un christ en ivoire, un autel en bois doré, six chandeliers en bois argenté, trois reliquaires de bois doré, vingt-deux tableaux, des cuirs dorés, etc.

Mgr de la Tour-d'Auvergne, aussitôt mis en possession de son évêché, le 5 juin 1802. s'occupa d'établir un séminaire ; il le plaça rue Ste-Croix, d'où le nom de *séminaire Ste-Croix*, et lui donna comme supérieur M. Compiègne, de Boulogne. MM. Dupont et Lefebvre furent professeurs de théologie, M. Mouronval, professeur de philosophie, avec M. Flageolet comme suppléant. Ce fut seulement en 1809 que le grand séminaire fut installé à St-Vaast.

Depuis sa première origine, le séminaire possède une maison de campagne à Etrun, bâtie sur deux mesures.

## SAINT-OMER

Gérard d'Haméricourt, évêque de St-Omer, le fondateur du *collège des pauvres boursiers* et de celui des Jésuites wallons, établit, le 19 septembre 1573, à Louvain, une maison religieuse pour les jeunes gens sans fortune appelés au sacerdoce. On y enseignait la philosophie et la théologie pour parvenir aux grades de l'Université. Ce séminaire, doté par lui de plusieurs bourses, rendit des services, mais l'établissement d'une Université à Douai le rendant inutile, il tomba en décadence et fut vendu, le 7 juillet 1627, aux pères de l'Oratoire. A Louvain, du reste, les jeunes gens étaient trop abandonnés à eux-mêmes, et cet inconvénient, signalé par le successeur de Gérard, l'évêque Six, dès 1582, année qui suivit son avènement, fit naître l'idée de créer à St-Omer même un grand séminaire. Cette idée ne devait recevoir son exécution que plus tard, et ce fut Alphonse de Valbelle qui obtint à cet effet des lettres-patentes du roi, homo-

loguées par le Parlement et enregistrées par le Conseil d'Artois, le 16 juin 1692 (1), qui permirent de prélever les dépenses nécessitées par cette maison sur les abbayes, les cures et bénéfices du diocèse. La direction du séminaire fut d'abord confiée à des prêtres séculiers, puis l'évêque Blazé la donna aux chanoines (2). Le bâtiment d'habitation, ainsi que l'église furent construits en 1605 (partie du côté de la chapelle), 1608, 1609 et 1610, aux frais de ce prélat, qui y fit sa résidence jusqu'en 1617 (3); en 1623, on éleva le bâtiment de la porte d'entrée.

En 1789, nous trouvons M. Dupuis (4), supérieur, et professeurs MM. Degrave et Denecker; économe, M. Lorthioy; sous-président, M. Podevin; préfet des humanités, M. Cleuet (5). Le revenu fixe de la maison était, en 1789, de 8,465 livres en biens fonds et de 7,694 livres en rentes; avec le loyer des maisons, il s'élevait à 17,446 livres. De plus, la retenue sur les abbayes, prieurés et autres bénéfices fit monter la recette à 72,453 livres; en 1791, elle était tombée à 63,840 livres (6). Cet établissement était situé sur la place de

(1) Dixième registre aux commissions, f<sup>o</sup> 88.

(2) En 1782, le personnel se composait d'un chanoine, président, d'un sous-président, de deux professeurs de théologie, d'un économe pour la maison, d'un autre pour les biens et d'un préfet des humanités (*Almanach d'Artois*).

(3) Derheims, *Histoire de St-Omer*.

(4) M. Dupuis avait été d'abord dix ans professeur au collège français, puis douze ans au séminaire.

(5) En 1790, M. Cleuet (il était de Wizernes) remplaça M. Lorthioy, et fut lui-même remplacé par M. Poillon.

(6) Après la suppression des Jésuites anglais, le prieuré de Watten et ses biens avaient été réunis au séminaire, sous certaines conditions.

l'Etat, à laquelle il faisait face du côté de l'est, tenant par derrière à la Manutention, au midi, à la rue du Faucon et à des écuries appartenant à la ville, et vers l'ouest, à la rue des Classes (1). Il se composait d'une chapelle et de trois bâtiments, dont un grand corps-de-logis avec plusieurs vastes salles pour les exercices, une grande cour, un jardin, un bûcher, etc. On pouvait y loger quarante séminaristes, et quelques travaux de peu d'importance eussent suffi à en porter le nombre à cent. Il y avait, en 1790, vingt-un théologiens et vingt-huit humanistes (2). Un quartier, dit de *l'évêque*, servait à loger celui-ci quand il n'occupait pas le palais épiscopal. Ce quartier était occupé, en 1790, par trois chanoines ou grands-vicaires. En outre, tenant au bâtiment principal, se trouvait un autre quartier où logeait un chanoine (3).

(1) D'après le conseil d'arrondissement, en 1799, ce séminaire avait grand besoin de restaurations. Les rentes dues n'étaient pas encore liquidées.

(2) Voici le budget du séminaire, en 1790 : réparations et entretien de la chapelle, 4,612 livres ; nourriture et entretien du personnel, 800 livres par personne, total : 4,800 livres pour six ; honoraires des maîtres, 300 livres chacun, sauf le préfet qui n'avait que 200 livres, en tout 1,700 livres ; gages, nourriture, etc. des domestiques, 2,895 livres ; total : 11,007 livres. De plus, on avait à payer pour bourses à des écoliers faisant leurs études à Paris, 1,286 livres ; pour bourses à des écoliers demeurant dans le séminaire et pour l'entretien de deux prêtres (sans doute infirmes), 3,982 livres ; total des dépenses : 16,275 livres. L'évêque était l'administrateur du séminaire et accordait les bourses, demi-bourses ou tiers de bourses, appliquait les fondations, etc. Le chapitre désignait deux de ses membres pour la vérification des comptes.

(3) Ces renseignements sont extraits d'un travail demandé le 14 octobre 1790 par le comité ecclésiastique de l'Assemblée législative.

M. Dupuis refusa le serment et il écrivit à la Municipalité, le 17 janvier 1791, pour donner sa démission ; il resta encore quelque temps dans la maison, puis, quand il se retira, professeurs et élèves le suivirent presque tous dans sa retraite. L'établissement, devenu désert, devint la résidence de Porion, évêque constitutionnel, nommé le 21 mars 1791.

Le Directoire du district écrivit, le 18 mai et le 22 juin, à celui du département pour aviser aux moyens de le rouvrir aux jeunes étudiants. Il demandait à cet effet un secours pour compléter le mobilier et le droit de prendre des meubles à l'abbaye de St-Bertin ; cela lui fut refusé. De son côté, l'évêque Porion avait adressé au même Directoire une pétition à ce sujet, lui communiquant la décision du 22 septembre 1791 pour la réorganisation du séminaire, et les deux vicaires épiscopaux Spitalier et Balland, envoyèrent une seconde lettre, le 27, pour lui notifier la composition du personnel (1). Aussi le séminaire de St-Omer continua-t-il de subsister, ou pour mieux dire, de végéter dans son ancien local, sous la fragile garantie de la loi du 18 août 1792, par laquelle les évêques étaient autorisés à se concerter avec les Di-

(1) Il proposait un supérieur, six domestiques, savoir : portier, jardinier, cuisinier, aide de cuisine, deux garçons de chambre et de réfectoire. Ce personnel devait coûter 6,400 livres ; les dépenses de la sacristie, de la lingerie, etc., devaient s'élever à 1,600 livres ; la dépense totale était donc de 8,000 livres. Le Directoire du département accorda, le 1<sup>er</sup> octobre 1791, 6,000 livres ainsi réparties : 2,400 livres pour le supérieur et les directeurs, 2,400 pour les gages et la nourriture des domestiques, 1,200 pour les dépenses de la sacristie, etc. La pension fut fixée à 300 livres.

rectoires départementaux pour assurer les anciens locaux aux séminaires nouvellement institués par la loi du 12 juillet 1790.

M. Dupont, premier vicaire général, devenait en même temps supérieur du Séminaire. M. Blanchandin (1) lui succéda ; il exerça aussi les fonctions de vicaire épiscopal (2) ; il fut autorisé à toucher 1,320 francs pour frais d'installation de la maison, mais à charge d'en rendre compte. Cet argent était pris sur les reliquats de l'ancienne administration (3). Il y avait une douzaine de séminaristes, on obtint de lever les scellés mis sur la bibliothèque (4). Quant à l'argenterie d'église, elle était

(1) M. Blanchandin n'en prit jamais, d'après l'abbé Deramecourt, la direction effective. Les revenus ayant disparu, les élèves réduits à un petit nombre, il fut question, le 22 juin 1791, de fermer le Séminaire. On s'adressa au Directoire du département pour avoir des ressources, il ne crut pas devoir les accorder. La conscription avait enlevé une partie des élèves, mais on attribue ce propos à l'évêque Porion : « Il vaut mieux cultiver le champ du Seigneur avec des ânes que de le laisser en friche. »

M. Blanchandin était né à Calais et avait été gardien des Capucins d'Abbeville.

(2) D'après la constitution civile du clergé, les quatre directeurs du Séminaire, unis aux vicaires épiscopaux, formaient le conseil de l'Evêché. Il ne devait plus y avoir qu'un Séminaire par diocèse.

(3) M. Cleuet avait cessé d'être économiste et avait été remplacé provisoirement en octobre 1791, par M. Dupont. Bauduin, ancien oratorien, Coche et Bouffier devinrent successivement directeurs.

(4) La bibliothèque se composait de 514 volumes d'écriture sainte ; 207 de Pères de l'Eglise ; 231 sur les Conciles, la liturgie, les mémoires du Clergé, la théologie et les sciences ecclésiastiques ; 878 sur la théologie scolastique et la controverse ; 496 sur le droit civil et le droit canon ; 156 sur l'histoire ecclésiastique ; 162 sur l'histoire sa-

confisquée depuis longtemps (1).

Cependant, la Révolution poursuivant son œuvre, le séminaire, fermé à la fin de l'année scolaire, reçut la plus ignoble destination. Comme il y avait alors à St-Omer beaucoup de volontaires atteints de la gale, on dut, pour préserver les autres malades de la contagion, faire évacuer à ces malheureux l'hôpital, alors appelé des *Sans-Culottes*, pour les mettre au séminaire. Cela se passait le 25 février 1794. Triste signe de ce temps néfaste ! Dans ces lieux destinés à retentir des pieux accents de la ferveur des jeunes clercs, on n'entendit plus que les gémissements de la souffrance et l'on ne vit plus que le spectacle des plus honteuses misères de l'humanité.

Actuellement les bureaux du génie militaire occupent cet ancien Séminaire. C'est un grand bâtiment formant équerre, en briques. Bien que de médiocre architecture, il présente un certain caractère de grandeur à cause de son élévation, de ses fenêtres longues et étroites et de

créée et profane, la vie des saints, la discipline de l'Eglise ; 259 bréviaires, missels, rituels, statuts, etc ; 337 volumes ascétiques ; 348 de sermons et panégyriques, etc ; 241 d'auteurs profanes et philosophiques ; 575 de livres classiques et de littérature ancienne ; 507 d'œuvres mêlées ; 212 de livres hérétiques, censurés ou de controverse. Peu d'ouvrages de valeur, beaucoup d'incomplets, en mauvais état. Ils étaient en général reliés en parchemin ; pas de manuscrits intéressants.

(1) Cette argenterie était autrefois assez importante, car on avait interdit l'exercice du culte dans la chapelle de Notre-Dame de la Malgrave et on en avait apporté, peu avant la Révolution, les calices, cœurs d'argent, etc , au Séminaire ; on les conservait dans une pièce spéciale.

son pignon à pas de moineau. Sur un grand cartouche à moitié brisé, à l'angle de deux rues, on voit encore : *collegium Sancti Audomari*, 1605. Les armes du chapitre ont été brisées (1). Il n'y a guère d'autre ornementation que des clés aux fenêtres.

## BOULOGNE

François Perrochel avait été le collaborateur de Saint Vincent de Paul et le contemporain de Saint François de Sales. Devenu évêque de Boulogne, il voulut imiter ces deux saints dans leur zèle pour la sanctification du clergé, et son premier soin fut de doter d'un séminaire sa ville épiscopale. L'entreprise était difficile. En 1668, il avait obtenu des lettres patentes du roi et préparé l'emplacement au centre même de la ville dans la grande rue par l'acquisition de terrains et de maisons assises sur des jardins spacieux. Restaient à trouver les sommes importantes nécessaires pour élever les constructions, fonder les bourses et doter l'établissement. Il ne put achever son œuvre et bien des années s'écoulèrent avant que ses volontés ne puissent recevoir leur complète exécution. Claude de Breteuil, son premier successeur, ouvrit la maison l'année même de son arrivée, le 19 novembre 1682. L'église avec son clocher, achevée en

(1) Sur la porte de la chapelle étaient les armoiries de l'évêque de Valbelle. Cet édifice était très bien éclairé et les boiseries en étaient fort belles. On voyait les mêmes armes sur un pavillon au bout du bâtiment de la porte d'entrée (dom Legris). Les boiseries, cloisons et autres objets en bois du séminaire furent vendus le 4 février 1794

1712, ne fut bénie que le 30 juin 1715 par Pierre de Langle (1). Elle fut mise sous le vocable de Saint François de Sales, à qui Monseigneur Perrochel avait une grande dévotion. Il y eut à cette occasion une messe solennelle, suivie d'un grand repas. Les autres bâtiments furent finis à diverses époques, grâce aux ressources que procuraient les revenus de la maison, les épargnes, et les libéralités. La façade principale porte la date de 1731, l'aile gauche ne fut jamais achevée. Actuellement l'ensemble se compose d'une cour entourée de trois côtés de constructions briques et pierre, à étage, ayant peu de style. Le bâtiment du fond seul a un fronton. L'église occupe un des côtés ; elle n'a qu'une nef, le portail est sur la rue ; il rappelle le style dit des jésuites, et on y voit la date de 1762.

Cependant la maison n'était point encore organisée. En attendant qu'elle le fût, les Oratoriens du collège continuaient comme auparavant, à donner des leçons de théologie. D'après Scotté de Verlinghen, ces religieux avaient adhéré aux erreurs de Jansénius, du père Quesnel et des autres novateurs. L'autorité diocésaine s'en émut ; l'évêque Jean-Marie Henriau fit ouvrir avec solennité le 20 octobre 1725, un nouveau cours de théologie au séminaire et promulgua une ordonnance par laquelle les seuls élèves de cette maison étaient désormais admis aux ordres sacrés. Mais ce n'était là qu'une mesure de transition. Monseigneur Perrochel avait formulé le désir que l'établissement qu'il avait si laborieusement fondé

(1) *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais*, BOULOGNE, par l'abbé Haigneré, p. 303.

fût confié à la direction des enfants de Saint Vincent de Paul auquel il avait lui même appartenu (1). Les prêtres de la congrégation de Saint Lazare furent donc appelés. Nommés par le roi, ils étaient placés sous la direction de l'évêque diocésain. Ils étaient huit, avec quatre frères. Quatre d'entr'eux étaient chargés des jeunes clercs ; les autres donnaient des missions dans les campagnes. Le revenu de la maison s'élevait à environ 15,000 livres de rentes (2).

(1) Ce même évêque laissa tous ses biens au séminaire et y mourut, huit mois après s'être démis de son évêché. Plusieurs fois il logea dans son palais des jeunes gens venus pour recevoir les ordres sacrés. Il les nourrissait et les servait à sa table (*Les Evêques de Boulogne*, par le chanoine Van Drival).

(2) Ces revenus consistaient en : 1<sup>o</sup> une taxe de 1,500 livres sur les abbayes, prieurés et bénéfices du diocèse excédant 600 livres de revenus, autres que les cures et canonicats (lettres patentes de novembre 1768) ; 2<sup>o</sup> le produit du bénéfice de la chapelle du Saint-Sépulcre, dans le cimetière de Saint-Pol, consistant en dîmes au Valhonn (uni au séminaire en 1767 et rapportant 305 livres par an) ; 3<sup>o</sup> le personat de Verchin (uni en 1764), rapportant 20 livres ; 4<sup>o</sup> la ferme d'Evelinghem, achetée en 1683, et rapportant 800 livres ; 5<sup>o</sup> la ferme de Saint-Martin, acquise en 1684, louée 450 livres ; 6<sup>o</sup> une ferme à Wimille, achetée en 1714, rapportant 1,200 livres ; 7<sup>o</sup> 15 mesures de terre à Guînes et 6 à Coquelles, acquises en 1720, louées 300 livres ; 8<sup>o</sup> le produit de quatre maisons à côté du séminaire, 1,000 livres ; 9<sup>o</sup> dix-sept autres maisons données à bail emphythéotique, plus un jardin contigu au Séminaire, le tout rapportant 554 livres ; 10<sup>o</sup> rentes sur divers particuliers, 104 livres (ces sommes provenaient de remplois d'argent donné lors de la fondation, de fonds légués pour messes, bourses, et de dons et présents). C'était sur ces revenus qu'on prenait les frais du séminaire et de son personnel. Pour l'entretien des bourses il y avait : 1<sup>o</sup> la fondation de M. de la Cour, curé de Saint-Nicolas en 1688, montant à 191 livres et destinée

Au moment de la Révolution les pères Lazaristes ayant refusé de prêter serment, furent remplacés par M. Bloc-

à un pauvre séminariste de la basse-ville (à la nomination de l'évêque) ; 2<sup>o</sup> la fondation de M. Scotté, chanoine (en 1702), 600 livres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (réduite au denier 40) ; 3<sup>o</sup> 15 mesures de terres à Wicardonne, louées 100 livres et d'autres rentes remboursées ; 4<sup>o</sup> la fondation de M. Dumoulin, greffier de la Sénéchaussée (1712), capital 1,200 livres, destinée à un pauvre séminariste de Boulogne ; 5<sup>o</sup> la fondation de Mademoiselle de la Gribonnerie, 100 livres de rentes ; 6<sup>o</sup> la fondation du chanoine Demons, capital 4,000 livres, employées à la bâtisse d'une maison contiguë au Séminaire, louée 200 livres (cet argent servait pour les réparations, et le surplus pour un pauvre clerc de la ville, et de préférence pour un ancien enfant de chœur) ; 7<sup>o</sup> la fondation de Monseigneur de Pressy (1775), 30,000 livres de capital. placées sur le clergé de France et dont le revenu devait s'employer à payer les six premiers mois, que les élèves passaient au Séminaire après les quinze mois ordonnés par les statuts, ou bien à augmenter le fonds des bourses gratuites ou à une caisse de retraite pour les prêtres du diocèse, si le fonds à ce affecté était insuffisant ; 8<sup>o</sup> 20,000 livres, ajoutées par le même prélat en 1777, le tout rapportait 2,000 livres. Le même évêque avait fait, avant sa mort, d'autres fondations pour le Séminaire, mais la Révolution en empêcha la réalisation ; 9<sup>o</sup> M. Pain, curé de Wimille, avait donné 6,000 livres pour permettre à ses parents, ou à leur défaut aux paroissiens de Wimille, d'entrer au séminaire ; 10<sup>o</sup> les abbés Clément, chanoines, avaient fait aussi des dons moins importants. Ces diverses fondations obligeaient le Séminaire à une dépense annuelle de 4,490 livres. Le titulaire du bénéfice d'Herly avait consenti, en 1776, à ce qu'il fût réuni au Séminaire, sous la condition d'une pension viagère de 3,000 livres, à prendre sur les 3,800 livres que ce bénéfice rapportait. Le Séminaire devait donner 4,500 livres aux pauvres chaque année (l'abbé Deramecourt). Cette maison se composait, au rez-de-chaussée, d'une grande salle, de deux autres, dont une garnie de bancs tout autour, d'une autre salle, d'un passage, d'un réfectoire avec offices, d'un

quel, ancien vicaire d'Hestrus, qui devint supérieur et M. Maubœuf nommé procureur. Le premier, prétextant que, au départ des lazaristes, les titres de propriété avaient été dispersés et qu'il ne touchait plus de revenu, dut contracter des dettes ; il fut menacé de poursuites et renvoya le peu d'élèves qui restaient. Il demanda une avance de fonds et un traitement provisoire comme instituteur public au même taux que celui des Oratoriens et fut appuyé par la Municipalité de Boulogne, qui se prononça pour la conservation de ce séminaire jusqu'à ce que la Convention eût décidé le mode d'instruction publique, mais on passa outre. Le 19 novembre 1792, on vendit le mobilier. En 1793, on mit les scellés sur la bibliothèque qui, avec le logement du bibliothécaire (1),

vestibule conduisant à l'église, de chambres pour les supérieurs, dont une avec bibliothèque, d'une cuisine. Au premier étage on trouvait : une chapelle où on conservait la crosse en bois garnie de cuivre doré d'un évêque, d'une bibliothèque contenant 6,422 volumes et ornée de trois tableaux. Au second étage, 33 chambres, et dans le grenier, 37. Enfin il y avait jardin, cave, brasserie, boulangerie, remise et écurie, petit clocher avec horloge. L'église était ornée de lambris et d'une tribune. Il y avait, à côté du maître-autel, deux tableaux et deux dans la nef, ainsi que la statue de Ste-Geneviève. La sacristie contenait 21 ornements complets, sans compter les chasubles séparées, etc. Il y avait dans la maison le portrait de Monseigneur Perrochel, ainsi que celui d'un autre évêque, ils furent vendus avec les autres tableaux (Archives départementales. — On y trouve aussi, sur ce Séminaire, un plan avec légende).

(1) Le 23 août 1794, le sieur Carouille, ci-devant instituteur public, se fit agréer par la Société populaire comme bibliothécaire, « considérant que tout ce qui conserve les bienfaits et les espérances du génie, tout ce qui peut hâter les progrès de la raison est un moyen de bonheur public, une garantie de la régénération sociale, etc. » Mais comme il fallait faire des dépenses pour l'établir dans ce local, on proposa plus tard au Directoire du département de le loger dans la maison de l'émigré Saint Aldegonde.

demeura comme le seul vestige de l'ancienne destination du séminaire. Transformé d'abord en dépôt pour les objets confisqués aux émigrés, il servit ensuite de local pour les cours de l'école d'accouchement et pour le comité de surveillance. Puis on y plaça des instituteurs, et plus tard l'Ecole centrale. L'église, après que celle des Annonciades, où se trouvait le dépôt de l'artillerie, eût été rendue au culte, fut mise avec une partie de la cour, par arrêté préfectoral du 29 décembre 1802, à la disposition du ministre de la guerre pour le service de l'artillerie. Depuis, cet édifice a été divisé en deux parties dans le sens de la hauteur. Le bas sert de remise pour les pompes à incendie, le haut est devenu un musée. La plus grande partie des bâtiments, depuis 1835, est affectée au collège communal (1).

## II. — Université de Douai.

L'origine de l'Université de Douai ne remonte pas à une époque reculée. Au temps de la domination espa-

(1) Le 6 décembre 1801, la ville de Boulogne sollicita la concession des bâtiments et des objets utiles pour l'enseignement des sciences et des arts provenant de l'Ecole centrale. Un des professeurs, Liégeois, forma le projet d'y établir une école secondaire communale le 19 mai 1802. Le préfet donna un avis favorable le 23 décembre, mais l'affaire en resta là. Le 28 mai 1803, ce même fonctionnaire invita, en vertu de la loi du 18 pluviôse, le Conseil municipal à s'assembler pour nommer un directeur et des professeurs pour une Ecole secondaire, mais vraisemblablement l'affaire n'eut pas de suite et l'on s'en tint aux écoles secondaires des sieurs Voisin et Hériot. Le sieur Darsy avait demandé d'ouvrir une école secondaire, on la lui fit fermer le 20 décembre 1802 parce qu'elle n'avait pas été visitée avant son ouverture par le Sous-Préfet, conformément à l'arrêté des consuls du 4 messidor.

gnole, c'était à Louvain d'ordinaire, et parfois à Paris, que les étudiants de Flandre et d'Artois allaient chercher les cours d'enseignement supérieur dans les sciences et conquérir les grades, objet de leur ambition. Cependant, l'éloignement de ces deux villes, les difficultés et la longueur du voyage rebutaient les uns, exposaient les autres à mille dangers. La nécessité d'une Université plus rapprochée de notre province (1) se faisait sentir. Les rois d'Espagne, restés longtemps sourds aux suppliques qui leur avaient été adressées à ce sujet (à cause de l'opposition intéressée qu'y faisaient les Etats de Brabant), durent enfin céder aux pressantes sollicitations du cardinal de Granvelle, évêque d'Arras, et de son successeur Jean Richardot. Ces prélats avaient fait valoir l'urgence d'opposer à l'invasion du protestantisme une école d'enseignement philosophique et théologique capable de revendiquer les droits de l'orthodoxie et de défendre l'intégrité de la Foi (2). Douai, qui dépendait alors du

(1) Dès 1530, l'échevinage de Douai avait demandé la création d'une Université.

(2) *Nomination d'un censeur des thèses à l'Université de Douay.*— « De par le Roy : Sa Majesté étant informée du décès du sieur le Mercier, premier professeur de théologie du collège de Saint-Vaast, qu'elle avait commis par son ordonnance du 9 septembre 1729 pour, en qualité de censeur, examiner les livres et les thèses qui seraient composés et soutenues par les professeurs et membres de la Faculté de théologie de Douay, et désirant nommer en sa place un sujet qui ayt les qualités nécessaires pour les bien remplir, Sa Majesté a commis et commet le sieur Dassenoy, régent ou principal du Collège de Saint-Wast pour, en ladite qualité de censeur, examiner les livres qui seront dorénavant composés et les thèses qui seront soutenues par les professeurs et membres de ladite Faculté de théologie, per-

diocèse d'Arras, fut choisi pour siège de la nouvelle Université. Créée en 1559, elle ne fut installée qu'en 1562 (1). Comme toujours, l'Eglise, jalouse du droit d'instruire les peuples, prit la plus grande part des charges. D'une part, le traitement des professeurs fut prélevé presque complètement sur des retenues faites sur les abbayes et les bénéfices ecclésiastiques (2). De l'autre, sur divers points de la ville s'élevèrent aussitôt des collèges et des

mettre l'impression de ce qui se trouvera conforme à la doctrine générale de l'Eglise et au bien du royaume, etc. Mande et ordonne au sieur de la Granville, intendant de justice, police et finances en Flandre, d'y tenir soigneusement la main. Fait à Versailles, le 1<sup>er</sup> mars 1736. — Louis. » A la suite, on lit cette signification notariale assez curieuse : « L'an 1736, le 9 de mars, le notaire royal de la résidence de Douay, soussigné, s'est transporté vers et au domicile de M. Dubois, prestre, docteur en théologie en ceste ville et université de Douay, à présent doyen d'icelle et étant et parlant à sa personne, luy ai fait part de la commission de Sa Majesté cy dessus, à quoy le dit sieur Dubois a répondu qu'il en ferait part à ladite Faculté de théologie, lui ayant laissé copie authentique, etc. — Signé : LENOIR » (Pièce tirée du cabinet de M. Gillet, d'Arras)

(1) Une bulle de Pie IV approuva cet établissement. Les lettres-patentes de Philippe II fixant l'établissement, la dotation et les privilèges sont du 19 juin 1561. Pour l'installation, après la messe du Saint-Esprit, dite à Notre-Dame, et l'élection du premier recteur, l'évêque Richardot prononça un discours sur la place de la ville.

(2) L'abbaye de Saint-Eloy donnait 3,000 livres par an ; après la suppression des couvents, on cessa de payer cette rente. L'Université réclama cette somme au Directoire du département du Pas-de-Calais ; elle lui fut payée en 1790, mais elle dut faire la même demande en 1791 pour le subside payé par les abbayes de Saint-Eloy et de Saint-Bertin. Cette fois-ci, on renvoya l'affaire aux districts d'Arras et de Saint-Omer.

séminaires pourvus de bourses nombreuses (1), en faveur des étudiants pauvres, dues à la munificence des évêques et des monastères. Le monopole exclusif de l'enseignement de la philosophie et de la théologie dans toute la région fut dévolu à la nouvelle Université (2), et défense

(1) Il y avait, pour faciliter la résidence des écoliers à Douai, six collèges et dix-neuf séminaires fondés à diverses époques et dont on peut voir l'énumération dans l'ouvrage de M. Deramecourt (t. I, page 258). Le *Collège de Saint-Vaast*, fondé par Philippe de Caverel, compta jusqu'à 500 élèves. M. Wicquot en a écrit l'histoire (*Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1881, page 216). Le *Séminaire des évêques*, établi par l'archevêque de Cambrai et ses suffragants. Le *Séminaire Moullart*, créé par le prélat de ce nom, etc.

(2) Nous avons déjà parlé de plusieurs couvents d'Artois qui enfreignirent cette défense, comme de celui des Récollets de Béthune. Quelquefois l'autorité fermait les yeux, comme chez les Jésuites d'Arras, au collège de Saint-Omer et chez les Dominicains et les Jésuites anglais de cette ville, etc.

Voici des pièces tirées des archives du Conseil d'Artois et relatives à une affaire du même genre qu'eurent les Récollets de Saint-Omer.

I. — Lettre écrite à M. Chivot, président du Conseil d'Artois, alors séant à Saint-Omer, par M. Espillet, suport juré du Conseil de la faculté des arts de Douai, le 13 décembre 1646, pour dénoncer les Récollets de Saint-Omer comme enseignant la philosophie même aux étrangers, au mépris des placards et au grand dommage de l'Université de Douai, d'ailleurs assez affligée par les guerres. Ce M. Espillet avait déjà adressé, en 1638, une plainte contre les Dominicains pour la même infraction.

II. — Avis donné le 30 avril 1647 par M. Chivot, dans l'affaire des Récollets de Saint-Omer. Il reconnaît que ces religieux ont enseigné la philosophie à partir du 15 novembre 1646 à 42 jeunes gens, dont 30 de Saint-Omer et les autres de la banlieue et des villes voisines. Il conclut à ce que, vu le manque de ressources des parents et la difficulté qu'apporte la guerre pour aller dans les villes voisines, le roy tolère ce cours de philosophie.

III. — Le 25 avril 1647 a comparu pardevant l'avocat fiscal du Conseil d'Artois et Philippe Enlart, praticien pris pour adjoint au

expresse fut faite d'aller étudier dans les pays étrangers (1). Le nombre des élèves s'éleva jusqu'à 2,600 ;

temps des vacances, M. Louis Jourdel, procureur et pensionnaire de la ville de Saint-Omer, au nom des échevins de ceste ville, pour enquête pour étude de la philosophie chez les Récollets de Saint-Omer, contrairement au décret de 1641 sur les universités de Douai et Louvain et les choses qui pouvaient empêcher les progrès de l'enseignement, etc... On répondit que les étudiants étaient en grande partie de la ville et n'avaient pas le moyen d'aller étudier ailleurs, vu aussi les risques et périls des chemins, car Saint-Omer est en partie entouré de villes occupées par les ennemis, comme Bourbourg, Gravelines, Dunkerque, Bergues, Lillers, Béthune et Armentières.

(1) Un certain nombre de documents concernant la défense faite par les rois d'Espagne d'aller étudier en pays étranger se trouvent aux archives du Pas-de-Calais, Fonds du Conseil d'Artois.

I. — Lettre où se trouve la signature d'*Alexandre Farnèse*, gouverneur des Pays-Bas, adressée le 7 février 1587 au Conseil d'Artois. Elle commence ainsi : « Messieurs et bien aimez, nous vous renvoyons ci-joint certain placart du roy, mon seigneur, contenant défense à tous estudiantis et aultres jeunes gens au-dessous l'age de 20 ans d'aller estudier ou apprendre les langues et métiers en aultres Universités, villes ou provinces que celles permises par ledit placart, etc. »

II. — « De par l'empereur à nos amez et féaulx les gouverneur, président et gens de notre Conseil d'Artois, salut et dilection. Comme il est venu à nostre cognoissance que ceux de la ville de Wezèle en pays de Clèves ont print naguères routine et fait certaine ordonnance et érection d'escolle laquelle doit commencer à Pasques prochainement venant et doresnavant y estre tenu et continuer sans pour ce avoir obtenu privilège du Pape ou de nous ayant à ceste effet fait imprimer les ordonnances et envoyé icelles en divers lieux de nos pays de pardeça pour y estre publiées Ce que ne pouvons permettre puisque nous sommes informés que en la ville et escole de Wezèle hantent et se conservent plusieurs anabaptistes et autres infectés de sectes condamnées et réprimées par les lois de l'empire Pour ce est-il que ce considéré désirant pourvoir à l'entretement e nostre sainte foy et re-

la plupart suivaient les cours de philosophie et de théologie. En 1789, ce chiffre était réduit à 1,200. Après

ligion et éviter que nos subjects de pardeça et leurs enfans ne soient instruits et infectés de semblables hérésies vous mandons et ordonnons par ces présentes qu'incontinent et sans délai faites publier par tous les lieux de nostre pays et comté d'Artois, faites cris et publications et par nous expressément défendre que ceux de nos subjects et aultres manans et habitants de nos pays de pardeça s'avancent de aller converser ou hanter en la ville de Wezèle ou y envoyer leurs enfans, frères alliés ou aultres de leur parenté, charge ou administration ; que pour ceux qui feroient le contraire d'estre tenus et réputez comme hérétiques et pour tels pugniz selon le contenu de nos lettres et placarts publiés au reboutement desdites sectes et à l'entretenement de nostre dite défense et faites procéder contre les transgresseurs à l'exécution des peines apportées et de ce faire donnons plein pouvoir, autorité et mandement spécial par ces présentes Mandons et commandons à tous nos justiciers et officiers et subjects que ce regardera qui a vous faisant ce que doibt être ils obéissent et entendent diligemment, car ainsy nous plaist-il. Donnè en nostre ville de Bruxelles sous nostre contrescel icy mist en plast le 7<sup>e</sup> jour de mars de l'an 1544. •

III. — Autres défenses faites en 1569, 1571 et 1572 d'aller étudier dans les Universités étrangères, celle de Rome excepté.

IV. — Le 7 février 1587, placart du roi d'Espagne rappelant que celui du 14 mars 1569 n'a pas été suffisamment observé « pour enseigner apprendre ou tenir résidence ou fréquenter escolles à moins d'autorisation spéciale, ayant appris qu'on allait hors du pays pour apprendre les langues et traficq de marchandises ou mestiers, trouvant que les raisons de l'édit de 1569 existent encore. Il défend de nouveau de sortir du pays de pardeça pour estudier ou apprendre un estat, » ordonne à ceux qui étaient absents de revenir dans un délai de quatre ou six mois, à partir de la publication du placard, sous peine d'être inhabiles aux fonctions publiques, de confiscation et bannissement. Les parents, tuteurs et curateurs devront écrire aux écoliers dépendant d'eux de revenir dans le délai d'un mois. En-

l'expulsion des Jésuites, en 1762, on avait affecté leur beau collège à l'Université.

fin, les brevets obtenus dans les Universités étrangères étaient déclarés nuls.

V. — « Très honorés seigneurs, pour satisfaire à ce que nous estons chargés par lettres du roy demandant nostre avis sur la requête présentée à Sa Majesté par Pierre de St-Vaast prétendant permission de faire étudier à Orléans jusqu'à l'été prochain Jehan et Pierre de St-Vaast ses enfans, nous avons bien et au long lu ladite requête et la réponse des officiers fiscaux de ce conseil auxquels le tout a été communiqué et pour être ledit remontrant notoirement catholique et que de même il a fait nourrir et instruire seditz enfans tant dans la ville d'Arras que Université de Douai nous semble à correction que Sa Majesté les pourroit bien dispenser de la rigueur du placart prohibitif d'aller résider hors des pays patrimoniaux. »

VI. — Lettre adressée au Conseil d'Artois par la sénéchaussée de Boulogne, 15 mars 1592 : « Cejourdhuy en la chambre du conseil de la sénéchaussée boulonnaise en la ville de Boulogne sont venus devant nous Messieurs du chapitre de l'église cathédrale de ladite ville qui nous ont fait voyr une requeste à nous présentée par M<sup>r</sup> Jehan Levasseur, l'un des chanoines prébendés de ladite église sur laquelle auriez ordonné le 8 avril dernier que tant aux chanoines résidants à Boulogne et non absents elle serait monstré. Nous avons sur ce admis vous écrire la présente pour vous rénumérer les instances qui se sont ci-devant menées entre lesdits chanoines absents et lesdits sieurs du chapitre rendues en ladite ville de Boulogne, ce fait étant pacifié entre eux il se voit que ledit Levasseur les veut de rechef travailler par nouvelles poursuites sous prétexte de continuer ses études, combien qu'il soit âgé de 45 à 50 ans et durant lequel temps il n'a fait en ladite église aulcune actuelle résidence et combien que vu son âge il se doit retirer à faire promouvoir aux sains ordres et personnellement faire et servir avec ses confrères selon que lesdits chanoines nous ont dit lui en avoir fait plusieurs injonctions et ordonnances selon qu'il est porté par les saints canons de plusieurs conciles et spécialement de Trente et de Reims s'en voudroit néanmoins exempter sous prétexte d'études : qu'il ne tend à aultre fin que

Les cours étaient donnés gratuitement dans les cinq Facultés : théologie, droit canon, droit civil, médecine

toujours se licentier à accomplir un devoir qu'il doit au service de Dieu et de sa sainte Eglise catholique, apostolique et romaine avec ses autres confrères de sa résidence de ladite église, et nous comme estans juges ordinaires des parties vous escrire ces présentes et vous prier affectueusement pour le bien et repos des sieurs du chapitre nous renvoyer ce négoce avec promesse de faire bonne et breve justice, *nos prudentes*, Messieurs, considérant que en ces troubles qui sont en ce royaume plusieurs regardent à vivre divisés et licentiés de leurs devoirs pourquoy nous désirerions ledit Levasseur touchant sa conduite se vouloir bien se résoudre de retourner avec Messieurs ses confrères résidant en ceste ville de Boulogne nous vous asseurons qu'il sera par eux humainement receu et traité et de nostre part nous y tiendrons la bonne main et lui administrerons bonne et sommaire justice et si équitable qu'il en demeurera satisfait et content ; et vous ferez une œuvre de piété et agréable à Dieu et nous obligerez en toutes choses qui suffiront faire pour vous ce que en pourrez desirer avec autant d'affection et de bonne volonté. »

La requête des chanoines se trouve à la suite. On y voit que Levasseur était censé étudier depuis vingt-quatre ans à Paris, vivant en sa liberté, malgré les commandements du chapitre. Ils demandent qu'il soit privé de sa prébende (Il avait été six ans chapelain de l'église Notre-Dame de Boulogne, puis chanoine depuis vingt ans). Bien qu'il fût français, on s'adressait à la justice espagnole parce qu'il avait transgressé les canons.

Louis XIV, par ordonnance du 10 septembre 1665, avait défendu, par réciprocité, aux habitants des pays et comté d'Artois de quelque qualité et condition qu'ils fussent d'envoyer leurs enfants étudier hors du royaume de France. Or, Douai appartenant encore à l'Espagne, on lui représenta combien cet ordre était préjudiciable à notre province, car il y avait quantité de bourses à l'Université de Douai réservées aux jeunes Artésiens et dont les fonds étaient fournis par le revenu des biens situés dans les possessions du roi d'Espagne. Louis XIV révoqua son ordonnance le 4 juin 1666, mais seulement au profit de la ville de Douai.

et beaux-arts (1). L'Université de Douai eut de beaux jours, mais ils ne furent pas de longue durée. Sous l'épiscopat de Guy de Sayve, évêque d'Arras, prélat favorable au Jansénisme, les questions brûlantes qui agitaient alors l'Eglise en France : la grâce, la prédestination et autres, suscitèrent quelque trouble dans la docte faculté. Force resta cependant à l'orthodoxie, et la décision portée à Rome en reçut une complète approbation. Mais, comme toujours, la division avait produit l'affaiblissement (2), et, pour remonter le niveau des études, le roi Louis XIV dut nommer une commission dont Bossuet fit partie. Grâce à cette mesure sage et énergique, l'Université de Douai reconquit pour un temps sa première réputation, et la ville fut encore appelée l'*Athènes du Nord* (3).

Cependant, à cette époque, les conditions où se trouvait placée la jeunesse d'Artois par rapport aux études

(1) Il y avait cinq professeurs de théologie (tous ecclésiastiques, comme les cinq pour le droit canon), cinq pour le droit civil, trois pour la médecine et quatre pour les arts, qui se composaient de l'hébreu, du grec, de l'histoire et des mathématiques. Le concours était la base des réceptions. Il y avait, de plus, un avocat fiscal, un promoteur, un secrétaire et un receveur.

(2) D'après le P. Ignace (Bibl. d'Arras), il parut un libelle qui fut brûlé par la main du bourreau. On y accusait cette Université de donner des grades pour deux livres et quelques phrases de mauvais latin. Il était, dit-on, l'œuvre d'un médecin refusé aux examens.

(3) L'histoire de l'Université de Douai dépasserait l'importance de notre travail. On pourra trouver d'intéressants détails sur elle dans le P. Ignace, l'abbé Dehaisnes (*Mémoires de la Société de Douai*, t. VIII, page 212) ; le *Clergé du diocèse d'Arras sous la Révolution*, t. I, page 254, etc.

n'étaient plus les mêmes. Par le traité des Pyrénées, en 1659, l'Artois avait été réuni à la France. Mazarin, qui faisait ses propres affaires à l'égal des nôtres, s'était réservé le titre et les revenus d'abbé commendataire de Saint-Vaast. Mais, en profond politique qu'il était, il avait compris que les provinces conquises par un pays ne lui sont véritablement acquises que par les bienfaits qu'elles en reçoivent. En conséquence, il voulut établir à Paris un foyer de lumière et d'instruction propre à attirer et à séduire la fleur de la jeunesse artésienne. Il y consacra 800,000 écus et lui fit don de sa riche bibliothèque. Par ses soins, et à cause de son titre de protecteur spécial des enfants de Saint-Vaast, des bourses nombreuses (1) et abondantes furent réservées aux fils de la noblesse d'Artois (2) éprouvée et appauvrie par les guerres des siècles précédents. L'établissement, destiné d'abord à porter le nom de *Collège des conquêtes*, reçut ensuite celui de *Collège des quatre Nations*, en souvenir des quatre provinces dont son incomparable diplomatie avait doté la France. Plus tard, la reconnaissance légitime du grand roi lui attribua le nom de Mazarin lui-même. C'est aujourd'hui l'Institut.

### III. — Ecoles de médecine et d'accouchement.

Autrefois, les échevinages, avec le concours d'un collège de médecins désignés par eux à cet effet, exami-

(1) On n'est pas d'accord dans quelle proportion notre province participait aux 60 bourses. Le P. Ignace dit qu'on lui en consacrait 15, M l'abbé Proyart fixe le chiffre à 20. Le Haynault, le Cambrésis et la Flandre se partageaient les autres.

(2) On conserve aux Archives du Pas-de-Calais un certain nombre de demandes de bourses où chacun fait valoir ses parchemins

naient les candidats aux fonctions médicales ; et en Artois, ceux qui voulaient les exercer étaient tenus de faire enregistrer leur diplôme. Les abus n'avaient pas tardé à se produire. L'insuffisance des praticiens fournis par ce système provoquait de nombreuses réclamations, et les rois d'Espagne avaient, par diverses ordonnances, interdit l'exercice de la médecine dans les Pays-Bas à tout individu qui n'aurait pas conquis un diplôme régulier à la suite d'un examen passé soit devant les docteurs de l'Université de Louvain ou d'une des Universités de *par-deça*, soit devant les docteurs de la Chambre royale.

Plus tard, lors de la réunion de l'Artois à la France, l'Université de Douai devint, comme nous l'avons vu, pour cette province, le foyer de l'enseignement des sciences, et la médecine y trouva sa place (1). Cependant, le caractère essentiellement pratique et usuel de cette science en rendant la diffusion nécessaire, le besoin d'établir à Arras même une école de médecine se fit sentir. M. de Larsé, médecin de l'hôpital militaire de Lille, fut le premier qui, en 1749, présenta aux Etats d'Artois un Mémoire à ce sujet. Il demandait l'établissement d'un cours d'anatomie et d'opérations à Arras. Quatre ans après, en 1753, ce vœu était agréé ; le cours était fondé et confié à M. Taranget, chirurgien de l'hôpital militaire de Lille, avec le titre de *démonstrateur* d'anatomie et d'opérations, aux appointements de 1500 liv. par an (2). L'ouverture du cours n'eut lieu que cinq ans

(1) En 1789, les trois professeurs étaient MM. Majault, Taranget et Dablaingt.

(2) M. Lecesne, *Histoire d'Arras*, t. II, p. 585. Les Etats d'Artois contribuaient à ce traitement pour 500 livres, le reste était réparti

après, en 1758, lorsque M. Taranget eut obtenu le brevet de chirurgien-major de l'hôpital d'Arras. Les Etats d'Artois confirmèrent la nomination du professeur et se réservèrent, en cas de vacances, de pourvoir à son remplacement avec l'agrément du roi (1). Dès lors, l'exercice de la chirurgie, de la médecine et de la pharmacie en Artois fut soumis à une réglementation sévère. Par un arrêt du Conseil, tout aspirant chirurgien était astreint à suivre le cours d'un démonstrateur, ou du moins à subir un examen devant lui.

Cependant, il faut l'avouer, bien des lacunes existaient encore dans l'enseignement médical. La branche si importante de l'accouchement était complètement négligée. La physiologie, l'hygiène, la pathologie et la thérapeutique l'étaient aussi. En 1772, deux médecins, MM. Nonot et Arrachart, offrirent à l'échevinage de s'en partager l'enseignement (2). Approuvés par les Etats d'Artois et autorisés à ouvrir leurs cours dans l'hôtel même de ces Etats, de Pâques au mois d'octobre, ils ne furent que cinq années après gratifiés annuellement d'une somme de 1500 livres pour les deux. Dès 1774 cependant, le bienfait de leur enseignement était constaté dans

entre les villes de la province. Celles-ci opposèrent des résistances en 1761-1764, et le duc de Choiseul, le 3 mai 1768, écrivit pour approuver la répartition faite par l'intendant Caumartin. Voir, pour plus de détails, *L'Ecole de médecine d'Arras*, par M. le docteur Germe. Ce fut sur les instances de l'échevinage que M. Taranget demanda à faire ce cours.

(1) Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois.

(2) L'échevinage se décida à leur permettre de donner des leçons publiques sur les matières que nous venons d'indiquer, à condition de ne pas empiéter sur le cours de M. Taranget.

le rapport présenté aux Etats, et en 1775, le fruit s'en faisait sentir par la formation d'élèves capables d'exercer la médecine dans les campagnes, jusque-là dépourvues de secours médicaux. Cependant les professeurs n'avaient pas reçu leur mission de l'autorité royale, et c'était en vain que les Etats sollicitaient pour eux des lettres-patentes du roi qui leur permissent de délivrer des brevets. Quelques années après, en 1782, M. Taranget étant devenu par son âge incapable de continuer ses fonctions, les deux autres professeurs demeurés valides en profitèrent pour donner une forme plus stable à l'Ecole de médecine et pour appeler un nouveau collaborateur. L'assemblée à la main des Etats et des commissaires rédigeèrent le projet de réorganisation. On décida la réunion des écoles d'anatomie, de chirurgie et d'accouchement. Il y eut trois professeurs, et chacun fut pourvu d'une besogne distincte, M. Triboulet, médecin à Lens (1), et l'un des commissaires, fut chargé de la physiologie et de la pathologie ; M. Arrachart, de l'anatomie et des opérations chirurgicales ; M. Nonot, de la thérapeutique, des maladies des os et de la théorie des bandages. De plus, les deux derniers faisaient tour à tour par semestre le cours d'accouchement, auquel étaient admis les élèves des deux sexes. Dès lors, les cours se poursuivirent toute l'année, deux fois par semaine. Des prix furent institués pour récompenser le zèle des étudiants. Le professeur Taranget prit sa retraite l'année suivante, en 1783, conservant son titre de chirurgien-major de l'hôpital, avec son traitement. A sa mort, arrivée en 1786, ce traitement fut inégalement réparti entre les trois pro-

(1) Il fut reçu licencié en médecine à la Faculté de Douai, en 1761.

fesseurs, qui en demandèrent vainement l'unification à 1,000 livres (1). Ils réclamèrent aussi que nul ne fut désormais admis à la maîtrise en chirurgie, à moins de justifier de trois années d'études médicales dans une des écoles du royaume, ou de trois années de service soit chez des maîtres en chirurgie, soit dans les hôpitaux.

Par là, l'école de médecine et de chirurgie se trouvait sérieusement constituée. On en fit l'inauguration solennelle. Le gouvernement n'ayant pas été consulté, l'intendant fut quelque temps à donner son approbation; il ne l'accorda qu'en 1785 (2), mais ce fut en termes flatteurs où il reconnaissait la sagesse des règlements auxquels cette école était soumise par la sollicitude des Etats de la province (3). L'année suivante, en 1786, elle reçut une nouvelle preuve de cette sollicitude. Abrisée jusque-là dans l'hôtel même des Etats, elle fut installée

(1) M. Taraget, qui avait la moindre besogne, recevait 1,200 livres par an, le démonstrateur, 1,000 livres, et le professeur de thérapeutique, 900. Les Etats d'Artois trouvaient cette répartition de traitement peu justifiée, mais répondaient qu'il fallait attendre une vacance pour la changer.

(2) Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'intendance.

(3) D'après le règlement approuvé par les Etats d'Artois, les professeurs devaient rédiger pour les élèves des cahiers contenant les éléments de la science médicale dont ils donneraient le développement dans leurs cours. Du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au mois d'avril, la première demi-heure était consacrée à une dictée, puis avaient lieu les démonstrations d'anatomie, etc. Les leçons d'ostéologie, miologie, splanchnologie, artériologie, névrologie, etc., se faisaient l'hiver. Il y avait chaque semaine un cours d'accouchements. M. Germe a reproduit dans son ouvrage, p. 29, ce règlement, daté du palais des Etats d'Artois, le 27 juin 1782.

dans une maison contiguë acquise par eux à son intention, avec l'agrément du Roi. Et c'est là qu'elle se trouvait encore de nos jours.

Pour fournir aux campagnes ces auxiliaires des médecins si nécessaires, qu'on désignait alors sous le nom de *femmes hardies*, on avait fait plusieurs essais onéreux et infructueux de fondations de bourses pour des jeunes filles à l'école de Lille ; les Etats d'Artois établirent une école d'accouchement à Arras en 1770. A diverses reprises, les années suivantes, ils cherchèrent à en compléter l'organisation (1). Cependant les résultats obtenus n'étaient sans doute pas proportionnés aux sacrifices qu'ils coûtaient. Au moment de la réorganisation de 1782, l'Ecole d'accouchement fut réunie à celle d'anatomie et de chirurgie. Les douze élèves qu'elle contenait furent astreintes à suivre pendant un an, les cours que leur faisaient alternativement par semestre, comme nous l'avons vu plus haut, les deux professeurs de chirurgie et de thérapeutique A Boulogne, c'était dans le bâtiment des *boucheries* que les administrateurs des affaires communes du Boulonnais avaient, en 1775, installé le cours d'accouchements réclamé depuis longtemps par les

(1) Les Etats d'Artois firent le règlement le 21 avril 1778 : les élèves étaient logées, nourries, chauffées et éclairées gratuitement, mais devaient s'habiller à leurs frais. Elles étaient sous la direction d'une maîtresse, à qui on donnait 10 livres 10 sols par mois pour la nourriture de chaque jeune fille. Quand elles faisaient un accouchement, elles recevaient une gratification de 3 livres qu'elles partageaient entre elles. Elles étaient astreintes à quatre heures d'études par jour. Si elles quittaient l'école, on leur remettait une somme de 100 livres, plus une autre somme de 300 livres, à titre de dot, quand elles épousaient une personne de l'endroit fixé pour leur résidence.

habitants des environs. A Ardres, enfin, un cours analogue avait été institué par la Municipalité, en vertu d'une délibération du 1<sup>er</sup> mars 1774. Le traitement de démonstrateur et les autres frais étaient prélevés sur le produit de l'octroi du Calaisis. La Révolution fit disparaître ce cours d'accouchement.

Tel était l'état des choses en 1789. Les écoles de médecine alors nombreuses et florissantes sur tous les points du royaume (1) ne devaient pas résister au torrent qui entraînait alors toutes les institutions d'une société prête à s'effondrer. Celle d'Arras ne fut pas épargnée. Et l'on peut voir encore dans les cahiers du tiers-Etat d'Artois toute la série de réformes qu'on réclamait et toutes les doléances qui s'élevaient contre elle : Insuffisance de l'enseignement au point de vue pratique, et durée trop courte des cours (2). Ces doléances étaient-

(1) En vertu de l'ordonnance du roi de 1770, il y avait, en France, trente Facultés ou Ecoles de médecine.

(2) Voici ce qu'on demandait surtout dans ces cahiers : D'abord, de toutes les Facultés où l'on enseignait la science médicale, on ne conserverait que celles de Montpellier et de Paris. Pour être admis à en suivre les cours, il faudrait un certificat de deux années d'études philosophiques dans une des Universités du royaume et des lettres de maître ès-arts. Les cours de ces Facultés devaient durer six ans, savoir : deux pour obtenir le baccalauréat, deux pour la licence, deux pour le doctorat. Les grades seraient donnés gratuitement, et pour les obtenir on soutiendrait une thèse pendant quatre heures, comme cela avait lieu à Montpellier. « La gratuité des grades, ajoutait-on, est le seul moyen d'encourager le talent, car on n'accordera de faveur qu'au mérite et non à la fortune ; il sera, en outre, plus facile aux jeunes gens des campagnes, où on est journellement victime de l'impéritie, de venir apprendre la médecine. » On demandait encore de défendre aux chirurgiens et aux apothicaires d'exercer la

elles fondées ? Et si elles l'étaient, en quoi l'étaient-elles ? L'examen de la question dépasserait de beaucoup les limites de ce travail purement historique. Qu'il nous soit seulement permis de constater que là encore, la Révolution accomplit son œuvre. Au lieu de réformes, elle porta la destruction. L'enseignement médical fut d'abord réduit pour toute la France à trois Facultés : Paris, Montpellier, Strasbourg. En Artois, particulièrement, le corps médical s'était distingué par son courage. Bon nombre de médecins avaient été envoyés aux ambulances des armées. D'autres, accusés et convaincus d'être réactionnaires, avaient été mis en prison ou conduits à l'échafaud. Mais ces titres n'étaient point de nature à faire échapper l'école d'Arras à la destruction dont elle était menacée dès 1790. En vain le professeur Arrachart,(1) empruntant

médecine, même *gratuitement*. « Les cours de l'école d'Arras doivent durer trois ans, sans cela c'est de l'argent dépensé inutilement par la province. » On proposait aussi la création d'une école de pharmacie en cette ville, qui servirait également à fabriquer les drogues distribuées aux pauvres et déposées dans les dispensaires des sœurs de charité. Enfin, les professeurs seraient nommés au concours et non par les officiers municipaux, qui ne sont pas capables de les juger.

(1) M. Arrachart, originaire d'Artois, se qualifie de membre du collège et académie royale de médecine de Paris, maître ès-arts en chirurgie, ci-devant chirurgien-major de l'hôpital militaire d'Arras, professeur et démonstrateur d'anatomie aux écoles de chirurgie d'Arras, pensionnaire du roi. Il commence ainsi son Mémoire : « La conservation de l'espèce humaine a dû être l'objet de la sollicitude des législateurs de toutes les nations. » Puis il montre les rois, et surtout saint Louis, Louis XIV et Louis XV encourageant l'étude de la médecine ; les Etats d'Artois, d'abord peu favorables, sortant de leur léthargie et subventionnant l'école d'Arras, etc.

le style de l'époque, avait-il, dans un long et pompeux Mémoire, cherché à établir la nécessité de son existence et l'inviolabilité de ses droits. Après avoir fait l'éloge de l'exactitude des professeurs, de l'assiduité des élèves, de l'impartialité des examens etc., il rappelait que les Etats d'Artois, frappés de l'avantage de cette école établie par l'échevinage, avaient, en 1782, décidé à l'unanimité qu'elle était fondée à *perpétuité*.

Et il ajoutait : « Qui eût pensé que la Révolution, dont  
« le but est de procurer le bonheur et le soulagement  
« des peuples, ait pu devenir la cause de la destruction  
« des sages dispositions prises depuis quatre lustres pour  
« procurer le même soulagement et le même bonheur?..  
« Détruire un établissement si noble, le déplacer seule-  
« ment, serait couvrir du voile du mépris le plus rebu-  
« tant la gloire immortelle dont ses auteurs se sont  
« couverts. » (1) Ce mémoire produisit peu d'effet. Cependant l'année suivante, en 1791, les administrateurs du département décidèrent qu'on nommerait dans tous les districts un *ostéologue* ou, pour employer un terme plus connu, un *rebouteur*, aux appointements de 1,200 livres par an. Pour ce prix modique, il était obligé de donner gratuitement des soins aux pauvres et de se rendre à cet effet, un jour par semaine, dans une des localités du district désignée à l'avance. Nous n'avons pas trouvé trace de nomination (2).

(1) Archives du Pas-de-Calais, district de Bapaume, n° 188.

(2) Cette même année, M. Léger fit venir à Arras M. Haüy, interprète du roi, auteur d'une méthode pour instruire les aveugles. On devait lui rembourser ses frais au moyen d'une souscription (Archives municipales).

Pour en revenir à l'école d'Arras, l'un des professeurs, le sieur Triboulet, mourut en 1791. D'après le règlement, ses deux collègues, MM. Nonot et Arrachart, devaient être entendus pour le choix du successeur. Les circonstances politiques s'y opposant, ils se partagèrent son cours. Puis le professeur Arrachart mourut à son tour. Nonot resta seul. Comme il avait embrassé les idées nouvelles, on le laissa végéter quelque temps (1). Mais dès le mois de mai 1792, l'existence sérieuse et régulière de l'école de médecine avait cessé (2). Elle disparut officiellement le 18 août suivant, par suite de la loi qui supprimait l'enseignement légal de la médecine sur toute la surface de la France (3). Par un de ces contrastes bizar-

(1) M. Nonot, maître en chirurgie, un des professeurs de l'école de médecine d'Arras, était devenu, en 1791, officier municipal de cette ville, ainsi que M. Hector Lavallé, maître en pharmacie. M. Arrachart était, croyons-nous, dans des idées politiques opposées. Les Dominicains d'Arras remercièrent M. Nonot, leur médecin, et prirent, le 20 octobre 1777, M. Arrachart pour leur donner des soins. Moyennant 12 livres par an, il devait les saigner et « soigner leurs playes et autres accidens de maladie » (Registre aux dépenses de ce couvent).

(2) M. le docteur Germe, dans sa brochure intitulée : *L'École de médecine d'Arras devant le Conseil municipal*, dit que M. Nonot continua de professer jusqu'en 1795 environ.

(3) Il y avait à Arras, en 1790, dix médecins, huit chirurgiens et sept apothicaires. Les campagnes étaient moins bien fournies de secours médicaux.

Le 6 février 1789, le sieur Lefrançois, apothicaire à Arras, avait obtenu de la Société royale de médecine de vendre en Artois. pendant trois ans, les eaux minérales et médicinales, tant françaises qu'étrangères, à charge de payer une taxe annuelle à ladite Société et d'être soumis à des inspections. Ce droit lui fut confirmé par bre-

res et trop fréquents à cette époque, les écoles d'accouchement n'avaient point partagé la disgrâce des écoles de médecine. Et tandis que la Révolution prodiguait à la guerre et sur l'échafaud le plus pur sang de la France, ses plus fougueux adeptes se répandaient en théories humanitaires sur la procréation des enfants, en discours pathétiques sur le bonheur d'être mère !... Des livres élémentaires sur les soins à donner à la première enfance étaient distribués dans les écoles.

L'école d'accouchement d'Arras fut donc conservée, par arrêté du Directoire du département en date du 4 décembre 1790. Le nombre des élèves boursières, réduit à 6, fut dès le mois de janvier suivant porté à 12, dont 8 nommées par chacun des districts et 4 par les administrateurs (1) pour retomber quatre ans plus tard à 8. A partir de 1793, un certificat de civisme fut requis pour y être admis. En 1794, le Directoire du département lui attribua, sur la requête du sieur Laroche, professeur d'accouchement, les pièces anatomiques demeurées sous scellés chez la citoyenne Arrachart, depuis sa condamnation par le tribunal révolutionnaire. Enfin, après la tourmente passée, l'école d'accouchement fut de nouveau réunie à l'école de médecine, alors renaissante.

C'était revenir au moyen pratique inauguré sous l'ancien régime pour assurer sa durée. A Boulogne, plus de

vet du roi, le 15 février 1789. Ceux qui auraient vendu ces eaux à son préjudice devaient subir 1,500 livres d'amende, la confiscation des objets et les frais.

(1) Le 3 février 1791, ils demandèrent à chaque commune le nom des médecins ou sages-femmes qui pourraient s'y trouver.

sacrifices encore avaient été faits pour la conserver. Maintenu par le Directoire du département en 1790, elle avait reçu de lui les deux années suivantes une allocation de 600 livres pour frais et récompenses (1), et avait été par lui installée dans les bâtiments de l'ancien séminaire. Là des examens fréquents, présidés par les médecins et chirurgiens de la ville, stimulaient les élèves. Néanmoins elle ne put se soutenir et disparut en 1795, en même temps que le professeur Daunou, qui la dirigeait. Le Conseil municipal en demanda vainement le rétablissement le 26 septembre 1796 et le 5 mai 1806.

Une autre des inconséquences de cette triste époque fut l'importance démesurée attachée alors à l'enseignement de la botanique. Popularisée par J.-J. Rousseau, en même temps qu'il avait préconisé le culte de la Nature, cette science avait échappé à la proscription qui avait frappé les autres. Lakanal s'était écrié : « L'arbre de la liberté serait-il donc le seul qui ne pût être naturalisé au Jardin des Plantes ? » Ce mot avait sauvé l'établissement, et par l'organisation des cours du Muséum, les promoteurs des idées nouvelles avaient prétendu « ouvrir à la science le livre immense de la nature. » L'impulsion donnée à Paris s'était propagée dans le pays, et par décret du 14 mai 1794, chaque département fut chargé de l'entretien d'un jardin botanique. Celui d'Arras, situé à la *maison de l'humanité* (c'était ainsi qu'on désignait l'hô-

(1) Le 3 mai 1793, eut lieu une distribution de prix présidée par le démonstrateur Daunou, père de l'Oratorien. Le district délégua plusieurs de ses membres pour y assister. On donna des prix aux citoyennes Gery, de Wimille; Leducq, de Widehen, et Dupont, d'Hucqueliers.

pital), était insuffisant. Le Directoire du département, s'adressant alors à la commission de l'Agriculture et des Arts à Paris, l'informa de l'existence d'un jardin riche en plantes rares et curieuses au château de Couin, propriété du citoyen de Landas, alors détenu. La commission ne se montra pas favorable à cette acquisition. Les membres du district proposèrent de convertir en jardin botanique le jardin de l'abbatiale où se tenaient leurs séances. L'affaire vint au Directoire du département le 14 avril 1795. Un des membres formula l'avis d'y planter des pommes de terre, des haricots, des fèves et d'autres légumes de culture facile et de bon produit. L'assemblée ne se prononça pas, et laissa le soin de décider la question à l'administration des domaines. Celle-ci mit le jardin en location (1).

Pendant la suppression des écoles de médecine ne pouvait durer longtemps : car il eût fallu pouvoir supprimer en même temps les maladies qu'elles étaient appelées à soulager. L'ancien médecin Fourcroy fut le premier à élever la voix au sein de la Convention pour le constater et pour demander au nom des comités de salut public et d'instruction publique le rétablissement des écoles de médecine et de chirurgie. Il le fit dans le ton de sensiblerie déclamatoire ordinaire à cette époque. On lit dans son rapport du 7 frimaire an III (27 nov. 1794) : « L'assemblée n'apprendra pas sans sensibilité » que plus de 600 officiers de santé sont morts aux » armées depuis 18 mois, victimes de leur dévouement ».

(1) En l'an VI, il y avait, à Arras, un cours gratuit de botanique, fait par le citoyen Pochon (Archives de la ville).

Et il ajoutait : « Ils sont heureux, puisqu'ils sont morts pour la patrie ». (1) Après avoir reproché aux anciennes écoles de ne donner qu'une instruction incomplète, même à Paris, et de rendre l'accès des grades trop facile par l'infériorité du niveau des examens, il proposa d'ajouter à l'enseignement théorique, des expériences chimiques, des dissections anatomiques, et des opérations chirurgicales. Ce fut adopté. Une loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794) créa trois *écoles de santé* à Paris, à Montpellier et à Strasbourg, c'est-à-dire dans les trois villes qui étaient avant 1791 le siège des trois Facultés de médecine. Le but de ces écoles était de former des officiers de santé destinés aux hôpitaux militaires. Pour recruter des élèves, chaque district fut mis en demeure d'envoyer un jeune citoyen âgé de 17 à 26 ans, choisi parmi ceux qui, ayant fait un an d'études médicales, se trouvaient par là exemptés de la conscription (2) et muni d'un certificat d'études, de civisme et de bonnes mœurs. Ce candidat, désigné par deux officiers de santé,

(1) On envoya aux armées beaucoup de médecins du Pas-de-Calais, et les archives de ce département contiennent de nombreuses circulaires à ce sujet. Le 28 juin 1791, une députation des *élèves de l'art de guérir* de l'école de Paris, et parmi eux un certain nombre d'Irlandais, se présentèrent à l'Assemblée nationale. M. Martin, chirurgien à Lyon, prenant la parole en leur nom, dit qu'ils étaient prêts à se sacrifier pour la patrie.

(2) La première réquisition n'atteignait pas les officiers de santé. On donnait ce nom à ceux qui avaient fait un an d'études médicales. Une commission dite de santé délivrait des brevets, où il suffisait de la signature d'un seul médecin. Le district vérifiait ces attestations, ainsi que le temps d'études et d'exercice médical, la situation antérieure et le patriotisme.

assistés d'un citoyen recommandable par ses vertus républicaines, devait professer la haine des tyrans. Ces jeunes gens étaient qualifiés d'*élèves de la patrie*. Pendant trois ans ils recevaient un traitement de 1,200 livres. Le Pas-de-Calais envoyait les siens à l'école de Paris, qui comptait 300 élèves et 12 professeurs (1).

(1) Voici le nom de quelques-uns des jeunes gens envoyés par le Pas-de-Calais et celui de leurs examinateurs : Villiers et Morand, officiers de santé, envoyés en 1795 par la commission de Béthune. Celle de Boulogne, composée de MM. Souquet et Bonnet, officiers de santé en cette ville, choisit Léon Dubois, né à Boulogne, déjà chirurgien de 3<sup>e</sup> classe à l'hôpital militaire. Il donna bientôt sa démission et fut remplacé par le citoyen Moronval, de Condette. Son examen roula sur la saignée et ses accidents et sur les plaies simples. La commission de Calais, en cette même année, se composait des citoyens Sainville et Michel, officiers de santé ; celle d'Arras, des citoyens Laroche et Leroy, officiers de santé. Elle tint ses séances au district et choisit le citoyen Toursel, mais il donna sa démission. Comme il se présentait peu de candidats capables, elle décida qu'il suffirait d'avoir fait quelques études préliminaires et de montrer de l'aptitude pour la médecine. Alors le citoyen Defrénicourt, de St-Pol, écrivit au district pour proposer son fils, ayant entendu dire que ne trouvant pas de candidats dans la circonscription, on en cherchait ailleurs. Il écrivit également au citoyen Duflos, agent national près le district de St-Pol ; il avouait que son fils n'était pas très instruit, mais c'était son dévouement aux affaires publiques qui l'avait empêché de s'occuper de son éducation, il ajoutait : « L'état de langueur où se trouve l'enseignement depuis plusieurs années doit rendre les examinateurs moins difficiles. On lui répondit qu'on avait choisi le citoyen Hornez, de Valenciennes. A St-Pol, un des examinateurs, appelé Lefebvre, ayant été longtemps en arrestation, fut remplacé par le citoyen Joanne. L'autre examinateur était le citoyen Danvin. Ils nommèrent, le 7 février 1795, le citoyen Guislain Delombre, né à Aubigny, attaché à l'hôpital d'Arras, en qualité de chirurgien de 3<sup>e</sup> classe.

L'exécution de cette loi souleva bien des réclamations. L'insuffisance d'études des jeunes médecins qu'elle envoyait aux armées fut plus d'une fois constatée. Et certaines administrations départementales cherchèrent des garanties plus sérieuses par la création de jurys médicaux chargés d'examiner les candidats. Mais ce moyen eut peu de succès; il fut de peu de durée. On discuta longuement ces questions aux assemblées de 1798, et de là, sortit une nouvelle loi dont l'effet le plus notable fut de changer le nom d'*école de santé* en celui d'*école spéciale de médecine*. Au lieu d'être payés, les élèves durent donner 1,000 livres sous forme de droits d'inscription, de thèse, etc. Les lois du 1<sup>er</sup> mai 1802 et du 10 mars 1803 apportèrent des améliorations plus importantes. Cette dernière décida que nul ne pourrait exercer la médecine sans avoir subi un examen d'après le mode qu'elle indiquait. Pour obtenir le brevet de docteur, on était obligé de faire quatre années d'études, de passer quatre examens et une thèse. La loi du 9 juin 1803 créa deux nouvelles Facultés à Mayence et à Turin, ce qui en porta le nombre de trois à cinq. Les élèves du Pas-de-Calais continuèrent d'aller à Paris. Il fallait, pour être admis, fournir un certificat de bonnes vie et mœurs, avoir fait un cours complet d'études dans un lycée et avoir subi un examen préliminaire. Les examens se passaient une fois par an. A ces mesures générales vinrent bientôt s'ajouter les efforts locaux tentés sur divers points pour rétablir les anciennes institutions que la tourmente révolutionnaire avait fait disparaître. Les départements furent autorisés par la loi à établir à leurs frais des écoles de médecine. Le Préfet du Pas-de-Calais résolut, le 2 août 1800,

(1) de reconstituer celle d'Arras en réunissant les écoles disparues de médecine et d'anatomie à celle d'accouchement qui, nous l'avons vu, existait encore (2). Investi par la loi de la surveillance de l'école et de la nomination des trois professeurs, pris parmi les concurrents ayant subi l'examen d'un jury spécial, son choix se fixa sur MM. Nonot, ancien professeur de l'école, qui fut nommé directeur, Léger, chirurgien à Arras, et Dhameincourt, chirurgien à Vitry. Le troisième n'accepta pas ; sa chaire, mise au concours, fut obtenue par le citoyen Cuvillier. Le citoyen Léger mourut dix-huit mois après. Le concours qui eut lieu pour lui donner un successeur demeura sans résultat par suite de l'insuffisance des candidats, et pendant plusieurs années les deux autres professeurs se partagèrent toutes les matières de l'enseignement. Aussi ne tardèrent-ils pas à demander une augmentation de traitement (3).

Le préfet Poitevin-Maissemy avait entouré de toute sa

(1) Voir son arrêté du 21 thermidor an VIII, approuvé par le Ministre de l'Intérieur, le 5 vendémiaire an IX, dans le travail de M. le docteur Germe, p. 45.

(2) Le Ministre de l'Intérieur avait écrit à l'Administration centrale du Pas-de-Calais, le 14 fructidor an VI : « Citoyens, nous touchons à la fin de l'an VI, plusieurs départements ont maintenu jusqu'à ce jour l'activité des cours d'anatomie. J'ai jugé indispensable d'allouer pour les dépenses de ces cours une somme fixe et suffisante, tant aux traitements des professeurs qu'aux frais accessoires. C'est à chaque Administration centrale à utiliser le plus qu'il sera possible cette dépense pour l'intérêt des administrés. » Au budget de l'an IX, un crédit de 2,700 livres fut ouvert pour les écoles d'accouchements du Pas-de-Calais.

(3) M. le docteur Germe, ouvrage précité.

sollicitude l'école renaissante, transférée avec son amphithéâtre à l'abbaye de Saint-Vaast (1). De concert avec l'autorité municipale de la ville, il avait, d'une part, écarté la concurrence par un arrêté du 26 brumaire, an IX (17 novembre 1800) interdisant l'exercice de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie, à tout individu dépourvu du certificat légal, résultant d'examens; d'autre part, il avait cherché à assurer la valeur de ces examens en les rendant publics et en les confiant à la direction simultanée des trois professeurs de l'école, assistés de deux médecins nommés par lui (2). Plus tard (1<sup>er</sup> février 1802), un nouvel arrêté préfectoral devait modifier la composition de ce jury en portant le nombre des médecins à trois, pris parmi les plus anciens du pays, et réduisant à deux celui des professeurs, mais ce fut seulement pour les examens de *médecine*. Ceux de chirurgie et d'accouchemens ne subirent point de changement.

Le préfet compléta ces dispositions par une circulaire adressée aux maires du département le 28 nivôse an IX (8 janvier 1801). Il leur annonçait l'ouverture de l'école, leur faisait connaître que les cours étaient gratuits, que les classes auraient lieu tous les jours, excepté les déca-dis, quintidis, et pendant les vacances de l'École centrale (3). Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par

(1) La femme Arrachart, accoucheuse, faisant valoir qu'elle assistait gratuitement les indigents, obtint de résider dans la partie destinée au logement des élèves, dans l'ancienne école d'accouchement.

(2) Voir cet arrêté dans la brochure de M. le docteur Germe, p. 48. Il fut pris sur la demande du Maire d'Arras.

(3) Voici cette circulaire : « Citoyen, peu de tems après mon entrée en fonctions, je me suis fait rendre compte des établissemens

le maire était seul requis pour y être admis. Les cours devaient être au nombre de trois : un de physiologie,

d'utilité publique existans dans ce département ; ayant été informé qu'avant la Révolution il y avait à Arras une école gratuite de chirurgie et d'accouchement, j'ai conçu le projet de la rétablir. La pénurie d'instruction dans l'art de guérir rendait cette mesure nécessaire et même urgente ; mais il m'a fallu du temps pour rassembler les titres, réglemens et autres papiers relatifs à cette école. Leur examen m'a convaincu que l'ancienne organisation était vicieuse, peu profitable à la société et très dispendieuse.

• J'ai recueilli à ce sujet les observations de chirurgiens instruits, particulièrement du citoyen Nonot, ancien professeur de cette école ; et le 21 thermidor an VIII, j'ai pris un arrêté portant qu'il sera établi à Arras une école gratuite de chirurgie, d'accouchement et d'anatomie, dirigée par trois professeurs ; que les hommes seuls seront admis aux exercices publics, mais qu'il y aura un cours particulier d'accouchement pour les femmes.

» Cet arrêté a été approuvé par une lettre du Ministre de l'Intérieur du 5 vendémiaire dernier, et le 26 dudit, j'ai adressé au Ministre un projet de règlement qu'il vient d'approuver par une autre lettre en date du 23 courant.

» Ainsi, tous les obstacles sont levés, et l'école, qui est déjà ouverte pour les démonstrations anatomiques, le sera sous peu pour les autres classes.

• Le règlement dispose que les classes seront ouvertes tous les jours, excepté les décadis, les quintidis et pendant le tems des vacances de l'école centrale ; que ceux qui désireront y être admis devront se faire inscrire sur un registre qui sera tenu par le citoyen Nonot, professeur en chef, et être munis d'un certificat de bonnes mœurs délivré par le Maire de leur commune et visé par le Sous-Préfet de l'arrondissement.

• Les élèves doivent se procurer à leurs frais les livres et autres objets qui leur seront nécessaires, mais ils ne sont assujétis à aucune rétribution pour l'instruction, le chauffage et la lumière.

• Cet utile établissement présente tant d'avantages aux jeunes

un de thérapeutique : le troisième, d'accouchement, ne devait avoir lieu que l'été. L'hiver, il était remplacé par un cours d'anatomie et de démonstration.

Nous ne croirions pas avoir complété l'exposé de la situation de l'enseignement médical en Artois si nous ne disions un mot d'une science qui touche de trop près à la médecine pour ne pas trouver tout naturellement ici sa place. Nous voulons parler de l'*art vétérinaire*. Avant la Révolution, l'école d'Alfort, établie à Charenton, était la seule qui fût à portée de notre région, et les Etats d'Artois y avaient fondé, en 1767, une bourse de 450 livres, dont le titulaire était changé tous les ans (1). L'établissement d'Alfort ayant été fermé, on essaya vainement de le suppléer au moyen d'instituteurs vétérinaires envoyés dans les départements. Arras en eut un. Mais cela dura peu. Le 18 avril 1795, une loi créait deux écoles d'art vétérinaire et d'économie rurale à Lyon et à Versailles. A celle-ci était attribuée l'ancienne caserne des gardes du corps, augmentée d'une partie de la *ferme de la Ménagerie*. Ce fut là que les districts du Pas-de-Calais furent autorisés à envoyer des élèves, jeunes gens âgés de 16 à 25 ans, qui devaient recevoir un traitement de 1,200 livres, prélevé sur le trésor public. La situation était bonne et les

gens qui ont des dispositions pour exercer l'art de guérir, que je m'attends à voir augmenter chaque jour le nombre des élèves ; la réputation, les talens et le mérite des professeurs doivent encore ajouter à leur émulation et font espérer que cette école produira d'excellens chirurgiens.

» Je vous invite, citoyen, à donner connaissance de cet établissement à vos administrés et à m'accuser réception de cette circulaire.»

(1) Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois.

candidats ne furent pas difficiles à trouver. Le premier qui l'obtint fut le citoyen Bernardin de Saint-Léger, d'Aubigny. Il fut agréé à cet effet par l'administration départementale le 24 août 1795.

#### IV. — École Normale

Par un décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1799), la Convention avait décidé l'établissement à Paris d'une *école normale*, destinée à devenir une pépinière de professeurs qui devaient en former d'autres à leur tour. Cette école était donc composée d'élèves âgés de moins de 21 ans, envoyés par les districts à raison de un par 20,000 habitants. « On devait apporter le plus grand « soin dans le choix, puisque de là dépendait l'instruction de ceux qui devaient former le cœur et donner « les premières leçons des sciences aux jeunes citoyens. » Les jurys d'instruction et les districts faisaient les propositions, et l'on peut voir, par ce qui se passa dans le Pas-de-Calais, à quels éléments il fallut avoir recours pour recruter ce personnel, sur lequel se fondaient de si pompeuses espérances (1). Le citoyen Berliez, spéciale-

(1) Pour expliquer et justifier les choix qu'ils avaient faits, les administrateurs du district se plaignaient dans des proclamations « que malgré la publicité donnée à la loi et les invitations faites à tous les citoyens instruits, à Arras deux seulement s'étaient présentés. » L'Administration avait compté et devait compter sur le zèle de plusieurs citoyens aisés qui sans s'être occupés jusqu'ici d'enseignement pourraient et devraient consacrer leurs talents et leurs connaissances acquises à former la jeunesse républicaine. Ceux que la continuité d'un tel travail effrayerait et qui ne pourraient pas s'y dévouer tout entiers, pourraient au moins faire le sacrifice de huit à dix mois, dont

ment délégué à l'organisation de l'enseignement dans le département, devait approuver les nominations. A Arras, où cinq élèves devaient être désignés, il ne s'en présenta que deux (1) : le citoyen Deflandre, capitaine de la garde nationale et agent d'affaires à Paris (2), et le citoyen Pigniez (3). A Béthune, le choix dut se fixer sur le citoyen

quatre doivent être employés à Paris, à recevoir les leçons des plus grands maîtres, et le reste à transmettre les mêmes leçons aux autres instituteurs. Nous leur rappelons de nouveau l'importance de l'instruction pour les hommes libres, la reconnaissance que promet la patrie à tous les hommes qui contribueront à la répandre, et nous les invitons à se présenter à l'Administration au plus tard le 25 de ce mois. »

Dans une autre proclamation, on disait : « L'ignorance a des fers aussi humiliants que ceux du despotisme, et sans l'instruction la liberté n'est qu'un titre honorifique... Ces vérités sensibles ne nous ont pas ému, oui, nous l'avouons avec douleur, nous ne concevons pas comment vous alliez la fierté du républicanisme avec l'apathie que vous montrez pour tout ce qui est relatif à l'instruction publique. Il semble que vous croyez encore à l'axiome de Robespierre, que les talents sont contre-révolutionnaires. Nous avons tenté de vous faire sortir de cette léthargie en donnant une existence révolutionnaire au collège de cette commune, mais peu de personnes ont paru jalouses d'inoculer un républicanisme raisonné dans l'âme de la jeunesse. Deux citoyens seulement ont mérité l'honneur d'être magistrats de l'opinion publique dans les fonctions d'instituteur. »

(1) Les examinateurs étaient les citoyens Isnardi et Simon, anciens professeurs au collège ; Grandclas, ingénieur, et Legay, juge au tribunal du district.

(2) Ce citoyen Deflandre, né à Arras et âgé de 51 ans, avait été autorisé par l'écolâtre et l'échevinage à tenir école à Arras et à en avoir l'enseigne. En 1771, il était devenu précepteur, puis, sous la Révolution, président de section à Paris et inspecteur des écoles primaires.

(3) Le citoyen Pigniez écrivit au district des lettres conservées aux archives du Pas-de-Calais. On y voit que l'ouverture de l'école ayant

Béhin, ancien professeur, puis curé d'Hersin, puis membre de l'Assemblée constituante, enfin greffier du tribunal de Béthune, auquel on adjoignit les citoyens Delpouve, instituteur à Fouquereuil (1), et Cagé, ex-curé de Billy-Berclau. Un certain Beulan ne fut pas admis, bien qu'il fit valoir les titres que lui donnait « son cœur républicain » à la bienveillance du jury. Le district de Boulogne choisit le citoyen Lemaire (Alexis) de cette ville, et le citoyen Lissès, ou à défaut de celui-ci Grand-sire fils, de Wimille. Le troisième candidat, un certain Boulongne, de Desvres, refusa pour entrer dans l'enregistrement. A Saint-Pol, ce furent trois noms obscurs : Lebas, Loysel et Lamourette. Mais à Saint-Omer, de toutes les villes du département, celle où le concours fut le plus nombreux, sur les quatorze candidats, la victoire demeura aux citoyens Guiselain, ancien professeur; Cache, ex-vicaire-directeur; Liévaine et Mamonet, ex-prêtres. Tels étaient les individus auxquels devait être

été retardée, cela n'avait pas fait ses petites affaires, il ajoute que les nouveaux cours de la Sorbonne contrastent avec l'absurde fatras de nos ci-devant docteurs. S'il n'assiste pas aux leçons, il se vante d'aller à toutes les séances de la Convention, parle des changements fréquents de professeurs par suite de démissions, se félicite de la correspondance qu'il a avec le district et termine en disant : « Les malveillants n'osent se montrer, c'est pour eux que la Terreur est à l'ordre du jour » Pourtant il trouvait que la vie était chère à Paris, et il était peu satisfait de sa position.

(1) Béhin et Delpouve furent remplacés par Lauvigny et Petit-Prez. Ce dernier ayant quitté l'école en avril 1795, écrivait au district : « Ma passion pour le séjour de la campagne m'engage à vous demander d'y être nommé instituteur. Etre utile à ses habitants est, à mes yeux, un genre de gloire qui en vaut bien un autre. »

confiée la régénération de l'enseignement du pays. On comprend quel sort était réservé à la nouvelle école normale. Ce sort ne se fit pas attendre, et la Convention elle-même en décréta la fermeture. Le membre chargé du rapport à ce sujet n'hésita pas à déclarer que dans ce cas l'expérience confirmait l'ancien adage : « Que les plus courtes folies sont les meilleures ! »

#### V. — Ecoles de droit, d'hydrographie, de navigation.

Si nous réunissons sous un même titre ces trois branches si différentes de l'enseignement, c'est que chacune d'elles tint une place bien peu importante dans les préoccupations des législateurs de cette époque. Non moins nombreux que les médecins dans les assemblées délibérantes, les hommes de loi ne se montrèrent pas plus reconnaissants envers les institutions qui les avaient formés. Et la loi du 18 août 1792 fit disparaître, en même temps que les écoles de médecine, les cours de droit dont on était redevable à Louis XIV et à ses successeurs. Vainement essaya-t-on de leur substituer quelques établissements particuliers sous le nom d'*Universités de jurisprudence* et d'*académies de législation* (1).

(1) Les préfets avaient le droit d'envoyer à l'Académie de Paris des sujets d'élite pour y suivre gratuitement les cours, sous la condition qu'ils seraient peu fortunés et auraient des dispositions pour cette étude. Le préfet du Pas-de-Calais y envoya le jeune Hocédé, qui se destinait au barreau et se recommandait par une grande pureté de mœurs, d'heureuses dispositions et aussi par les malheurs de sa famille. Il était présenté par M. Morel, commissaire près le tribunal civil d'Arras.

La constitution de l'an III, qui prétendait assurer en quelque sorte une existence légale au moyen d'*écoles particulières* à toutes les connaissances humaines : astronomie, géométrie, histoire naturelle, médecine, art vétérinaire, économie rurale, antiquités, sciences politiques, peinture, sculpture, architecture, musique, droit, etc., ne décida la création d'aucune *école spéciale* dirigée, surveillée ou payée par le gouvernement, article 300. Mais cette lacune ne devait pas échapper à la sagacité de celui qui était destiné à tirer la France du chaos où la Révolution l'avait plongée. Le premier Consul, en même temps qu'à l'ai le d'une réunion de jurisconsultes éminents, il procédait à la rédaction du code de lois auquel il devait donner son nom, décrétait, par un arrêté du 13 mars 1804, la création de onze Facultés de droit. Ces Facultés étaient ouvertes à tous les jeunes gens, à partir de 16 ans, qui, admis à suivre les cours et à passer des examens, recevaient au bout de trois ans le diplôme de licencié, au bout de quatre, celui de docteur.

En 1796, on établit une *école d'hydrographie*, dans le local des sœurs de la Providence, à Calais. Ce cours, créé en vertu des lois du 10 août 1791 et du 30 vendémiaire an IV, eut peu de durée.

Une *école de navigation et de canonage* avait été créée dans différents ports en vertu de la loi du 31 décembre 1794. C'était à celle de Dunkerque que les districts du Pas-de-Calais envoyaient des élèves âgés de 15 à 19 ans (1). On pouvait s'inscrire dans des registres déposés

(1) A Arras, il se présenta trois candidats. A Béthune, le sieur François Edmond fit valoir son physique agréable. St-Omer avait dix élèves à fournir, on n'en envoya que sept, dont deux se sauvèrent, se plaignant des mauvais traitements qu'ils avaient reçus.

aux Mairies. Les deux professeurs, l'un d'hydrographie (1), l'autre de mathématiques, étaient nommés au concours et recevaient 3,000 livres par an. La loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795) réorganisa ces écoles, les rendit gratuites et en établit à Boulogne (2), Calais, etc. Elles étaient destinées à la marine de commerce et devaient prendre le nom d'*écoles de navigation*. La Municipalité du lieu était chargée de la police, les professeurs étaient nommés après un concours présidé par l'examineur des aspirants de marine. La commune devait fournir le local et le mobilier. Les cours avaient lieu deux fois par jour et duraient ensemble cinq heures, les décadis et jours de fêtes nationales exceptés. On accordait deux mois de vacances. La loi allouait 10,000 livres par an pour les frais de toutes ces écoles, en sus du traitement des professeurs.

## VI. — Ecoles de dessin.

### ARRAS

La capitale de l'Artois ne fut pas la première ville de la province à posséder un professeur de dessin. St-Omer était depuis trois ans déjà dotée de leçons de cet art lorsque, en 1769, le sieur Havel, né à Paris, élève de l'Académie de peinture et de sculpture de cette ville, proposa

(1) Le district de St-Pol proposa, en août 1795, le sieur Heudes, d'Avesnes-le-Comte, comme professeur d'hydrographie, ayant déjà enseigné cette science à Boulogne.

(2) L'école de Boulogne existait encore en 1799. Le gouvernement en faisait les frais (Note du conseil d'arrondissement).

aux Etats d'Artois d'ouvrir une école de dessin à Arras. On le lui permit et il en fut nommé professeur. On lui alloua 5 livres par élève, et il en eut jusqu'à deux cents(1). Cependant ce mode de rétribution ne lui plaisait pas. Il réclama pendant longtemps, et sans succès, des appointements fixes qu'il n'obtint que beaucoup plus tard, sous un autre régime. Les Etats, cependant, ne refusaient à l'école d'Arras ni leurs largesses ni leur sollicitude. En 1771, ils lui assurèrent deux médailles à accorder chaque année aux élèves les plus méritants (2). En 1782, ils prirent à leur charge l'acquisition d'un certain nombre de plâtres pouvant servir de modèles. L'école ne paraissait point satisfaire aux tendances utilitaires qui prétendaient trouver chez elle des artisans plutôt que des artistes. Dès 1783, des plaintes se formulèrent à ce sujet. Le dessin linéaire et l'architecture devaient, disait-on, l'emporter sur le dessin artistique, et l'étude des surfaces et des charpentes sur l'étude de la nature et de ses beautés. Le sieur Havel se déclara incompetent pour ce genre d'enseignement et demanda qu'on lui adjoignît un auxiliaire à cet effet. Le nombre des élèves diminua dès lors sensiblement. En 1789, il était de quatre-vingts à cent.

L'école de dessin d'Arras trouva cependant grâce devant les ennemis et les destructeurs des anciennes institutions. Le Directoire du département parut même prendre à cœur de continuer et de surpasser envers elle la bienveillance des Etats d'Artois. En juin 1791, l'allo-

(1) Il enseignait d'après la bosse et le dessin.

(2) Plusieurs procès-verbaux de distributions de prix sont conservés aux archives du Pas-de-Calais.

cation pour les prix annuels à donner aux élèves fut maintenue. En 1795, le professeur Havel obtint le traitement fixe de 1,200 livres qu'il réclamait depuis tant d'années; mais il n'en jouit pas longtemps, car dès l'année suivante, en 1796, il fut remplacé par le citoyen Peuvrel, professeur de dessin à St-Omer. L'arrivée de ce nouveau venu fut le signal d'autres améliorations. Le cours de dessin, tenu jusque-là dans un local restreint et mal éclairé, appartenant à l'Administration du département fut, par ordre de celle-ci, transféré, le 24 novembre 1797, au palais de Saint-Vaast, où se trouvaient déjà le Muséum des sciences et des arts et la Bibliothèque. Les appointements dudit Peuvrel, portés à 1,500 livres, ne le satisfirent pas encore, et il brigua vainement, il est vrai, le poste de professeur à l'école centrale de Boulogne. Le 1<sup>er</sup> mai 1798, le département accorda 203 livres pour acheter des gravures, estampes et modèles; le 31 décembre suivant, 100 livres pour l'éclairage et le chauffage de l'école. Quelques mois après, cependant, on décida que ces fournitures seraient faites en nature par les élèves. Plus tard l'Administration réorganisa cette école. Nous trouvons, en effet, à la date du 25 avril 1801, l'arrêté suivant :

« Vu l'arrêté de nivôse an VII relatif à l'école gratuite de dessin de cette ville; considérant que ladite école est peu fréquentée par ceux pour qui elle est particulièrement destinée, la classe peu aisée, que la plus grande partie des élèves qui suivent les leçons du citoyen Peuvrel, maître actuel de ladite école gratuite, lui payent une rétribution par mois; considérant aussi qu'il existe un second maître de dessin, dont le zèle et les talents

ont été éprouvés par plus de vingt années d'enseignement dans la même école dans cette ville ; le Maire, de l'avis de ses Adjoints, arrête : 1° le citoyen Peuvrel continuera de donner ses leçons comme par le passé dans le local qu'il habite actuellement, aux appointements de 300 fr. ; 2° le citoyen Havel, ancien maître de l'école gratuite de dessin de cette ville, y ouvrira école chez lui, où il sera tenu d'admettre tous ceux qui se présenteront ; il lui sera payé pour appointements une somme annuelle de 300 fr. ; 3° il sera, de plus, accordé à chacun des dits maîtres une somme de 30 fr. par an pour chauffage et lumières ; 4° le citoyen Peuvrel demeure responsable de tous les objets relatifs à son école. »

En l'an XII, on fit quelques travaux à l'école de dessin et on alloua 13 fr. 40 pour les prix.

## SAINT-OMER

Comme nous l'avons vu plus haut, le sieur Herman, sculpteur et élève de l'Académie de Paris, vint, en 1766, professer le dessin en cette ville.

L'échevinage lui permit trois ans après d'ouvrir une école publique et gratuite de dessin et lui alloua un traitement de 400 livres. Son cours eut d'abord lieu dans une maison particulière. En 1770 on lui accorda une salle du collège français. Plus tard il obtint de la ville la maison de la Gouvernance, qu'elle avait été autorisée à aliéner. Le règlement de ce cours de dessin avait été rédigé par l'échevinage. Il avait lieu 5 fois par semaine. Cette école prit le nom d'*Académie*. Son histoire fut

analogue à celle de l'école d'Arras. Après avoir reçu les mêmes encouragements des Etats d'Artois (1), elle fut l'objet d'une égale sollicitude de la part du directoire du département. Au sieur Herman avait succédé un sieur Gautier ; il y avait un second professeur, le sieur Peuvrel, qui devait peu d'années après venir à Arras. L'un et l'autre se virent accorder dans des termes flatteurs le traitement fixe de 1,200 livres qu'ils réclamaient à la place des 1,500 livres qui leur étaient précédemment adjugées en commun et seulement à titre de gratification (2). Après le départ de Peuvrel pour Arras, ce traitement subit encore des modifications. Gautier demanda à cumuler les deux honoraires, retombés alors à 1,500 livres. Le Directoire du département le lui refusa, le 16 février 1798. On nomma pour remplacer Peuvrel un sieur Cuvelier, et les appointements de chacun des deux professeurs furent portés à 1,000 livres. Toutefois cette somme, payable en assignats, ne les mettait point à l'abri de la misère. Les moyens mêmes d'éclairer leurs classes leur étant refusés, ils durent réitérer leurs demandes à ce sujet à la Municipalité et au département, qui s'en renvoyaient réciproquement la charge. Le dernier cependant dut finir par s'exécuter (11 novembre 1794), bien que la ville eût autrefois payé ces frais (3).

(1) Les Etats d'Artois accordaient 5 livres par élève; comme il y en avait cent cinquante-sept, les professeurs touchaient 785 livres. On donnait les prix dans une séance solennelle, à laquelle assistait le Magistrat de St-Omer

(2) Peuvrel et Gautier s'appuyaient, pour faire cette demande, sur la loi du 11 mars 1793, relative à la vente des biens des collèges.

(3) On disait dans l'arrêté du Directoire du département : « L'Administration, considérant que l'instruction publique doit être protégée

## CALAIS

On créa, en juillet 1788, une école de dessin et de mathématiques en cette ville. Elle existait encore en 1799, avec 40 élèves. Le professeur recevait 600 livres, prises sur la caisse des octrois, plus 300 livres pour chauffage et éclairage.

Telle était la situation des écoles de dessin dans le département quand arriva l'Empire. *L'École des Beaux-Arts* établie en 1748, supprimée en 1793, fut rétablie peu après ; *L'École des Arts et Métiers* fut organisée en 1803. Comme le Pas-de-Calais ne prit aucune part à l'organisation de ces établissements, soit par des subventions, soit par des bourses, nous n'en parlerons pas.

### VII. — Ecoles de musique.

Nous n'avons pas trouvé trace, avant 1789, d'écoles de musique créées ou subventionnées par les villes ou les Etats de la province. Mais le chant liturgique était enseigné dans la plupart des écoles de chapitres et des séminaires ; il existait en outre des professeurs de musique donnant des leçons dans les collèges et autres établissements d'enseignement. Les enfants de chœur étaient

gée par tous les moyens, que, faute de lumières, cet établissement a chômé plusieurs jours, arrête qu'il sera fait une réquisition au citoyen Dambricourt de fournir une demi-tonne d'huile pour cette école et au citoyen Buffin de fournir six livres de bougies, attendu que l'on manque en ce moment de chandelles et que les fournisseurs seront provisoirement payés par la caisse du receveur du district, l'éducation ne pouvant être négligée en aucune manière. »

nombreux, les maîtrises florissantes (1), et elles recevaient souvent des encouragements et des fondations de bourses (2). La Révolution les fit disparaître (3). Sous le

(1) La maîtrise de la collégiale de Lillers passait pour une des meilleures de la province. Celle de la cathédrale de Boulogne comprenait un maître de musique, M. Betisy, neuf musiciens, huit enfants de chœur (*Almanach de Picardie*, 1783) Celle d'Arras avait douze enfants de chœur, plus douze autres pour les messes chantées, plus des musiciens. Si le chantre Boizard fut juré du tribunal révolutionnaire d'Arras, et si le chantre Eloy joua un triste rôle à cette époque, l'organiste de la collégiale de Béthune, Guffroy, fut exécuté le 6 juillet 1794, pour avoir refusé de jouer le *Ça ira*, etc.

(2) Aux archives nationales (n° 6,822, X 2°) on voit que le chapitre de St-Barthélemy, à Béthune, représenta à Mgr de Conzié, évêque d'Arras, que les revenus affectés à la nourriture et à l'entretien de six enfants de chœur ainsi qu'aux *gages d'un maître de musique* et à l'entretien de la maison étaient insuffisants, ne montant qu'à 1,500 livres, sur lesquelles il fallait prendre 125 livres et 6 razières de blé pour le maître de musique, et pour si peu de salaire on ne pouvait trouver un homme de talent; que si pour le payer on lui donnait un des bénéfices de l'église, on ne pourrait plus le destituer ou le changer facilement, qu'il serait plus simple de réunir à la fabrique un bénéfice pour solder son traitement selon les volontés du fondateur. Pierre de Bruxeria (avril 1287), on pourrait obliger le professeur à assister aux offices et à porter l'habit de chœur. Mgr de Conzié, entrant dans les vues du chapitre, supprima la chapelle de Ste-Catherine et en réunit le titre et les revenus à la collégiale, ce qui fut approuvé par le roi, le 5 juillet 1776. En 1570, une prébende fut annexée au même chapitre, sous la condition que son produit serait appliqué à « l'entretenement d'ung maistre de chant et aussi de quatre à cinq enfants choraux pour les faire instruire et catéchiser, non seulement en chant, mais en langue latine et aultre, et qu'ils auroient à se confesser au moins une fois le mois et communier selon l'exigence de leur eaige »

Amerlan ou Amerval, poète du XIV<sup>e</sup> siècle, avait été maître des enfants de chœur de cette collégiale.

(3) Les professeurs attachés aux anciennes maîtrises demandèrent en vain à l'Administration départementale qu'on leur payât leur

premier Empire, un sieur Glachant tenta d'établir à Arras, une *académie de musique*.

### VIII. — Ecoles militaires.

C'est à l'esprit militaire que la France a toujours été redevable de ses gloires les plus pures, pourtant les écoles et prytanées militaires furent supprimés et aliénés par des décrets de 1793. Nous n'avons pas lieu de nous en occuper ici, puisque aucun de ces établissements n'était situé en Artois. Qu'il nous suffise de dire qu'ils étaient au nombre de douze, et de création récente, destinés à remplacer, lors de sa fermeture, en 1787, la première école militaire fondée par Louis XV.

La Convention, menacée de tous côtés par les ennemis du dedans et du dehors, dut bientôt chercher à pourvoir à la pénurie d'officiers que l'émigration rendait chaque jour plus complète. En 1794 fut formée, dans la plaine des Sablons, l'*école révolutionnaire de Mars*. Les districts devaient y envoyer quatre mille jeunes gens pris parmi les fils des plus *purs* sans-culottes, à raison de six par district (1). Les administrateurs du Pas de-Calais se

traitement, car les fabriques, après la vente de leurs biens, ne pouvaient plus leur rien donner. On leur attribua quelques secours à titre individuel, mais aucun subside ne fut accordé aux maîtrises.

(1) Pour les habituer aux fatigues de la guerre on les logeait sous la tente et on leur donnait du lard rance à manger. Outre les exercices militaires, la fraternité, la haine des tyrans et l'amour de la patrie étaient compris dans le programme. On leur faisait attaquer à la baïonnette une redoute où des mannequins figuraient le pape et les rois.

distinguèrent par leur zèle dans le choix des candidats (1). Organisée et présentée à la Convention par le Maire de Paris (2), la nouvelle école ne justifia pas son titre. Les représentants Peyssard et Lebas, chargés de la diriger, se plaignirent d'y voir régner un esprit *réactionnaire* et promirent de « faire une battue pour la délivrer des loups prêts à la dévorer. » Ils ne la rendirent que trop révolutionnaire, puisque le 9 thermidor, les élèves se montrèrent disposés à passer du côté d'Henriot pour marcher contre la Convention. Celle-ci, effrayée, supprima et ferma l'école par arrêté du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). D'autres essais furent tentés et n'eurent pas plus de succès. Ce fut le premier Consul Bonaparte qui, en 1802, réorganisa l'École militaire sur des bases nouvelles et sous le nom de *prytanée*. Etablie d'abord à Fontainebleau, elle fut, un peu plus tard, trans-

(1) A Arras, on envoya Bécourt, de Dainville; Darras, Vahé et Sayon, d'Arras; Brunel, de Pas; Lebas, d'Ablain-St-Nazaire, tous qualifiés enfants de sans-culottes. Le district de St-Omer désigna Béhague, Hugo, Lemaire, de St-Omer; Hemeley, Dubois et Beauvois, d'Aire. A St-Pol, sur la présentation de la Société populaire, l'agent national du district, Duflos, choisit Vasseur, Brassart, Delsaux, et sur la proposition de cette même Société, à Frévent, il désigna Delattre et Delsaux; le sixième élève désigné fut Danvin (16 juin 1794). Un de ces élèves écrivait que leur uniforme rappelait le costume de Guillaume Tell. Était-ce bien exact? Voici ce costume, dessiné par David: pantalon collant, gilet ordinaire, bonnet à la hussarde, garni de franges rouges, habit rond et long à la romaine, le devant orné de six cordons à la hussarde, cravate rouge.

(2) Il prononça un discours dont on pourra juger la forme et les idées par cette seule citation: « Pour empêcher de commettre une action injuste, on n'aura qu'à dire: « Un roi en aurait fait autant. »

portée à St-Cyr. Nombreuse est la liste des jeunes gens du Pas-de-Calais qui ont passé et passent encore par cette école, et y font honneur à leur pays.

L'école de cavalerie de Saumur, supprimée en 1790, fut rétablie en 1794, sous le nom d'école des troupes à cheval (1). Vers la même époque, l'école du génie fut transférée de Mézières à Metz (2). On créa, en 1795, l'école

(1) Les jeunes gens montaient beaucoup à cheval autrefois, ce qui leur rendait plus facile le service de la cavalerie. Il se trouvait des manèges dans un certain nombre de villes ; Arras en avait un, croyons-nous, mais il avait cessé d'exister, et il n'y en avait plus en Artois. En 1756, le sieur Hovel reçut une pension de 400 livres pour ouvrir un manège à Arras, sous le nom d'académie royale. Sa lettre de nomination est signée de Charles de Lorraine, grand écuyer de France. Le prospectus est conservé aux Archives de l'Académie d'Arras ; on y voit qu'il devait y avoir dix chevaux, un écuyer, deux palefreniers, un portier. Des professeurs devaient enseigner l'écriture, les mathématiques, la géographie et les langues étrangères. Il devait y avoir, de plus, un maître d'armes et un maître de danse. Les cours duraient dix-huit mois. C'était donc une espèce d'académie militaire, composée de vingt élèves, dont dix gentilshommes et dix notables, tous âgés de 16 ans et ayant déjà fait des études dans un collège. De plus, il pouvait y avoir d'autres élèves payant une pension de 600 livres par an. Le sieur Hovel se chargeait aussi de dresser les chevaux, à raison de 16 sols par jour. nourriture, dressage et pansage compris. Il avait rédigé un règlement où tout était prévu : les vacances, les jours de congé, etc. On devait assister à la messe tous les jours, et il espérait obtenir de l'évêque le droit d'avoir une chapelle. Il ne demandait guère aux Etats d'Artois qu'une subvention en fourrages. Il se proposait d'utiliser le local occupé autrefois par le manège. Nous pensons que cet écuyer eut peu de succès à Arras et qu'il n'y resta pas.

(2) M. de Recicourt, ingénieur en chef à St-Omer, proposa à l'Administration de ce district d'établir une école primaire pour les élèves du génie militaire, dans l'ancien couvent des Chartreux. Cette demande n'eut pas de résultat.

*Polytechnique* et celle des *Mines*. Mais le Pas-de-Calais n'ayant pris aucune part à ces établissements, ni par des subventions, ni par des bourses, nous n'en parlerons pas.

**Ecole d'artillerie de Bapaume.** — Créée en 1766, sous le ministère Choiseul et par ses soins (1), elle fut mise sous le commandement du chevalier de Gomer, officier d'artillerie distingué. Il avait sous ses ordres trois autres officiers choisis également dans la noblesse. Deux, puis trois professeurs de mathématiques, un de dessin, un instructeur, un sous-maître, un garde d'artillerie étaient chargés de l'instruction des élèves (2). Ceux-ci étaient au nombre de soixante, sans compter les *secessionnaires* et les *aspirants* qui venaient chaque année y subir un

(1) Le Maire de Bapaume reçut du duc de Choiseul, ministre d'Etat, la lettre suivante : « Compiègne, 30 juillet 1765. Le roy étant dans l'intention de transférer à Bapaume l'école des élèves du corps royal d'artillerie, je donne des ordres pour faire disposer deux bâtiments situés dans cette place, de façon à y former un établissement. Je vous préviens à l'avance afin que vous puissiez prendre les mesures convenables pour la fourniture de meubles et ustensiles nécessaires. M. le chevalier de Gomer, commandant en chef de l'école des élèves, qui doit se transporter sous peu à Bapaume, vous fera connaître les quantités dont on aura besoin. Je ne doute pas que vous fassiez les dispositions nécessaires pour que les fournitures soient prêtes avant le mois d'avril, qui est l'époque à laquelle l'école pourra être transférée à Bapaume. » Archives de Bapaume, second livre vert, f<sup>o</sup> 174

(2) Voici le personnel des chefs et professeurs en 1769 : le chevalier de Gomer, *chef*, avec le brevet de colonel ; Dupuget, commandant en second, avec le brevet de major ; de Cazotte, capitaine commandant en troisième ; le chevalier de la Houssaye, commandant en quatrième ; MM. Prebuisson, Cœuret et l'abbé Lecocq, professeurs de mathématiques ; MM. Rousseau, Seruzier, Dalérac.

examen. Le cabinet de physique de cette école était très renommé (1) Déplacée quelques années après (2), il n'en reste aujourd'hui qu'un bâtiment appelé le *pavillon carré*, qui est à l'usage d'un pensionnat de jeunes filles, tenu par des religieuses Augustines. Un autre bâtiment se trouvait en face. Il a été démoli en 1872. Au-dessus de la porte d'entrée on voyait un globe terrestre avec des attributs de géométrie. Ce bâtiment, affecté pendant quelque temps à l'usage de l'administration du *district*, en avait conservé le nom (3).

(1) *Almanach d'Artois*. Il servait quand l'abbé Nollet venait expliquer et démontrer un cours de physique expérimental; c'était chaque année vers le mois de juin

(2) Le chevalier de Gomer resta à Bapaume comme lieutenant de roi.

On trouve dans le fonds des Etats d'Artois (n° 231) une lettre écrite au Ministre par l'échevinage de Bapaume, le 21 avril 1774, pour demander qu'on rétablît à Bapaume l'école d'artillerie qu'on avait supprimée. Elle fait valoir les avantages que le gouvernement y trouverait. Dans une autre lettre, adressée aux Etats d'Artois le même jour, on les engage à appuyer cette demande, car ce serait un centaine de mille livres qui se répandraient dans la province. Dans ce dossier se trouvent les règlements régissant les écoles militaires et les conditions pour y entrer avant 1789.

(3) Ces renseignements sont extraits du *Précis historique sur la ville de Bapaume*, par M. Gabriel Langlebert, 1883.





# LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

---

## MEMBRES DU BUREAU

*Président :*

M. DE MALLORTIE, ✱, O. ☉, Principal du Collège.

*Chancelier :*

M. TRANNOY, ✱, O. ☉, ancien Directeur de l'Ecole de  
Médecine.

*Vice-Chancelier :*

M. RICOUART, O. ☉, Adjoint au Maire d'Arras.

*Secrétaire-Général :*

M. VAN DRIVAL, ✱, O. ☉, Chanoine titulaire.

*Secrétaire-Adjoint :*

M. P. LECESNE, ☉, Vice-Président du Conseil de Préfect<sup>re</sup>.

*Archiviste :*

M. G. DE HAUTECLOCQUE.

*Bibliothécaire :*

M. Aug. Wicquot, O. ☉, Bibliothécaire de la Ville.

---

## MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. PROYART (l'abbé), Prévôt du Chapitre (1851).
2. DE MALLORTIE, ✱, O. ⦿, Principal du Collège (1852).
3. LECESNE, ✱, O. ⦿, anc. Adj<sup>t</sup> au Maire d'Arras (1853).
4. DE LINAS, ✱. C. ✱, etc., O., ⦿, membre non résidant du Comité des travaux historiques (1853).
5. ROBITAILLE (l'abbé), Doyen du Chapitre (1856).
6. DE SÈDE (le baron), ⦿, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
7. VAN DRIVAL (l'abbé), ✱, O. ⦿, Chanoine titulaire (1860).
8. SENS, ✱, C. ✱, etc., O. ⦿, Député (1853).
9. LE GENTIL, ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
10. PAGNOUL, O. ⦿, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
11. PARIS, Sénateur, ancien Ministre (1866).
12. GARDIN, ✱, Président honoraire du Trib. civil (1868).
13. PLANQUE (l'abbé), Chanoine titulaire (1868).
14. P. LECESNE, ⦿, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
15. G. DE HAUTECLOCQUE (1871).
16. ENVENT (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
17. TRANNOY, ✱, O. ⦿, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
18. GOSSART, O. ⦿, Pharmacien, Professeur à l'Ecole de Médecine (1873).

MM.

19. L. CAVROIS, C. ✱, anc. Audit<sup>r</sup> au Conseil d'Etat (1876).
20. RICOUART, O. Ⓞ, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
21. WICQUOT, O. Ⓞ, Bibliothécaire de la ville (1879).
22. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil (1879).
23. Adolphe DE CARDEVAGUE (1881).
24. Em. PETIT, Président du Tribunal civil (1883).
25. H. TRANNIN, Docteur ès-sciences (1883).
26. DERAMECOURT (l'abbé), Directeur du Petit-Séminaire d'Arras (1884).
27. J. LELOUP, anc. Industriel, Conseiller général (1884).
28. J. BOUTRY, ✱, Ⓞ, Juge au Tribunal civil (1884).
29. P. LAROCHE, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1885).
30. LORIQUEY, Archiviste du département (1885).

---

## MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

*Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résident).*

- MM. FOISSEY, Professeur en retraite à Lille, A. R. (1841).  
BOISTEL, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à Saint-Omer, A. R. (1852).  
FAYET, ✱, ancien Inspecteur d'Académie à Chaumont, A. R. (1853).  
PÉLIGOT, O. ✱, Membre de l'Institut (1853).  
CAMINADE, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).  
COINCE, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).  
PAILLARD, U ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

- MM. PIEROTTI (le docteur Ermete), ✱, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).  
J.-M. RICHARD, ☉, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).  
Auguste TERNINCK, à Bois-Bernard (1881).  
GUESNON, Professeur au Lycée de Lille (1881).  
Mgr MEIGNAN, Archevêque de Tours (1882).  
BRÉGEAUT, O. ☉, Pharmacien, A. R. (1883).  
PLICHON, O. ☉, ancien Maire d'Arras, A. R. (1883).  
CARNOT, Sénateur, ancien Ministre.  
Abel BERGAIGNE, membre de l'Institut, à Paris (1885).  
Mgr DENNEL, évêque d'Arras. Boulogne et Saint-Omer (1885).
- 

## MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

- MM. OBRY, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg (1840).  
BRIAND (1843).  
DANCOISNE, Notaire honoraire à Hénil-Liétard (1844).  
Ed. LE GLAY, ✱, ✧, ancien Sous-Préfet (1844).  
J. ROUYER, anc. Inspect<sup>r</sup> des Postes, à Nancy (1844).  
DERBIGNY, anc. Conseil<sup>r</sup> de Préfecture, à Lille (1850).  
DARD (le baron), O. ✱, ☉, à Aire-sur-la-Lys (1850).  
BOTSON, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).  
E. GACHET, Chef du bureau paléographique, à Bruxelles (1851).  
SCHAEPKENS, Professeur de peinture, à Bruxelles.

- MM. J. DELVINCOURT, à Paris (1852).  
L. DESCHAMPS DE PAS, ✱, O. ●, correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).  
DE BAECKER, ✱, Homme de lettres, à Bergues (1853).  
GARNIER, ✱, Bibliothécaire à Amiens (1853).  
KERVYN DE LETTENHOVE, C. ✱, ancien Ministre, à Bruxelles (1853).  
H. D'HAUSSY, à Saint-Jean-d'Angely (1854).  
BENEYTON, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).  
DORVILLE, ancien employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).  
VÉRET, Médecin-Vétérinaire, à Doullens (1857).  
MAIRESSE, Ingénieur (1857).  
HAIGNERÉ (l'abbé), ●, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).  
J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).  
Ch. SALMON, Homme de Lettres, à Amiens (1860).  
DEBACQ, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).  
Fr. FILON, ancien Professeur d'histoire, à Arras.  
LÉON VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).  
MOUGENOT, Homme de Lettres, à Malzéville-lez-Nancy (1860).  
G. GERVOSON, Membre de la Société Dunkerquoise (1863).  
DE FONTAINE DE RESBECQ, ✱, O. ✱, O. ●, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).  
LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

- MM. V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).  
GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).  
MILLIEN, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).  
H. GALLEAU, Homme de Lettres, à Esbly (1869).  
LEGRAND, ancien Notaire, à Douai (1872).  
BOUCHART, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).  
DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).  
GOUELLAIN, C. ✠. ☉, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).  
Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ☼, propriétaire, à Saint-Omer (1874).  
DE GALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).  
DEHAISNE (l'abbé), O. ☉, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).  
Vos (l'abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai (1875).  
J. BRETON, O. ☼, Artiste peintre, à Courrières (1875).  
Ch. D'HÉRICOURT (le comte), ☼, Consul de France, à Stuttgart (1876).  
Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).  
Al. ODOBESCO, chargé d'affaires de Roumanie, à Paris (1876).  
DE SCHODT, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).  
Fréd. MOREAU, père, ☼, à Paris (1877).

- M I HUGOT (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).
- FAUCONNEAU (le docteur), à Châteauroux (1878).
- HEUGUEBART (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).
- G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).
- G. BELLON, à Rouen (1879).
- J.-G. BULLIOT, ✱, O. ☉, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).
- L. PALUSTRE, Directeur de la Société française d'Archéologie (1881).
- DE LAUBIÈRE, Secrétaire général de la même Société (1881).
- DE MARSY (le comte), C. ✱, à Compiègne (1881).
- DELVIGNE (l'abbé), curé de Saint-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).
- Gustave COLLIN, Artiste Peintre, à Paris, (1881).
- MARTEL, ancien Principal du Collège de Boulogne (1881).
- Aug. OZENFANT, à Lille (1881).
- P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).
- L'abbé LEFÈVRE, aumônier à Doullens (Somme) (1882).
- LEDRU, Docteur en Médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).
- ROCH, ancien Percepteur, à Aire (1882).
- RUPIN, ☉, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

- MM. L'abbé F. LEFEBVRE, curé d'Halinghen (1882).  
PAGART D'HERMANSART (1883).  
Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE (1884).  
D'AGOS (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).  
VICTOR GAY, à Paris (1884)  
Le Commandeur CH. DESCOMET, à Rome (1884).  
MATHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle Archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).  
QUINION-HUBERT, à Douai (1884).  
FROMENTIN, Curé de Fressin (1885).  
Rod. DE BRANDT DE GALAMETZ (le comte), à Abbeville (1885).



## TABLE DES MATIÈRES

---

### *Séance publique du 8 Mai 1885.*

	Pages.
<i>Le Temps présent</i> , lecture faite par M. Ed LECESNE, Président . . . . .	7
Discours de réception de M. J LELOUP ( <i>La Société actuelle au point de vue économique</i> ). . . . .	15
Discours de M. L. RICOUART, Vice-Chancelier, en réponse au discours précédent . . . . .	42
Discours de réception de M. J. BOUTRY ( <i>Les Origines de la gravure</i> ) . . . . .	49
Discours de M. TRANNOY, Chancelier, en réponse au discours précédent . . . . .	63

### *Séance publique du 21 Août 1885.*

Discours d'ouverture, par M. DE MALLORTIE, Président	73
Rapport sur les travaux de l'année, par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général . . . . .	90
Rapport sur le Concours de Poésie, par M. le baron DE SÈDE DE LIÉOUX, Membre résidant . . . . .	97
Rapport sur le Concours des Sciences, par M. GOSSART, Membre résidant . . . . .	113
Rapport sur les Mémoires hors concours, par M. BOU- TRY, Membre résidant . . . . .	113
Lauréats des Concours. . . . .	114
Sujets mis au Concours pour 1886 . . . . .	115

*Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.*

<i>Monographie de la crise économique</i> , par M. LELOUP, Membre résidant . . . . .	121
<i>Polémique sur le lieu de naissance de saint Vaast</i> , par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général .	193
<i>Des diverses transformations du nom de saint Vaast</i> , par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général	204
<i>Incipit vita sancti ac beatissimi Vedasti, episcopi et confessoris</i> . . . . .	209
<i>Les Séminaires, l'Enseignement supérieur, les Ecoles spéciales dans le Pas-de-Calais, jusqu'en 1804</i> , par M. G. DE HAUTECLOCQUE, Membre résidant .	217
Liste des Membres honoraires, titulaires et correspon- dants de l'Académie d'Arras. . . . .	284





